

HUITIÈME RÉUNION JOINTE

des Membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

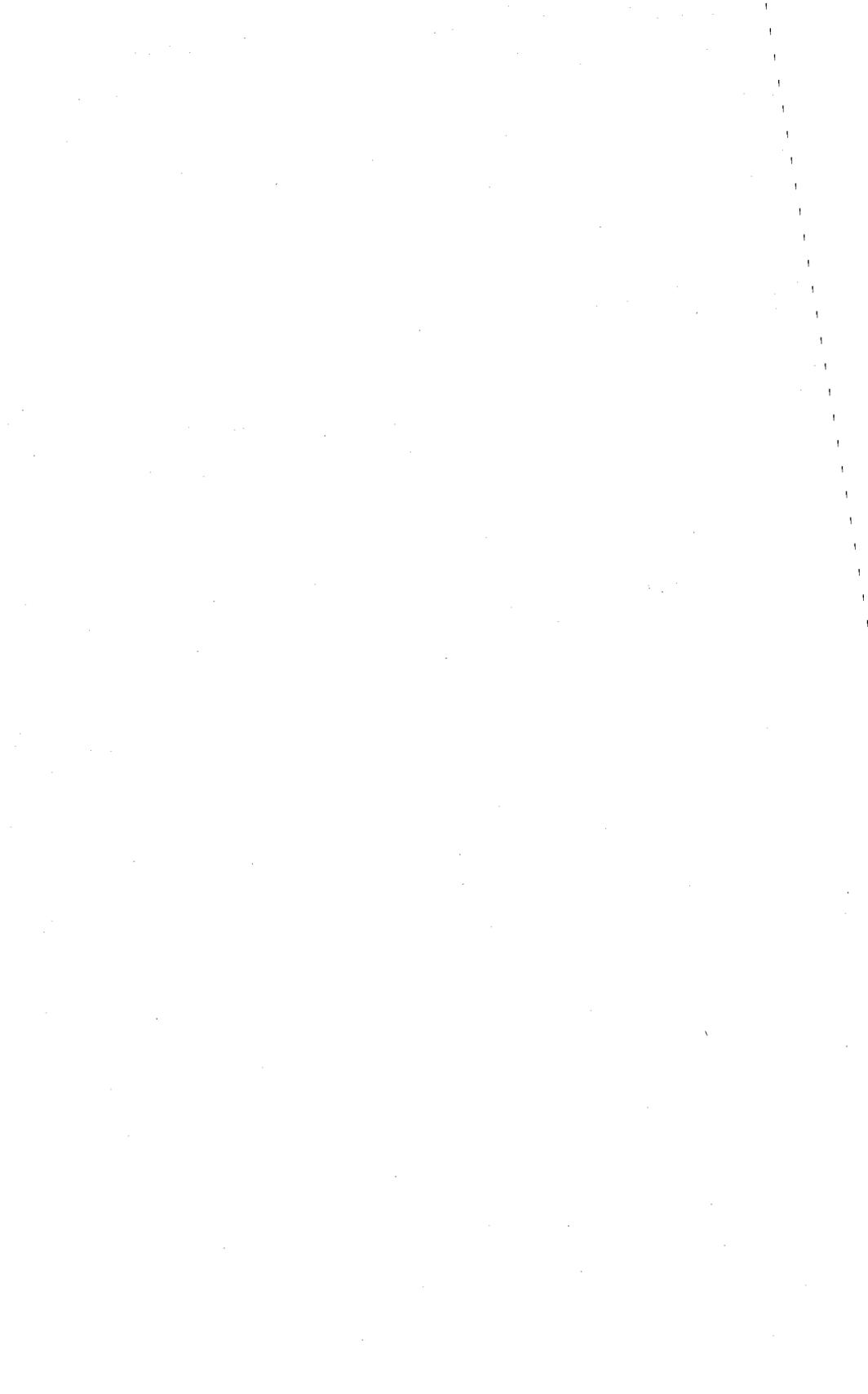
et des Membres

**DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
EUROPÉENNE**

(Strasbourg - 19 et 20 septembre 1961)

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG



SOMMAIRE

Séance du mardi 19 septembre 1961

1. <i>Ouverture de la réunion jointe</i>	7
2. <i>Allocution de M. le Président</i>	7
3. <i>Hommage à la mémoire de M. Dag Hammarskjöld :</i>	
<i>M. le Président</i>	9
<i>M. Heckscher</i>	10
4. <i>Ordre des travaux</i>	11
5. <i>Activité de l'Assemblée parlementaire européenne :</i>	
<i>M. Kapteyn, rapporteur</i>	12
<i>M. Junot, rapporteur</i>	29
<i>M. Malvestiti, président de la Haute Autorité de la</i> <i>Communauté européenne du charbon et de l'acier</i>	45
<i>M. Hallstein, président de la Commission de la Com-</i> <i>munauté économique européenne</i>	61
<i>M. Hirsch, président de la Commission de l'Euratom</i>	78
<i>M. le Président</i>	87

Séance du mercredi 20 septembre 1961

1. <i>Activité de l'Assemblée parlementaire européenne</i> <i>(suite) :</i>	
<i>M. Gustafson</i>	89
<i>M. Hynd</i>	89

<i>M. Heckscher</i>	106
<i>M. Czernetz</i>	110
<i>M. Moutet</i>	120
<i>M. Kreyszig</i>	130
<i>M. Toncic</i>	133
<i>M. Albu</i>	140
<i>M. Vos</i>	148
<i>M. Santero</i>	156
<i>M. Petersen</i>	162
<i>M. von Merkatz, représentant le président en exercice du Comité des ministres du Conseil de l'Europe</i> .	165
<i>M. Haekkerup</i>	176
<i>M. Macmillan</i>	182
<i>M. Duynstee</i>	191
<i>M. Bournias</i>	197
<i>M. Margue</i>	199
<i>M. Hagnell</i>	205
<i>M. Le Hodey</i>	207
<i>M. Preti</i>	212
<i>M. Rey, membre de la commission de la Communauté économique européenne</i>	213
<i>M. Kapteyn, rapporteur</i>	222
<i>M. Sassen, membre de la Commission de l'Euratom</i> .	225
<i>M. le Président</i>	225
2. <i>Clôture de la réunion jointe</i>	226

PREMIÈRE SÉANCE

MARDI 19 SEPTEMBRE 1961

PRÉSIDENTICE DE M. HANS FURLER

Président de l'Assemblée parlementaire européenne

La séance est ouverte à 16 h 05.

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. Ouverture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare ouverte la huitième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres de l'Assemblée parlementaire européenne.

2. Allocution de M. le Président

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un grand honneur que d'ouvrir cette huitième réunion jointe. Notre cœur est plein d'angoisse lorsque nous contemplons les nuées d'orage qui jettent leur ombre sur le monde où nous vivons. J'ai déclaré hier devant l'Assemblée parlementaire européenne que Berlin est pour nous le symbole de l'Europe libre et

je suis convaincu de traduire notre sentiment à tous en proclamant que nous sommes liés à cette ville par une solidarité indissoluble.

Toutefois, si nous avons de nombreux sujets d'inquiétude, nous avons aussi de bonnes raisons de nous féliciter de voir que les nations d'Europe se sont rapprochées depuis quelques mois. La décision de la Grande-Bretagne — suivie par le Danemark et l'Irlande — de solliciter son adhésion à la C.E.E., et le désir manifeste des autres pays de rechercher une nouvelle forme de coopération avec les Communautés sont on ne peut mieux faits pour résoudre la controverse qui nous préoccupe depuis quelques années. C'est à dessein que je dis « on ne peut mieux faits », car la formule maintenant choisie correspond exactement à ce vers quoi les efforts des Européens de tous pays tendent depuis le début. Etant également membre de l'Assemblée consultative, je puis rappeler l'attitude cohérente qui a toujours été la sienne en ce domaine. Depuis que ses espoirs de créer une « autorité politique dotée de fonctions limitées mais de pouvoirs réels » ont été déçus, l'Assemblée consultative a appuyé toutes les initiatives de cet ordre émanant des six pays d'Europe continentale. Elle a toujours eu la conviction que l'œuvre de pionniers accomplie par ces pays permettrait à ceux qui restaient encore à l'écart d'adhérer ultérieurement à la Communauté et qu'avec les années, ces derniers s'associeraient au noyau européen en formation. La voie est maintenant ouverte.

Notre réunion d'aujourd'hui et de demain revêt aussi un caractère particulier. Nos réunions précédentes ont permis de donner aux représentants des pays étrangers à la Communauté un aperçu de notre structure, de nos méthodes de travail et de nos problèmes, tout en veillant à ce que les intérêts des pays non membres soient pris en considération au cours de cette période de coexistence. Cette année, nous avons pour tâche particulière de faire progresser les préparatifs d'union. Tout d'abord, les réserves d'ordre psychologique et le sentiment de rivalité, qui ont marqué la dernière phase des relations entre la C.E.E. et l'A.E.L.E., doivent se dissiper.

Le mieux serait, à mon avis, d'ouvrir nos débats en réaffirmant ce que nous avons en commun : d'une part, la volonté de faire l'unité européenne et d'autre part, le principe, proclamé au congrès de La Haye en 1948 et mis en pratique par les Communautés, selon lequel les conceptions traditionnelles de la coopération internationale ne suffisent plus et doivent être remplacées par de nouvelles formes d'accord portant la marque de la supranationalité. Partant de cette base commune, les négociations — qui seront certainement ardues — ne manqueront pas d'avoir une heureuse issue. Des accommodements destinés à protéger des intérêts légitimes sont toujours possibles pourvu que l'élan du processus d'intégration — élan que nous devons au succès des Communautés — se maintienne sans restriction ni relâche. Cette condition est dans notre intérêt à tous. Seul cet élan permettra aux nouveaux membres ou associés de tirer de l'intégration le même profit que leurs prédécesseurs. Les exigences politiques vont dans le même sens : l'unification de l'Europe sous une nouvelle bannière est la noble entreprise qui, dans la controverse qui nous oppose au communisme, donne à nos peuples une force et une confiance renouvelées dans la supériorité de notre mode de vie.

L'an dernier, j'aurais conclu mon allocution d'ouverture en affirmant que nous étions en droit de nous montrer optimistes. L'évolution de l'Europe est venue confirmer cette affirmation. Mus par une force intérieure, nous nous dirigeons à coup sûr vers une Europe nouvelle. Il nous appartient désormais d'accélérer le cours de cette évolution par un débat sincère et constructif qui permette de clarifier la situation.

3. *Hommage à la mémoire de M. Dag Hammarskjöld*

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, je tiens maintenant, en votre nom à tous (*les représentants se lèvent*), à rendre hommage à l'homme disparu hier dans des circonstances si tragiques : M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies. Nous étions nombreux à ne pas l'avoir oublié depuis

l'époque où il venait à Strasbourg, en tant que représentant du ministre des Affaires étrangères de Suède.

Même sans le connaître personnellement, on ne pouvait que s'incliner devant son courage et son intégrité. C'était un fonctionnaire international au meilleur sens du terme, un homme qui se dépensait sans compter pour le bien général de son organisation, qui jamais ne plaçait les intérêts des puissances au-dessus des considérations de justice. Il luttait avec bravoure et ténacité pour mieux assurer l'ordre et la paix mondiale — ultime et suprême idéal. Par sa mort soudaine, les Nations Unies, un des rares éléments d'ordre dans ce monde tourmenté, se trouvent privées de leur homme de barre. Et dès lors, une inquiétude pour l'avenir de l'institution vient se mêler à la tristesse que nous éprouvons devant une pareille perte.

Au nom des membres de l'Assemblée consultative et de l'Assemblée parlementaire européenne, je présente nos sentiments de profonde sympathie au peuple suédois et à l'Organisation des Nations Unies.

Je vous remercie de vous être levés.

La parole est à M. Heckscher.

M. Heckscher (Suède). — (*E*) Au nom de la délégation suédoise, je vous remercie, Monsieur le Président, des paroles que vous avez prononcées à la mémoire de M. Dag Hammarskjöld. Certes, il agissait non pas en sa qualité de Suédois ou d'Européen mais, comme vous l'avez fort justement fait remarquer, de fonctionnaire international. Il a perdu la vie au service d'une grande organisation qu'il s'efforçait de sauvegarder devant les difficultés inhérentes aux problèmes mondiaux. Mais c'était aussi un grand Européen et la délégation suédoise s'enorgueillissait de voir en lui un compatriote qui, appelé à exercer ses fonctions dans un cadre plus large, a accompli son devoir d'une façon que nous avons tous des raisons d'admirer, que nous soyons Suédois, Européens ou que nous appartenions à d'autres pays membres des Nations Unies.

M. le Président. — Je vous remercie très sincèrement des paroles que vous avez prononcées à la mémoire de M. Dag Hammarskjöld.

4. Ordre des travaux

M. le Président. — Je vous rappelle que la procédure au cours de la présente réunion jointe est la même que celle qui a été fixée précédemment.

Pour cet après-midi, l'ordre du jour appelle les points ci-après :

- Présentation du rapport de M. Kapteyn sur l'activité de l'Assemblée parlementaire européenne du 1^{er} mars 1960 au 1^{er} mai 1961;
- Exposé de M. Junot, rapporteur de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe;
- Exposé de M. Malvestiti, président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier;
- Exposé de M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne;
- Exposé de M. Hirsch, président de la Commission de l'Euratom.

Demain matin à 11 heures, aura lieu l'échange de vues entre les membres de l'Assemblée consultative et les membres de l'Assemblée parlementaire européenne, échange de vues qui se poursuivra l'après-midi et le soir. Le président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe prendra la parole au cours de cette réunion, et le cas échéant, M. Kapteyn répondra à l'ensemble des interventions.

Je prierai les représentants qui souhaitent intervenir dans la discussion du rapport de M. Kapteyn de bien vouloir se faire inscrire dans la pièce A 68 avant la fin de la séance de cet après-

midi. Ceci est important pour que les débats puissent être organisés en conséquence.

5. Activité de l'Assemblée parlementaire européenne

M. le Président. — Nous commencerons par le premier point à l'ordre du jour.

La parole est à M. Kapteyn, rapporteur de l'Assemblée parlementaire européenne, pour présenter le rapport sur l'activité de l'Assemblée parlementaire européenne du 1^{er} mars 1960 au 1^{er} mai 1961.

M. Kapteyn (Pays-Bas), *rapporteur.* — (N) Monsieur le président, ce serait évidemment manquer de modestie si je parlais de l'idée que tous les membres ici présents ont lu le rapport que j'ai eu l'honneur de rédiger au nom de l'Assemblée parlementaire européenne et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Mais ce serait indubitablement encore plus présomptueux d'en tirer la conclusion que je puis me borner à le leur lire, abusant ainsi de leur patience.

Si vous me le permettez, j'attirerai principalement votre attention sur une petite partie de mon rapport où il est question d'un sujet qui me paraît fort important et très actuel : je veux dire les rapports entre la Communauté économique européenne, d'une part, et la Grande-Bretagne et quelques autres pays, d'autre part.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je ferai cependant remarquer — encore que cette remarque sorte peut-être du cadre du rapport — que l'Assemblée parlementaire européenne a approuvé ce matin le traité d'association avec la Grèce.

Le fait me paraît d'importance puisque en l'occurrence la Communauté s'est montrée sous un certain angle. En effet, l'accord d'association n'a pas été conclu pour que nous en tirions aussitôt un avantage commercial. Il exprime au contraire l'inten-

tion de venir en aide à un pays européen qui se débat dans une situation économique difficile.

Estimant qu'il peut être utile, Monsieur le Président, de mettre avant tout bien en relief l'attitude de la C.E.E. en face de la Grande-Bretagne, je rappellerai qu'à la page 5 du rapport on trouve une explication du fait que l'Assemblée parlementaire européenne tient tellement à ce que la Grande-Bretagne adhère à la Communauté. On y lit en effet que, pour conjurer une scission de l'Europe, laquelle pourrait avoir des conséquences graves non seulement pour notre continent, mais aussi pour l'Afrique, il est souhaitable que l'on institue une collaboration.

Le gouvernement britannique a entamé maintenant des négociations et un échange de vues a déjà eu lieu au Parlement britannique.

Ce que j'ai lu à ce propos m'a montré qu'il y a encore beaucoup de malentendus sur le contenu du traité. J'ignore quelle est la situation au Danemark et en Irlande, mais je crois qu'il serait bon que je tente de donner ici quelques éclaircissements.

Il n'y a en somme rien de surprenant à ce que l'on fasse tant de réserves et que l'on aperçoive tant de difficultés. Rappelons-nous quelle était la situation dans les pays membres avant que le traité de la C.E.E. ait été conclu! A cette époque, nous avons fait une expérience du même genre.

Samedi dernier, M. Peyrefitte a rappelé encore une fois, dans une séance de l'Union interparlementaire, comment une grande partie de l'industrie française était sérieusement adverse de l'institution de la C.E.E. Or, quelques années plus tard, c'est précisément cette même industrie française qui, à propos de l'accélération, a insisté pour qu'elle se fasse au plus tôt. Il est évident qu'un traité de cette sorte, qui renferme tant d'inconnues, doit susciter de fortes résistances.

Il s'y ajoute — et je crois que la décision n'a pas été facile à prendre, ni pour le gouvernement britannique, ni pour le

Parlement — que la Grande-Bretagne a derrière elle une tradition séculaire de *splendid isolation*. Au surplus, chaque Anglais est, si je puis m'exprimer ainsi, affecté par naissance d'une espèce de crainte en face d'un étranger. Un étranger, c'est quelqu'un que l'on ferait mieux de tenir un peu à distance. Or, l'idée qu'ailleurs il pourrait être lui-même un étranger est, pour un Anglais, tout à fait insupportable.

Je me rappelle comment, il y a quelques années, cette particularité est apparue une fois de plus aux Pays-Bas et de manière particulièrement visible.

A Hoek van Holland, qui est chez nous une des portes de sortie vers l'Angleterre, nous en avons eu une démonstration bien éloquente. Pour rendre service aux très nombreux voyageurs qui traversent la Manche pour rentrer en Angleterre, le gouvernement néerlandais avait fait apposer sur deux portes des pancartes sur lesquelles on pouvait lire, en anglais : Porte de gauche pour voyageurs étrangers, porte de droite réservée aux voyageurs néerlandais.

On a remarqué alors que tous les Anglais examinaient très attentivement les pancartes, réfléchissaient un moment et que sept sur dix passaient la porte réservée aux voyageurs néerlandais. Mieux valait donc, semble-t-il, être Hollandais qu'étranger...

Nous devons tenir compte du fait que l'évolution du système juridique, du système administratif, du système politique de la Grande-Bretagne a été totalement autre que l'évolution qui s'est faite chez nous, sur le continent, alors même que l'on n'était séparé de ce continent que par le petit canal de la Manche.

Par deux fois, cette *isolation* a été brisée; c'était en 1914 et en 1939. La Grande-Bretagne a sacrifié alors des centaines de milliers de ses meilleurs fils pour la sauvegarde de notre liberté.

C'est pourquoi j'ai été assez surpris quand j'ai lu dans le compte rendu de la séance en question du Parlement anglais qu'un Disraeli moderne s'était levé à la Chambre pour déclarer :

« Nous pouvons mieux influencer la conduite de l'Europe en demeurant hors de la C.E.E. »

Je crois qu'après les expériences de notre siècle la réalité apparaît tout de même un peu différente.

Il ne faut pas se lasser de dire que, du point de vue politique, la Grande-Bretagne est maintenant liée plus étroitement au continent qu'elle ne l'a jamais été auparavant.

Je rappelle le traité de Bruxelles qu'on a conclu depuis lors, l'O.T.A.N. et l'U.E.O. Or, dans le passé, il est apparu bien souvent que des traités de défense, quelque excellentes qu'aient été les intentions et la bonne volonté, dépendaient malgré tout de conditions d'ordre économique qui mettaient les pays signataires en état de tenir leurs engagements.

Nous avons déjà vu qu'en l'absence des conditions économiques voulues le meilleur traité finissait par éclater au mauvais moment.

Monsieur le Président, c'est bien pourquoi le fondement de notre collaboration européenne consiste — vous trouvez cette idée énoncée dans le traité instituant la C.E.C.A. — à éliminer une rivalité séculaire. Quant à la base du traité instituant la C.E.E., elle est en fin de compte d'ordre politique, alors même qu'il s'agit d'une communauté économique.

Nous avons voulu une fois pour toutes nous débarrasser de cette rivalité pour pouvoir maintenir longtemps la paix en Europe occidentale. J'ai déjà dit que le gouvernement britannique ne va pas changer à la légère le cours de sa politique, mais je ne puis me soustraire à l'impression que bon nombre des objections qui ont été formulées reposent sur un malentendu. J'espère pouvoir contribuer par mes modestes moyens à éclairer les esprits; je serais heureux que, si certaines questions devaient subsister malgré tout, mes collègues plus experts de l'Assemblée parlementaire européenne veuillent bien compléter mon exposé.

Il est une chose qui m'a frappé, Monsieur le Président : c'est que certains parlementaires ont repoussé, pour des motifs d'ordre économique, l'idée de l'adhésion, souhaitant en revanche une association. Je n'arrive pas à saisir cela, car une association susciterait indubitablement les mêmes objections. Dans le cas d'une association, il n'y aurait pas la moindre place pour une influence britannique sur la politique économique du continent. C'est là une réalité dont il faut se pénétrer.

Il me paraît de même nécessaire de souligner que, lorsqu'on devient membre de la C.E.E., on obtient évidemment les mêmes droits que les Etats qui en font déjà partie, parce que l'on doit naturellement assumer aussi les mêmes obligations.

Au Parlement britannique, une question a été posée. Se pourrait-il qu'au moment d'un vote un ministre français et un ministre du Benelux bloquent telle ou telle décision et que la Grande-Bretagne fasse de même, par exemple de concert avec le Danemark ? Il ne fait aucun doute que les droits que possèdent les Etats membres actuels vaudront aussi pour les Etats membres nouveaux. Nous ne pouvons pas imaginer qu'il en aille autrement.

Après ces quelques observations plutôt générales, j'aborderai un certain nombre de points particuliers.

Tout d'abord la question de l'A.E.L.E. En relisant attentivement les comptes rendus des débats de l'Assemblée parlementaire européenne, on remarquera que celle-ci s'est occupée aussi de cette question et qu'elle aperçoit fort bien qu'il se pose là naturellement toute une série de problèmes. La position des Etats de l'A.E.L.E. n'est pas la même pour tous. On sait évidemment qu'un grand pays comme la Grande-Bretagne peut décider, librement et en toute indépendance, des liens politiques qu'elle entend nouer ou ne pas nouer. Mais au nombre des Etats de l'A.E.L.E., il en est qui se trouvent à cet égard dans une position particulièrement difficile. Il me semble que les discussions de l'Assemblée parlementaire européenne ont fait apparaître qu'il faut en tenir dûment compte.

A ce propos, je signalerai que, dans le domaine des transports, la Communauté européenne du charbon et de l'acier a conclu, il y a des années déjà, des accords avec la Suisse et l'Autriche et qu'à l'Assemblée commune on a régulièrement affirmé la nécessité de se soucier des pays voisins et de leurs intérêts.

En ce qui concerne l'agriculture — je dois vous avouer, Monsieur le Président, que parmi les nombreuses infirmités dont je suis affligé, il y a que je ne comprends vraiment rien à l'agriculture — je crois savoir que les enquêtes des experts anglais ont montré que l'agriculture de leur pays n'a en somme pas lieu de se montrer inquiète.

Evidemment, il faudra peut-être modifier le système de soutien parce qu'il diffère du tout au tout de celui que le continent applique. D'autre part, il ne faut pas imaginer que la politique agricole que l'on va mener dans la Communauté sera en quelque sorte une addition des politiques agricoles que les six Etats membres ont menée jusqu'ici. De notables changements s'imposeront à ces Etats continentaux aussi. Ils se trouveront en fait logés à la même enseigne que la Grande-Bretagne.

D'ailleurs, Monsieur le Président, on m'a raconté que l'agriculture anglaise est la mieux mécanisée de l'Europe. Je dirai donc avec Shakespeare : *A soldier and afeared?* Qu'a-t-on donc à craindre?

Je parlerai maintenant de la libre circulation des capitaux.

Je puis comprendre que, dans la situation où la Grande-Bretagne se trouve actuellement, on estime ne pas pouvoir admettre du jour au lendemain une liberté complète du mouvement des capitaux. Cela est parfaitement équitable. Mais le traité n'exige pas que l'on passe d'un coup à ce régime nouveau. D'autre part, il n'est pas juste de juger le traité à la lumière de cette situation momentanée de la Grande-Bretagne. Nous devons pourtant supposer que ce pays a suffisamment de ressort pour surmonter les difficultés actuelles. De plus, je rappelle que, du

moment qu'il ne faut pas considérer comme permanente une situation qui n'est que celle d'aujourd'hui, la liberté du mouvement des capitaux, en ce qui concerne les deux premières étapes de quatre ans, dépend de l'unanimité du Conseil de ministres. Il me semble donc que ces deux étapes représentent un répit vraiment suffisant.

Or, on a dit qu'il pourrait arriver que le gouvernement britannique prenne des mesures et que la Commission de la C.E.E. demande que ces mesures soient interdites, retirées ou modifiées.

Monsieur le Président, à la fin de ces deux étapes, lorsque par conséquent la règle de l'unanimité ne sera plus valable, tel pourra en effet être le cas. Mais on a négligé de lire ce qui est dit ensuite. Le traité dit expressément que, si on a des difficultés, on peut être autorisé à prendre certaines mesures, c'est-à-dire dès lors que le mouvement des capitaux fait surgir un danger pour le pays en question. Ce n'est que si un pays ne demande pas cette autorisation et prend néanmoins des mesures que la Commission peut dire — mais alors elle doit tout d'abord prendre l'avis du Comité monétaire au sein duquel siègent deux membres qui appartiennent au pays en question — que ce pays doit ou bien revenir sur ces mesures ou bien les modifier.

Croit-on vraiment qu'une Commission comme la nôtre va le faire sans avoir de justes motifs? Pense-t-on vraiment qu'au cas où de sérieuses difficultés en résulteraient pour le pays en question, la Commission de la C.E.E. irait lui dire à la légère : « Retirez donc ces mesures! »? Elle ne peut le faire que si ces mesures sont discriminatoires et ne répondent pas à la situation réelle. Je suis certain qu'en cas de nécessité absolue et s'il n'y a pas d'autre moyen de sortir de l'embarras, il n'est pas question que la Commission de la C.E.E. prononce pareille interdiction.

Monsieur le Président, on a aussi dit, si j'en crois ce que j'ai lu dans certaines publications, que le traité de la C.E.E. pourrait empêcher les échanges commerciaux avec le bloc de l'Etat et la Chine.

Pour plus de sûreté, j'ai épluché encore une fois le traité, et je dois vous dire que je n'y ai pas trouvé la moindre disposition qui donne à croire que tel pourrait être le cas. Il n'en est donc rien en réalité.

Je passe au problème de la circulation de la main-d'œuvre. Là encore, il subsiste des malentendus.

On aurait affirmé, d'après ce que j'ai lu, que la migration en provenance du Commonwealth et vers l'Angleterre ne pourrait se faire sans une autorisation de la Commission de la C.E.E. Voilà qui est tout à fait contraire à la réalité, Monsieur le Président. La migration des ressortissants nationaux n'est en aucune façon soumise au contrôle de la Commission.

Quand il s'agit d'occuper un emploi, les ressortissants du pays en question ont la priorité; puis vient le tour des ressortissants des autres pays de la Communauté. Ce régime prévoit naturellement aussi certaines conditions en vertu desquelles des travailleurs ressortissants du pays ne peuvent être chassés de leur emploi. Par conséquent, le traité n'implique là non plus aucune menace pour la situation des Britanniques.

On a fait encore une autre remarque. On a dit que, si jamais un gouvernement travailliste devait revenir au pouvoir, le traité empêcherait tout progrès dans le domaine de la nationalisation.

Or, le traité ne renferme pas non plus de disposition qui puisse faire obstacle à de nouvelles nationalisations. Ce qu'en revanche on peut trouver dans le traité est en réalité tout à l'avantage de la Grande-Bretagne. Le fait est qu'en France et en Italie on nationalise passablement plus qu'en Angleterre. Or, il y a dans le traité, à propos des conditions de concurrence, des dispositions qui interdisent aux entreprises nationalisées de pratiquer des discriminations, celles-ci étant évidemment incompatibles avec le traité de la Communauté. C'est tout ce que l'on trouve à cet égard dans le traité.

Quand on interdit aux entreprises privées de se livrer à des pratiques discriminatoires, on est bien forcé de les interdire aussi aux entreprises de l'Etat.

Monsieur le Président, il est fort compréhensible — et voici qui m'amène à un des problèmes les plus épineux — qu'à son tour le Commonwealth ait été l'objet d'une attention particulière. Notre impression est que l'on craint en somme que l'adhésion à la C.E.E. signifierait qu'il faut rompre les liens avec le Commonwealth.

Dans les débats de l'Assemblée parlementaire européenne, il est régulièrement apparu que personne ne souhaite cette rupture. On a constamment affirmé que, si le Royaume-Uni entre dans la Communauté, il faudra évidemment établir aussi pour le Commonwealth certains protocoles, de manière à faire face aux difficultés. Rompre ces liens ne serait pas dans l'intérêt de l'Europe; ce ne serait certainement pas non plus dans l'intérêt de la paix mondiale. Aussi l'Assemblée parlementaire européenne a-t-elle toujours souligné la nécessité de trouver une solution pour ce problème.

Peut-être est-il permis de regretter qu'en fait le Commonwealth ne puisse pas se développer en une grande communauté économique. Mais il ne faut pas oublier que ces régions s'industrialiseront toujours davantage. Dès à présent, on voit par exemple que la valeur des exportations canadiennes à destination du Royaume-Uni dépasse de 200 à 250 millions de livres la valeur des importations canadiennes en provenance du Royaume-Uni. C'est là un développement qui est amorcé.

Le volume du marché du Commonwealth est énorme et n'a nulle part son pareil. Cependant, le pouvoir d'achat du Commonwealth n'est pas encore tel qu'il ouvre la porte au développement industriel moderne dans le domaine de la pétrochimie, des matières plastiques, ni les possibilités d'automation qu'offrent les marchés des Etats-Unis et de la C.E.E. Pareil pouvoir d'achat de la C.E.E. est nécessaire pour le développement industriel des grands pays.

Au surplus, il me semble qu'à elle seule la Grande-Bretagne ne sera pas en mesure de fournir tous les investissements gigantesques dont les pays du Commonwealth ont besoin. On remarque même que les Etats-Unis fournissent dès maintenant de très grosses sommes à titre d'aide.

La Grande-Bretagne ne peut pas non plus résoudre seule le problème africain, pas plus que la Communauté ne peut le faire à elle seule. C'est là une œuvre que nous ne pouvons accomplir qu'en commun; pour cela, il faut l'action de l'Europe tout entière.

Comme je l'ai dit, l'Assemblée parlementaire a déclaré qu'elle appelle de ses vœux une solution pour les problèmes du Commonwealth. Je dois cependant faire une mise en garde à ce propos. J'ai l'impression que notre Assemblée parlementaire européenne est absolument opposée à toute concession qui aurait pour effet de nuire à la politique agricole de la Communauté. On désire une solution qui permette à l'expansion de la Communauté de suivre son cours normal, telle qu'elle est prévue par le traité; c'est là un impératif qui reste valable pour tous les cas d'adhésion.

On s'est beaucoup intéressé, par la force même des choses, à la question de la coopération sur une base fédérative. Visible-ment, on a craint çà et là que la Grande-Bretagne soit priée de se dire disposée à entrer dans une fédération.

Si je ne me trompe pas sur le compte de l'Assemblée parlementaire européenne, la grande majorité de ses membres regrette précisément que l'on ne songe pas à lui adresser cette demande.

Chacun sait pourtant que le gouvernement français ne veut pas d'une collaboration sur base fédérative. Je dois vous dire à ce propos que je ne suis pas convaincu moi-même que tous les gouvernements qui, dans un bel élan, rompent une lance pour la coopération fédérative et pour l'idée supranationale prennent ce souhait toujours au sérieux. J'en doute parfois et je crois avoir certaines raisons de le faire.

Depuis 1960, c'est-à-dire depuis la publication de son communiqué de presse, le général de Gaulle est d'avis que nous devons avoir une Europe unie, que cette Europe unie doit avoir des organes et que des droits de souveraineté doivent être délégués à ces organes, autrement dit qu'il ne doit pas y avoir de transfert de souveraineté, pas de renonciations à la souveraineté, mais que cette souveraineté doit simplement être déléguée à un organe.

Sur ce point, nos amis anglais n'ont aucune raison d'éprouver la moindre crainte. Cependant, bien que j'avoue franchement mes convictions de fédéraliste, je ne suis pas le moins du monde inquiet à l'idée de voir une Grande-Bretagne actuellement antifédéraliste devenir membre de la Communauté européenne.

Les Anglais ont l'habitude de raisonner très froidement. Ils ne s'emballent pas pour toute sorte de questions, ils les examinent sans passion. La politique anglaise est pragmatique.

Quand ils pensaient que la C.E.E. n'aurait pas de succès, que ce serait un échec et qu'il n'en sortirait rien de bien, ils refusaient à miser sur cette carte. Maintenant que la C.E.E. a visiblement réussi et qu'elle va réussir encore davantage, maintenant qu'ils assistent à l'essor de la C.E.E., voici qu'ils se disent, très froidement et avec raison : « Si c'est ainsi, nous voulons devenir membre de la C.E.E. ».

De même, je suis convaincu que, quand le moment sera venu, pour la Communauté, de se grouper en fédération parce que les faits mêmes l'y conduisent, nos amis anglais diront, là encore, très froidement : « A notre tour, nous sommes maintenant disposés à nous fédérer avec vous. »

Monsieur le Président, à cet égard, les fédéralistes parmi nous ne sont d'ailleurs pas en mauvaise compagnie. Je vous rappelle un amendement qui, en son temps, avait été déposé à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Il concernait la structure politique de l'Europe et disait qu'il faudra avoir un comité des ministres, un organe exécutif — entendez-moi bien — muni de pouvoirs supranationaux.

« Ce comité, disait l'amendement, aura son propre secrétariat et des fonctionnaires européens. »

Or, Monsieur le Président, cet amendement a été déposé en 1949 par M. Macmillan, alors membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, aujourd'hui Premier ministre britannique. Voilà qui me donne de l'espoir pour l'avenir.

A propos de cette fédération, on a naturellement beaucoup parlé de souveraineté. Il est évident que, si on veut devenir membre de la C.E.E., il faut se souvenir que, suivant un proverbe bien connu, « on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs ». Sans toucher à la souveraineté, impossible de fédérer. J'attirerai pourtant votre attention sur un fait : ceux qui parfois se battent avec tant de véhémence pour la souveraineté du gouvernement et du Parlement jonglent en fait avec un œuf évidé.

Je donnerai un exemple. Croyez-vous qu'un Parlement qui jouit d'une pleine liberté d'action et de décision puisse actuellement adopter une loi instituant la semaine de 36 heures, alors que partout ailleurs dans le monde on travaille 48 heures par semaine? A cet égard déjà, la souveraineté d'un Parlement se trouve limitée. L'interdépendance internationale, Monsieur le Président, est devenue si forte que, même sans avoir à respecter des accords, les gouvernements sont limités dans l'exercice de leur souveraineté.

Cela est plus vrai encore dans le cas de toute une série de conventions. Peut-on nier que par le fait des Nations-Unies, de l'O.T.A.N., de l'Union de l'Europe occidentale la souveraineté soit limitée? Pourtant, il n'est guère de terrain comme celui de la défense où gouvernements et parlements soient pareillement jaloux de leur liberté d'action et de décision, en un mot : de leur souveraineté.

Dans le seul domaine économique déjà, au G.A.T.T. et à l'A.E.L.E., les Etats membres et leurs Parlements ont perdu un peu de leur souveraineté, et les peuples s'en sont bien trouvés.

Entre les deux guerres mondiales, les gouvernements ont pris de plus en plus conscience de leurs responsabilités quant à la prospérité économique et sociale des peuples confiés à leurs soins. On a laissé aller les choses librement leur train. Pendant ces années-là, les gouvernements et les Parlements ont laissé libre cours à l'exercice de leurs droits souverains. On a pris à tout instant des mesures nouvelles pour restreindre les importations. Nous avons vu les conséquences désastreuses qui en sont résultées.

A cette époque, on ne pouvait pas agir autrement, mais on a dû se faire à l'idée que l'interdépendance était devenue telle que plus aucun pays d'Europe n'était en état de mener une politique économique exclusivement déterminée par lui-même.

Il y a quelques années, le ministre anglais des finances — c'était M. Butler — a fait remarquer, lors d'une légère récession aux Etats-Unis, qu'une diminution des consommations de 5 % aux Etats-Unis se traduirait par une diminution de 30 % des exportations de Grande-Bretagne.

En face de réalités de ce genre, les différents gouvernements et Parlements se voient impuissants, et la souveraineté n'a plus guère de signification. L'évolution moderne a fait que la souveraineté parlementaire dans le domaine économique s'en est allée par petits morceaux. Or, une coopération dans le cadre d'une unité plus large permet de rétablir une grande partie de ce qui avait été perdu.

A cet égard, j'ai été surpris par une déclaration qui a été faite au Parlement britannique. Le contrôle de notre économie, a-t-on dit, reposera entre les mains de gens du continent.

Mais, Monsieur le Président, les membres de la Communauté actuelle pourraient dire tout aussi bien que le jour où la Grande-Bretagne en sera devenue membre à son tour, le contrôle de notre économie passera dans les mains de la Grande-Bretagne, car le fait est que ce contrôle de l'économie de tous les pays passera dans les mains de tous les pays et que pour la Communauté il se

heurtera à des difficultés considérablement plus grandes que ce ne serait le cas dans n'importe quel grand pays pris isolément.

Il est gênant d'imaginer qu'un pays veuille devenir membre à cause d'un droit de veto. Pense-t-on vraiment que le « niet » permanent de M. Gromyko aux Nations-Unies ait été un bienfait pour le monde? J'ai de la peine à le croire. L'expérience nous a montré qu'aucun objectif ne peut être atteint lorsque la règle de l'unanimité est maintenue. L'évolution de l'O.E.C.E. l'a déjà montré.

Mon ami Kalbitzer, qui est aussi membre de l'Assemblée parlementaire européenne, a fait remarquer à l'Assemblée consultative, il y a quelques années déjà, que l'on peut noter à l'O.E.C.E. un mouvement qui tend vers le supranational. Comme c'est curieux! Que s'est-il passé? Il est apparu plus d'une fois qu'un pays s'est senti moralement obligé de ne pas faire jusqu'au bout usage de son droit de veto. Moralement parlant, ce n'était tout simplement pas faisable.

Or, c'est dans cet esprit-là qu'il a été dit dans le traité que ce droit de veto ne pouvait pas être maintenu à la longue.

C'est cependant une erreur de dire, dans cet ordre d'idées, que la Commission de la C.E.E. et l'Assemblée parlementaire européenne n'ont pas besoin d'un renforcement de leurs attributions, car ce renforcement touche de fort près ce que nous venons de dire. En affirmant cela, apparemment du point de vue de la souveraineté nationale, on néglige cependant un fait de la plus grande importance. Quelle est en effet la réalité? Quand le Conseil de ministres de la C.E.E. prend des décisions à la majorité, la responsabilité ministérielle devant le Parlement national s'évanouit. Il faut la remplacer par quelque chose. Nous ne saurions la laisser se perdre sans la retrouver par un biais. Or, la réalité est que nous ne retrouvons cette responsabilité que si la position de la Commission de la C.E.E. en face du Conseil est renforcée et si les attributions de l'Assemblée parlementaire sont élargies. Voilà pourquoi il est nécessaire de renforcer ces attributions.

Au surplus, je ferai remarquer que nous n'avons vu que trop souvent — je rappelle simplement l'Organisation des Nations-Unies — que lorsque les ministres se rencontrent on aboutit presque toujours à une impasse.

Or, la Commission de la C.E.E. a précisément pour tâche d'abandonner juste assez d'autorité pour pouvoir tirer, en proposant des compromis, le Conseil de l'impasse où il est acculé. Pour l'amour de la coopération européenne, il faut être prêt à renoncer à quelques bribes de souveraineté, afin de pouvoir dire avec Tennyson :

« We may rise on stepping stones of our dead selves to higher things. »

Ces bribes de souveraineté qu'il faut sacrifier au niveau national doivent constituer pour nous l'échelon qui nous conduit plus haut, à un niveau où la souveraineté nationale s'exerce à nouveau.

Plus la position de la Commission de la C.E.E. sera forte, plus celle de l'Assemblée parlementaire sera forte, et plus nous pourrons récupérer la portion de souveraineté qui s'était perdue par le jeu de l'évolution moderne.

Il est évident que le conseil municipal de Douvres ne voudra pas que les problèmes de voirie de la ville qu'il administre soient traités au Parlement britannique. Mais il n'ira pas jusqu'à affirmer que la construction d'un tunnel de Douvres en France doit être discutée au conseil municipal de Douvres et non au Parlement britannique.

C'est ainsi qu'il en va aussi de l'évolution économique d'aujourd'hui. Bon gré mal gré, elle nous oblige à rechercher une coopération à un niveau supérieur car ce n'est qu'à ce niveau-là que peut s'accomplir un travail vraiment à la mesure de son but.

Monsieur le Président, dans la première partie de notre rapport annuel j'ai tenté de caractériser l'Assemblée parlementaire

européenne. Il m'a paru utile de le faire parce que, pour parler franchement, je m'attendais à la démarche de la Grande-Bretagne. Il m'a semblé bon que les parlementaires britanniques ici présents sachent dans quel cercle ils vont pénétrer.

A mon avis personnel — car sur ce point je n'ai reçu aucun mandat du comité des présidents de l'Assemblée parlementaire européenne — l'entrée des représentants de la Grande-Bretagne à l'Assemblée parlementaire européenne signifiera beaucoup plus qu'un simple accroissement du nombre de ses membres. Leur présence ne contribuera pas seulement à créer l'atmosphère de l'Assemblée parlementaire européenne, il en résultera aussi une influence considérable sur la création du droit de la Communauté.

C'est que cette formation du droit ne dépend pas seulement du texte du traité. Dès à présent, des usages se sont établis en matière de droit institutionnel et notamment de droit parlementaire de la Communauté — nos amis anglais appelleraient cela des *conventions* — qui font partie intégrante du droit de la Communauté. Je ne prétends pas que du fait que les Anglais entrent dans le jeu, celui-ci va être joué selon les règles anglaises. Nos amis anglais apprendront notamment que dans notre cercle l'adage *Parliament can do everything but make a man a woman* n'est pas tout à fait vrai. Mais je prévois que du fait que les Anglais joueront le jeu avec nous un grand pas pourra être franchi vers le renforcement de l'influence parlementaire dans la Communauté.

Personnellement, je ne crois pas que pour cela il faille modifier le texte du traité. L'influence d'un Parlement ne dépend pas en premier lieu des compétences qui sont accordées par le texte d'un traité; elle découle bien plutôt de l'autorité qu'il a acquise au cours des ans.

Je tenterai de le montrer par un exemple imaginaire. Supposons qu'un beau jour, le Conseil de ministres demande à l'Assemblée parlementaire son avis sur un règlement projeté par

la Commission européenne en matière de politique commune des transports; supposons de plus qu'après en avoir amplement délibéré l'Assemblée parlementaire propose de modifier considérablement le projet; supposons encore que le Conseil de ministres ne tienne aucun compte de cet avis et qu'il suive le chemin qui bon lui semble pour la rédaction du règlement; supposons enfin que le Conseil érige cette pratique en un usage constant et qu'il se moque de l'institution parlementaire comme de colin-tampon, croyez-vous que cette Assemblée se laisserait faire et qu'elle accepterait cela tout bonnement? Je pense que le moment viendra alors où elle dira : « Ou bien on nous reconnaît comme colégislateurs effectifs, ou bien nous chercherons d'autres moyens — selon le traité, ce pourrait consister à demander des comptes aux ministres devant les Parlements nationaux — de faire respecter le caractère démocratique de la Communauté ».

Monsieur le Président, j'ai essayé d'illustrer dans sa juste signification un moment historique de la vie de la Communauté, je veux dire le moment où la Grande-Bretagne a demandé son admission au sein de la Communauté. Que l'on me pardonne si je n'y suis pas parvenu! J'espère avoir apporté quelques idées, quelques faits en vue d'un débat digne du niveau de notre présente réunion et de cet événement important.

Je termine en déclarant que je suis convaincu que dans leur très grande majorité, sinon dans leur totalité, les membres de l'Assemblée parlementaire européenne souhaitent de tout leur cœur pouvoir saluer nos amis britanniques danois et irlandais comme autant de collègues. On aura fait alors un grand pas, un pas extrêmement important vers une Europe Unie plus grande, un pas dont je souhaite qu'il puisse nous conduire à une vaste communauté atlantique. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Kapteyn de l'excellent rapport qu'il vient de nous présenter et en disant cela, je pense tant au rapport écrit qu'à l'exposé que nous venons d'entendre. Je sais par expérience combien un tel rapport demande de travail et de peine. Je crois pouvoir dire, M. Kapteyn, que vous avez

accompli votre tâche de façon magistrale et je vous remercie une fois encore.

La parole est à M. Junot, pour le rapport de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

M. Junot (France), *rapporteur*. — Monsieur le Président, je pense qu'il est une partie de ma tâche qui recueillera ici une approbation unanime : c'est celle par laquelle je voudrais commencer, en disant à M. Kapteyn combien ses rapports, tant écrits qu'oraux, nous ont intéressés, combien, surtout pour nous, membres de l'Assemblée consultative des Quinze, ils ont constituée des documents remarquables qui nous permettent de pénétrer les arcanes, parfois un peu mystérieuses, du travail des Communautés à six et de l'Assemblée parlementaire.

Je ne voudrais pas reprendre ici en détail tous les points de ce remarquable travail. Dans le rapport écrit que j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée du Conseil de l'Europe et dont je n'ai, certes, pas la fatuité de penser qu'il aura retenu dans toutes ses parties l'attention de tous mes collègues, j'ai repris chacun de ces points. Je m'arrêterai ici seulement à trois d'entre eux. Il y a d'abord ceux qui prennent une importance toute particulière du fait du grand événement historique de l'année que nous vivons, à savoir l'ouverture des négociations en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et, nous l'espérons, d'autres pays européens, au sein des Communautés. Ces deux chapitres sont, tout naturellement, celui qui a trait à l'agriculture et celui qui se rapporte au Commonwealth. Le troisième point, dont je crois que l'intérêt est fondamental dans le monde d'aujourd'hui, est l'« Euratom ».

Pour l'agriculture, je voudrais, Monsieur le Président, faire d'abord une confession. Il m'apparaît que mes collègues de la commission politique ont commis une singulière imprudence en me chargeant de ce rapport puisque, s'il est un membre de cette Assemblée particulièrement incompétent à ce sujet, c'est bien l'élu du centre de Paris que je suis. Néanmoins, me penchant sur

ces problèmes et m'efforçant d'en comprendre au moins les grandes lignes, j'ai peut-être un avantage, c'est que je puis assurer — et je suis persuadé que l'on n'en doutera point — n'avoir, à cet égard, aucun intérêt électoral à défendre. (*Sourires.*)

Sur le plan agricole, donc, il semble que deux problèmes soient dominants : d'abord, la difficulté générale de l'adaptation de l'agriculture au monde moderne — et ce n'est pas auprès de nous, Français, qu'il faut en ce moment mettre en doute cette constatation — puis, la difficulté particulière de la confrontation de l'agriculture britannique à l'ensemble agricole européen.

Pourtant, si je m'en réfère, comme l'a fait M. Kapteyn tout à l'heure, à des augures indiscutables, je pense que ce dernier problème a été peut-être artificiellement gonflé, sans doute parce qu'on a voulu le voir sous un aspect trop fragmentaire et non pas dans un ensemble politique général.

Pour ne retenir qu'un des avis émis, je prendrai celui du *Financial Times* britannique; il estime, dans un article récent, qu'il n'y a, en fait, aucune raison profonde qui puisse empêcher l'agriculture britannique d'entrer, assez rapidement, dans l'ensemble du système agricole européen. Il faut, en tout cas, à l'agriculture européenne une politique commerciale commune, complément indispensable d'une organisation interne des marchés, et aussi une politique sociale assurant aux travailleurs agricoles un niveau de vie décent, équivalent à celui des travailleurs industriels.

Pour ce faire, je sais que l'Assemblée des Six a étudié de nombreuses mesures, que d'importants débats ont eu lieu en commission et même en Assemblée, et aussi, d'ailleurs, dans notre propre Assemblée au cours de sa dernière session. Ce qu'il faut rechercher avant tout, ce sont les moyens propres à assurer un niveau de prix intérieurs supérieur à l'actuel niveau des prix agricoles sur le marché mondial, car je crois qu'il n'est pas exagéré de le dire, on y pratique bien souvent des prix de brauderie. Pour atteindre ce but, l'Assemblée des Six a envisagé —

et je partage le souhait qu'elle formule —, que soit institué un système de prélèvement.

Nous croyons, pour notre part, indispensable de souligner qu'il ne saurait y avoir, en tout cas, de marché commun sans politique agricole commune.

Le Commonwealth est, évidemment, le problème le plus difficile pour nos amis britanniques; il s'est posé et il se pose encore pour nous aussi, Français, et pour plusieurs autres de nos collègues. Je crois qu'il ne peut pas être résolu si l'on se borne à l'étudier sur le simple plan des relations entre des pays d'outre-mer et telle ou telle nation avec laquelle ces pays ont eu et conservent des liens étroits. Il ne peut l'être, me semble-t-il, que dans un grand ensemble, notamment celui de l'Eurafrique. Je sais bien que, pour l'Angleterre, on déborde largement le plan africain, qu'il y a des problèmes néo-zélandais et canadiens, qui sont différents. Mais autant ces problèmes, comme ceux des pays africains, sont pratiquement insolubles dans le contexte étroit de leurs rapports internes, autant il devient possible de les résoudre lorsqu'ils sont examinés sous un angle plus large. Et où peuvent-ils être mieux examinés qu'au sein d'une assemblée comme celle des Six, qui sera bientôt, nous l'espérons, celle d'un beaucoup plus grand nombre d'Etats?

Je disais tout à l'heure que, sur le plan de la politique énergétique, mention spéciale me paraissait devoir être faite de l'Euratom. Dans le monde d'aujourd'hui, en effet, chaque année, presque chaque mois voit le développement d'un aspect nouveau — et Dieu merci! non pas seulement sur le plan militaire, mais, au contraire et surtout, sur le plan industriel et pacifique — de l'énergie nucléaire, donc de l'Euratom.

Le rapport de M. Kapteyn n'a pas fait une mention particulière de ce point, et c'est pourquoi je m'excuse si je prends l'initiative de déborder peut-être un peu de mon rôle de rapporteur « en réponse ». Mais l'importance du sujet justifie cette légère entorse à la tradition.

Les résultats atteints aujourd'hui par Euratom ne me semblent pas encore extrêmement brillants. Il n'est d'ailleurs que juste de remarquer — et je m'empresse de le faire —, que les circonstances qui ont accompagné sa naissance excusent et expliquent dans une large mesure la modestie des résultats atteints.

En effet, n'oublions pas que l'Euratom s'est créé au moment où l'on croyait dans le monde à une crise grave et prochaine de l'approvisionnement en énergie. Pour moi, cette éventualité reste aujourd'hui aussi probable et pourtant l'opinion inverse prévaut maintenant, sans que les choses aient profondément changé, si ce n'est, bien entendu, par l'apport de l'énergie pétrolière du Sahara. Celle-ci est certes d'une importance considérable non seulement pour la France et pour l'Afrique du Nord, mais pour l'ensemble de l'Europe occidentale. Cependant, le Sahara représente moins de 3 % des réserves mondiales, c'est-à-dire qu'il n'est pas de nature à bouleverser les données primitivement établies sur l'énergie.

Le traité d'Euratom, à mon sens, a un autre grave défaut sur lequel on n'a peut-être pas assez souvent insisté : il établit une distinction fondamentale, en son article 2, entre la recherche et les investissements, ce qui, au stade où nous sommes parvenus de la technique nucléaire, peut être qualifié d'arbitraire.

Au cours des exercices passés, l'Euratom a mis sur pied, en liaison avec la commission d'énergie atomique américaine, un programme de recherches qui a abouti à des nombreux contrats relatifs aux aspects divers de la technique nucléaire. C'est là un résultat intéressant, mais cependant limité puisqu'il porte uniquement sur des études à faire en laboratoire ou dans des réacteurs d'essai, et aussi parce que les moyens des diverses entreprises européennes à cet égard sont modestes et vraiment trop éparpillés.

J'aurais, pour ma part, souhaité qu'Euratom, au lieu de se borner à recevoir et apprécier des propositions telles qu'on les

lui présente, ait une politique plus active, prenne plus d'initiatives et s'efforce de grouper les chercheurs par spécialisation, sans tenir compte des frontières, de façon à arriver à une meilleure coordination des efforts.

Un projet nouveau, celui de Chooz, vient d'être récemment inscrit au programme. Cette décision est psychologiquement très intéressante. On peut espérer qu'elle servira de précédent et sera suivie de plusieurs autres semblables; on parle, en particulier, d'une centrale à Berlin.

Si je me suis permis ces critiques, qui n'ont pour but que d'attirer l'attention sur un problème qui me paraît capital, c'est parce que je sais que l'administration de l'Euratom travaille avec une foi considérable, mais qu'elle se trouve souvent gênée, car elle se heurte à diverses opinions gouvernementales encore sclérosées. Cependant, je ne voudrais pas non plus que l'on tombe dans un chauvinisme européen guère plus satisfaisant que le nationalisme étroit. Enfin, il serait nécessaire que nos Etats s'unissent pour insister auprès des Etats-Unis afin que cesse la sourde réticence mise par certains de leurs responsables à appuyer substantiellement l'effort européen dans ce domaine. Ainsi, je pense que des progrès plus importants pourraient être réalisés.

Je me bornerai, Monsieur le Président, à ces trois questions : agriculture, Commonwealth, Euratom, les points particuliers que je voulais relever dans l'activité de l'Assemblée des Six et dans le rapport de M. Kapteyn pour la période écoulée.

Je me permettrai maintenant de vous soumettre quelques appréciations d'ordre plus général et d'abord d'ordre politique.

M. Kapteyn, dans son rapport écrit, a fait un très intéressant développement sur les questions d'élection directe et de fusion des exécutifs. Je me garderai de revenir sur le fond de ces problèmes, d'autant plus que j'aurais l'impression de commettre une indiscretion puisqu'il s'agit de problèmes internes à l'Assemblée des Six. Il me sera cependant permis de déclarer qu'il nous

paraît indispensable, en effet, de faire des élections directes et de les faire vite. Ces élections s'imposent. De même, il est souhaitable de parvenir sans tarder à la fusion des exécutifs, quelque réserve que l'on ait pu, dans certains milieux, faire à cet égard.

Au point où nous en sommes et étant donné le tournant capital que représente l'éventualité de l'adhésion, en particulier, de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes, peut-être est-il bon de voir comment, dans un avenir que nous pouvons prévoir proche, sont susceptibles d'évoluer nos deux Assemblées.

Dans son rapport, M. Kapteyn a étudié le fonctionnement — il nous expliquait tout à l'heure dans quel but — de l'Assemblée des Six. J'ai retrouvé dans ce fonctionnement certains aspects qui nous sont familiers à l'Assemblée des Quinze. J'y ai trouvé aussi bien des différences et bien des sujets d'envie pour notre modeste Assemblée consultative.

M. Kapteyn note, en effet, qu'à deux ou trois reprises, les décisions de l'Assemblée des Six ont été entendues de l'exécutif, que des suites ont pu y être données. Cela nous apparaît, à l'Assemblée des Quinze, comme quelque chose de très remarquable et, je dois le dire, de fort lointain.

Aujourd'hui, tout va-t-il pour le mieux dans les Communautés européennes? Sans doute, non! Pourtant, le résultat atteint est très brillant si l'on pense surtout d'où l'on est parti, si l'on pense aussi à ce que l'on disait il y a quelques années, si l'on pense enfin au pessimisme quelquefois agressif et volontairement dirigé qui a entouré la naissance des Communautés. Les pires catastrophes ont été annoncées. Or, les résultats sont exactement le contraire. Chacun des six pays, sur tous les plans ou presque, peut se féliciter de l'action des Communautés européennes.

Certes, notre ami M. Maurice Faure, dans une des brillantes interventions dont il a le secret, faisait, il y a deux mois, à l'Assemblée nationale française un bilan des erreurs et des manquements dont ces traités, qu'il connaît bien, ont été l'objet.

Presque tous les pays membres ont manqué à certains de leurs engagements et ni l'Assemblée ni les exécutifs n'ont pu obliger les gouvernements à corriger leurs erreurs. Sans doute, l'Assemblée parlementaire ne peut-elle pas grand-chose, car, si les exécutifs sont responsables devant elle, c'est au Conseil des ministres qu'appartient le pouvoir final. Face à ce Conseil, dont chaque membre demeure, hélas! trop souvent et d'ailleurs naturellement imprégné de politique nationale, ni l'Assemblée ni même les exécutifs ne peuvent grand-chose.

C'est d'ailleurs — je souhaiterais attirer l'attention de l'Assemblée sur ce point particulier — à cette conception d'une relative impuissance que se réfère parfois l'hostilité ou le dédain témoigné par quelques hommes d'Etat à l'égard des grandes organisations internationales.

Ces hommes, souvent éminents, reprochent en effet aux Communautés leur inefficacité. Ils les tournent pour cela en dérision et en prennent prétexte pour refuser de leur remettre aucun pouvoir. Or, c'est précisément parce que, bien qu'ayant signé des traités entraînant abandon de certains pouvoirs nationaux, ils se refusent à céder quoi que ce soit de leurs prérogatives, qu'ils condamnent à l'impuissance les organismes communautaires.

Ce paradoxal reproche constitue incontestablement un des obstacles les plus difficiles à franchir dans la voie de l'efficacité des Communautés européennes.

M. Kapteyn note également dans son rapport écrit qu'une particularité de l'Assemblée des Six est de ne compter ni majorité, ni opposition et que les débats, tout comme la politique, dit-il, tournent en concessions mutuelles et se terminent en une coopération basée sur des compromis.

Je rejoins tout à fait M. Kapteyn dans son analyse. C'est d'ailleurs moins à un gouvernement de compromis ou de coalition qu'il faudrait comparer l'Assemblée qu'à une Assemblée unie par une sorte d'union sacrée devant un péril extrême, comme nous l'avons parfois connu dans nos divers pays.

Il est réconfortant et remarquable de constater que, conscients de l'importance capitale de l'œuvre à laquelle ils participent, les membres de l'Assemblée parlementaire européenne, comme d'ailleurs ceux de l'Assemblée consultative dans leur très grande majorité, oublient volontairement leurs différences doctrinales, partisans, pour chercher d'abord à construire les cadres de cette Europe unie qui nous apparaît à tous comme étant le but à atteindre.

C'est bien plus, d'ailleurs, sur le caractère de cette Europe, sur le problème fondamental de l'intégration, de la fédération ou de la coopération que se divisent les esprits. Cette division peut parfaitement opposer entre eux des hommes qui, sur le plan national, sont tout proches, de même qu'elle peut rapprocher des hommes politiques qui, dans leur pays, siègent sur des bancs adverses.

En ce qui me concerne, Monsieur le Président, je me réjouis de cet état d'esprit, car je pense que le problème de la construction de l'Europe — il s'agit pour moi d'une Europe intégrée — domine de si loin tous les problèmes qui peuvent se poser à chacun de nous dans nos pays respectifs qu'il rend, la plupart du temps, périmés tous les impératifs politiques classiques.

Ce même état d'esprit, nous le retrouvons dans l'Assemblée des Six, dans l'Assemblée des Quinze. Il règne également à l'Assemblée de l'U.E.O. et dans tous les organismes européens. Il est certain que nos Assemblées bénéficient du soutien continu qu'elles ont d'opinions publiques peut-être mal averties, mais soucieuses, selon une belle expression du président de Gaulle, d'épouser leur siècle et qui ont compris que le mouvement en faveur de l'unification européenne constitue la seule chance de survie de notre civilisation dans le monde de demain.

L'une et l'autre de nos Assemblées ont leur utilité et leur rôle. Celle des Six représente une étape déjà plus avancée sur la voie de l'homogénéité et de l'intégration. Celle des Quinze a le mérite de tisser les premiers liens entre nations moins proches

quant à leur situation géographique, quant à leur degré d'équipement ou à leurs caractéristiques économiques et sociales, mais toutes unies par les mêmes principes de civilisation énoncés dans la Charte des Droits de l'Homme.

Dès maintenant, malgré ces insuffisances, malgré les difficultés inévitables tenant à la survivance chez nombre de dirigeants d'un esprit trop étroitement national et, il faut le dire, à la véritable révolution que constitue l'adaptation des économies à ce cadre nouveau aussi bien qu'à la rupture d'habitudes politiques ancestrales, l'Europe des Six progresse. Elle a, en tout cas, mieux qu'on ne l'espérait, franchi une première étape de sa croissance. Elle est prête maintenant à de nouveaux et décisifs progrès, d'une part en recueillant l'adhésion d'autres nations, d'autre part, en affirmant l'esprit hardiment novateur qui a été le sien. Il ne faudrait pas cependant que son indispensable élargissement se fasse au détriment de son esprit communautaire.

A ce sujet, je voudrais dire à mon tour quelques mots des négociations qui viennent de s'ouvrir concernant l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et d'autres pays au sein de la Communauté.

Bien du chemin a été parcouru, et très vite si nous nous référons à ce qui se disait à cet égard dans les Assemblées européennes il y a dix-huit mois à peine. Qu'il me soit permis, à ce sujet, de rappeler le travail considérable et les efforts remarquables accomplis au sein de l'Assemblée du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale qui procurent aux parlementaires britanniques l'opportune occasion de se trouver aux côtés de leurs collègues de l'Europe des Six, efforts qui ont sans aucun doute largement contribué à parvenir au point qui a été atteint au début du mois dernier.

C'est, en effet, dans cette même salle, au cours d'une réunion de l'Assemblée des Quinze, en janvier 1960, que M. Selwyn Lloyd, à l'époque ministre britannique des affaires étrangères, déclarait qu'il était, à son sens, éminemment regrettable que son

pays n'eût pas participé aux négociations qui ont abouti à la signature du traité de Rome. Il voulait seulement dire par là que, si son pays avait participé à ces négociations, le traité n'aurait probablement pas abouti exactement aux mêmes conclusions; mais il admettait déjà que l'Angleterre avait, à son sens, eu tort de ne pas être présente à ces négociations.

Un très grand pas avait été franchi.

M. Profumo, par la suite, a continué à avancer dans ce même sens et c'est à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale que, sur une proposition de l'actuel président de cette Assemblée, notre collègue M. Arthur Conte, un progrès plus décisif encore a été accompli.

Enfin, dois-je rappeler que les derniers pas ont été faits au mois de mai dernier à Londres, où était réunie, pour la première fois en Angleterre et d'une façon très symbolique, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale et sur le rapport d'un de nos collègues britanniques, mon ami Robert Mathew, qui a su, très courageusement, surmonter un certain nombre de vetos qui semblaient encore classiques dans l'opinion de son pays, pour avancer hardiment dans cette voie?

Peu important d'ailleurs maintenant les processus qui ont amené là où nous sommes. Le point important, c'est que nous y soyons. Nous sommes, je pense, unanimes, dans cette réunion jointe des deux Assemblées, à souhaiter très sincèrement l'entrée de la Grande-Bretagne, comme d'ailleurs de toutes les nations membres de l'E.F.T.A., dans la Communauté des Six. Nous concevons parfaitement que certaines dispositions particulières doivent être prises, d'ailleurs à titre intérimaire, comme je le disais tout à l'heure, essentiellement sur le plan agricole ou sur le plan du Commonwealth.

Devant l'importance de l'enjeu, les plus grands efforts de compréhension mutuelle doivent être faits et, pour notre part, nous sommes décidés à aller le plus loin possible à cet égard, sans toutefois accepter qu'il soit porté d'atteinte fondamentale

aux principes mêmes qui ont fait à la fois la valeur et l'originalité des Communautés à six.

Le communiqué de l'Association européenne de libre-échange du 28 juin dernier nous apparaît, à cet égard, très satisfaisant puisqu'il précise que toutes les parties seront prêtes à apporter des modifications à leurs positions, mais qu'il faudra respecter les principes politiques fondamentaux, non seulement des divers Etats européens, mais aussi de la Communauté économique européenne.

Le communiqué ajoute que, « lors même que certains pays de l'Association européenne de libre-échange ne peuvent accepter des obligations de nature politique, tous les membres sont prêts, en vue de réaliser un marché commun intégré, à assumer des obligations allant au-delà de celles de la convention de Stockholm ».

C'est dans le même esprit que, la semaine dernière, notre collègue, M. Maurice Macmillan, dont l'esprit résolument européen nous est connu — et dont M. Kapteyn nous rappelait d'ailleurs tout à l'heure qu'il ne faisait, à cet égard, que marcher sur les traces du parlementaire européen que fut, il y a dix ans, son père, l'actuel premier ministre —, écrivait dans le brillant rapport qui viendra en discussion à l'Assemblée du Conseil de l'Europe, dans les jours qui suivent : « Il n'est pas exclu que, finalement le Royaume-Uni soit le premier à réclamer une coopération politique plus étroite, voire une intégration. »

Je me réjouis profondément de ces déclarations.

Toutefois, la valeur de l'amitié que je porte à nos amis britanniques — et ils savent qu'elle est profonde et réelle — m'oblige à une totale franchise et je voudrais, à titre personnel, me faire l'écho d'un certain nombre de nos collègues qui ont été quelque peu inquiétés par certaines précisions apportées par le premier ministre britannique, le 3 août dernier, à la Chambre des Communes et selon lesquelles il apparaîtrait que celui-ci foncièrement opposé à toute notion d'intégration, voudrait voir les

Communautés s'orienter plutôt vers un système de coopération entre Etats, se rapprochant de la formule célèbre de « l'Europe des patries ».

Il serait paradoxal que, au moment où il semble qu'à la suite d'un heureux compromis et d'efforts mutuels les points de vue, longtemps opposés entre eux, de certains membres des Six se sont rapprochés jusqu'à pouvoir être exprimés dans le communiqué commun des six chefs d'Etat ou de gouvernement, publié à Bad Godesberg le 18 juillet dernier, l'entrée de nouveaux membres, pourtant si largement souhaitée, eût pour effet de provoquer un recul de l'esprit véritablement européen.

Loin de moi l'intention de vouloir faire preuve de pessimisme, ni surtout de raviver certaines polémiques heureusement, je l'espère, définitivement éteintes. Je ne veux voir, au contraire, que les potentialités d'accord entre les thèses officielles françaises, nettement exprimées par le général de Gaulle, et les convictions de ceux qui pensent que seule l'intégration est, à plus ou moins longue échéance, le but à atteindre que puissent un jour se créer les Etats-Unis d'Europe et qu'en tout cas, certaines limitations dans les souverainetés nationales sont indispensables.

Un passage de la déclaration commune du 18 juillet doit être spécialement retenu. Les Six y parlent du « caractère statutaire » qu'il s'agit de donner « aussitôt que possible » à « l'union de leurs peuples ». Le qualificatif « statutaire », si je comprends encore bien la langue française, implique qu'il est admis unanimement que la coopération envisagée aura un caractère institutionnel, qu'elle ne se réduira pas à des consultations, même régulières, entre chefs d'Etat ou chefs de gouvernement. Cette coopération politique européenne obéira donc à des règles écrites. Un tel système n'est pas celui d'une coalition; mais il contient dans son principe quelque chose de « supranational », il préfigure un gouvernement européen et tend vers une intégration politique croissante.

Ce rapprochement quasi inespéré de thèses hier encore opposées ne peut que réjouir profondément les Européens les plus

sincères en écartant des difficultés auxquelles nous ne voulons pas croire. Il semble qu'un grand pas ait été franchi. Il ne faudrait pas que ce soit à ce moment que nous nous préparions, par l'entrée aujourd'hui si souhaitée de la Grande-Bretagne, mais d'une Grande-Bretagne réticente, à revenir à une paralysie des exécutifs réduits à un rôle technique. Quel que soit le désir que nous aurions de voir Londres se joindre aux Six, nous hésiterions beaucoup à payer son adhésion de ce prix.

Les négociations qui s'ouvrent entre les Six, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et, nous l'espérons, plusieurs autres nations, seront longues et difficiles, a dit M. Macmillan. Je souhaite, en tout cas, qu'elles soient sincères et sans arrière-pensée. Nous sommes persuadés qu'une fusion entre les Six du Marché commun et les Sept de l'Association européenne de libre-échange serait profondément bénéfique tant pour les uns que pour les autres, même si le rapprochement entre la thèse libre-échangiste et la thèse communautaire devait nécessiter, de part et d'autre, quelques efforts supplémentaires, mêmes rudes.

Il est évident, en tout cas, que l'échec des négociations constituerait pour les adversaires de l'Europe, et pour M. Khrouchtchew spécialement, une très grande victoire, c'est-à-dire une profonde défaite pour le monde libre. L'Europe unie doit se faire. Elle doit s'étendre le plus largement possible en s'associant, en particulier, aux nations africaines et malgache. L'Angleterre y a tout naturellement sa place, et une place de choix. Il faut unir tous nos efforts et toutes nos volontés pour y parvenir.

Vous voudrez bien m'excuser, Monsieur le Président, d'avoir retenu un peu longuement votre attention et celle de l'Assemblée. Je voudrais, en terminant, parler brièvement d'un problème qui déborde très légèrement le cadre de notre débat, mais qui me paraît tellement important qu'on ne saurait, me semble-t-il, le passer sous silence en cette occasion. C'est celui auquel je viens de faire rapidement allusion, de l'association d'une Europe unie avec l'Afrique qui naît.

Dans cette même salle, au mois de juin dernier, une réunion très exceptionnelle a eu lieu entre parlementaires européens et parlementaires africains et malgaches. Les résultats en ont été remarquables. Je pense qu'il est indispensable que des efforts de ce genre soient repris, non plus seulement du fait d'initiatives privées, aussi larges soient-elles, mais d'une façon statutaire et officielle.

Il va d'ailleurs se poser très rapidement un problème. En application des dispositions comprises dans les articles 131 à 136 du traité de Rome, un certain nombre d'Etats sont associés aux communautés économiques pour cinq années. Ces cinq années viennent bientôt à expiration. Le problème va se poser du renouvellement ou du non-renouvellement de cet état d'association et pense que c'est plutôt par référence à l'article 238 du traité de Rome qu'une solution peut être trouvée.

Je sais qu'à cet égard, un certain nombre de difficultés d'ordre technique sont apparues, mais que les recherches sont très avancées. Il semble, en particulier, qu'une solution de compromis, élaborée par M. Lemaignan, puisse servir de base à un accord entre les six ministres et que le système des préférences entre pays associés d'Afrique et le Marché commun sera, au moins en une certaine mesure, maintenu. Mais ce n'est là encore qu'un aspect technique qu'il faut dépasser pour arriver à cette association et pour la codifier.

Ici même, il y a exactement un an, un homme qui était notre collègue de la délégation française et qui, d'ailleurs, l'est toujours théoriquement, notre collègue Kalenzaga, homme politique avisé de la République voltaïque, proposait la création d'une commission européenno-africaine au sein du Conseil de l'Europe. Cette question va d'ailleurs venir en discussion devant notre Assemblée des Quinze au cours de cette session.

Je crois que des initiatives de ce genre ne sauraient être trop encouragées, car elles ne sont dirigées contre personne. Il ne s'agit pas d'oublier les liens que l'Europe peut avoir avec tel ou tel autre continent du monde, car c'est bien entre l'Europe et

l'Afrique que sont noués les liens les plus particuliers. Il est évident, me semble-t-il, que ces deux continents sont complémentaires. L'Afrique, pauvre en hommes, pauvre en techniciens, pauvre en équipement, mais riche en matières premières, et l'Europe, riche en hommes, riche en techniciens, riche en équipement, mais très pauvre en matières premières, ont, l'une et l'autre et non pas l'une plus que l'autre, le plus grand avantage à s'entendre et à constituer un ensemble.

Quand nos amis africains sont les initiateurs de demandes de ce genre, il serait non seulement dangereux, mais criminel de repousser la main qu'ils nous tendent. Ce serait, sur le plan des efforts que nous devons faire pour la paix, pour l'équilibre des forces dans ce monde, la faute la plus lourde. Je pense que ce que nos amis africains attendent de nous, ce n'est pas que nous construisions pour eux l'Afrique de demain, c'est que nous construisions avec eux cette Afrique. Comme d'ailleurs tous les pays sous-développés nous le demandent, et sans négliger, je le répète, quoi que ce soit pour d'autres pays, c'est tout de même pour l'Afrique que, tout naturellement, nous devons faire nos premiers efforts. Il est tout à fait nécessaire de reprendre ce problème ici, au moment où nos deux Assemblées sont réunies — fait à mon sens trop exceptionnel — et qu'il puisse être dit que nous le souhaitons unanimement.

Monsieur le Président, à propos du rapport que je présenterai à l'Assemblée des Quinze sur le sujet dont nous parlons aujourd'hui, la commission politique a, sur ma proposition, rédigé une proposition de résolution dont il est évident que notre réunion jointe n'a pas à connaître, mais que je voudrais porter officiellement à votre connaissance. Vous comprendrez pourquoi quand je vous en aurai donné lecture. Cette proposition de résolution est très brève. La voici :

« L'Assemblée des Quinze,

» Ayant pris acte de la décision des gouvernements britannique, danois et irlandais d'engager des négociations en vue d'adhérer à la Communauté économique européenne;

» Souhaitant être tenue au courant du développement des négociations;

» Décide de proposer à l'Assemblée parlementaire européenne l'organisation de réunions communes supplémentaires de membres des deux Assemblées, afin d'entendre et de discuter conjointement les rapports d'activité de l'organisme négociateur. »

Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une proposition que l'Assemblée des Quinze, je le souhaite, votera dans les jours à venir. Elle intéresse l'activité de nos deux Assemblées; c'est pourquoi je me suis permis de vous en faire part. Au niveau de la commission politique et, j'en suis persuadé aussi, au niveau de l'Assemblée des Quinze tout entière, cette proposition correspond à un état d'esprit profond, à un désir de coopération réelle avec vous.

Monsieur le Président, veuillez à nouveau m'excuser d'avoir retenu si longtemps l'attention de l'Assemblée; mais il fallait qu'un certain nombre de points soient précisés. Je n'aurai d'ailleurs pas la fatuité de penser les avoir tous abordés. Si quelques-uns d'entre eux peuvent prêter à contestation et si j'ai pu choquer quelques-uns de nos collègues par certaines conceptions, c'est, en tout cas, animé du désir sincère, qui est celui de toute notre Assemblée et en particulier de sa commission politique, de voir progresser cette Europe unie à laquelle nous voulons consacrer tous nos efforts et dont votre Assemblée des Six nous a, depuis plusieurs années, si brillamment montré le chemin (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Junot pour l'exposé fort intéressant et détaillé qu'il vient de faire en tant que rapporteur de l'Assemblée consultative.

La parole est maintenant à M. Malvestiti, président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

M. Malvestiti, *président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier*. — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, jamais encore notre session commune n'avait, comme aujourd'hui, pu se situer dans un cadre d'événements aussi riches de promesses pour l'avenir politique de notre continent. En demandant à adhérer à la Communauté économique européenne, la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande ont jeté un pont entre deux Europe qui se cherchaient. La Haute Autorité salue avec une profonde satisfaction cet événement historique et suivra les négociations avec le plus grand intérêt.

La situation psychologique et politique qui s'est créée en Europe après la décision prise par la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande à l'égard des Six rehausse, à nos yeux, l'importance des dispositions du traité de Paris qui prescrivent les moyens concrets pour « établir des liens aussi étroits que possible » entre la Communauté européenne du charbon et de l'acier et le Conseil de l'Europe. En vérité, à ce stade de la recherche des méthodes les meilleures pour la construction de l'unité politique en Europe, les rencontres et les entrevues sont les instruments qui facilitent la compréhension mutuelle et qui amorcent — concrètement — la collaboration.

Dans le rapport que j'ai fait l'année dernière devant cette Assemblée, j'ai exposé les difficultés particulières du marché charbonnier de la Communauté en 1959 et les mesures prises par la Haute Autorité pour y faire face. En 1960, la haute conjoncture a favorisé notre action et l'année s'est terminée par un bilan moins inquiétant.

Mil neuf cent soixante a en effet vu une meilleure adaptation de l'offre à la demande : le déséquilibre entre l'offre et la demande, qui avait été de 21 millions de tonnes d'équivalent charbon en 1959, a été ramené à 12 millions en 1960. Au cours de l'année 1961, ce déséquilibre a continué à se réduire sensiblement, mais la situation conseille toujours à la Haute Autorité une certaine prudence.

La production s'est encore contractée en 1960, mais à un degré moindre qu'en 1959, et elle a continué à se contracter pendant tout le premier semestre de l'année en cours; c'est la conséquence de l'assainissement qui se poursuit sur le marché charbonnier de la Communauté. L'amélioration que l'on observe dans l'ensemble du marché commun ne doit pas seulement être imputée à une conjoncture particulièrement favorable, qui a soutenu la demande; elle est également due aux mesures prises par les gouvernements, la Haute Autorité et les entreprises pour comprimer l'offre sans compromettre l'équilibre social.

Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai expliqué les mesures que certains pays membres de la Communauté ont été contraints de prendre pour limiter l'importation de charbon des pays tiers, dans le cadre de la politique d'assainissement du marché charbonnier de la Communauté.

La conjoncture favorable, d'une part, et les progrès obtenus dans les opérations d'adaptation de la production, d'autre part, ont permis d'alléger dans une certaine mesure les restrictions qui avaient été reconnues nécessaires. En effet, pour faciliter l'adaptation du marché charbonnier allemand à la situation nouvelle, la Haute Autorité avait recommandé en 1959 au gouvernement fédéral et avait maintenu en 1960 un droit de douane de 20 DM par tonne de charbon importé des pays tiers, outre un contingent de 5 millions de tonnes exempt de droits de douane.

Or, la Haute Autorité a admis, pour 1961 également, la persistance de conditions qui justifient la protection douanière de la République fédérale et elle a renouvelé la recommandation. Mais, compte tenu de l'amélioration des conditions du marché et de l'emploi, elle a porté le contingent libre de droits de douane à 6 millions de tonnes. Dans le cadre de cette augmentation du contingent et en vue d'éviter toute discrimination entre les pays fournisseurs, le gouvernement fédéral a étendu à 1961 la période de référence applicable aux importations libres de droits de douane, en la calculant sur les années 1954 à 1958 inclus.

En Belgique également, on a constaté en 1960 une certaine amélioration du marché charbonnier. Celle-ci n'est cependant pas encore suffisante pour permettre à l'industrie belge d'affronter librement la concurrence des autres pays de la Communauté et des pays tiers, si bien que l'on a dû proroger les mesures qui restreignent les importations. Toutefois, pour souligner le caractère provisoire de ces mesures de sauvegarde et en application du principe qui veut qu'elles soient dégressives, le contingent maximal des importations en provenance des pays tiers a été légèrement relevé pour 1961 et fixé à 620.000 tonnes. Rappelons, par souci d'exactitude, que le coke est exclu des mesures restrictives. Les mesures concernant l'importation de charbon des pays tiers en Allemagne et en Belgique ont été longuement discutées avec les gouvernements des pays fournisseurs intéressés.

Par rapport à 1959, les importations de charbon des pays tiers ont quelque peu reculé en 1960, mais elles ont recommencé à augmenter légèrement à la fin du premier semestre de l'année en cours. Les exportations de charbon de la Communauté à destination des pays tiers ont également baissé en 1960 et pendant le premier semestre de 1961. En revanche, les exportations de coke de la Communauté sont en légère hausse.

Les Etats-Unis conservent de très loin la première place parmi les pays fournisseurs du charbon de la Communauté, assurant environ 70 % de l'importation totale. En 1960 cependant, les importations en provenance des Etats-Unis ont diminué en valeur absolue par rapport à 1959. En revanche, les importations en provenance du Royaume-Uni, qui assure 10 % des importations totales de la Communauté, ont augmenté en valeur absolue.

Les principaux clients de la Communauté restent la Suisse et l'Autriche pour le charbon; pour le coke, ce sont les pays scandinaves, la Suisse et l'Autriche.

Bien que l'on ait observé en 1960 une amélioration de la demande intérieure de charbon, l'importance relative du charbon dans le total de l'approvisionnement énergétique de la Com-

munauté s'est encore amenuisée. On constate, depuis une dizaine d'années maintenant, que, parallèlement à une stagnation de la consommation de charbon et de lignite, l'accroissement de la consommation totale d'énergie est couvert par les produits pétroliers et le gaz naturel. Au cours de la décennie qui s'achève en 1960, le charbon a en effet perdu près de 20 % en importance relative dans le total de la consommation d'énergie de la Communauté, tandis que le pétrole et le gaz ont gagné un pourcentage à peu près égal. A l'heure actuelle, le charbon satisfait un peu plus de la moitié des besoins énergétiques de la Communauté, le pétrole 30 % au moins.

Pour alléger la pression qui pèse sur le charbon, les gouvernements des pays producteurs ont institué en 1960 des taxes diversifiées sur le fuel et les produits pétroliers légers.

Mais une crise de cette ampleur ne se résoud pas uniquement par des manœuvres fiscales. Tout le monde est désormais unanime à reconnaître que nous nous trouvons en face d'une crise de structure du marché charbonnier; tout le monde est aussi d'accord sur la nécessité d'une vaste opération d'adaptation à la situation nouvelle.

La situation actuelle du marché des combustibles solides diffère profondément de celle que l'on pouvait prévoir au moment des négociations en vue du traité de la C.E.C.A. : l'industrie charbonnière de la Communauté doit faire face à la concurrence toujours croissante du charbon importé et des produits pétroliers. Pour des raisons diverses, surtout d'ordre structurel, certains pays tiers peuvent offrir le charbon, dans une partie du marché commun, à des prix inférieurs à ceux des producteurs de la Communauté.

Les mesures d'adaptation doivent tendre à créer les conditions nécessaires à une exploitation rationnelle des mines et à améliorer la compétitivité du charbon de la Communauté. La Haute Autorité estime que les principes dont doivent s'inspirer les mesures d'adaptation de la production de charbon dans la Communauté sont les suivants :

- Modernisation des méthodes d'extraction et réorganisation des installations au jour;
- Concentration de l'exploitation en vue de réduire le nombre des puits en exploitation, afin d'employer le personnel et les machines aux sièges ou aux chantiers les plus rentables;
- Fermeture des mines devenues marginales ou sûrement appelées à le devenir;
- Utilisation du charbon orientée vers les localités les plus proches de la mine, afin d'éviter ou de réduire les frais de transport.

Toutes les mesures prises en application de ces principes devront tenir compte des préoccupations d'ordre social.

Dans la pratique, les mesures d'adaptation peuvent être prises soit d'autorité, soit spontanément par les entreprises intéressées. On ne peut évidemment écarter ni une combinaison, ni une coordination de ces deux types d'intervention. La coordination, lorsqu'elle apparaît nécessaire, exige la conclusion d'accords destinés à harmoniser les décisions individuelles avec les objectifs généraux de l'adaptation.

En effet, les accords d'adaptation conclus dans l'industrie minière concerneront le plus souvent toutes les entreprises d'un bassin. Chaque bassin présente en général, du point de vue géologique, économique et social, des conditions uniformes ou tout au moins similaires. De cette donnée de fait découle la nécessité d'harmoniser les mesures d'adaptation entre toutes les entreprises du bassin. Mais il faut reconnaître qu'il peut être difficile de procéder à une adaptation entre des entreprises du même bassin — donc ayant les mêmes débouchés — sans prendre des mesures communes de caractère commercial. Au stade difficile de l'adaptation, il faut éviter une concurrence désordonnée ou des pratiques commerciales inspirées de considérations du moment plutôt que de conditions durables de concurrence, pratiques qui provoqueraient des perturbations économiques et sociales et empêcheraient d'atteindre les objectifs. Dans les cas de ce genre,

l'exécution des accords d'adaptation peut être facilitée par des accords d'achat ou de vente en commun qui, en raison de leur importance, ne seraient pas acceptables dans des conditions de marché normales.

Les dispositions du traité ne prévoient toutefois pas la possibilité d'autoriser des accords d'adaptation complétés, pour être efficaces, par des accords d'achat ou de vente en commun. Le Conseil de ministres et la Haute Autorité ont en revanche reconnu l'utilité de règles qui permettraient d'accorder des autorisations de ce genre et dont la validité serait limitée à la période nécessaire pour permettre aux entreprises de s'adapter aux conditions nouvelles du marché; ces règles s'appliqueraient sous le contrôle de la Haute Autorité, qui pourrait les abroger en cas d'abus ou en l'absence de résultats satisfaisants en matière d'adaptation.

Sur la base de ces principes, le Conseil de ministres et la Haute Autorité ont entamé la procédure dite de la « petite révision » pour adapter les dispositions du traité aux nouvelles nécessités du marché. La question est actuellement à l'étude à la Cour de justice; elle devra donner son avis et dire si les propositions d'amendement sont conformes aux principes fondamentaux du marché commun. Si l'avis de la Cour est positif, l'Assemblée parlementaire européenne sera saisie de la question et en délibérera à titre définitif.

Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai montré devant cette Assemblée comment la même procédure a été mise en œuvre pour élargir les dispositions de caractère social du traité.

La possibilité de réviser le traité par une procédure intérieure à la Communauté est un exemple de la souplesse du traité, qui sait s'adapter même aux réalités les plus imprévisibles, en accueillant de nouvelles méthodes pour résoudre les problèmes et de nouveaux moyens d'intervenir.

Mais il est évident qu'on ne saurait établir sur des bases cohérentes un plan d'adaptation de l'industrie charbonnière et

des prévisions à long terme sur les besoins en charbon sans lier ces prévisions à celles des besoins énergétiques dans leur ensemble, qui se trouvent en relation directe avec le développement général de l'économie. Le bilan énergétique de la Communauté fait apparaître des déficits difficiles à combler; d'autre part, les besoins en énergie augmentent plus rapidement que les ressources intérieures et il est clair pour tous que l'expansion de la production dépend de la continuité d'un approvisionnement en énergie aux conditions aussi économiques que possible. Cela étant, il est difficile d'é luder la conclusion et qui est que la nécessité d'une politique coordonnée dans les secteurs de l'énergie se ferait sentir pour nos pays même en l'absence du marché commun. Dans le cadre des travaux en vue de la coordination des politiques énergétiques, la Haute Autorité a préparé en collaboration avec les Commissions de la C.E.E. et de l'Euratom et présenté au Conseil de ministres de la C.E.C.A. deux mémoires : l'un concernant les orientations fondamentales et les critères d'option à long terme, l'autre concernant les mesures à court terme pour résoudre les problèmes immédiats et empêcher que, durant les délais que nécessite l'application des mesures à long terme, le marché ne continue à se détériorer.

Une politique coordonnée de l'énergie à long terme pour nos pays se trouve placée devant certaines options fondamentales qui, dans leurs formes extrêmes, s'identifient à la priorité accordée soit à la sécurité des approvisionnements, soit au prix de l'énergie le plus bas possible, autrement dit à l'importance plus grande reconnue, soit à la couverture des besoins futurs, soit à la satisfaction des besoins présents. Dans la pratique, la solution se complique du fait du problème connexe de la couverture des besoins de pointe, de l'importance des considérations d'ordre social, de la disparité des mesures de politique économique en vigueur dans les six pays et des exigences différentes de leurs politiques d'expansion.

C'est précisément pour tenir compte de toutes ces nécessités et pour commencer à réduire le champ de dispersion des politiques énergétiques nationales qu'il a paru opportun de proposer

certaines mesures de coordination essentielles et d'application immédiate. Tout en reconnaissant que rien ne doit être entrepris qui puisse freiner d'une manière durable la tendance à une énergie moins chère on a admis la nécessité d'adopter certaines mesures de protection douanière, qui doivent être temporaires et dégressives et s'accompagner d'un système de contingents libres, cela surtout en faveur des régions dans lesquelles un processus d'industrialisation est en cours ou qui, traditionnellement, sont importatrices de charbon des pays tiers.

De plus, on a insisté sur la nécessité d'harmoniser les politiques commerciales et les conditions de concurrence, de manière à éliminer les contradictions entre les divers pays ou les divers produits. Dans cet ordre d'idées s'est imposée la nécessité d'instituer au plus tôt des mesures propres à garantir tout au moins une certaine transparence du marché des produits pétroliers.

La Haute Autorité a conscience de ce qu'une bonne avance a été faite sur la voie difficile de la coordination énergétique, bien que l'on n'en soit encore qu'aux débuts. On a examiné à fond ce qu'impliquent les options fondamentales, on a analysé et perfectionné les méthodes de recensement, de mesure, de sélection des données, on a fait les premières expériences d'élaboration et de contrôle d'un bilan énergétique prévisionnel pour l'ensemble de la Communauté.

Je suis certain que les expériences faites par les pays de la Communauté dans un effort commun pour mettre en œuvre une politique coordonnée de l'énergie seront utiles aux autres pays européens également. L'importance de l'énergie dans le développement économique est telle qu'un jour, peut-être assez proche, l'intégration dans le système de coordination énergétique des Six pourrait apparaître intéressante pour d'autres pays européens.

Si nous passons du secteur charbonnier au secteur sidérurgique, nous trouvons des motifs légitimes de réconfort. En 1960 la production d'acier de la Communauté a pratiquement atteint 73 millions de tonnes et s'est maintenue à un rythme élevé pendant l'année en cours.

Les échanges de produits sidérurgiques entre la Communauté et les pays tiers se sont maintenus à un niveau élevé pendant l'année 1960 et les premiers mois de l'année en cours.

Toutefois, les exportations de la Communauté ont légèrement baissé durant les premiers mois de 1961. Les besoins d'acier des pays tiers restent sans doute considérables, mais les exportations américaines, la forte concurrence japonaise et, en général, une certaine abondance de l'offre ont contribué à limiter les ventes de la sidérurgie de la Communauté sur le marché mondial.

Les importations d'acier des pays tiers ont sensiblement augmenté en 1960 par rapport à 1959, atteignant un nouveau record.

Vu la haute conjoncture, qui a eu des répercussions favorables sur les échanges également, il ne s'est pas produit de changements importants dans la politique commerciale des pays de la Communauté depuis la session commune de l'année dernière. Permettez-moi cependant de rappeler certaines améliorations favorables aux pays tiers : la France et l'Italie ont réduit leurs droits de douane supérieurs aux taux d'harmonisation des tarifs extérieurs pour les aciers alliés et pour certaines variétés de fonte. En outre, la France a renoncé à la protection géographique qui lui avait été accordée pour les aciers alliés au moment de l'institution du tarif harmonisé.

On sait que la Communauté est importatrice de fonte. Il est arrivé que des tonnages assez considérables aient été importés à des prix parfois anormalement bas, ce qui a provoqué certaines perturbations dans le fonctionnement du marché commun. La Haute Autorité suit avec attention l'évolution de la situation.

L'évolution de l'emploi dans les industries du charbon et de l'acier a suivi l'évolution du marché.

L'industrie charbonnière, poursuivant sa politique d'adaptation, a enregistré un solde négatif de 78.900 unités en 1960.

Mais le chômage partiel a baissé de plus de 50 % dans tous les pays de la Communauté.

Dans l'industrie sidérurgique, pendant la même période, le solde a au contraire été positif, atteignant 22.400 unités. Le taux d'accroissement de l'emploi a été inférieur à celui de la production, car les progrès techniques obtenus au cours des dernières années ont suffi pour assurer un accroissement de la production plus que proportionnel à celui de l'emploi.

Le traité est dynamique : il stimule et facilite la concurrence, il encourage la spécialisation, mais il veut éviter que le progrès technique ou l'adaptation à des modifications profondes de structure ne s'accomplissent aux dépens des travailleurs; aussi a-t-il innové en politique sociale en instituant la réadaptation, qui protège le revenu de la main-d'œuvre rendue disponible par les entreprises qui doivent, dans des conditions déterminées, cesser leur activité. Mais les transformations du monde économique au cours de ces dix dernières années ont dépassé tout ce que l'on pouvait prévoir en 1950. Les structures du marché de certains produits ont subi des modifications capables de frapper de crise non seulement des entreprises isolées, mais encore des régions tout entières. Les mesures qui s'imposent pour faire face à une telle crise sont si vastes que dans bien des cas elles excèdent les pouvoirs de la Haute Autorité.

Il est vrai que les dispositions du traité autorisent celle-ci à financer des programmes d'implantation de nouvelles activités, économiquement saines, capables d'assurer le réemploi des travailleurs licenciés à cause des changements profonds des conditions de production ou d'écoulement dans les industries du charbon et de l'acier. Mais la Haute Autorité n'a ni les pouvoirs ni les moyens nécessaires pour résoudre les problèmes que pose la cessation d'activités lorsque le phénomène prend, par ses dimensions, le caractère d'une véritable dégradation régionale.

C'est pourquoi la Haute Autorité et le Conseil ont décidé, dès 1959, de convoquer une conférence intergouvernementale

pour examiner les problèmes de la reconversion industrielle dans les régions touchées par la crise charbonnière. Cette conférence s'est tenue à Luxembourg du 27 septembre au 1^{er} octobre 1960, réunissant des délégations des six pays de la C.E.C.A., du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, de la Commission de la C.E.E., de la Banque européenne d'investissement et de la Haute Autorité ainsi que des observateurs envoyés par le gouvernement autrichien, la mission des Etats-Unis auprès de la Haute Autorité, le B.I.T. et l'O.E.C.E.

La conférence a atteint ses buts, qui consistaient à comparer les expériences et les conceptions en matière de reconversion : une documentation abondante, qui se révélera utile pour la mise au point de mesures concrètes, a été rassemblée. Le passage de la phase d'étude à la phase de réalisation concrète exigera naturellement une collaboration particulièrement étroite entre les gouvernements des pays intéressés et les institutions des Communautés européennes.

La conférence sur la reconversion est un nouvel exemple du degré d'entente qui s'est instauré entre les pays du marché commun, même en dehors des objectifs du traité. Mais le traité de la C.E.C.A. a eu le mérite d'introduire hardiment dans l'arsenal des instruments de politique sociale la réadaptation de la main-d'œuvre. Toutefois, celle-ci suppose un degré de mobilité territoriale des travailleurs bien supérieure à celle que l'on a pu constater par expérience dans le marché commun. Il a donc fallu réviser cette conception en acceptant comme un fait certain la répugnance des travailleurs à abandonner leur pays. De là, la nécessité de rechercher de meilleurs instruments de politique économique et sociale : c'est-à-dire qu'il faut créer des possibilités d'emploi là où il existe une population active et ne pas trop compter sur la mobilité territoriale de la main-d'œuvre. Cette méthode permet de mieux répondre aux aspirations humaines des travailleurs.

Je suis certain que le thème de l'équilibre économique et social des régions — qu'il s'agisse de reconversion, de développement régional ou d'harmonisation interrégionale — comptera

parmi les plus pressants de la politique sociale des dix années à venir. La Haute Autorité est fière d'y avoir apporté une première contribution en fait de recherches.

Au nombre des innovations les plus hardies du traité, il faut sans aucun doute ranger également les pouvoirs financiers de la Haute Autorité. On sait que la Haute Autorité est habilitée à faciliter la réalisation des programmes d'investissements des entreprises en accordant à celles-ci des prêts sur le produit d'emprunts qu'elle est autorisée à contracter. Elle a largement usé de cette faculté, dès que les besoins des entreprises se sont fait sentir et que les conditions des divers marchés financiers l'ont permis. En 1960 et en 1961 également, elle a contracté des emprunts pour plus de 56 millions d'unités de compte A.M.E. sur les marchés des Etats-Unis, de la Confédération suisse et de certains pays de la Communauté; c'est la troisième fois que la Haute Autorité recourt au marché financier des Etats-Unis : cette fois encore, le montant de l'emprunt, soit 35 millions d'unités de compte A.M.E., a été intégralement souscrit le premier jour de l'émission.

Le produit des emprunts a été consacré, comme par le passé, à faciliter les investissements des entreprises de la Communauté et à financer la construction de logements ouvriers. La réponse favorable des marchés financiers américain et européen aux emprunts émis par la Haute Autorité est une preuve évidente du crédit acquis par la Haute Autorité.

Mais la C.E.C.A., vous le savez, n'est pas une Communauté fermée : elle est au contraire ouverte à tous les pays d'Europe, également sous des formes adaptées aux nécessités spéciales de chacun.

Entre la Grande-Bretagne et la Communauté, il y a un accord d'association qui garde toujours son importance. Les confrontations périodiques sur la situation générale et les échanges de vues sur les perspectives d'évolution du marché du charbon et de l'acier à l'intérieur de deux aires de production et

de consommation, telles que le Royaume-Uni et la Communauté, sont apparues très utiles.

Le gouvernement britannique et la C.E.C.A. ont récemment décidé de procéder à des études communes sur la mécanisation de l'industrie charbonnière, sur la prévision à long terme des échanges de combustibles solides entre le Royaume-Uni et la Communauté, sur la comparaison des bilans énergétiques, sur les pourcentages comparés de matières premières entrant dans la fabrication de l'acier et sur l'application de l'automatisme dans la sidérurgie. Les accords conclus par la Haute Autorité avec la Suisse et l'Autriche en matière de tarifs de transport en transit sont toujours satisfaisants. Un accord complémentaire a été signé en novembre 1960 avec l'Autriche.

Les pays tiers s'intéressent particulièrement aux négociations tarifaires Dillon actuellement en cours à Genève. La majeure partie des offres et des demandes de concessions tarifaires concerne, il est vrai, les produits du marché commun général; certains cependant concernent des produits soumis à la juridiction de la C.E.C.A. La tendance générale est à une consolidation plus étendue des avantages qui découlent pour les pays tiers du tarif harmonisé, établi à la périphérie de la Communauté. Pour les produits de la C.E.C.A., les taux des droits harmonisés sont inférieurs à la moyenne arithmétique — même diminuée de 20 % — des taux appliqués individuellement par les six pays : résultat auquel on s'efforce d'arriver à Genève pour le tarif extérieur des produits du marché commun général.

La Haute Autorité, qui a toujours suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux de l'O.E.C.E., surtout en raison de ses responsabilités dans le secteur de l'énergie, a tenu à participer étroitement aux négociations pour la transformation de l'O.E.C.E. en O.C.D.E. Un protocole annexe à la Convention prévoit expressément la participation de la Haute Autorité et des autres exécutifs européens aux travaux de l'O.C.D.E.

La Haute Autorité considère également avec beaucoup d'intérêt les progrès de l'association entre la Communauté économique

européenne et les Etats africains. Elle a suivi de très près les travaux de la Conférence parlementaire euro-africaine; au cours des débats qui se sont déroulés dans cette enceinte du 19 au 24 juin dernier, elle a eu notamment l'occasion de souligner l'importance des produits relevant de sa juridiction, principalement de celle de l'acier, pour l'industrialisation des pays en voie de développement économique.

La Haute Autorité estime qu'elle pourrait contribuer efficacement, grâce à son expérience dans le domaine des mines, de la sidérurgie et des industries connexes, aux efforts qui doivent être entrepris en commun — entre pays africains associés et pays européens — sur le plan de l'assistance technique, de la formation des cadres, de la recherche scientifique et technique.

Dans l'intervalle, la Haute Autorité a déjà eu l'occasion d'accorder une aide substantielle pour la mise en œuvre d'un plan quinquennal de recherche de minerais de fer et de manganèse en Afrique noire.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, votre Assemblée se réunit, alors que le monde entier est dans l'angoisse quant au sort de l'une des villes européennes les plus importantes et quant à l'issue immédiate du litige opposant les deux principales puissances mondiales, alors que le monde arabe est en effervescence et en voie d'unification, que les peuples africains accèdent à l'indépendance et cherchent entre eux des formes d'entente. En quelques années, tout a changé sur la scène politique : nous ne parlons plus, expression chère à nos pères, d'équilibre des puissances, nous parlons d'oppositions de blocs, nous parlons de grands espaces économiques et politiques. Les critères et les recettes de conduite politique qui formaient le bagage intellectuel de nos pères ne nous servent plus à rien, ils risquent même de nous égarer. Nous sommes au début d'une ère historique nouvelle; tout est à faire et, pour nous conduire comme il convient, nous devons plus que jamais inventer des modes de vie politique qui permettent aux peuples européens de coexister et de progresser vers une unité spirituellement plus

profonde et politiquement plus dense. Dans ce cadre, les récentes décisions de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande prennent une grande importance historique; elles témoignent de la force d'attraction de la Communauté des Six et de la valeur constructive de ses méthodes.

Qu'il me soit permis à moi, Italien, de rappeler que c'est précisément cette année que l'on célèbre en Italie le premier centenaire de l'unité nationale. Qu'était l'Italie au lendemain du Congrès de Vienne de 1815? Un pays de plus de 300.000 km², divisé en une dizaine d'Etats. Pour quels idéaux les Italiens déclenchèrent-ils ce mouvement grandiose qui, en une cinquantaine d'années, devait les amener à l'unité? L'aspiration à la liberté politique et l'aspiration à la vie sous les mêmes lois; la première exigeait un régime constitutionnel, la seconde un Etat unique.

Dans l'analyse historique, les rapprochements ont toujours une valeur relative; mais en pensant à l'Italie du xix^e siècle, je ne puis m'empêcher de penser à l'Europe du xx^e : à l'Europe d'aujourd'hui, à la nouvelle patrie commune dont les nationalismes exacerbés ont fini par nous faire comprendre qu'elle est une garantie de paix et de collaboration féconde.

On m'objectera que le problème italien était plus facile à résoudre que le problème européen : il y avait unité de langue, unité de culture. Je puis admettre l'objection, mais je dois pourtant faire observer que les différences de langue ne constituent pas des obstacles insurmontables à la constitution d'une unité politique : en Europe même, nous avons des exemples d'Etats bilingues et trilingues. Quant à l'unité culturelle, je réponds par une question. Le fait de nous trouver réunis ici ne signifie-t-il pas que l'Europe est déjà une unité culturelle? N'avons-nous pas tous foi en la valeur de la liberté politique et économique, en la dignité de la personne humaine, en l'inviolabilité de sa conscience? Ne reconnaissons-nous pas que l'individu a encore des droits, même en face de l'Etat? Si les lois positives qui nous régissent ne sont pas les mêmes, elles s'inspirent cependant des mêmes principes.

Pourtant nous constatons un peu plus chaque jour qu'en dépit de notre unité culturelle, les cadres politiques, économiques et sociaux dans lesquels se déroule notre vie sont trop étroits. A un certain moment, l'unité ne suffit plus; on ressent le besoin de rendre uniformes et identiques également les règles positives qui régissent, sinon toute la vie privée, ce qui serait excessif, du moins les grands thèmes de la vie en société, qu'elle soit politique ou économique. C'est là, et là seulement, la signification de l'évolution qui se poursuit en Europe. Dans cette évolution, toute forme de progressivité est admissible, toute souplesse des institutions et des méthodes, toute combinaison tenant compte des données concrètes d'aujourd'hui pour préparer l'avenir.

Mais le mouvement ne peut être arrêté. Dans ce mouvement, nous avons assisté naguère à une alternance de périodes de ferveur constructive et de périodes de stagnation, brusquement surmontées par des « relances » qui s'efforçaient de donner une forme concrète aux enseignements de l'expérience précédente.

Sur la voie de l'intégration européenne, les Six se sont jusqu'ici réservé les expériences les plus hardies et ils ont obtenu, il faut le reconnaître, les succès les plus réconfortants. Mais les Six n'oublient pas que les premiers essais de construction de l'unité politique européenne se sont déroulés dans le cadre du Conseil de l'Europe. Ils y retrouvent la grande famille européenne, si diverse et possédant pourtant une si grande unité de civilisation, parce qu'elle reconnaît les valeurs de l'esprit.

Ces valeurs sont certainement la plus grande richesse de l'Europe. Mais cette richesse doit être sauvegardée et développée par des institutions sociales solides et par une politique harmonisée et cohérente.

Il est certain que quelque chose se prépare et mûrit en Europe. Sachons discerner les signes des temps et préparons à nos enfants un avenir plus libre et plus grand! (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie le président de la Haute Autorité pour l'exposé fort important qu'il vient de nous faire.

La parole est à M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne.

M. Hallstein, *président de la Commission de la Communauté économique européenne.* — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cette fois encore je me réjouis au nom de la Commission de la Communauté économique européenne de l'usage — on peut même déjà parler d'une pratique institutionnalisée — qui veut qu'une fois par an les exécutifs des Communautés européennes présentent un rapport, suivi de débats, au cours d'une réunion jointe de l'Assemblée parlementaire de ces Communautés et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. De même que notre propre Assemblée parlementaire est un élément absolument indispensable du système institutionnel de notre Communauté — en tant qu'organe exerçant le contrôle démocratique sur les exécutifs — c'est une saine contrainte pour nous tous que de voir de temps à autre la responsabilité de nos actes devant l'Europe entière se concrétiser dans la délibération de parlementaires des pays d'Europe. Et la valeur politique et morale de cette pratique n'est pas amoindrie, bien au contraire, par le fait doublement douloureux que tous les Européens ne peuvent y participer par le truchement de représentants librement élus.

Ma tâche est aujourd'hui extrêmement facilitée par l'excellent rapport présenté par M. Kapteyn sur l'activité de l'Assemblée parlementaire européenne. Pour ma part, je ne voudrais pas vous faire une description de l'évolution récente de notre Communauté, je voudrais plutôt tenter de dégager ou de rendre possible un jugement sur ce qui a été réalisé.

Le moment actuel est particulièrement propice à une telle synthèse et à un tel jugement. A la fin de cette année, la Communauté économique européenne aura quatre ans d'existence. Cette date a une valeur politique et juridique puisque la fin de ces quatre années constitue le terme normal de la première étape prévue par le traité pour la mise en place de la Communauté.

Il est donc particulièrement opportun de se demander en atteignant cette borne sur notre chemin si notre Communauté, qui vit depuis quatre années, mais qui est le couronnement d'efforts déployés depuis plus de dix ans, a obtenu les résultats espérés, si elle justifie les espoirs placés en elle pour le bien des Etats membres, pour celui de l'Europe et du monde en général. Il convient tout particulièrement de se poser une telle question au moment où plusieurs Etats européens ont manifesté l'intention d'entrer dans la Communauté en qualité de membres de plein-exercice avec tous les droits et toutes les obligations que cela implique.

A l'appui de cet examen, je voudrais me référer aussi souvent que possible aux énonciations contenues dans le préambule du traité. Nous y trouvons rassemblés en quelques phrases tous les grands objectifs qui ont animé les Etats membres lors de la création de la Communauté.

Examinons d'abord ce que la Communauté doit être pour les Etats qui en font partie.

Ce premier objectif du préambule est le suivant : l'élimination des obstacles aux échanges économiques. Cela vise l'union douanière et les autres mesures complémentaires destinées à permettre la libre circulation des personnes, des services et des capitaux. Il s'agit en somme de créer des conditions analogues à celles du marché intérieur : libre échange des produits et libre circulation des facteurs de production, ce que l'on appelle la « mobilité des facteurs ».

Comme vous le savez, les obligations précises inscrites dans le traité en ce qui concerne la suppression des droits de douane et des contingents ont été réalisées; bien plus, la décision d'accélération s'est traduite par l'application de certaines dispositions avant la date prévue par le calendrier inscrit dans le traité. A la fin de cette année, les restrictions quantitatives aux échanges de produits industriels entre les Etats membres devront avoir entièrement disparu, c'est-à-dire qu'une libération totale devra avoir été réalisée. Enfin, le premier rapprochement des tarifs nationaux

vers le tarif extérieur commun — cet autre volet essentiel d'une union douanière — qui devait lui aussi intervenir à la fin de la première étape, a déjà été réalisé au début de 1961.

Quels sont les résultats économiques de cette libération progressive des échanges intracommunautaires? Cette question aussi trouve une raison d'être dans le préambule du traité. Il dit en effet que les Etats membres se sont donné comme objectif à long terme le progrès économique et social et l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi des peuples. Bien sûr, nous ne pouvons pas nous attendre, après une période aussi courte, à voir se matérialiser dans toute leur ampleur les effets escomptés; d'un autre côté, nous devons faire la part de la conjoncture particulièrement favorable que nos pays ont heureusement connue depuis plusieurs années. Néanmoins nous pouvons constater ce qui suit :

Alors que l'accroissement moyen des échanges à l'intérieur de la Communauté était avant sa création d'environ 11 %, ce taux d'accroissement annuel est passé à 22 %, c'est-à-dire au double. Cette progression ne s'est pas manifestée seulement dans les échanges entre les Etats membres, mais aussi avec les Etats tiers. Alors que beaucoup craignaient que l'établissement de la Communauté n'ait un effet défavorable pour les Etats tiers, les importations en provenance de ces pays ont précisément augmenté depuis la création de la Communauté. Le taux d'accroissement annuel qui s'élevait à 8 % avant 1958, est passé à 10 %.

Mais par-delà les échanges de produits, les éléments à retenir sont les suivants :

Les investissements ont nettement augmenté. Leur accroissement annuel moyen est passé de 8 à 10 % depuis la création de la Communauté. Il a atteint 11 % en 1960 et les indications relatives à 1961 permettent d'espérer que ce taux sera encore dépassé. Je mentionne aussi en passant l'augmentation notable des investissements étrangers.

En outre, la production industrielle s'est fortement accrue dans la Communauté.

Les prix à la consommation dénotent une plus grande stabilité.

Enfin, les entreprises ont dû prendre des mesures d'adaptation de toutes sortes.

L'amélioration de la qualité des produits industriels a été amorcée. L'interpénétration des six économies nationales s'est amplifiée à l'extrême, grâce aux liens de tout genre entre entreprises et à l'intensification de la coopération par-delà les frontières.

Comme je l'ai déjà dit, il serait prétentieux d'attribuer aux mesures douanières de la Communauté le mérite exclusif de cette évolution favorable. Mais il est hors de doute que la création de la Communauté trouve déjà sa légitimation dans les progrès économiques accomplis, pour lesquels elle a été un puissant stimulant.

Car la Communauté n'est pas seulement une union douanière; elle est bien plus que cela : elle est une union économique. De nouveau le préambule du traité reconnaît que l'« élimination des obstacles existants appelle une action concertée en vue de garantir la stabilité dans l'expansion, l'équilibre dans les échanges et la loyauté dans la concurrence ». Cette formule indique les objectifs de ce que le traité désigne ensuite sous le terme « politique commune ou rapprochement des politiques », et elle montre aussi que cette politique commune est la contrepartie inévitable de l'élimination des obstacles à la libre-circulation des biens, des personnes et des capitaux.

Pour que le marché commun se réalise entièrement, il faut que les Etats membres rapprochent leurs politiques dans une mesure telle qu'ils n'aient plus à recourir entre eux au protectionnisme pour compenser les effets de conditions de concurrence disparates et d'autres distorsions artificielles.

Lorsqu'il est aujourd'hui question de politique commune, c'est en général la politique agricole commune qui vient à l'esprit

en premier lieu. Cette question est sur toutes les lèvres et à juste titre. Il s'agit là, vous le savez, d'une question vitale pour la Communauté.

Il a été souvent dit au cours des derniers mois que la Communauté est en retard dans l'élaboration de la politique agricole. Il est certain que dans un domaine d'une telle complexité et d'une telle ampleur, il faut beaucoup de temps. Après de longues délibérations avec les gouvernements, les administrations et les milieux intéressés, la Commission a, avec ses propositions, établi une base valable pour les décisions du Conseil, que nous espérons prochaines. Il s'agit, dans le cadre d'une conception générale de la politique agricole commune, de propositions concrètes pour un certain nombre de produits agricoles importants. L'orientation générale de ces propositions peut être dégagée en quelques mots : elles doivent permettre l'élimination des obstacles aux échanges par l'institution d'organisations européennes des marchés.

Dans d'autres domaines importants, des progrès substantiels ont été réalisés dans l'élaboration d'une politique commune ou en vue d'un rapprochement des politiques nationales. Je mentionne en particulier le domaine de la concurrence, celui des transports et celui de la politique commerciale. Le Comité monétaire prévu par le traité fonctionne avec une grande efficacité. Un comité de politique conjoncturelle a été créé. Ces organismes et les contacts réguliers qu'entretiennent la Commission et ses services avec les gouvernements et les administrations nationales permettent de confronter les points de vue, d'étudier les problèmes et de dégager des solutions communes.

Ainsi, moins de quatre ans après l'entrée en vigueur du traité, grâce au mécanisme institutionnel qui a été mis en place, un grand pas en avant a été fait dans le sens du rapprochement des politiques nationales, et même, dans certains domaines, vers l'adoption d'une politique commune. Si l'on considère combien les traditions et les modes de penser nationales sont tenaces et profondément enracinées, on peut estimer que ce résultat est déjà très satisfaisant.

Je viens de mentionner les mécanismes institutionnels. Ils constituent une des caractéristiques fondamentales de la Communauté. La réalisation du marché commun ne saurait procéder de l'application de quelques règles simples, dont l'action serait pratiquement automatique. Pour mettre en œuvre ce que le préambule du traité appelle une action commune, c'est-à-dire pour réaliser une véritable intégration des marchés et des économies des Etats membres, il a fallu au contraire des institutions, dont les pouvoirs sont différents des pouvoirs que détiennent les autorités nationales. Ce n'est qu'ainsi que la Communauté peut agir et décider dans des domaines qui sont soustraits à la compétence exclusive de chaque Etat; elle peut même décider contre la volonté d'un Etat membre, pour autant bien entendu qu'il s'agisse d'un domaine dans lequel celui-ci lui a reconnu ce droit de décision. C'est là une garantie que le traité sera effectivement appliqué.

Certes, nous tous qui œuvrons au sein des institutions de la Communauté, nous sommes conscients des imperfections du système dans lequel nous nous trouvons. Ces imperfections tiennent essentiellement au fait que notre Communauté se trouve dans une situation transitoire : car au-delà des Etats nationaux, la Communauté n'est pas encore un Etat en elle-même.

Néanmoins, telle qu'elle est, elle a fonctionné et fonctionne depuis bientôt quatre années, avec des résultats pratiques incontestables. Il serait fastidieux de passer en revue l'action de chacune des institutions. Mais qu'il me soit permis de rendre ici hommage au travail de notre Assemblée parlementaire européenne et de lui redire qu'elle nous stimule et nous soutient.

Les dispositions adoptées pour assurer la réalisation irréversible du traité, l'engagement pris par les Etats membres de pratiquer une politique commune, le caractère de l'organisation institutionnelle, tout cela montre que le traité de Rome procède d'une volonté d'union qui dépasse le cadre purement économique.

Mais pour réorganiser les structures, poursuivre cette « révolution pacifique », il fallait une volonté d'union politique. Le traité de Rome n'a pas seulement pour objet d'organiser un ordre économique régional; il n'est donc pas seulement la reconnaissance d'une interdépendance des nations européennes, limitée au domaine économique, chaque nation restant pour le surplus entièrement maîtresse de son destin. Le préambule du traité indique clairement que celui-ci est destiné à poser les « fondements d'une union sans cesse plus étroite ». Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement? Si l'on réfléchit à ce que recouvre aujourd'hui la notion de politique économique, à son emprise sur l'existence matérielle de chacun et à ce que signifie par conséquent l'intégration économique au plein sens du terme, on est conduit à reconnaître qu'il n'est pas d'intégration économique qui n'entraîne et n'implique, même à priori, une certaine mesure d'intégration plus large, d'intégration politique précisément. Dans un monde où les problèmes économiques ne se distinguent plus vraiment des problèmes politiques, l'acceptation de l'intégration économique ne peut plus se concevoir sans que soit acceptée en même temps au moins la perspective d'une forme de solidarité plus étroite entre les Etats participants.

Ces conséquences plus profondes de la Communauté, nous avons commencé à les constater dans nos six pays. Dans les milieux dirigeants et dans de larges couches de la population, la mise en œuvre du traité a entraîné une prise de conscience plus directe de la solidarité entre nos Etats, d'une solidarité qui n'est plus seulement économique, mais qui s'étend à l'ensemble des intérêts de nos pays. Ces développements ont reçu une confirmation officielle éclatante dans la « Déclaration commune » adoptée en juillet à Bonn par les chefs d'Etat et de gouvernement des six pays. Ceux-ci ont décidé, selon les termes mêmes de leur déclaration, de « donner forme à la volonté d'union politique déjà implicite dans les traités qui ont institué les Communautés européennes »; une forme « statutaire » est prévue à cet effet. En outre, — et je tiens à le souligner ici — ils ont décidé, en vue de poursuivre l'œuvre déjà entreprise dans les Communautés européennes, de faire mettre à l'étude les divers points de la résolution de l'Assemblée parlementaire européenne du 29 juin 1961.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici la teneur de ces propositions significatives, fondamentales. Elles sont toutes vers la voie que la Communauté des Six a constamment suivie depuis les dix ans qu'elle existe.

Tels apparaissent donc, dans une image non flattée, les premiers résultats obtenus sur le plan interne de la Communauté depuis le début de 1958. Je les résume en quelques mots. Une tranche importante du désarmement douanier et contingentaire — près de la moitié — est réalisée. La Communauté a contribué au maintien de la conjoncture, à l'expansion et au dynamisme des économies des Etats membres. Le processus de rapprochement des politiques économiques est engagé, des mesures importantes de politique commune ont été préparées et pourront être bientôt décidées. Le mécanisme institutionnel s'est affirmé et fonctionne dans l'ensemble de manière efficace. La Communauté suscite dans de larges couches une meilleure compréhension de la solidarité entre les Etats membres et constitue le fondement d'une union politique plus étroite.

Tournons-nous à présent vers les relations entre la Communauté et le monde qui l'entoure.

La création de la Communauté est incontestablement apparue aux autres pays du monde, et pas seulement à l'Europe, comme un événement lourd de signification. D'une manière générale, cette création a été accueillie avec faveur et sympathie; dans de nombreux pays, et notamment aux Etats-Unis d'Amérique, le gouvernement et l'élite dirigeante ont bien compris l'importance de ce nouveau pas vers l'unité de l'Europe, et la promesse qu'il représentait pour le maintien de la paix et de la stabilité dans cette partie du monde, si souvent déchirée par des querelles intestines.

Toutefois, des inquiétudes se sont fait jour dans certains milieux, en toute bonne foi certainement, et à ce titre on nous a adressé également des critiques. On nous a reproché de vouloir nous replier sur nous-mêmes, de vouloir pratiquer une politique

autarcique, tout au moins de chercher à favoriser le commerce interne de la Communauté sans aucun égard pour nos relations économiques avec le reste du monde. Nous comprenons certes ces appréhensions : la Communauté n'est-elle pas le plus gros importateur de marchandises du monde entier ? A une époque caractérisée par une interdépendance économique croissante entre tous les peuples et par le besoin de relever le niveau de vie des populations de tant de régions, une politique de repliement de la Communauté aurait sans doute des conséquences très graves.

Or, quelle a été en fait notre attitude ? En premier lieu, nous n'avons pas manqué d'exposer aux autres pays la politique que le traité lui-même assigne à la Communauté à l'égard du monde.

Et cette politique, nous l'avons confirmée par nos actions. Je crois que nous n'avons pas à redouter le jugement d'observateurs impartiaux. Le tarif extérieur commun est peut-être le principal élément qui détermine les relations commerciales entre la Communauté et le reste du monde. Le niveau de ce tarif est réglé, pour une large part, par le traité lui-même, conformément aux règles du GATT qui fixent un plafond. Ce tarif n'est pas encore entré en vigueur comme tel, mais, nous l'avons déjà dit, un premier rapprochement des tarifs nationaux vers ce tarif commun à concurrence de 30 % de la différence entre les tarifs nationaux et le tarif commun, a été effectué au début de l'année en cours. Ce nouveau tarif, au sujet duquel certains Etats ont cru devoir exprimer des inquiétudes n'est nullement considéré comme immuable, bien qu'il ait été établi de manière légitime. D'abord le tarif a été soumis au GATT et a fait l'objet des procédures prévues à l'Accord général ; il se trouve aussi que la Communauté a fait tout ce qui était en son pouvoir pour tenir pleinement compte des intérêts des pays tiers en accordant des concessions qui dans de nombreux cas vont bien au-delà de ce qu'elle estimait être tenue de faire. En outre, la Communauté a accueilli favorablement les propositions du ministre des finances des Etats-Unis, M. Douglas Dillon, en vue d'une négociation générale tendant à un abaissement substantiel des barrières douanières. La Communauté a même suggéré, pour faciliter le déroulement rapide de ces négociations, que les pays participants

procèdent à une réduction linéaire de 20 % de leurs tarifs et sans attendre que les négociations aient été même engagées, elle a procédé au premier rapprochement des tarifs nationaux, dont je viens de parler, en se basant sur un tarif commun réduit de 20 %. Ces décisions illustrent concrètement l'orientation libérale de notre politique.

Mais les mesures prises sur le plan commercial ne représentent pas la seule contribution de la Communauté au renforcement du potentiel économique du monde libre. Après la fin de la guerre, au moment où l'Europe pansait ses plaies, procédait à sa reconstruction et essayait de rattraper son retard, les Etats-Unis assumaient pratiquement seuls la charge qui consistait d'abord à soutenir et à vivifier l'économie occidentale, sans parler des charges de la défense. Mais, si au cours des quinze dernières années, des progrès considérables ont été effectivement réalisés dans de nombreux pays, les charges imposées à nos amis d'outre-Atlantique ont encore augmenté.

Un rôle décisif revient désormais à notre avis à la Communauté économique européenne. Ainsi les pays européens n'ont plus maintenant à assumer en ordre dispersé leur part des tâches toujours plus lourdes qui incombent aux puissances dirigeantes du monde. La Communauté dispose d'un espace économique, d'un potentiel et de moyens assurément capables pour jouer un rôle dans le grand équilibre des forces à l'échelle mondiale. On a parfois l'impression que les Européens ne se sont pas toujours rendu compte eux-mêmes de la dimension réelle de l'entreprise qu'ils ont mise sur pied et du rôle qu'elle est appelée à jouer. Mais au-delà de l'Atlantique, on ne s'est pas trompé sur la part qu'une Europe unie, forte et prospère, peut prendre pour la cause de la liberté dans le concert des nations.

Que l'on me permette de répéter ce que j'ai déclaré récemment devant l'Assemblée parlementaire européenne : « Le fonctionnement du nouvel ordre économique occidental s'appuie en définitive sur l'apparition en Europe d'un pôle qui peut rassembler les notions de notre continent en une entité qui pourra agir

comme un bloc homogène et assumer elle-même sa part de responsabilités dans un partnership atlantique. » Les voies de ce partnership sont déjà tracées, puisque les Etats-Unis ont accepté d'entrer dans la nouvelle Organisation de coopération et de développement économique. Nous sommes certains que la collaboration qui s'instaurera au sein de cet organisme rendra encore plus étroits les liens entre nos amis d'outre-Atlantique et les pays européens.

Avant de conclure par un examen de la situation européenne, je voudrais ajouter un mot concernant l'intérêt que la Communauté porte à l'épanouissement des pays en voie de développement.

Cet intérêt est lui aussi affirmé de manière très explicite dans le préambule du traité, où il est dit que les Etats membres « entendent confirmer la solidarité qui lie l'Europe et les pays d'outre-mer et désirent assurer le développement de leur prospérité, conformément aux principes de la Charte des Nations-Unies. » Ces objectifs sont réalisés par un système d'association entre la Communauté et les territoires africains qui dépendaient d'un Etat membre au moment de la ratification du traité. Il n'y a pas lieu de procéder ici à un examen détaillé de la mise en œuvre de la politique d'association. La valeur de celle-ci est attestée suffisamment à mon sens par le fait que pratiquement tous les territoires qui étaient associés au moment de la ratification du traité ont demandé, depuis leur accession à l'indépendance, la poursuite de cette association. Ce vœu rencontre le souhait de la Communauté. Celle-ci examine actuellement le contenu d'une deuxième convention d'association qui doit entrer en vigueur à l'expiration de la première convention, c'est-à-dire au premier janvier 1963.

Mais la Communauté s'intéresse aussi de manière active aux autres pays en voie de développement. Elle se rend compte du rôle considérable qu'elle peut jouer dans ce domaine en raison de sa position de plus grand importateur de matières premières du monde. C'est pourquoi elle a participé notamment aux travaux du Development Assistance Group et continuera à apporter

le concours le plus large possible pour que les travaux de cet organisme soient couronnés de succès.

Considérons maintenant la position de la Communauté dans le contexte européen.

La création de la Communauté a suscité dans les pays européens qui n'en faisaient pas partie des réactions généralement semblables à celles que j'ai rappelées il y a quelques instants, mais avec une intensité encore plus marquée car il s'agit de pays directement voisins de la Communauté et qui naturellement s'estiment plus directement touchés.

Je ne tiens certes pas à revenir aujourd'hui sur ces discussions anciennes, au sujet desquelles j'ai d'ailleurs eu plusieurs fois l'occasion, dans le passé, de m'exprimer devant cette Haute Assemblée. Nous avons toujours fort bien compris les préoccupations de nos voisins et amis européens. Alors que, de notre côté, nous avons entrepris de mettre sur pied une véritable intégration économique et de jeter les fondements d'une union politique de plus en plus étroite, nous avons compris que certains pays voisins n'étaient pas encore à même ou en mesure d'assumer les mêmes engagements et de prendre la même voie. Nous avons donc aussi compris qu'ils se soient efforcés de susciter des systèmes qui leur permettent de bénéficier des avantages de la suppression des obstacles aux échanges, tout en restant en dehors d'une entreprise dont les objectifs leur paraissaient aller trop loin.

Lorsque je dis que nous avons compris les conclusions tirées de cette manière de voir, je ne veux évidemment pas dire que nous les ayons toutes approuvées et encore moins que nous les ayons considérées comme propres à être retenues par nous aussi. Notre idée du développement politique et économique en Europe et dans le monde nous a toujours conduits à conclure que la réalisation systématique de la Communauté était absolument indispensable pour mettre l'Europe à la mesure de son temps. Aussi avons-nous toujours insisté sur cet appel que contient le préambule de notre traité, appel aux autres peuples de l'Europe

à s'associer à notre effort. Nous avons donc toujours mis l'accent sur la politique de la « porte ouverte », qui se dégage directement du texte du traité, et sur les possibilités d'adhésion ou d'association que celui-ci ouvre aux autres pays de l'Europe. Aujourd'hui, près de quatre années après l'entrée en vigueur du traité, nous avons la joie de constater que l'association de la Grèce est chose décidée — notre Assemblée parlementaire européenne a formellement approuvé l'accord ce matin — et que les gouvernements de plusieurs pays européens se sont rapprochés de nos vues et qu'ils viennent d'en donner une démonstration concrète en demandant à la Communauté d'envisager leur adhésion.

Vous attendez sûrement que la Commission de la Communauté économique européenne ne manque pas, à cette occasion, de se prononcer sur l'événement le plus important qui se soit produit dans les relations entre la Communauté et le reste du monde, à savoir la demande présentée par plusieurs Etats européens, le Danemark, l'Irlande et surtout la Grande Bretagne, en vue d'ouvrir des négociations sur une adhésion.

Je pense que l'on me comprendra si je commence par déclarer à ce propos que l'état de la procédure ne permet pas encore de se prononcer sur la question. Je ne songe pas là à des préoccupations tactiques en prévision des négociations imminentes entre la Communauté et ceux qui veulent y adhérer. Je veux plutôt parler du fait que la Communauté elle-même n'est pas encore au terme de la procédure de délibération même pour ce qui est des premières questions de procédure; on sait que le Conseil de ministres de la Communauté en délibérera pour la première fois la semaine prochaine. Il ne peut être dans mes intentions d'anticiper en quoi que ce soit sur ces délibérations. Par conséquent, tout ce que je puis dire pour l'instant aura nécessairement un caractère plutôt hypothétique. Il pourrait s'agir tout au plus des éléments d'une position, mais non de la position elle-même.

Abstraction faite de toutes ces réserves motivées par la procédure, je voudrais cependant communiquer en premier lieu

à cette Haute Assemblée pour qu'elle en prenne acte ce que la Commission de la Communauté économique européenne a rendu public. Le communiqué qu'elle a publié le 1^{er} août 1961 a la teneur suivante :

« La Commission de la Communauté économique européenne a pris connaissance avec un très grand intérêt et une vive satisfaction de la déclaration faite par M. le Premier ministre Macmillan au sujet de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne. Elle la considère comme un tournant dans la politique européenne d'après-guerre. Elle y voit une nouvelle consécration de la valeur économique et politique de l'œuvre d'intégration européenne entreprise depuis 1950. Elle se réjouit particulièrement des expressions si heureuses de la déclaration britannique selon lesquelles le traité de Rome a un important objectif politique qui consiste à promouvoir l'unité et la stabilité en Europe, facteurs essentiels dans la lutte pour la liberté et le progrès à travers le monde. »

A propos des difficultés auxquelles se heurteront les négociateurs, le communiqué s'achève sur la phrase suivante :

« La Commission est résolue à apporter son plein concours à la solution positive de ces problèmes, afin de contribuer à la réalisation de cette nouvelle étape dans l'unification économique et politique de l'Europe, et par là même au resserrement des liens du monde libre sur les deux rives de l'Atlantique. »

Sur le fond, je n'aurai rien d'autre à ajouter que la constatation que les demandes d'adhésion constituent de loin l'événement le plus important dans la brève existence de la Communauté. Elles sont le témoignage le plus impressionnant de la reconnaissance générale, de la justesse, de la vitalité et des perspectives de cette œuvre. Nous pouvons affirmer avec satisfaction que la Communauté s'est affirmée. Elle est récompensée de la ténacité avec laquelle elle a poursuivi sa voie. Et pour la Grande-Bretagne, le mécanisme mis en branle peut marquer un tournant dans ses rapports avec le continent européen.

Mais je voudrais encore ajouter quelques mots sur les négociations qui nous attendent. Ne croyez pas que je tiennne en moindre estime les autres Etats désireux d'adhérer si je me borne, en l'occurrence, à parler du cas britannique sur lequel — ne fût-ce que par souci d'économiser les forces — nous devons au début concentrer plus nettement nos efforts sans pour autant perdre de vue les autres cas. De même, vous comprendrez que je ne m'aventure pas dès aujourd'hui dans le domaine des questions qui se posent en rapport avec les autres pays d'Europe, notamment les neutres. C'est naturellement à eux qu'il appartient tout d'abord de définir leur politique, en tirant leurs conclusions des prémisses nouvelles.

L'adhésion d'un grand pays ayant des attaches et des obligations à l'échelle mondiale comme la Grande-Bretagne soulève naturellement un grand nombre de problèmes aussi graves, étant donné l'importance des intérêts en jeu, que complexes sous l'angle de la multiplicité et de l'imbrication des éléments en cause. Je ne puis citer ici que les plus importants, sans m'arrêter dès maintenant aux détails :

- Les problèmes agricoles, tant intérieurs qu'extérieurs;
- La question d'un futur tarif extérieur commun;
- Les problèmes qui découlent des relations traditionnelles de la Grande-Bretagne avec les pays du Commonwealth;
- La question de l'association d'autres territoires africains à la Communauté;
- Les questions qu'un élargissement de la Communauté soulève pour ses institutions.

La première impression qui naît de cette liste — incomplète, je le répète, — est que c'était réagir bien hâtivement que de céder occasionnellement à l'impatience en imputant à une aversion arbitraire les hésitations et les doutes des responsables anglais. L'énumération reflète les données objectives. On peut la retrouver dans le remarquable débat qui a eu lieu les 2 et 3 août à la Chambre des Communes. Elle ressort des analyses parfois

excellentes qu'en ont donné les principaux journaux et revues anglais, sans parler des controverses politiques notamment dans les institutions du Commonwealth britannique. Enfin, les éléments essentiels en sont repris dans la demande même du gouvernement britannique.

Il va de soi que pour aborder ces difficultés il faut en tout premier lieu que le gouvernement britannique concrétise les questions. Ce n'est pas là une exigence tactique, qui vise à imposer au candidat à l'adhésion tout le poids de la « charge de la requête »; comme tactique ce pourrait être plutôt risqué et, en regard des facteurs qui, sans avoir directement part à la délibération, jouent néanmoins un rôle, aboutir à une liste limitative, d'ordre tout aussi tactique. Peut-être cela découle-t-il du fait que ce à quoi les nouveaux membres désirent adhérer, c'est une Communauté déjà constituée. Il tombe sous le sens que les membres de vieille date garderont l'impression qu'au moment où ils ont conclu le traité de Rome ils se trouvaient placés devant les mêmes problèmes que tout nouvel adhérent ou devant des problèmes analogues et qu'ils présumeront que les mêmes réponses seront à nouveau pertinentes; à celui qui le conteste d'exposer sa thèse.

Seule la négociation révélera jusqu'à quel point cette attente est fondée. Les optimistes pensent dès aujourd'hui que l'adhésion peut être acquise sans délai et que tout le reste peut être laissé à la procédure intra-communautaire. En tout cas, ce qu'il y a de vrai c'est que l'existence de la Communauté, avec sa personnalité parfaitement marquée dans ses traits essentiels, doit faciliter la tâche à accomplir dans les négociations. Personne ne songe, pour les besoins de cette négociation, à faire abstraction de la Communauté et à renégocier le traité de Rome. Quel en serait d'ailleurs l'objet? Un croisement de l'O.C.D.E. et du Conseil de l'Europe par exemple, qui rabaisserait encore en les cumulant le dénominateur commun de ces deux institutions, en renonçant précisément aux avantages que ces deux organisations présentent par rapport à toute autre, à savoir, la participation des Etats-Unis d'Amérique et du Canada telle qu'elle existe à l'O.C.D.E. et la participation des pays neutres d'Europe telle

que nous la trouvons au Conseil de l'Europe? Personne ne songe à une chose aussi absurde. Si donc les optimistes devaient n'avoir pas raison, et si les négociations devaient être longues, l'existence de notre Communauté, son affermissement, la force de conviction que les solutions trouvées tirent de cet affermissement constitueront un facteur constructif d'une importance primordiale.

Cette affirmation a naturellement aussi une signification matérielle. La conviction que nous avons toujours défendue et que nous proclamons aujourd'hui encore sans changement est que les normes matérielles et la panoplie institutionnelle du traité de Rome constituent les exigences minima qui doivent être remplies si l'on veut mettre en route et conserver en état de marche un système d'intégration économique capable de fonctionner. Mais nous voyons aussi dans l'intégration économique et dans la solidarité qu'elle cimente le préalable et la base obligatoire du rapprochement politique de nos peuples.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je terminerai mon rapport par une analyse des enseignements que nous devons tirer de ce bilan pour notre action future.

Quelques constatations s'imposent : le traité a été appliqué. Son application a eu des résultats favorables dans le domaine politique et économique. La politique qui consiste à consolider et à renforcer constamment la Communauté a été couronnée de succès : elle a convaincu les hésitants, les attentistes, les incrédules, que le processus d'intégration économique est une réalité et se développera inéluctablement et irréversiblement. En un mot, cette politique a éveillé confiance et certitude.

Ces constatations valent non seulement pour le passé, mais aussi pour l'avenir. Une œuvre, une politique qui ont donné des résultats positifs doivent être poursuivies avec une détermination inchangée. Notre Communauté n'est pas une construction statique, mais un processus. Son rythme est déterminé en premier lieu par les normes du traité. En outre, les impératifs du bon sens économique, mais aussi les exigences pressantes que la politique nous impose ont une incidence sur la cadence du progrès.

Un tel processus ne peut pas être enrayé. Ni les obligations que le traité nous impose, ni les intérêts politiques et économiques qui sont en jeu ne le permettent. Je crois que l'on ne peut se méprendre sur cette donnée ainsi énoncée. Pour le succès de ce que nous avons édifié et de ce à quoi nos amis voudront demain participer, nous devons continuer notre chemin sans nous arrêter. Eux aussi comprendront certainement que la Communauté entend rester fidèle à ce qu'elle a été jusqu'ici, fidèle aussi à l'image qu'elle leur a donnée d'elle-même. En entamant rapidement les négociations à venir, ils rapprochent la date à laquelle ils pourront bénéficier des avantages de la Communauté et de la perspective grandiose qu'elle ouvre à tous nos peuples (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Hallstein de son exposé dont l'importance et la signification n'échappent à personne et qui sera une excellente base pour la discussion de demain.

La parole est à M. Hirsch, président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

M. Hirsch, président de la Commission de l'Euratom. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est pour moi un grand honneur que d'être appelé à faire un exposé devant cette réunion jointe de l'Assemblée parlementaire européenne et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Il est naturel, il est obligatoire que ceux qui ont une responsabilité exécutive se présentent devant les élus des différents pays pour rendre compte de leur action, afin que ceux-ci puissent exercer leur droit de censure.

Il est bon également que de tels exposés puissent avoir lieu devant une assemblée plus vaste, de façon que nous soyons en mesure de montrer que notre action n'est pas purement égoïste, n'est pas uniquement orientée vers l'intérêt des pays membres des communautés européennes, mais est poursuivie également dans l'intérêt plus vaste de l'Europe et je dirai même de l'humanité entière.

Je n'entrerai pas, surtout parlant en dernier au cours d'une séance qui a été chargée d'exposés très substantiels, dans tous les détails de l'action de la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'autant plus que ces détails sont à votre disposition dans le rapport annuel qui a été soumis à l'Assemblée parlementaire au mois de juin.

Je voudrais rappeler simplement les grandes lignes de notre action et ensuite, concernant le développement des institutions européennes, reprendre quelques points qui n'ont pas été évoqués par mes prédécesseurs.

Rassurez-vous, je serai néanmoins très bref car je sais que, après une longue séance, vous êtes impatients de pouvoir vous reposer.

En ce qui concerne l'ensemble de notre action, je voudrais rappeler que le traité prévoit un premier programme quinquennal de recherches pour un montant de 215 millions d'unités de compte, soit 215 millions de dollars. Avec l'année 1961, nous arrivons à la quatrième des cinq années prévues par ce programme quinquennal et celui-ci sera entièrement couvert quand sera fixé le budget de l'année prochaine.

Mesdames et Messieurs, si le Conseil de ministres et l'Assemblée parlementaire européenne approuvent les propositions que nous déposerons demain, la totalité des 215 millions d'unités de compte prévues au traité sera engagée au cours de la première période quinquennale. Dès à présent, nous avons commencé à préparer le programme de la deuxième période quinquennale.

En quoi consiste l'utilisation de ces fonds?

En premier lieu, dans la constitution, prévue au traité, du centre commun de recherches. Actuellement, ce centre commun de recherches comporte deux établissements en fonctionnement. Le principal est en Italie du Nord, à Ispra. Un établissement plus spécialisé fonctionne actuellement à Mol en Belgique. Il est spé-

cialisé dans le domaine des mesures nucléaires; c'est un bureau de standards nucléaires dont l'importance débordé d'ailleurs le cadre de la Communauté européenne car il travaille sur des programmes concertés à l'échelle de l'ensemble du monde occidental.

En dehors de ces deux établissements, nous avons en construction un institut spécialisé sur les transuraniens dans le cadre du centre allemand de Karlsruhe. De plus, nous avons signé un accord avec le gouvernement néerlandais pour le transfert, dans les prochaines semaines, d'une partie notable du centre de Petten. Nous serons par conséquent installés aux Pays-Bas avant la fin de l'année.

En ce qui concerne nos effectifs consacrés à la recherche uniquement, indépendamment de ceux de fonctionnement, ils atteindront plus de 1 600 unités d'ici la fin de l'année et nos propositions conduisent à 2 300 unités pour la fin du premier programme quinquennal.

Notre action ne se limite pas à l'activité des établissements du Centre commun de recherches. Nous travaillons sous la forme d'associations et de contrats de recherches. Des associations font participer à nos travaux des organismes de recherches situés dans les différents pays membres de la Communauté. Je ne peux pas vous donner la description en détail de ces associations, mais je peux vous dire qu'elles comportent notamment toutes les équipes qui travaillent dans le domaine de la fusion, des réactions thermonucléaires contrôlées. C'est un domaine extrêmement important pour l'avenir de l'humanité qui nous ouvrirait la perspective de ressources d'énergie illimitées puisqu'il s'agit de l'utilisation de matières premières se trouvant dans toutes les mers. On peut dire que si ces recherches aboutissent — elles prendront encore de nombreuses années, mais il n'y a aucune raison de penser qu'elles n'aboutiront pas —, le problème de l'approvisionnement en énergie de l'humanité, tant qu'il y aura une humanité vivante sur cette terre, sera intégralement résolu. Nous n'en sommes pas encore là, mais nous sommes certains que, quels que soient les développements des besoins d'énergie, ceux-ci pourraient être couverts une fois le problème de la fusion résolu.

Nous travaillons également sous la forme d'associations sur la base d'études ayant cependant un objet nettement applicable puisqu'il s'agit de l'application de la propulsion nucléaire à la marine marchande. Nous avons quatre associations de ce genre, soit en fonctionnement, soit en cours de négociation, dont les travaux sont coordonnés par un comité de liaison, de sorte que l'ensemble des activités dans le domaine de la propulsion navale se trouve coordonné par l'action de la Commission.

De même, nous développons une action importante, également sous forme de contrats de recherches et d'associations, pour les applications dans le domaine biologique et dans celui du rayonnement ionisé, en particulier en ce qui concerne l'agronomie, la médecine et la génétique.

Nous avons, en outre, créé un bureau d'information pour les applications des radio-isotopes dans l'industrie, applications dont le nombre s'accroît tous les jours et qui sont essentielles pour assurer des progrès dans toutes les branches des activités humaines.

En matière de construction de réacteurs industriels pour la production d'électricité, une étape importante a été franchie ce matin même, puisque l'Assemblée parlementaire européenne a approuvé le projet de budget supplémentaire présenté par le Conseil de ministres, ce qui nous donne les moyens de participer à la construction de réacteurs de puissance selon des formules qui mettent à la disposition de l'ensemble des intéressés dans la Communauté toutes les informations sur la construction et l'exploitation pratique de ces réacteurs.

Cela est très important étant donné le rôle que l'énergie nucléaire est appelée à remplir, je ne dirai pas au cours des années immédiates, qui sont des années de mise au point et d'abaissement des prix de revient, mais dans une période qui, du point de vue des échanges industriels, est proche, puisqu'il s'agit d'une dizaine d'années. Nous avons la conviction qu'à ce moment, l'énergie nucléaire sera compétitive avec les sources

d'énergie classiques. Je suis convaincu que mon collègue, le président de la Haute Autorité se réjouit de ce délai de quelques années qui facilitera les reconversions nécessaires pour l'ensemble du développement de l'Europe, laquelle est importatrice, pour des proportions énormes, d'énergie et le sera de plus en plus avec l'accroissement des besoins en énergie par tête d'habitant, accroissement dû à l'amélioration du niveau de vie.

Il est donc de la plus haute importance que toutes les industries capables de participer à la construction et à l'exploitation de réacteurs acquièrent en temps voulu toute la base expérimentale nécessaire afin de pouvoir remplir leur rôle et afin que nos Etats ne soient pas tributaires d'autres pays dans un domaine qui reviendra très rapidement vital.

Indépendamment de ces actions de recherche, la biologie, fondamentale doit également être étudiée si l'on veut arriver à des résultats vraiment significatifs.

En dehors des recherches fondamentales, des recherches appliquées, des recherches orientées, des recherches vouées plus directement à des réalisations industrielles, la Commission a un rôle important à jouer dans des domaines tels que celui de la protection sanitaire. Mais je n'entrerai pas dans les détails; je vous renvoie, à ce sujet, à notre rapport.

Nous avons réussi à obtenir que les six Etats membres se mettent d'accord sur un projet très important de convention complémentaire dans le domaine des assurances nucléaires. Ce projet intéresse d'autres pays. En effet, étant donné que les risques nucléaires ne sont pas arrêtés par des frontières, il est très important que le plus grand nombre de pays adhèrent à cette convention complémentaire qui donne une portée beaucoup plus grande à la convention très limitée qui a été établie dans le cadre de l'O.E.C.E.

Dans le domaine de la documentation, notre activité se développe aussi et elle intéresse largement les pays tiers. Nous ras-

semblons et diffusons des informations techniques et publions un bulletin comprenant la traduction des ouvrages rédigés dans une langue orientale, notamment ceux publiés de l'autre côté du rideau de fer.

En ce qui concerne nos relations avec les pays tiers, je voudrais vous rappeler que nous y attachons beaucoup d'importance. Nous sommes heureux d'avoir accredité auprès de nous de nombreux ambassadeurs qui assurent des relations étroites avec tous les pays qui désirent les avoir avec nous. Des accords ont été conclus avec un certain nombre de pays, en particulier avec les Etats-Unis d'Amérique. A ce sujet, je voudrais demander la permission à M. Junot de relever dans son intervention un passage qui me paraît résulter d'une information incomplète. Nous ne nous plaignons nullement de ce qu'il qualifie de « sourdes réticences »; nous nous félicitons, au contraire, d'une collaboration qui se développe dans des conditions extrêmement prometteuses et nous nous réjouissons en particulier d'avoir l'occasion, à la fin de ce mois, de recevoir à notre établissement d'Ispra le nouveau président de la Commission atomique américaine, le professeur Seaborg. Nous avons également conclu un accord avec le Canada et nous entretenons des échanges d'informations très importantes avec ce pays pour l'étude d'un type de réacteur qui est directement visé par notre programme.

Nous avons conclu récemment un accord avec le Brésil et la négociation est très avancée pour un accord avec l'Argentine. Nous ne limitons donc pas nos accords aux pays très développés, mais nous nous intéressons également aux pays qui n'ont pas encore atteint le même stade de développement.

Dans cette énumération j'ai laissé en dernier l'accord que nous avons passé avec la Grande-Bretagne, qui date maintenant de près de trois ans, et nous nous félicitons des contacts que nous avons eus avec ce pays dans le cadre de cet accord.

Nous nous réjouissons d'avoir pu ainsi commencer une collaboration qui, nous l'espérons, pourra prochainement devenir beaucoup plus étroite. A la dernière réunion du Conseil de

l'U.E.O., M. Heath a déclaré que les négociations concernant l'adhésion de l'Angleterre à l'Euratom et à la C.E.C.A. pourraient être entamées dès que les conversations sur les problèmes du Marché commun auraient évolué favorablement. C'est une raison de plus pour nous de souhaiter qu'il en soit ainsi.

A cet égard, je vous demande la permission, Monsieur le Président, de rappeler un souvenir qui n'est pas très éloigné. J'ai eu le privilège, au lendemain de la déclaration historique du président Schuman, c'est-à-dire exactement le 10 mai 1950, d'accompagner M. Monet à Londres. L'objet de cette visite était d'inviter le gouvernement britannique à accepter l'invitation lancée officiellement par M. Schuman.

Nous avons expliqué à nos interlocuteurs quelle était la signification pratique et politique à long terme de la déclaration de M. Schuman. Le cabinet britannique a considéré très sérieusement la chose; mais, après en avoir mûrement délibéré, la réponse a été la suivante : « *We are not prepared to join but you will not proceed.* »

M. Monet a répondu :

« Nous regrettons que vous ne soyez pas prêts à accepter cette invitation, mais nous sommes décidés à aller de l'avant, à ne pas répéter l'erreur fatale commise par le gouvernement français en 1936 lorsqu'il vous a demandé si vous étiez prêts à aller de l'avant alors qu'il était encore temps de contrer Hitler et d'arrêter la menace qui pesait à ce moment-là sur le monde. Vous verrez à l'expérience que nous réussirons. Vous constaterez que rien dans nos intentions n'est hostile, bien au contraire, à la Grande-Bretagne et nous sommes convaincus qu'en temps opportun vous vous joindrez à nous. »

Je me réjouis que cette prophétie de M. Jean Monet soit maintenant sur le point d'être réalisée.

Pour ce qui nous concerne, à l'Euratom, nous sommes convaincus qu'il sera d'un intérêt mutuel d'avoir un associé ayant l'expérience de la Grande-Bretagne et, pour la Grande-Bretagne, d'avoir un associé, peut-être moins expérimenté, mais capable de diversifier les expériences, forcément limitées, qu'un seul pays peut se permettre dans un domaine aussi vaste.

Je parlerai maintenant très brièvement des progrès de nos institutions. Je voudrais encore demander la permission à M. Junot de relever l'expression *liberum veto* que j'ai été surpris de trouver dans son rapport.

C'est probablement dans la Communauté atomique que l'on rencontre le moins de cas d'unanimité prévus dans les traités. La pratique a montré que nous obtenions fréquemment des votes à la majorité sur des questions fort importantes. C'est une source de satisfaction et cela montre que les institutions fonctionnent comme il avait été prévu, c'est-à-dire avec efficacité.

Il est un autre domaine qui avait été mentionné l'année dernière, où un progrès a été enregistré, c'est celui de la fusion des exécutifs. Vous savez que, pour les trois Communautés, il n'existe qu'une seule Cour de justice, une seule Assemblée, alors que les traités ont créé trois exécutifs et trois Conseils de ministres.

Recemment, le gouvernement néerlandais a déposé officiellement une proposition tendant à la fusion aussi bien des exécutifs que des Conseils de ministres. Nous sommes convaincus que s'il a été bon, au moment de la création des Communautés, d'avoir eu des exécutifs qui ont assuré leur mise en place, le temps est venu, pour la bonne efficacité et pour le progrès des Communautés européennes, de n'avoir plus qu'un seul exécutif et un seul Conseil de ministres. La Commission s'est donc particulièrement réjouie de l'initiative prise par le gouvernement néerlandais.

Un domaine particulièrement important dans la construction de l'Europe est le domaine culturel.

Vous savez qu'on a commencé à créer, il y a un certain nombre d'années, une école européenne à Luxembourg. Puis, on en a créé une autre à Bruxelles pour les besoins des Communautés. Sur le même modèle, nous avons installé, au cours de l'année écoulée, deux nouvelles écoles, l'une à Varèse, près d'Ispra, l'autre à Moll, en pays flamand, et nous nous proposons l'année prochaine de créer deux écoles semblables, l'une à Karlsruhe, l'autre à Petten.

Je puis vous dire que les résultats, tant sur le plan éducatif que sur celui de la formation des citoyens européens, sont extrêmement satisfaisants et qu'ils ont également une répercussion générale sur les enseignants de nos divers pays. Les maîtres sont délégués par les ministères intéressés des six pays et ils acquièrent ainsi des connaissances qu'ils peuvent ensuite répercuter à l'intérieur du système d'éducation nationale de leur pays.

C'est là, croyons-nous, une œuvre particulièrement importante pour la création de cet esprit européen sans lequel il n'y aura pas d'Europe.

Je vous avais entretenu l'année dernière du projet d'Université européenne. Au cours de la réunion au sommet des Six du 18 juillet dernier à Bonn, réunion à laquelle il a été fait allusion, la décision formelle a été prise de charger le gouvernement italien, en qualité de mandataire commun, de mettre sur pied cette Université européenne de Florence. J'ai tout lieu d'espérer qu'elle sera en mesure d'ouvrir ses portes pour la rentrée de 1962.

Des décisions positives ont, de même, été prises pour la création des instituts de recherches et d'enseignement européen et pour le développement des échanges de professeurs et d'étudiants entre les Universités traditionnelles.

Nous croyons que l'ensemble de ces mesures est d'une importance capitale pour le développement de l'Europe.

Je ne reviendrai pas sur l'importance de la décision de caractère politique prise à Bonn le 18 juillet dernier, sinon pour dire qu'elle est conforme aux besoins constatés par l'expérience en vue de permettre une action véritable dans une Europe politique dotée d'institutions efficaces.

Les leçons de l'Histoire nous montrent que les civilisations sont fragiles. Quand les égoïsmes dominent, ces civilisations disparaissent. L'image de la Grèce antique est bien connue, celle de la Gaule également, où soixante nations dont la vaillance a été reconnue par leurs conquérants ont été dominées parce qu'elles n'ont pas su créer en temps voulu des institutions communes. Dans les circonstances actuelles, il ne faut pas que cette histoire se répète.

Pour conclure, Monsieur le Président, je dirai que ces trois années d'expériences concrètes n'ont fait que confirmer ma conviction et mon espoir, ma foi dans les Etats-Unis — les véritables Etats-Unis d'Europe — garants du progrès humain et de la fraternité humaine, de la justice sociale, de la liberté et de la paix. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Hirsch pour l'exposé fort intéressant qu'il vient de nous faire sur l'activité, la nature et les objectifs de la Communauté de l'énergie atomique.

Nous sommes arrivés à la fin de notre séance d'aujourd'hui, au cours de laquelle nous avons entendu cinq rapports dont deux de l'Assemblée et trois des présidents de nos Communautés. Je crois pouvoir dire que notre discussion de demain est ainsi bien préparée.

La séance reprendra demain matin à 11 heures. La liste des orateurs est déjà très importante; elle n'est pas encore close et les orateurs peuvent donc encore se faire inscrire.

Je remercie les rapporteurs pour leur travail et également les membres présents pour la patience avec laquelle ils ont entendu les différents exposés.

La séance est levée.

La séance est levée à 19 h 25.

DEUXIÈME SÉANCE
MERCREDI 20 SEPTEMBRE 1961

PRÉSIDENCE DE M. FEDERSPIEL

Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe

La séance est ouverte à 11 heures.

M. le Président. — La séance est ouverte.

I. *Activité de l'Assemblée parlementaire européenne (suite)*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle ce matin une discussion des affaires européennes, sur la base des rapports présentés hier après-midi à la réunion jointe. J'ai devant moi une liste des orateurs qui se sont inscrits hier après-midi. Si d'autres membres désirent prendre part au débat, je les prierai de bien vouloir, avant 11 h 30, donner leur nom au bureau situé derrière le fauteuil présidentiel.

La parole est à M. Gustafson.

M. Gustafson (Suède), *rapporteur de la Commission économique de l'Assemblée consultative.* — (E) Monsieur le Prési-

dent, la Commission économique du Conseil de l'Europe a délibérément demandé qu'un représentant des Six réponde au rapport de l'A.E.L.E. et que des représentants des Sept répondent aux rapports des Communautés européennes. Quelle que soit la raison de cet arrangement, il a donné aux rapporteurs de chaque groupe la possibilité d'étudier l'évolution et les progrès de l'autre groupe. C'est là, à mon avis, une bonne chose. Une meilleure connaissance des faits réduit le nombre des interprétations erronées et des malentendus. Au Conseil de l'Europe, où nous avons le privilège de compter parmi nous des représentants à la fois des Six et des Sept ainsi que d'autres pays, nous avons souvent constaté que les études faites par nos rapporteurs et les franches discussions auxquelles nous procédons permettent de dissiper des malentendus et de rétablir les bases d'une coopération positive.

A cette réunion jointe, nous avons le privilège de rencontrer l'organisme parlementaire qui suit la vie de tous les jours des Communautés et qui peut ainsi nous faire partager son expérience pratique, ce qui, je l'espère, nous évitera de donner à cette discussion un tour trop théorique.

En lisant le quatrième rapport général sur l'activité de la C.E.E. durant la période de mai 1960 à avril 1961, en vue de préparer une réponse pour l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, j'ai été très impressionné par l'évolution dynamique qui s'est produite dans le cadre de la C.E.E. Presque tous les chiffres accusent pour 1960 des accroissements très sensibles par rapport à 1959. Pour ne mentionner que quelques exemples : production industrielle, 12 % ; productivité, 7 % ; produit national brut, 7 % ; échanges intra-communautaires, 24 %.

Le rapport ne cache pas que la C.E.E. a bénéficié d'une période de prospérité économique, qui a aussi caractérisé la situation dans certains pays étrangers à la C.E.E. Ce climat économique très favorable a naturellement facilité le processus d'intégration. Le rapport signale également un certain ralentissement des taux de l'accroissement au cours des six derniers mois envisagés, mais il fait néanmoins ressortir un progrès

remarquable et je tiens à féliciter la Communauté économique européenne de ces beaux résultats.

Evidemment, le rapport évoque aussi des difficultés et des problèmes; difficultés dans l'établissement de politiques communes, difficultés dans la mise en œuvre de certains articles du traité, mais, compte tenu de l'énormité de la tâche entreprise par la C.E.E., il est naturel que des problèmes se posent.

Nous sommes saisis d'un rapport très intéressant et très complet présenté par M. Kapteyn et nous avons eu hier le privilège d'entendre la brillante allocution du président de la C.E.E., M. Hallstein, ainsi que les interventions d'autres orateurs. Point n'est besoin, par conséquent, que j'entre maintenant dans le détail. Je me bornerai à mentionner quelques questions qui n'ont pas été longuement débattues hier. C'est dire que je ne parlerai pas de la politique agricole, car le seul point où M. Kapteyn et M. Junot aient échoué hier, c'est de nous convaincre qu'ils ne connaissaient rien à la question. Je ne parlerai point de la politique agricole, mais il me sera peut-être permis d'ajouter que le Conseil de l'Europe s'est efforcé d'apporter une contribution à la tâche entreprise dans ce domaine et je suis certain que la C.E.E. a étudié notre recommandation n° 280.

En ce qui concerne la réalisation d'une politique commune en matière de transports, il reste beaucoup à faire au sein de la Communauté. Au Conseil de l'Europe, nous ne doutons pas que, lorsqu'elle formulera cette politique commune des transports, la Communauté ne prenne en considération les besoins et les intérêts globaux de tous les membres du Conseil de l'Europe.

En matière de politique sociale, le traité confie à la C.E.E. le soin de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre, de façon à uniformiser ces conditions dans le sens du progrès. C'est là un point qui m'intéresse spécialement puisque j'appartiens à un pays scandinave. Dans le domaine social, nous avons vraiment réussi à élaborer des politiques communes à maints égards, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir l'harmonisation et la coopéra-

tion auxquelles nous sommes parvenus, quel que soit le résultat des négociations actuelles concernant notre adhésion à la C.E.E.

Le rapport contient un exposé intéressant des dangers que présentent, aussi bien pour la C.E.E. que par le monde extérieur, de trop grands excédents de la balance des paiements. La Commission est d'avis qu'un accroissement substantiel des exportations de capitaux publics par la Communauté, en particulier vers les pays en voie de développement, est nécessaire et que ces mesures doivent être accompagnées d'une libéralisation plus marquée de la politique commerciale. La question est fort intéressante et l'on pourrait dire beaucoup de choses à ce sujet. Je me bornerai à faire miennes les observations de la Commission et à lui souhaiter tout le succès possible dans ce domaine.

Le rapport de la C.E.E. traite également d'autres problèmes concernant les pays en voie de développement. Ces pays souffrent beaucoup des fluctuations de prix des matières premières. En outre, les pays en voie de développement qui seront en dehors du Marché commun auront des difficultés à trouver des débouchés pour leurs produits industriels. Cette question a été longuement discutée dans la C.E.E. Le président Hallstein a déclaré il y a un an, au cours de la réunion jointe, que, pour le progrès de la coordination, le point le plus important est d'éliminer tout conflit entre les mesures de politique commerciale et celles d'assistance financière et technique. Il ajoutait qu'il y aura lieu de voir dans quelle mesure les importations de produits en provenance de ces pays en voie de développement peuvent être accrues.

Le président Hallstein a précisé que cette observation s'applique à toutes les matières premières industrielles et à tous les produits agricoles, demi-produits et produits finis. Dans son rapport écrit, M. Kapteyn montre combien il est difficile de maintenir un équilibre satisfaisant entre la protection du Marché commun et le souci d'assurer aux pays encore insuffisamment développés des possibilités d'écoulement de leur production en élargissant les débouchés que l'Europe peut leur offrir.

Il existe diverses manières d'améliorer la situation. Je sais que les contingents tarifaires ne sont pas en faveur auprès de la Commission, mais le problème est si important qu'aucune mesure ne doit être écartée à priori. La façon la plus radicale d'alléger le fardeau des tarifs douaniers en faveur des pays en voie de développement serait de consentir une réduction substantielle du tarif extérieur commun et de faire de la C.E.E. une Communauté à bas tarif douanier. Cette solution présenterait un intérêt non seulement pour les pays en voie de développement mais aussi pour l'ensemble du monde. Je suis heureux que M. Hallstein ait marqué nettement que le tarif douanier commun n'est en aucune façon immuable. J'espère que les pays membres de la C.E.E. considéreront ce tarif commun comme un tarif initial et qu'ils parviendront à l'abaisser peu à peu et à favoriser ainsi le dynamisme des échanges mondiaux.

L'évolution dont il est fait état dans le quatrième rapport général de la C.E.E. est une nouvelle preuve de l'urgence qu'il y a, pour tous les membres du Conseil de l'Europe, de rechercher ensemble une solution du problème que pose la création d'un marché commun unique. Il nous est par conséquent agréable de constater que « les diverses institutions de la Communauté sont unanimes ainsi qu'il est dit dans le rapport, dans leur intention de poursuivre activement la recherche d'une solution définitive au problème des relations économiques de la Communauté avec les autres Etats européens ».

J'espère que nous nous accordons tous à penser que la seule solution à cette question est un Marché commun englobant tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Un pas décisif vers une solution de cette nature a récemment été fait par la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark, qui ont demandé à faire partie de la C.E.E., initiative qui est maintenant bien accueillie à la C.E.E. Mais il demeure que seuls deux des sept pays membres de l'A.E.L.E. ont formulé une demande officielle. Que doit-il advenir des cinq autres? Doivent-ils être oubliés et former un nouveau groupe des cinq oubliés? Certainement pas. On doit se rappeler que, dans leur ardent désir de promouvoir l'intégration

économique de l'Europe occidentale, tous les pays de l'A.E.L.E. ont publié, par l'intermédiaire du Conseil de l'A.E.L.E., une importante déclaration, le jour même où le Premier ministre britannique faisait la sienne devant la Chambre des Communes. Dans cette déclaration, les gouvernements membres de l'A.E.L.E. ont affirmé qu'à leur avis, l'initiative prise par les gouvernements britannique et danois offre une possibilité de trouver une solution appropriée pour tous les Etats membres de l'A.E.L.E. et de renforcer ainsi la solidarité et la cohésion de l'Europe.

Ils ont ajouté qu'il est du devoir de tous les pays intéressés de ne pas négliger cette nouvelle possibilité et ont formulé la déclaration d'intention suivante : « Tous les Etats membres de l'A.E.L.E. déclarent leur intention d'examiner avec la Communauté économique européenne les moyens par lesquels tous les membres de l'A.E.L.E. pourraient, ensemble, participer à un marché unique de 300 millions de consommateurs. » Cette déclaration a été communiquée à la Communauté économique européenne, dont nous attendons les réactions.

Dans le communiqué de Londres du 28 juin, réaffirmé dans la déclaration que je viens de mentionner, les ministres de l'A.E.L.E. ont souligné en outre — et je pense que le fait est très important — qu'une nouvelle étude des problèmes de l'intégration européenne leur a montré que, même lorsque certains pays de l'A.E.L.E. ne peuvent accepter des obligations de nature politique, tous les pays de l'A.E.L.E. sont prêts, en vue de réaliser un marché européen intégré, à assumer des obligations allant au-delà de celles qu'ils avaient acceptées entre eux dans la Convention de Stockholm. Ils sont convenus que l'objectif doit être d'établir le marché intégré sur des fondements solides et permanents et qu'il y a lieu de créer des institutions efficaces chargées de veiller à la mise en œuvre des obligations reconnues nécessaires pour parvenir à une solution acceptable pour toutes les parties.

Les ministres de l'A.E.L.E. ont en outre estimé que les membres de l'A.E.L.E. doivent coordonner leurs actions et rester unis tout au long des négociations, et ils sont résolus à main-

tenir l'A.E.L.E. pour le moins jusqu'à ce que des accords satisfaisants couvrant les divers intérêts légitimes de tous les membres de l'A.E.L.E. aient été élaborés par voie de négociation, leur donnant ainsi à tous la possibilité de participer, à compter de la même date, à un marché commun intégré. Ils sont convenus qu'une solution partielle, qui créerait une nouvelle division économique au sein de l'Europe occidentale, ne pourrait en aucun cas être considérée comme satisfaisante.

Si je me suis étendu un peu sur les déclarations de l'A.E.L.E., c'est parce que, à mon sentiment, l'opinion publique n'est pas bien informée de la situation. Il importe de souligner que ces déclarations émanent de l'ensemble des gouvernements membres de l'A.E.L.E. Naturellement, la situation est claire pour la Commission économique européenne et, dans sa demande d'adhésion, la Grande-Bretagne a nettement précisé que le gouvernement britannique doit tenir compte de ses relations spéciales avec le Commonwealth, ainsi que des intérêts essentiels de l'agriculture britannique et des autres membres de l'A.E.L.E.

Ce qui complique la question, c'est que trois pays de l'A.E.L.E. poursuivent une politique de neutralité — une politique de non-alliance — et qu'il leur est par conséquent difficile de devenir membres de la C.E.E., à moins que des dispositions spéciales puissent être prises pour sauvegarder cette politique.

La question se pose maintenant de savoir ce qu'il convient de faire au sujet de ces pays. Je n'ignore pas que certains membres de ces deux Assemblées ont une solution toute prête, à savoir que les pays en cause renoncent à leur politique de non-alliance. Nous savons tous que cela n'est pas possible dans le cas de l'Autriche, dont le statut de neutralité est imposé par un traité international. En ce qui concerne la Suède, la politique de non-alliance est un fait politique. Tous les partis suédois sont d'accord pour que la Suède ne prenne aucun engagement impliquant l'abandon de sa politique actuelle. Je puis dire en passant que la Suède n'a pas agi à la légère en l'occurrence. On entend souvent dire que la Suède est neutre parce que cette position sert

ses intérêts politiques égoïstes. Le problème n'est pas tout à fait aussi simple.

Je me bornerai à évoquer la question du destin de la Finlande comme un des facteurs dont il y a lieu de tenir compte. Ce pays faisait partie de la Suède depuis plus de six cents ans lorsqu'en 1810 il en fut séparé par l'agression russe. Cette très longue période de communauté complète entre la Suède et la Finlande a créé entre les deux pays un grand nombre de liens qui sont encore une réalité. Nous sommes certains que si pour une raison ou une autre la Suède abandonnait sa règle de non-alliance, la position déjà délicate de la Finlande s'en trouverait aggravée, et cela, il faut l'éviter. La Finlande doit avoir sa place dans la famille européenne.

La situation de la Finlande n'est pas le seul fait qui justifie la position suédoise; je la cite simplement à titre d'exemple. Il existe certainement d'autres raisons qui nous poussent à admettre que certains pays soient neutres, même parmi les démocraties occidentales. Et si nous devons reconnaître que l'Autriche, la Suisse et la Suède ne renonceront pas à leur politique de non-alliance, on peut se demander si, pour ce motif, ils doivent être rejetés hors de l'Europe, si on doit leur refuser le droit de participer à l'intégration économique de l'Europe. Certainement non. Ils ont tous déclaré souhaiter y prendre part et être parfaitement conscients du fait qu'ils ne peuvent bénéficier des avantages de ce marché sans être prêts à assumer certaines obligations économiques.

Hier, M. Hallstein n'a pas voulu faire de commentaires sur la position de ces pays. En d'autres occasions, il a examiné les moyens de résoudre leurs problèmes et, si j'ai bien compris, il entend signifier que la C.E.E. est prête à examiner aussi bien la formule de l'adhésion que celle de l'association.

C'est là un point très intéressant, car d'aucuns ont déclaré que le statut d'association en vertu de l'article 238 ne devrait être ouvert qu'aux pays européens moins industrialisés. Dans sa

déclaration à l'Assemblée parlementaire européenne, avant-hier, M. Hallstein a indiqué que l'association de la Grèce ne doit pas être considérée comme un modèle pour les futurs accords d'association. Si je l'ai bien suivi, un pays qui pour des raisons de politique étrangère peut estimer ne pas être en mesure de solliciter sa pleine adhésion à la Communauté peut néanmoins obtenir par un accord d'association presque le même degré d'intégration économique que par le traité de Rome lui-même, étant entendu naturellement que le pays en question s'engagera de son côté à assumer les obligations correspondantes.

M. Hallstein a pu parler, hier, d'une position forte, mais la force entraîne toujours une responsabilité. Tous les pays de l'A.E.L.E. ont, par la déclaration dont j'ai fait mention, témoigné d'une attitude flexible et d'un esprit de coopération. Ils ont déclaré être prêts à respecter la position politique fondamentale de la Communauté économique européenne, mais ils attendent aussi de la C.E.E. qu'elle respecte la position politique des autres pays d'Europe.

Si donc nous attendons, avec une certaine appréhension, les prochaines négociations — non seulement avec les trois États qui ont demandé à adhérer à la Communauté : la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande — mais aussi avec tous les États membres du Conseil de l'Europe, j'espère que les débats de nos Assemblées contribueront à dégager une solution capable de promouvoir la cohésion et la solidarité de l'Europe par la création d'un Marché commun comprenant tous les pays de l'Europe occidentale.

M. le Président. — La parole est à M. Hynd.

M. Hynd (Royaume-Uni). — (E) Si je désire m'associer aux remerciements qui ont été exprimés aux trois Communautés pour les intéressants rapports qu'elles ont présentés à l'Assemblée en cette occasion, je le fais comme délégué britannique pleinement conscient de la nouvelle signification que revêt l'actuelle discussion. Les délégués britanniques — et je suis persuadé de

me faire ici l'interprète d'un grand nombre de nos collègues — ne se considèrent pas cette année comme des étrangers uniquement soucieux, soit d'apporter ici leur éloquence au nom d'une sagesse politique et d'une expérience démocratique que n'auraient pas au même point leurs collègues moins fortunés du continent européen, soit de chercher avec quelque difficulté à dissimuler sous de continuels discours tout empreints de la nostalgie de nos gloires passées l'envie toujours plus forte que leur inspirent les nouvelles initiatives démocratiques de l'Europe.

Cette fois, Dieu merci, nous prenons la parole comme participants, même si nous ne participons encore que virtuellement à ce grand développement historique, dont le succès ne fait certes plus de doute, et dont le rythme phénoménal ressort avec de plus en plus d'évidence de chacun des rapports annuels qui sont présentés à l'Assemblée. Néanmoins, nous savons tous que cette nouvelle Europe est encore dans l'enfance. Il est vrai — les rapports dont nous sommes saisis le montrent très clairement — qu'elle peut déjà se prévaloir de maintes réalisations dans les domaines économique et social, et si elle a doublé le taux annuel de son expansion commerciale au cours de ces quatre années dynamiques, ce n'est là qu'une manifestation parmi d'autres de ses progrès. Toutefois, il n'échappe certainement à aucun de nous que — les rapports en témoignent également — ces grandes entreprises resteront fragiles et précaires si elles ne sont fortement cimentées par les nécessaires et, je puis dire, inévitables développements politiques qui, dans un monde démocratique, doivent être considérés comme inséparables de nos préoccupations sociales et économiques.

Le traité de Rome ne s'assigne pas formellement comme objectif — je dis bien formellement — l'intégration politique de l'Europe. Il a seulement pour buts d'éliminer les obstacles aux échanges, de développer la libre circulation des personnes et des marchandises, d'assurer le progrès économique pour la coopération d'Etats jusqu'alors indépendants et souvent hostiles, d'améliorer de plus en plus les conditions de vie et d'emploi des peuples européens. Il ressort clairement de la masse des renseignements donnés dans les rapports de la C.E.E. que ces fins sont

sans conteste en voie de réalisation et que les trois Communautés, telles qu'elles existent actuellement, sont par conséquent investies de nouveaux pouvoirs gigantesques.

On pourrait en citer maints exemples. Les rapports de la commission du fer et de l'acier montrent, par exemple, comment la dangereuse crise de l'industrie charbonnière a été réglée au sein de la C.E.C.A. Que cette Communauté ait pu se mettre d'accord — malgré la complexité de sa structure politique actuelle — pour charger les divers gouvernements d'établir des droits et restrictions à l'importation et même pour encourager une taxation discriminatoire contre certains combustibles afin de préserver ce qui est après tout sur le plan de la production nationale notre seule source substantielle d'énergie, et la plus sûre; que des gouvernements comme ceux qui font partie de la Communauté aient pu et voulu prendre de telles initiatives, c'est là à n'en point douter non seulement un bouleversement de la pensée politique, mais une révolution sous l'angle de l'action politique internationale dont nous devons tous, je crois, nous féliciter. Je le dis sans faire entrer en ligne de compte les avantages ou les inconvénients des mesures prises pour faire face à la crise de notre industrie charbonnière. Mais de quels pouvoirs s'agit-il dans tout cela? De quels pouvoirs capables de s'exercer non pas seulement sur des intérêts privés mais aussi sur des intérêts nationaux? Ce sont là des prérogatives qu'il eût été inconcevable, il y a seulement dix ou quinze ans, d'imaginer comme pouvant être détenues par toute autre autorité que les gouvernements nationaux.

Prenons, d'autre part, le problème de l'énergie, ce nouveau et vaste potentiel de notre vie économique, qui n'est pas encore pleinement viable, qui implique l'emploi d'énormes ressources pour expérimenter dans le domaine de la construction de centrales, procéder à d'autres expériences sur le plan de l'hygiène et de la sécurité et qui présente bien d'autres aspects dont aucun pays membre de la Communauté ne peut et ne pourrait à lui seul assurer le développement effectif.

Or, personne ne doute de la nécessité de ces expériences et de ce développement. Personne ne doute de la nécessité d'un tel développement dans maints secteurs qui sollicitent actuellement l'attention; par exemple, la construction d'un navire à propulsion nucléaire qui n'a été jusqu'à présent effectuée que par les États-Unis et par la Russie, qui dépasse de beaucoup la capacité de l'un quelconque ou de la plupart des membres de la Communauté, mais qui, grâce à la coordination des efforts et des ressources, peut maintenant devenir une possibilité dans un très proche avenir.

Les activités énormes et essentielles qui se poursuivent actuellement en liaison avec le développement de l'énergie atomique dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité publique; la sécurité des travailleurs qui transportent des matières nucléaires; le grand problème que la Commission de l'énergie atomique considère comme important et grave, celui de l'élimination des déchets atomiques sans qu'il en résulte de danger pour l'ensemble de la collectivité; l'établissement, qui est maintenant achevé, d'un système européen de contrôle et de mesure des effets nucléaires sur tout le territoire de la Communauté européenne et le système d'alerte qui couvre toute la Communauté en collaboration également avec les autres organismes internationaux compétents sont autant de problèmes vitaux qui ne peuvent être résolus que par une coopération réelle et efficace entre les pays intéressés. Mais, je le répète, il s'agit là de choses encore fragiles et qui le resteront tant qu'elles n'auront pas été cimentées par les initiatives politiques nécessaires.

Prenons, par exemple, le cas des cartels et des monopoles. On apprend avec surprise ce qui a déjà été fait à cet égard au sein de la Communauté du charbon et de l'acier. C'est ainsi que j'ai lu avec un intérêt particulier la remarque suivante, à l'avant-dernier paragraphe de la page 23 du Neuvième Rapport général sur l'activité de la Communauté :

« Les anciennes divisions reposant sur la puissance des États ne doivent pas être remplacées *de facto* par de nouvelles

divisions provenant de la puissance des entreprises et de leurs organisations. »

Je me demande dans quelle mesure des activités de cette nature sont connues en dehors des limites de la Communauté. Il s'agit là d'une véritable révolution, politique aussi bien qu'économique, d'une révolution dans les conceptions de chaque gouvernement et des peuples qui forment la Communauté, ainsi que dans la pratique internationale sur le plan politique et économique. Toutefois, à ceux d'entre nous qui luttent depuis bien des années pour l'élargissement de la Communauté européenne on objecte encore parfois que les Communautés ne constitueraient qu'une vaste couverture pour les opérations des trusts et des cartels privés.

En Grande-Bretagne, la commission des monopoles a été créée, je crois, en 1948, et n'a pas examiné plus de neuf ou dix cas. Il est extrêmement difficile d'obtenir qu'une affaire où l'existence d'un monopole est alléguée fasse l'objet d'un examen ou que des mesures quelconques soient prises à son sujet. Quand je compare cette situation avec les chiffres cités dans le rapport de la Communauté du charbon et de l'acier — 364 cas traités en l'espace de trois ou quatre ans, dont 292 sont déjà liquidés — je me demande si ces résultats, parmi de nombreuses autres activités de la Communauté, ne pourraient pas être plus largement diffusés.

Un autre exemple — qui n'est certes pas le moins significatif — nous a été signalé hier, si je ne me trompe, par M. Malvestiti dans les renseignements qu'il a fournis sur les mesures prises pour assurer la reconversion des régions qui, notamment en Belgique et en Allemagne, sont affectées par la crise charbonnière et d'autres zones qui pourraient également être touchées par des modifications dans la structure économique de la Communauté. La reconversion envisagée de ces régions industrielles constitue certainement une action qui, sur le plan international, aurait été considérée comme utopique avant la création des Communautés. En outre, cette action dépasse la Communauté européenne elle-même. Il ne s'agit pas d'une opération égoïste.

Le fait qu'elle soit entreprise conjointement avec l'O.E.C.E., l'Organisation internationale du travail et la Banque d'investissement, avec les gouvernements du Royaume-Uni et de l'Autriche et, enfin, avec la mission des Etats-Unis donne l'assurance que les Commissions et les Communautés voient les choses non pas avec étroitesse mais le regard tourné vers l'extérieur, et qu'elles sont prêtes aux expansions dont de telles expériences montrent qu'elles sont non seulement possibles mais essentielles. Il s'agit donc d'une planification effective non pas à l'échelon national, mais à l'échelon international, assortie de pouvoirs qui, limités certes, n'avaient cependant jamais encore été possédés à ce niveau.

Ces faits devraient constituer une réponse pertinente à ceux qui cherchent à représenter l'expérience européenne soit comme un autre vaste cartel, soit comme un nouveau paradis pour l'exploitation privée. Mais pourquoi les faits dont il s'agit ne sont-ils pas plus largement connus? Les membres du Parlement et d'autres personnes dans mon pays sont, de même sans doute que les parlementaires d'autres Etats, inondés de circulaires et de publications dont la plupart sont absolument illisibles et beaucoup trop volumineuses et complexes pour qu'on puisse en extraire les informations fondamentales dont on aurait besoin pour répondre aux questions posées par nos concitoyens.

La conception d'un cartel européen, la crainte de voir les travailleurs européens insuffisamment payés constituer une menace pour les niveaux de vie des travailleurs britanniques si la Grande-Bretagne entrait dans la Communauté, la possibilité d'une libre circulation des travailleurs et des capitaux, qui s'accompagne dans les traités de tant de dispositions et d'exceptions que le public s'en fait de toute évidence une image complètement fautive, l'idée que l'Italie est un pays nettement sous-développé avec des millions de travailleurs communistes qui n'attendent que le moment d'envahir nos usines et nos mines pour abaisser les niveaux de vie extrêmement élevés de nos travailleurs, toutes ces allégations ne sont rien d'autre, en fait, que des incompréhensions et des malentendus. Or, que faisons-nous pour les réfuter?

A cet égard, je suggère que les formules et les méthodes de publicité soient très sérieusement étudiées et révisées. Les faits essentiels devraient être exposés clairement au public ainsi qu'aux hommes politiques responsables des divers pays. En passant, et sans méconnaître qu'il soit un peu déplacé ici de citer en exemple telle ou telle publication ou activité, je tiens à rendre hommage à un journal de Grande-Bretagne. A l'heure actuelle, le seul quotidien populaire qui, dans ce pays, ait joué un rôle important dans la présentation des faits d'une manière accessible au grand public est le *Daily Herald*, organe de mon propre parti. Mais il s'agit là d'un cas isolé. Assurément, beaucoup d'autres journaux britanniques ont fourni la même documentation à leurs lecteurs, mais ils ne l'ont pas fait sous une forme populaire susceptible d'être aisément « digérée » par l'homme de la rue.

Bien des changements importants et significatifs se sont produits depuis l'époque révolue de l'Etat souverain. Nous connaissons les résultats de l'action passée des Etats souverains qui, désunis comme ils étaient, ont par deux fois plongé l'Europe dans la plus grande calamité. De profondes transformations se manifestent à maints égards. Je ne citerai qu'un exemple de la révolution qui s'est opérée dans l'opinion publique et dans les conceptions politiques. Il n'y a pas si longtemps que l'Ecosse et l'Angleterre étaient plus souvent en bisbille et en guerre que l'Allemagne et la France ne l'ont jamais été. Aujourd'hui, si la production d'acier augmente en Ecosse, personne dans le Sud n'y voit d'inconvénient. Bien au contraire, on s'en félicite. De nos jours également, on publie des statistiques qui indiquent non pas l'augmentation de la production d'acier en Allemagne par rapport à la France ou en France par rapport à l'Allemagne, mais l'accroissement de cette production dans la Communauté. Cependant une augmentation de la production d'acier en Allemagne constitue une menace pour l'industrie sidérurgique britannique. Pourquoi cela? De même que les intérêts de la France, de l'Allemagne et des autres pays de la Communauté ont été mis en commun et que chacun de ces pays est maintenant intéressé à l'effort de tous et à la production générale, de même la Grande-Bretagne et d'autres Etats devraient avoir la même position vis-à-vis des pays en question.

Il y a eu de grands changements et il s'est produit, dans le cadre même de ces changements, d'importantes mutations concernant le pouvoir et l'autorité, le concept de l'Etat individuel ayant fait place à la notion d'une nouvelle et grande communauté de peuples. J'accueille avec une particulière satisfaction la déclaration qui, figurant dans le rapport de la Communauté du charbon et de l'acier et reprise dans le rapport de la Communauté de l'énergie atomique, préconise le remplacement des trois Exécutifs par un seul. Il aurait pu en être autrement. On a souvent dit en effet, que les choses resteraient en l'état et que ces nouveaux grands empires, ainsi que leurs chefs, résisteraient à tout empiétement sur leurs pouvoirs respectifs. Et cependant, nous constatons aujourd'hui que les trois Communautés demandent à être remplacées par un seul Exécutif, mais avec une importante réserve qui, je l'espère, sera entièrement approuvée par l'Assemblée, à savoir qu'un transfert des pouvoirs des trois Exécutifs à un seul ne doit, en aucune façon, s'accompagner d'une réduction quelconque des pouvoirs déjà dévolus à chacun des Exécutifs. Je souhaite vivement, pour ma part, que ces pouvoirs soient accrus.

Restent le problème du transfert des pouvoirs à un seul Exécutif, renforcé plutôt que modifié, et la question de savoir où doit se situer en définitive l'autorité politique. Je ne pense blesser personne en disant que d'aucuns doivent éprouver une certaine crainte face à une situation où les pouvoirs dans cette vaste entreprise seraient finalement dévolus ou bien aux Exécutifs des Communautés ou à un seul Exécutif tout à fait distinct de l'autorité politique, ou bien à l'autorité accrue du seul Conseil des ministres.

Il n'est aucun moyen d'échapper à la logique de ce dilemme. Si nous voulons exercer un contrôle démocratique efficace sur cette dernière vaste évolution, nous ne pourrons le faire que sur la base à laquelle nous croyons tous et rendons tous hommages — à savoir la méthode du parlement démocratique qui exerce un contrôle sur l'Exécutif. Pourquoi s'opposerait-on à une telle conception? J'aurais pensé qu'en Europe, et même plus particulièrement en Grande-Bretagne, où les principes de la démocratie

sont si profondément enracinés depuis des siècles, nous ne nous serions pas opposés au développement politique, pas plus qu'au développement économique, social et scientifique des Communautés, mais que nous aurions exigé qu'un développement politique parallèle constitue la première condition à l'acceptation de tels transferts de pouvoir.

Maintenant qu'il est manifestement à peu près inévitable que mon pays devienne membre des Communautés dans un proche avenir — et Dieu sait que, si ces consultations échouaient, les perspectives seraient bien sombres, car nous n'aurions fait que substituer aux vieilles inimitiés entre la France et l'Allemagne une situation capable de provoquer une division de l'Europe encore plus dangereuse et singulièrement plus étendue — maintenant qu'il est question de transférer les importants pouvoirs détenus par les trois Exécutifs entre les mains d'un seul, j'espère et je crois que la principale tâche de l'Assemblée et de tous ceux qui s'intéressent à la réalisation progressive de la grande idée européenne sera de se concentrer sur le problème du contrôle politique efficace de l'Exécutif que nous devons tous certainement finir par accepter et que nous aurions dû accepter dès le début.

J'ai vivement apprécié la déclaration faite hier par M. Hallstein, par laquelle il a entériné ce qui est déjà imprimé dans le rapport de la commission du charbon et de l'acier, à savoir que lui et la Communauté accueillent favorablement la demande d'admission formulée par la Grande-Bretagne, la Norvège et le Danemark. Comme il l'a exposé hier, la Communauté et lui-même sont prêts et tiennent à faire tout ce qui est possible pour contribuer au succès de ces négociations. J'espère que cela fera justice d'un autre « canard » beaucoup trop répandu dans mon pays.

Mais il faut donner la publicité voulue aux réalités de cette évolution. Je souhaite que mon propre pays cesse d'être un « outsider » exprimant diverses opinions sur les progrès réalisés par nos collègues européens, ou même se contentant d'être un membre virtuel de la Communauté, et devienne au contraire un

élément vivant et vital de cette nouvelle Communauté qui, à mon avis, offre une solution à une Europe jusqu'ici divisée et hostile et qui, en obtenant de nouveaux succès et en bénéficiant de la collaboration d'autres pays qui ne sont pas encore membres, peut encore indiquer au monde la seule solution qui puisse apporter enfin à l'humanité la paix et la prospérité générale.

M. le Président. — La parole est à M. Heckscher.

M. Heckscher (Suède). — (E) J'ai eu plaisir à entendre hier M. Hallstein. Je ne partage pas toutes ses opinions, mais il m'a néanmoins été agréable de l'écouter, non seulement à cause de la lucidité et de la logique dont il a, comme toujours, fait preuve, mais parce que son allocution était, à certains égards, plus impressionnante qu'aucun de ses discours antérieurs. Chacune de ses phrases reflétait une satisfaction et une fierté justifiées de l'œuvre réalisée par la Communauté — par exemple au milieu de son intervention, lorsqu'il a mentionné que la Communauté est avec raison jugée indispensable pour que l'Europe puisse répondre aux nécessités de l'heure. Ce n'est pas tout à fait ce qu'il a dit en anglais, mais je crois que c'était bien là sa pensée.

En fait, il convient de féliciter M. Hallstein des réalisations de la Communauté. Elles sont plus grandes et plus impressionnantes que l'on ne s'y attendait. Aujourd'hui, comme l'a fait observer M. Gustafson, M. Hallstein est en mesure de parler dans une position de force. Il en est d'autres, dans la politique mondiale actuelle, qui entendent s'exprimer aussi à partir d'une position de force, mais je préfère de beaucoup M. Hallstein. Il est vrai que l'Assemblée consultative s'est antérieurement prononcée en faveur de solutions différentes de celles qui sont actuellement envisagées. Une année après l'autre, nous étudions des types divers d'association économique européenne, zone de libre-échange ou union douanière.

Je persiste à croire que si des propositions de cette nature avaient été acceptées en 1958, en 1959 ou même en 1960 nous serions peut-être aujourd'hui plus avancés dans la voie de l'intégration économique européenne. Mais il ne sert à rien d'épilo-

guer. Il est inutile de regretter le lait renversé. Actuellement, ces propositions ne représentent pas une politique pratique et, quels que soient les avantages que leur mise en œuvre aurait pu présenter ou ne pas présenter, le problème que nous examinons aujourd'hui est différent; nous essayons d'autres voies.

Dans son discours d'hier, M. Hallstein a insisté aussi sur les relations étroites qui existent entre l'économique et le politique, et il a eu évidemment tout à fait raison. Ces relations sont un fait, que notre coopération prenne la forme de zones de libre-échange, d'unions douanières ou d'une communauté au sens complet du terme comme celle qu'il préconise. Nous sommes, toutefois, en présence d'une arme à double tranchant. La Communauté elle-même est encore toute autre chose qu'une fédération européenne. Personnellement — je souligne le mot « personnellement » — j'aspire aux Etats-Unis d'Europe, mais j'ai peu d'espoir de vivre assez longtemps pour les voir. La Communauté est encore très loin de pouvoir être assimilée à une fédération d'Etats européens.

En tout cas, qu'une fédération de cette nature soit réalisée dans un avenir proche ou dans un avenir lointain, elle devra comprendre l'Europe occidentale tout entière. C'est à cette condition seulement qu'elle pourra asseoir fortement la position de l'Europe dans le monde et en faire un centre d'attraction pour les malheureux pays de l'Europe de l'Est aussi bien que pour ceux de l'Ouest. L'Europe que nous cherchons à édifier ne devra jamais être considérée ou utilisée comme un instrument au service des intérêts nationaux de l'un quelconque des Etats qui en feront partie. De même, aucune faculté de choix ne nous est laissée quand nous parlons de l'Europe. L'Europe est ce qu'elle est, et ce que nous faisons doit être fait pour l'Europe telle qu'elle existe. J'ai lu hier dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* que les Européens — le terme « Européens » était heureusement placé entre guillemets — craignent que M. Erhard, s'il devenait chancelier, ne prenne des mesures contraires à leurs intérêts, étant trop nettement pro-britannique. Cette déclaration me paraît assez surprenante. Est-on moins Européen si l'on est pro-britannique que si l'on est pro-français? Autant que je sache, l'Angleterre et

la France sont deux pays d'Europe aussi importants l'un que l'autre et aussi européens l'un que l'autre. On peut être aussi Européen si l'on est en faveur de l'un que de l'autre de ces pays.

Quant à moi, me prévalant de la position indépendante que me confère la qualité de membre de cette Assemblée, j'aimerais aborder un autre sujet et parler des pays qui sont qualifiés de neutres — d'eux et non pas pour eux. Le sujet n'est pas populaire. Les neutres ne sont jamais populaires, même lorsqu'on a très grand besoin d'eux et, pour ma part, je n'aime pas le terme « neutre ». Je ne pense pas que ce terme soit bon. Les Etats dits neutres, comme la Suède et la Suisse, ne sont pas neutres en ce sens qu'ils se désintéresseraient de ce qui se passe. Ils font partie de l'Europe, ils sont une partie intégrante de l'Occident et le savent. Leur position signifie simplement qu'ils ne participent pas aux alliances militaires ou à la politique de puissance, en partie parce qu'ils sont, à vrai dire, incapables d'apporter une véritable contribution sur ce plan. Ils paient le prix qu'il faut payer pour rester en dehors des alliances militaires, en supportant eux-mêmes la charge totale de leur défense, sans aucun subside, et ce coût est parfois assez élevé, comme nous pouvons le constater en comparant notre budget de la défense avec ceux des pays de l'O.T.A.N. de même population.

En fait, des pays comme la Suisse et la Suède sont sans doute plus utiles actuellement à la cause de la paix et à l'Occident qu'ils ne le seraient si, leur situation ayant été modifiée, ils se retrouvaient membres minuscules d'un grand bloc militaire. Ils sont parfois en mesure de fournir des voies de communication entre l'Alliance occidentale d'une part et ses adversaires, ou les neutres, d'autre part. Ils neutralisent certaines parties d'une frontière déjà extrêmement longue. En ma qualité de Suédois, permettez-moi de rappeler que la frontière orientale de la Suède a presque exactement la même longueur que l'ensemble de la frontière de l'O.T.A.N. en Europe. Je doute qu'il puisse être profitable à quiconque que des pays comme la Suède et la Suisse modifient leur statut actuel, statut qui est tout à fait sensé et parfaitement compatible avec leur participation à l'effort européen s'il est interprété raisonnablement.

Dans son allocution d'hier, M. Hallstein a déclaré qu'il pensait que nous comprendrions qu'il omette de parler des problèmes de ces pays neutres jusqu'à ce qu'ils aient eux-mêmes fixé leur politique à la lumière d'une situation nouvelle. J'ai le regret de dire que je ne comprends pas. Comment peuvent-ils fixer leur politique tant qu'ils ne savent pas quelles seront pour eux les incidences de cette nouvelle situation? Comme l'a signalé M. Gustafson il y a quelques instants, M. Hallstein n'a pas mentionné une seule fois la demande de négociations formulée par tous les membres de l'A.E.L.E. Je ne puis qu'espérer que le Conseil de la Communauté sera plus explicite lorsqu'il se réunira les 25 et 26 et qu'il daignera au moins répondre à la demande que lui a adressée l'A.E.L.E.

Pour en revenir aux pays qualifiés de neutres, aux pays qui poursuivent une politique de non-alliance, deux possibilités raisonnables s'ouvrent à eux. Ils peuvent adhérer pleinement à la Communauté sous certaines conditions et avec certaines réserves, toutes directement nécessitées par leur position spéciale en dehors des blocs de puissance. Ces conditions et ces réserves ne vont pas au-delà de ce qui pourrait figurer dans des protocoles au traité, et nous savons tous que de nombreux protocoles sont déjà annexés au traité de Rome, dont certains ont une portée assez considérable. Ils pourraient, d'autre part, conclure avec la Communauté des accords d'association leur conférant pratiquement tous les privilèges de membre sur le plan économique et leur donnant voix au chapitre, notamment pour toutes les questions directement liées à leur adhésion. Personnellement, je préfère la première solution, la participation pleine et entière, mais la deuxième n'est pas impossible non plus. L'une et l'autre nécessitent cependant le consentement unanime des membres de la Communauté et, de toute évidence, la bonne volonté de la Commission.

Mais il y a aussi évidemment, si je puis dire, des possibilités impossibles. Il serait vraiment plus que déplorable si tout ce qui était offert à ces pays et à d'autres tels que l'Autriche et la Finlande qui, pour des raisons différentes, se trouvent dans des situations analogues, représentait un choix impossible, le choix entre l'abandon d'une politique de non-alliance et une modifica-

tion radicale de leur situation économique du fait qu'ils seraient exclus ou quasiment exclus de leurs marchés européens traditionnels. Si ces pays étaient placés devant une telle alternative ce n'est pas eux seulement, je le crains, qui auraient à en souffrir mais bien l'Europe tout entière, et, comme chacun sait, il existe pour désigner des pressions de cette nature un vilain terme qu'il ne sied pas de prononcer ici.

Je ne veux pas dire que ces pays aient le droit d'exiger la possibilité de profiter des deux mondes, de garder le blé et l'argent du blé. Ils doivent aussi consentir des sacrifices pour l'Europe — sacrifices de prestige, sacrifices de souveraineté, sacrifices d'intérêts économiques. Ils doivent s'abstenir de donner de leur politique des explications tirées par les cheveux et pusillanimes. Ils doivent se montrer franchement Européens, comme des participants à notre effort commun. Ils doivent avoir le courage de prendre des risques et faire preuve de bonne volonté. Ils doivent être prêts à réorganiser et à reviser leur politique économique. Mais cela ne signifie pas qu'ils doivent renoncer à leur identité. C'est en conservant cette identité tout en travaillant pour l'Europe qu'ils peuvent apporter leur contribution, si modeste soit-elle, à l'œuvre européenne. Aucun de nous n'est trop puissant, trop petit ou trop faible pour refuser sa contribution. Aucun de nous n'est excusable s'il ne fait pas de son mieux. Nous faisons de notre mieux en contribuant tous ensemble à notre grand effort commun, la création de l'Europe, mais nous le faisons chacun selon nos propres traditions et nos propres moyens.

M. le Président. — La parole est à M. Czernetz.

M. Czernetz (Autriche). — (A) Nous avons entendu hier les porte-parole des trois Communautés et en particulier M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique, qui nous ont fait un tableau impressionnant de la situation actuelle. De plus, nous avons reçu de très intéressants rapports de nos collègues de l'Assemblée parlementaire européenne des Communautés des Six.

Malgré les difficultés et les problèmes qui se posent, bien entendu, dans chacune des Communautés et à l'Assemblée parlementaire européenne, ces rapports relatent avec fierté les résultats obtenus. Je joins mes félicitations à celles des deux rapporteurs, MM. Gustafson et Hynd et du président de la Commission économique du Conseil de l'Europe, M. Heckscher. Je crois que, du point de vue du Conseil de l'Europe et des autres pays qui n'appartiennent pas aux Communautés, nous avons raison de féliciter de leur succès les six Etats et leur population, ainsi que les Exécutifs des Communautés.

Au Conseil de l'Europe, nous avons, pendant de nombreuses années, défendu une autre conception et adopté diverses résolutions, le plus souvent à l'unanimité. Le Conseil de l'Europe s'est d'abord prononcé, de l'avis de tous les Etats membres, en faveur de la conception d'une grande zone de libre-échange de composition très vaste; la Communauté des Six devait constituer le noyau autour duquel se grouperaient les autres Etats européens.

Après l'échec de ce projet, est née l'idée d'une modification du concept même de la zone de libre-échange, considéré non plus comme une zone classique de libre-échange au sens strict du terme, mais comme une association économique européenne dont la Communauté économique européenne formerait à nouveau le noyau autour duquel les autres pays se grouperaient. Enfin, après la création de l'A.E.L.E. — une association des Etats périphériques, créée sous la pression des nécessités, ainsi que nous l'avons toujours considérée en Autriche — on a essayé de jeter un pont entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. sous forme d'une union douanière modifiée.

Peut-être pourrais-je faire observer que si l'un quelconque de ces projets s'était réalisé, la C.E.E. aurait eu, pour sa part, le même succès, mais nous serions parvenus à un plus grand degré de compréhension et d'unité en Europe occidentale. Nous aurions fait un pas de plus en avant. En raison du grand succès local remporté par la C.E.E., ainsi que de certains succès notables obtenus par l'association plus restreinte et de même nature que

constitue l'A.E.L.E., la nouvelle situation nous pose exactement les mêmes problèmes sous une forme différente. Nous sommes en présence de l'initiative britannique à laquelle le Conseil de l'A.E.L.E. avait donné sa pleine approbation, et nous espérons qu'elle facilitera l'évolution vers une union groupant, bien que sous une forme différente, tous les pays libres de l'Europe occidentale.

Monsieur le Président, je n'hésite pas à faire ce qui s'impose si souvent aux politiciens, du moins dans une démocratie : devant l'échec ou plutôt l'effondrement d'un point de vue particulier, nous reconnaissons simplement que nous sommes battus. Je n'hésite pas à dire franchement que nos projets, qui prévoyaient d'abord une vaste association économique, puis la construction d'une tête de pont, ont échoué; j'ai été l'un de ceux qui ont défendu ces conceptions et je reconnais maintenant que nous avons été battus. Ceux qui ont lutté pour une conception différente ont gagné. Je crois être autorisé à dire qu'il appartient maintenant aux vainqueurs de prouver que nos appréhensions étaient sans fondement.

En disant que nous sommes du côté des perdants, je crois néanmoins avoir le droit de déclarer que ceux qui ont gagné la bataille ne doivent pas aller trop loin. C'est comme si l'on conseillait à des soldats victorieux d'être magnanimes et conciliants. Je crois qu'un tel conseil s'applique mieux encore à ceux qui sont sortis vainqueurs de cette bataille pour la juste conception de l'unité européenne. Une paix dictée ne créerait pas une atmosphère satisfaisante en Europe. Je suis d'avis que le sens politique, la sagesse, la souplesse et l'esprit de conciliation valent mieux que le perfectionnement rigide et que même les vainqueurs ne doivent pas manifester un chauvinisme arrogant en faveur des nouvelles Communautés et institutions. Je suis du reste convaincu que les membres de la Commission européenne ne nourrissent pas de telles intentions. Certes, le professeur Hallstein s'est exprimé avec l'orgueil d'un conquérant et je ne l'en blâmerai point; je me refuse à le soupçonner des noirs desseins que j'ai mentionnés. Et cependant de tels desseins existent çà et là en Europe, ainsi que nous le savons tous.

On prévoit donc, à l'heure actuelle, qu'un certain nombre de pays — à la tête desquels se trouve la Grande-Bretagne et parmi lesquels figurent le Danemark et l'Irlande — qui ont posé leur candidature à la C.E.E., en deviendront membres à la suite de négociations. La question de l'adhésion de la Norvège a été discutée, mais elle n'est pas encore tranchée.

A propos de ces nouveaux projets, on a beaucoup discuté des trois Etats neutres de l'Europe — la Suède, la Suisse et l'Autriche — pour lesquels il s'agira de trouver une certaine forme de coopération, ou plus probablement d'association.

Au cours des discussions, on essaie continuellement de nous persuader que l'Europe doit se fédérer, que l'idée de souveraineté doit être abandonnée, que des démarches s'imposent dans le domaine politique. En principe, je souscris à ces idées. J'aimerais préciser, en toute modestie, que mon propre parti qui continue à être, en Autriche, l'un des deux partis gouvernementaux les plus importants, a toujours inscrit, au nombre des revendications et objectifs de son programme de base, la création des Etats-Unis d'Europe. C'est un de nos buts politiques. Mais il ne faut pas en déduire que le succès est pour demain, ni en préjuger la forme que pourrait revêtir une Europe unie. Il s'agit d'un objectif à long terme que nous poursuivons avec détermination et conviction.

Cependant, du point de vue politique, nous qui vivons dans cette vaste zone frontalière entre deux blocs militaires, nous avons certains intérêts vitaux indéniables. Nous autres Autrichiens — et il en va de même pour les Suédois, les Suisses et n'importe quels peuples — n'avons pas choisi nous-mêmes notre situation géographique. En Autriche l'opposition déplore, de temps à autre, que nous soyons relégués en marge de l'Europe. A quoi nous répondrons qu'il convient de mettre un terme à cette querelle tragi-comique de géographie. Elle ne nous mène nulle part. Il s'agit d'axiomes de la situation mondiale actuelle.

Nous n'avons pas davantage choisi l'équilibre actuel des forces mondiales; et dans la présente conjoncture, la neutralité

militaire de mon pays, l'Autriche, constitue une donnée. J'espère ne pas trop ennuyer l'Assemblée par mes propos — je ne vous retiendrai pas très longtemps; mais notre situation donne continuellement lieu à des malentendus. Même mon ami, M. Gustafson, a dit que la neutralité avait été imposée à l'Autriche par traité. Or cela n'est pas tout à fait exact non plus.

J'aimerais faire une mise au point à ce sujet. La déclaration de neutralité de l'Autriche représentait, bien entendu, le prix payé pour le « Staatsvertrag » et l'évacuation des troupes d'occupation étrangères. Mais permettez-moi de vous dire que le peuple autrichien a payé ce prix de bon cœur et en toute liberté. Nous n'étions pas obligés de le faire : nous aurions pu refuser. Dans ce cas, nous serions encore occupés à l'heure actuelle, le pays serait peut-être divisé, le Conseil de l'Europe aurait peut-être encore à se pencher sur la question de la zone orientale en Autriche. Mais nous avons payé le prix de bon cœur. Nous savions qu'il s'agissait du prix de la liberté et nous l'avons payé de notre propre gré.

Nous avons opté pour la neutralité militaire, non pas que nous avons pensé que le potentiel de guerre de l'Autriche aurait modifié les rapports d'équilibre entre les forces mondiales; mais l'Autriche occupe une position stratégique centrale et il était raisonnable et admissible que les deux blocs évacuent cette position. Il n'y avait pratiquement aucun risque pour eux à agir de la sorte.

Il devrait être superflu pour moi de prouver que nous autres Autrichiens, ne sommes pas des neutralistes. Mais comme nous entendons sans cesse des commentaires à ce sujet, permettez-moi de dire encore quelques mots. L'été dernier, l'Ambassadeur soviétique s'est rendu spécialement auprès du Chancelier fédéral, M. Gorbach, à sa résidence aux environs de Linz, pour lui remettre une note du gouvernement soviétique demandant qu'elle serait la future politique d'intégration de l'Autriche; le Chancelier s'est contenté de répondre que le gouvernement examinerait la question — c'est tout ce qu'il a dit. Le même jour, le Vice-Chancelier déclarait, au cours d'une réunion publique organisée

à la frontière hongroise, à côté du Rideau de fer, que l'Autriche se solidarisait avec la lutte menée par Berlin pour la liberté. Nous ne sommes pas des neutralistes! Nous ne tombons pas à genoux chaque fois qu'on nous remet une note. Je ne puis anticiper sur la décision du gouvernement autrichien : il examinera la note et délibérera sur la réponse à lui donner. Mais il est une chose que je puis peut-être me permettre de souligner : il y a moins de neutralistes et moins de communistes en Autriche que dans bien des pays de l'O.T.A.N. L'Autriche n'est pas neutraliste : mais, dans la conjoncture actuelle, la neutralité militaire est une nécessité vitale pour ce pays libre qui, placé entre les deux blocs, soutient ardemment la cause du monde libre et de l'unité européenne.

M. Hallstein a déclaré dans son rapport — ainsi que M. Heckscher vient de nous le rappeler — qu'il préfère ne pas formuler de commentaires, au stade actuel, sur l'attitude des neutres à l'égard de l'intégration économique européenne et de l'évolution de cette procédure, car cela les concerne seuls. Mais je crois que ce n'est vraiment pas suffisant. On sait fort bien dans nos pays, après tout, que les tendances diffèrent profondément. Certains considèrent que l'association des trois neutres avec la C.E.E. est tout à fait impensable, car elle aurait pour effet d'atténuer le caractère politique de la Communauté. Pour autant que je sache, la Commission européenne n'est pas de cet avis. Mais cette tendance existe néanmoins. Au moment où nous sommes appelés à prendre des décisions lourdes de conséquences, il serait très agréable et très utile que les trois neutres reçoivent quelques indications sur la position adoptée par les gouvernements sur ce point et sur les tendances qui prévalent.

Il existe également d'autres points de vue. Certains déclarent : certes, l'Autriche et la Finlande sont dans une situation difficile; si ces pays désirent s'associer à la C.E.E., cela serait peut-être possible, mais il ne saurait en être de même pour la Suisse et la Suède qui devraient alors adhérer à l'O.T.A.N. Je ne pense pas qu'il soit utile de porter un jugement moral de cette nature sur les destinées et la situation, conditionnées par l'histoire, des peuples libres d'Europe Occidentale. Prenons les choses comme

elles sont! Reconnaissons que la situation actuelle de la Finlande est fort complexe et qu'elle pourrait le devenir davantage encore. Reconnaissons que les trois pays neutres placés dans la région qui délimite les blocs doivent trouver un moyen de participer à l'unification de l'Europe, s'ils le désirent. C'est pourquoi je crois que, même à l'heure actuelle, il y aurait beaucoup plus à dire sur ce point.

Nous avons à répondre à des questions très concrètes. Ces négociations préliminaires à l'association, peuvent-elles être conduites multilatéralement — avec les trois neutres d'un côté et la Communauté économique européenne de l'autre? Ou bien doivent-elles être uniquement bilatérales? Devons-nous revenir entièrement au bilatéralisme, bien qu'en Europe, nous ayons soutenu depuis des années qu'il faut sortir de la jungle du bilatéralisme? Faut-il que nous retournions dans la jungle? Est-ce nécessaire? Ou réussissons-nous à trouver un moyen de tenir des négociations communes? A quel moment de telles négociations pourront-elles avoir lieu? Il nous faudra élucider tout cela.

Il ne faut pas laisser seulement aux trois pays neutres le soin de répondre à ces questions. Du côté opposé, nous entendons constamment dire qu'il convient d'abord de terminer les négociations avec la Grande-Bretagne, après quoi tout s'éclaircira. On émet l'idée, qui semble également prévaloir maintenant à l'A.E.L.E., que l'on pourra parvenir à un règlement général et que le problème sera résolu par l'adhésion de certains Etats et l'association des autres à la C.E.E. Ce serait là une solution d'un type différent. J'avoue n'être lié en aucune façon à la conception primitive; mais nous devons parvenir à une solution commune et réaliser ce que nous désirons tous.

On ne voit pas du tout — ce point devra être éclairci par les négociations — ce que représenterait un accord d'association des pays fortement industrialisés avec la C.E.E. Il est exact que l'accord d'association conclu avec la Grèce ne peut être considéré comme un modèle, car les conditions sont tout à fait différentes. Nous devons nous rendre à l'évidence: le maintien de la neutralité présuppose la possibilité de conclure des accords commer-

ciaux, en toute indépendance, avec des pays tiers. Je ne mentionnerai même pas les concessions économiques exigées par tel ou tel pays; mais dans le domaine de la neutralité, des concessions seront indispensables si l'on veut aboutir à un accord quel qu'il soit.

Personnellement, je pose la question suivante : que se passera-t-il? Nous sommes en présence d'un processus d'unification européenne sous l'égide de la C.E.E. Je prends à titre d'exemple la solution la plus favorable pour les neutres, celle qui nous offrirait des possibilités d'expansion économique. Il est évident que les pays associés ne pourraient faire partie des organes dirigeants, qu'il s'agisse des exécutifs ou des organes parlementaires. Cela revient-il à dire que non seulement, nous ne pourrions prendre part aux décisions, mais que par surcroît nous ne pourrions nous rencontrer que dans des organismes séparés? En fait, cela revient à dire aussi — et je le déplore en tant que représentant parlementaire de mon pays — qu'en nous engageant dans cette voie, nous serons réduits au rôle d'Européens de deuxième zone. N'est-il pas possible de trouver d'autres modalités? Et n'est-ce pas indispensable?

A l'origine, l'idée avait cependant prévalu qu'il ne fallait laisser croître aucune discrimination politique dans les grands organes communs prévus pour l'Association économique européenne élargie. Aucune discrimination ne devait exister entre ceux qui peuvent déjà aller jusqu'au bout, ou du moins qui le prétendent, bien qu'ils ne le fassent pas encore (ai-je besoin de vous rappeler les difficultés qu'ils rencontrent au sein de la C.E.E.?) et les autres, qui ne sont même pas encore en mesure de dire s'ils désirent ou peuvent s'engager dans cette voie.

Nous autres Autrichiens, nous le disons devant le monde entier : nous sommes pour les Etats-Unis d'Europe. Mais laissez-nous emprunter une voie qui nous conserve en vie! L'Europe n'en tirerait aucun avantage, si nous devions nous effondrer sur le chemin de l'unification; personne ne pourrait alors nous aider. L'une des principales tâches consistera à trouver une formule qui

nous permettra de coopérer comme partenaire à droits égaux — même si c'est sous une forme différente. Il nous serait extrêmement utile de recevoir à cet égard quelques encouragements de l'Exécutif chargé de préparer les négociations.

Nous avons toujours considéré l'unité européenne dans le contexte général de la politique mondiale, Nous avons toujours soutenu une politique de coexistence, mais sans illusions. Les mots de l'ancien Président des Etats-Unis, Eisenhower, qui prétendait qu'il n'y avait d'autre alternative que la coexistence et la non-existence sont aussi vrais aujourd'hui qu'ils l'étaient hier. Je n'ai jamais nourri l'illusion que la coexistence représenterait la fin de la guerre froide. Il s'agit simplement d'une forme atténuée, d'une forme différente de la guerre froide qui se poursuit en cette période de juste équilibre des puissances mondiales.

En tant que représentant d'un petit pays neutre, j'aimerais toutefois formuler la remarque suivante : nous savons parfaitement qu'une capitulation du monde libre, du bloc militaire occidental devant les menaces de l'impérialisme soviétique constituerait, non seulement un préjudice pour ceux qui seraient sacrifiés, mais également une atteinte à la liberté du monde et, je l'ajoute, une menace contre notre propre position.

Non, pas de capitulation! C'est ce que nous disons, nous autres neutres qui ne voulons, ni ne pouvons faire parti du bloc militaire occidental — sans que cela affaiblisse le moins du monde qui que ce soit. Je dis cela en toute modestie, en tant que représentant d'un petit pays. Nous vivons à une époque où les forces sont bien équilibrées et nous aussi, nous dépendons de la force militaire du monde libre.

Il ne faut pas sous-estimer l'utilité des Etats, neutres ou non, engagés dans cette lutte mondiale. Il ne faut pas condamner les petits pays neutres qui ne peuvent adhérer à la C.E.E., mais dont les services ont été utiles à l'ensemble des puissances occidentales. Le monde libre a constamment bénéficié des services de la Suède neutre et de la Suisse neutre. L'Autriche est

neutre depuis si peu de temps que je n'évoquerai même pas les services que nous avons pu rendre. Mais il ne faut pas condamner ces pays, ou les juger, ou vouloir leur imposer un cadre qui ne leur convient pas.

Même les neutralistes de Belgrade, avec lesquels nous n'avons certainement rien de commun, ont apporté, lors de leur dernière Conférence, un élément de succès à la politique occidentale, bien qu'un grand nombre d'entre eux aient cherché à soutenir les Russes.

La pression soviétique sur Berlin et les menaces des explosions nucléaires ont influencé les pays dits non engagés en faveur de l'Ouest plutôt que des Russes. C'est pourquoi je crois que ce serait une grave erreur que de vouloir diviser le monde en deux blocs bien tranchés et de supposer que cela résoudrait tout.

Faire de la politique extérieure, ce n'est pas faire de la morale. Faire de la politique extérieure, cela ne doit pas consister à condamner les autres parce qu'on est soi-même bon, propre et pur. Chacun de nous a eu, dans le passé, quelque tache sur son écusson, qu'il porte peut-être encore aujourd'hui. Mais nous ne voulons pas entrer dans ces détails. Notre tâche ne consiste pas à nettoyer les écussons. Nous cherchons à voir de quelle manière nous pourrions collaborer à la liberté du monde libre et à l'unification de l'Europe, quelles que soient nos différences et nos imperfections.

Je suggère que si l'intégration économique européenne doit être réalisée à présent sous une autre forme, il importe de ne pas donner l'impression qu'elle est uniquement la branche économique de l'OTAN. Ce ne serait pas la ligne de conduite la plus judicieuse. Il serait plus judicieux et plus profitable pour le monde libre et pour l'unité de l'Europe de trouver une formule appropriée pour associer les neutres et leur donner un statut comportant des droits égaux.

J'ajouterai que notre préoccupation à tous doit être, aussi, d'empêcher la Finlande de se sentir entièrement éliminée. Je

vous prie de bien vouloir considérer qu'il ne serait pas difficile d'entraîner l'Autriche dans la même situation que la Finlande. Ceux qui désirent que nous soyons dans la situation de la Finlande n'attendent que cela; il ne faut pas leur rendre ce service.

Je ferai observer, pour conclure, que l'intégration économique de l'Europe est sans aucun doute un événement politique de premier ordre. Peu importe qu'un traité contienne des clauses politiques; peu importe l'étendue des engagements politiques déjà existants ou les assurances de futurs engagements politiques contenues dans un accord.

Si nous réussissions à étendre l'intégration économique de l'Europe libre au-delà de la sphère des Six, ce serait là un fait d'une portée immense surpassant de loin les succès présents. En tant qu'hommes politiques, nous devons le reconnaître. Nous espérons que les hommes d'Etat qui forment les destinées du monde libre et de l'Europe libre auront la perspicacité nécessaire et le comprendront à temps.

Notre conception de l'Europe n'est pas seulement économique ou politique: c'est aussi une conception éthique. La conception éthique d'une communauté culturelle européenne doit également se concrétiser dans une forme d'union appropriée. Cela revient tout simplement à laisser la porte ouverte, après l'échec d'autres conceptions, pour trouver de nouvelles formes d'unité dans la diversité, d'unité dans la multiplicité, d'unité dans une liberté reposant sur le libre choix.

M. le Président. — La parole est à M. Moutet.

M. Moutet (France). — Monsieur le Président, je me félicite de pouvoir encore participer à cette Assemblée commune qui me semble marquer un progrès dans la création d'une Europe vraie et vivante. J'ai l'impression de participer à la formation d'un monde nouveau, ce qui donne un intérêt et une raison supplémentaire de vivre.

C'est vous dire combien j'ai apprécié les rapports qui nous ont été présentés, en particulier celui de M. Kapteyn et celui de M. le professeur Hallstein, qui se sont donné pour objet de retracer l'activité de la Communauté économique européenne au cours de cette dernière année.

Mon pays a commencé à s'intéresser à l'Europe au moment où les discussions européennes ont porté sur le domaine économique et, en particulier, sur les problèmes du Marché commun qui permettent, dans les réunions populaires, électorales ou autres, de faire comprendre à l'opinion publique française l'intérêt de la construction de l'Europe. C'est dire l'intérêt que nous pouvons porter aux discussions qui s'instaurent ici et aux renseignements qu'elles nous apportent.

Les deux éminents rapporteurs dont j'ai apprécié les rapports me permettront sans doute, étant donné leur haute compétence, deux observations très déférentes.

Je trouve qu'ils ont fort bien fait de nous exposer le passé de la Communauté économique. Mais son activité future me semble avoir une même place assez restreinte dans leurs rapports, au moins sur deux points : premièrement, le problème agricole qui nous intéresse particulièrement, nous, Français, parce que, dans ce domaine, nous sommes dans une situation révolutionnaire et, deuxièmement le problème des relations entre la nouvelle organisation économique de coopération et de développement et l'influence qu'elle pourra avoir sur l'activité, en particulier du Marché commun. Ce sont là deux problèmes très importants qui se tiennent.

Si je traite d'abord du problème agricole, c'est parce que votre laconisme m'inquiète. D'après le tableau de votre activité dans les mois qui vont suivre, je vois bien que vous vous en occuperez sur certains points particuliers; mais le problème essentiel est l'élaboration d'une loi agricole commune.

D'après notre premier ministre — dont je me garde d'épouser toutes les opinions, mais avec lequel je serais peut-être assez

d'accord sur ce point — il n'y aura pas d'Europe vraie s'il n'y a pas une loi agricole commune et cela rapidement car nous sommes dans un moment difficile et les difficultés s'accroissent avec les adhésions nouvelles envisagées.

Vous vous êtes justement et avec raison félicités de la demande de la Grande-Bretagne d'adhérer au Marché commun. Mais vous vous rendez bien compte que, là aussi, vous allez vous trouver en face d'un problème difficile.

Si, pour la Grande-Bretagne, le problème agricole n'est pas, à proprement parler, capital puisque moins de 4 % de sa population active est une population agricole — encore que, dans un régime démocratique, un pourcentage de 4 % puisse assurer une certaine majorité —, il n'en est pas moins vrai que, pour les pays du Commonwealth, la défense de leur marché de Grande-Bretagne est de toute première importance et qu'elle porte sur un marché agricole privilégié.

J'ai écouté, au début de cette semaine, les représentants des pays du Commonwealth; ils sont tous hostiles à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et effrayés devant cette nécessité de modifier la direction de leurs marchés commerciaux et des efforts qu'ils auront à faire à cet effet.

Nous pourrions leur dire que nous sommes tous logés à la même enseigne et que, même nos agriculteurs français auront beaucoup de difficultés à modifier leurs habitudes traditionnelles, eux qui vivent, depuis de nombreuses années, sous le régime de la protection et qui, aujourd'hui, sentant leur force accrue et leur importance nationale, passent à une action directe dans un moment où leurs intermédiaires parlementaires, hélas! rencontrent, je ne dirai pas un certain mépris, mais une certaine négligence de la part du pouvoir exécutif.

La difficulté sera donc grande et, sur ce point, j'aurais voulu trouver, dans l'un des rapports, votre opinion sur la loi agricole commune, sur les conditions dans lesquelles vous pensez qu'elle pourra être étudiée et rapidement votée.

Je me permets d'appeler très sérieusement votre attention sur certaines désillusions qui commencent à se faire jour.

Je conserve une certaine activité que j'emploie à garder tous les contacts, y compris naturellement avec mes électeurs; j'ai assisté à certaines de leurs manifestations agricoles, quand ce n'était pas une sorte de propagande par le fait. J'ai entendu les agriculteurs les plus solides, les plus sérieux, nous indiquer combien la situation présente leur apparaissait difficile et combien ils redoutaient la concurrence à laquelle ils devraient faire face si nous ne nous trouvions pas dans une Europe organisée sur le plan agricole.

On leur avait fait croire que, même dans l'Europe des Six, ils allaient trouver, pour écouler leurs excédents agricoles, un marché commun de 175 millions d'habitants et maintenant, avec l'adhésion de la Grande-Bretagne, de 300 millions d'habitants. Or, ils n'ont, jusqu'à présent, trouvé que des concurrences, avec un certain nombre de faveurs ou de privilèges que notre propre pays peut peut-être se reprocher. Mais nécessité fait loi!

L'ouverture de nouveaux marchés, les conditions dans lesquelles ils peuvent être organisés, constituent une de nos grandes préoccupations. J'ai entendu les présidents de nos grandes fédérations d'exploitants agricoles, les présidents des chambres d'agriculture nous tenir des propos qui nous donnaient à penser que le Marché commun allait être le bouc émissaire des difficultés de notre agriculture.

J'ai essayé de plaider la thèse contraire et, naturellement l'on m'a écouté. On peut vivre d'espérance, mais pas longtemps. Il faut donc que vous soyez bien convaincus de cette nécessité urgente de l'élaboration d'une loi agricole commune si vous ne voulez pas vous trouver en face de désillusions qui peuvent conduire à des solutions de désespoir. (*Applaudissements.*)

Le problème agricole est donc pour moi le point important que je retiens des travaux de cette Assemblée. Le second concerne la nouvelle organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.).

J'ai eu l'honneur et la charge de rapporter devant l'Assemblée de mon pays à laquelle j'appartiens la ratification de la convention approuvant cette importante transformation des conditions économiques du monde qu'est la création d'un organisme où les gouvernements de vingt nations vont avoir une influence prépondérante sur le commerce international et sur les échanges puisque l'union de la zone sterling, de la zone dollar, de la zone franc, du deutschmark, sans compter la montée rapide de la lire italienne, va leur permettre d'influencer plus de 85 % du marché mondial.

Si la nouvelle organisation se propose ce triple objectif de l'entraide entre toutes les nations qui prendront part à cette organisation, de l'aide aux pays sous-développés, et de la promotion des échanges internationaux, elle reste d'essence gouvernementale et se contentera parfois de nous faire un rapport. Il faut être attentif au fait que deux nouveaux pays non européens y adhèrent : les Etats-Unis et le Canada. Les Etats-Unis, avec la partie revendicatrice du « free trade », c'est-à-dire du commerce non planifié, et le minimum d'intervention de l'Etat, et le Canada dont j'ai entendu, lundi dernier, les représentants à l'Assemblée de l'Union interparlementaire, à Bruxelles, s'élever vigoureusement contre le tarif extérieur commun. Nous avons pu leur répondre que ce tarif n'était pas immuable et je leur ai donné ce renseignement, confirmé par M. Hallstein dans son rapport verbal que, sinon immédiatement, au moins bientôt, un alignement linéaire du tarif permettra une réduction de 20 % sur le tarif extérieur commun.

Alors, comme il y aura lutte entre les agriculteurs pour le placement de leurs excédents, et, comme les pays grands producteurs : Etats-Unis et Canada en ont de considérables, je voudrais savoir comment vous envisagez la situation qui sera créée à votre Marché commun au point de vue agricole. Tel est le sens de ces timides et modestes, mais fermes observations sur le caractère un peu sommaire et résumé de vos rapports cependant abondants.

Le second point dont je voudrais parler, c'est l'adhésion de la Grande-Bretagne. Au mois d'avril dernier, j'ai eu l'honneur de présider à Londres, en raison non de mon mérite, mais hélas! de mon âge, la séance d'ouverture de l'Union de l'Europe occidentale.

L'Union de l'Europe occidentale, c'est les traités de Bruxelles et de Paris qui s'occupent surtout de problèmes de défense. Puisque nous avons la Grande-Bretagne en face de nous, nous devons lui montrer l'intérêt qu'elle avait à adhérer au Marché commun. Je puis dire qu'à la suite du rapport excellent d'un Britannique, M. Mathew, nous n'avons entendu que des objurgations adressées à la Grande-Bretagne pour l'amener à demander son adhésion.

La réponse, sur ce point, ne nous a pas donné les mêmes espérances que celles qu'ont pu nous inspirer les discours de MM. Selwyn Lloyd et Profumo dans les sessions antérieures à Paris. Il nous paraissait que M. Macmillan, le Premier britannique, était plutôt un peu en arrière de la main, si je puis ainsi m'exprimer, un peu réticent, et nous ne nous attendions pas à ce coup d'éclat si proche, que nous approuvons : sa demande d'adhésion au Marché commun. Nous reconnaissons là l'esprit de décision de notre ancien collègue, avec lequel j'ai eu l'occasion d'avoir moi-même à défendre mes propres producteurs agricoles.

La Grande-Bretagne a donc demandé son adhésion et vous vous rendez compte, par l'importance même que vous attachez à cette demande, de la gravité qu'aurait sa non-acceptation. Vous paraissez nourrir des espérances optimistes, mais la partie n'est pas jouée, et si je vous ai parlé tout à l'heure des orateurs du Commonwealth que j'ai entendus, c'est qu'il y aura des forces contraires qui travailleront pour la non-acceptation et la non-adhésion. Vous aurez donc, à cet égard, des difficultés. Mais je me permets de rappeler que, dans mon discours inaugural à l'Assemblée de l'U.E.O. à Londres, j'ai tenu à marquer que l'intérêt politique de l'adhésion de la Grande-Bretagne dépassait pour moi l'intérêt économique; je ne mets pas ma foi, comme

force de dissuasion, dans l'égalité des armes nucléaires, je la mets dans la pensée que ceux qui pourraient avoir à s'en servir contre nous seront d'autant plus hésitants qu'ils seront convaincus de la fermeté, de l'unité, de l'alliance des nations occidentales qui leur seront un jour éventuellement opposées. C'est cela la vraie force de dissuasion.

Nos adversaires sont convaincus que les conflits inhérents au régime capitaliste maintiendront, entre nos nations, l'actuelle division. Cette conviction, la formation, en face de la Communauté européenne, de la zone de libre-échange semblait en avoir donné la preuve brutale. C'est cette conviction qu'il faut faire éventuellement disparaître.

Je suis partisan de la politique des communautés, des blocs. Si la force ne répond pas à tout, on ne traite cependant qu'avec les forts, avec ceux dont la force repose dans leur union, selon la vieille formule, et qui apparaissent comme voulant faire respecter leur intérêt dans l'essentiel, qui est leur liberté.

C'est pourquoi je plaide avec une certaine passion — moindre peut-être que celle que les neutres ont mise à plaider la cause de leur neutralité —, cette cause de l'Europe unie qui est nécessaire parce que, encore une fois, on ne traitera qu'avec les forts. Lorsque, à l'Assemblée interparlementaire de Bruxelles, cette semaine et la semaine dernière, nous avons eu à discuter de l'intérêt des communautés économiques et localisées, nous en avons eu la conviction que nous avons peut-être les moyens de répondre à toutes les attaques et aux objections qui étaient présentées.

Ce que l'on reprochait d'abord à ces communautés c'était d'être des communautés fermées, exclusives, qui allaient se réserver des marchés privilégiés et cela naturellement au détriment des tiers dont les plus intéressants sont précisément les pays sous-développés dont on ne voulait pas assez s'occuper. Cette thèse a été soutenue dans une Assemblée où se trouvaient rassemblés les délégués de cinquante-quatre parlements, lesquels avaient tous, sur la direction de leurs opinions publiques respectives, une

responsabilité importante. Le débat n'a pas pris la forme passionnelle des débats politiques ordinaires. Les réserves qui ont été formulées ont fait penser que le dynamisme dont vous aviez fait preuve au sein de la Communauté économique européenne avait impressionné les délégués.

En ce qui me concerne, j'ai défendu la thèse selon laquelle il ne s'agit pas de communautés fermées. Bien sûr, on ne peut y entrer que sous certaines conditions, mais il faut chercher à y entrer. Les accords, les ententes et la collaboration, ai-je dit, sont plus faciles sur les problèmes économiques que sur les difficultés politiques. Les problèmes politiques comportent souvent des questions de prestige, de passion idéologique ou nationaliste que l'on ne trouve pas toujours dans les accords économiques.

J'ai donc plaidé et je plaide ici encore la thèse selon laquelle nos communautés économiques doivent être présentées comme des communautés ouvertes à tous et avec lesquelles on peut discuter plutôt que s'opposer. L'objectif de ces communautés est de faire tomber les barrières qui séparent et qui opposent les hommes et, en premier lieu, les barrières économiques, c'est-à-dire les contingents, les droits de douane, tout ce qui ne permet pas l'échange des produits et va à l'encontre du développement de la civilisation et des intérêts précisément des pays insuffisamment développés.

Faire tomber les barrières, cela ne doit-il pas être l'objectif de tous les hommes politiques conscients de leurs responsabilités, conscients que la grandeur ne consiste pas à gagner des guerres, mais à maintenir la paix? C'est cela la grandeur des hommes politiques, quand ils y réussissent, et c'est peut-être le moment pour eux d'y bien réfléchir.

C'est d'ailleurs la thèse que, devant notre ministre des affaires étrangères, M. Couve de Murville, j'avais soutenue en conclusion du rapport que j'avais présenté à une séance du Sénat au nom de la commission des affaires étrangères, commission dont j'ai l'honneur d'être le vice-président.

J'avais demandé à M. Couve de Murville si l'Organisation de coopération et de développement économique n'avait pas donné lieu à certaine proposition au cours d'une séance de la commission économique pour l'Europe, à Genève. Comme je n'étais pas exactement fixé sur la proposition qui avait été faite, je lui avais adressé une lettre pour lui demander des explications et son opinion. Je ne commets pas une indiscretion en vous la communiquant. J'avais indiqué à M. Couve de Murville que sa réponse me permettrait de poser une question orale dans l'assemblée à laquelle j'appartiens, de façon que le monde soit informé de nos positions sur un tel problème.

M. Couve de Murville me répondit ceci :

« Par votre lettre du 4 juillet 1961, vous avez bien voulu appeler mon attention sur une réponse faite par M. de la Malène, rapporteur de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, à M. Cermolacce, député communiste, lors de la discussion du projet de loi autorisant l'approbation de la convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économique. M. de la Malène rappelait que « le représentant soviétique à la commission économique pour l'Europe, à Genève, avait demandé à s'associer à l'O.C.D.E. Ce représentant était M. Firioubine, vice-ministre des affaires étrangères de l'U.R.S.S.

» Dans un discours prononcé le 14 avril en session plénière de la commission, il avait évoqué le souhait exprimé par l'U.R.S.S. l'année précédente, dans la même enceinte, de participer à l'élaboration des principes de la future Organisation de coopération et de développement économique et indiqué qu'il était autorisé à déclarer que l'U.R.S.S. était prête à se joindre à l'organisation pour autant que celle-ci était ouverte aux pays tiers et devait tenir compte des intérêts des pays sous-développés. »

J'ai donc demandé quelle était l'opinion du gouvernement à ce sujet et la lettre du ministre des affaires étrangères poursuit en ces termes :

« Aucun fait nouveau n'est apparu depuis lors. Au demeurant, les différences entre les systèmes économiques occidental et socialiste ne permettent guère d'envisager une association à l'O.C.D.E. de l'Union Soviétique dont l'offre, présentée dans une enceinte internationale, répondait à un souci évident de propagande. »

Monsieur le Président, mes chers collègues, je me permets, une fois de plus, de ne pas être de l'opinion de mon gouvernement. M. Spaak a dit un jour que celui qui avait trouvé la formule de la « coexistence pacifique » avait fait une découverte géniale de propagande.

Comme je l'ai répété lundi dernier à Bruxelles devant les délégués de l'U.R.S.S., tant que la coexistence pacifique restera une formule de propagande, M. Spaak aura raison. Si elle entre dans la voie de négociations et d'accords, la coexistence pacifique deviendra réalité.

Notre organisation européenne ne peut être contre une telle proposition, car nous sommes pour la défense et pour l'organisation de la défense, mais pas une organisation offensive. Comme le dit le président Kennedy dans son rapport relatif aux pays sous-développés, « nous ne faisons rien contre quelque nation que ce soit et nous les appelons à collaborer ». Par conséquent, même si c'est là une formule de propagande, pourquoi la nôtre ne serait-elle pas utilisée en face de celle de la « coexistence pacifique » ?

Nous pouvons dire que nous tenons des centaines de réunions pour le désarmement matériel qui n'aboutissent à rien parce que la confiance ne règne pas. Tant qu'il en sera ainsi, les pays n'admettront pas de désarmer. Le premier désarmement, c'est celui des esprits. On peut le trouver dans la collaboration et la formule des communautés économiques largement ouvertes me paraît travailler pour la paix beaucoup plus que toutes les conférences de désarmement.

Telles sont, mes chers collègues, les observations que, trop

longuement peut-être, je me suis permis de vous présenter au cours de cette très intéressante réunion.

En faisant l'Europe, nous devons travailler pour une meilleure organisation du monde et par conséquent, dans un moment si difficile, faire comprendre qu'il y a moyen de s'entendre sur un certain nombre de terrains qui permettent cette meilleure organisation et une meilleure vie pour l'ensemble des hommes.

M. le Président. — La parole est à M. Kreyszig.

M. Kreyszig (République fédérale d'Allemagne). — (A) C'est avec le plus profond intérêt que j'ai écouté l'intervention de M. Czernetz sur le problème de la neutralité. Je n'ai, pour ma part, que quelques brèves observations à ajouter à l'analyse et à l'étude de ce problème, observations inspirées de mon expérience comme rapporteur de l'Assemblée parlementaire européenne pour la question de l'association de la Grèce.

Le premier fait à signaler est qu'il a fallu près de deux ans de négociations pour parvenir à une conclusion. Etant donné l'évolution politique et économique qui s'annonce, il paraît essentiel d'appeler l'attention sur le fait que nous ne pouvons nous permettre de laisser les prochaines négociations avec la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande se prolonger aussi longtemps avant d'arriver à des résultats pratiques et constructifs.

En deuxième lieu, je tiens à faire quelques commentaires sur la forme de l'accord. L'Accord d'association avec la Grèce présente l'inconvénient d'être développé par des protocoles et des arrangements internes qui, à eux seuls, représentent la moitié de l'accord proprement dit. Quiconque entreprend la lecture doit se donner la peine d'analyser les déclarations et protocoles additionnels afin de découvrir si les clauses de l'Accord conservent quelque validité.

Etant donné que le nombre d'Etats désireux de devenir membres ou associés de la Communauté va en augmentant — tendance qui maintiendra sans doute — il est indispensable que

la Commission de la C.E.E., que l'Assemblée parlementaire européenne souhaite assurément voir participer activement aux négociations, et le Conseil des ministres établissent des accords clairs et explicites.

Quant aux questions concernant plus particulièrement les Etats européens, et pour revenir sur la déclaration de M. Moutet, je me demande si les dispositions du traité établissant la Communauté économique européenne sont connues et bien comprises de l'ensemble des intéressés. L'article 237 prévoit que tout Etat européen peut demander à devenir membre de la Communauté économique européenne. La demande d'adhésion de la Grande-Bretagne, avec les conséquences qu'une telle décision comporte pour un ou plusieurs pays du Commonwealth, ne manquera pas de poser avec acuité la question de savoir si nous pouvons conserver la clause du traité qui réserve le statut de membre aux seuls pays d'Europe.

Enfin, on ignore généralement que l'article 238 du traité n'impose pas la moindre restriction dans ce domaine. J'ai relevé un exemple de cette ignorance au cours des débats sur la question de savoir si Israël pouvait se lier d'une façon ou d'une autre avec la C.E.E. : on a prétendu alors qu'Israël n'étant pas un pays européen, cela était impossible.

Il s'agit là d'une méconnaissance des termes du traité. Il est vrai que l'Etat d'Israël ne peut devenir membre à part entière puisque, géographiquement parlant, ce n'est pas un pays européen. Encore que, par son caractère, il soit beaucoup plus européen que la Turquie par exemple, qui a la chance de posséder une faible superficie de son territoire sur le continent européen et par suite d'être considérée comme pays d'Europe. Du point de vue culturel, social et économique, Israël serait un partenaire idéal pour la C.E.E., surtout si nous nous rappelons l'admirable contribution déjà fournie par ce pays, petit mais dynamique, en vue du développement de l'Afrique. Il nous faut donc souligner avec insistance que l'article 238 donne à tout pays la possibilité de demander un statut d'associé, dont les modalités, bien entendu, exigeront une étude approfondie.

M. Czernetz a prononcé des paroles extrêmement marquantes. Nous ne devons en aucun cas commettre l'erreur de créer des classes différentes d'Européens.

Selon le traité, un pays qui devient associé à la Communauté ne dispose pas de siège ni de droit de vote à l'Assemblée parlementaire européenne. Dans le cas de la Grèce, le premier pays associé, il est prévu un Conseil d'association qui doit notamment rechercher sous quelle forme il est possible d'assurer, au niveau parlementaire, la coopération et la collaboration entre le Parlement grec et l'Assemblée parlementaire européenne.

Si les Etats neutres entament des négociations en vue d'obtenir leur association ou si, comme M. Czernetz en a exprimé l'espoir, la Commission européenne étudie de sa propre initiative comment il est possible d'associer ces pays à notre Communauté économique dans le cadre de la grande Europe, il faut certainement étudier les modalités de leur participation aux diverses institutions parlementaires et autres de nos Communautés.

Voilà ce que j'avais à dire à ce propos.

M. le Président. — Je vais maintenant interrompre le débat. La réunion jointe sera reprise à quinze heures. Le premier orateur sera M. Tonicic, qui était déjà inscrit ce matin.

La séance est suspendue.

La séance, suspendue à 13 heures, est reprise à 15 heures.

M. le Président. — La séance est reprise.

L'ordre du jour de la séance de cet après-midi appelle la reprise du débat sur les affaires européennes.

Au cours de la discussion, M. von Merkatz prendra la parole au nom du président du Comité des Ministres du Conseil de

l'Europe. Il arrivera de Bonn et l'on pense qu'il sera parmi nous aux environs de 16 heures.

Je donne maintenant la parole à M. Tonicic.

M. Tonicic (Autriche). — (A) Le fait que l'Assemblée consultative et l'Assemblée parlementaire européenne tiennent une réunion jointe apporte nécessairement quelques modifications au sujet qui fait l'objet du débat. C'est ce qu'a clairement démontré ce matin la discussion qui a, pour ainsi dire, soudainement explosé au sujet de la neutralité et de la position des neutres. Une telle discussion ne se serait jamais produite à une Assemblée de parlementaires européens siégeant dans le cadre de la C.E.E., ne serait-ce que pour cette raison que les neutres n'auraient pu y participer.

D'autre part, il est extrêmement intéressant pour les membres de l'Assemblée consultative d'entendre les membres de l'Assemblée parlementaire de la Communauté économique européenne exprimer leurs vues sur la question. Il est tout à fait compréhensible qu'on puisse considérer qu'un sujet tel que la neutralité appartient à une époque lointaine et périmée ou même, comme l'a dit un de nos collègues, nettement déplaisant. En effet, il y a vingt ans, la notion de neutralité était en répression. Ce n'est que l'abandon de l'idée d'un « monde unique », qui aurait pu avoir quelque chance d'être réalisée après la guerre mondiale, qui a redonné vie à l'institution de la neutralité.

Lorsqu'on discute sur la meilleure façon d'unir l'Europe — que ce soit la théorie de « l'aimant », comme on l'a dénommée ce matin dans le groupe démocrate-chrétien, ou bien une méthode plus souple, certains faits demeurent clairs et indiscutables, à travers toutes les divergences d'opinion.

En premier lieu, l'histoire enseigne que le continent européen et la communauté des peuples de l'Europe ne peuvent résister à la pression des puissances non européennes que si l'Europe a la prédominance, si elle est plus forte que les autres. Cela ne

veut pas dire que sa force doit être constamment employée, mais tout simplement, qu'elle doit être constamment présente.

Le second fait est que la Communauté des Six ne constitue point, par elle-même, une Europe capable de résister à la pression du monde non européen. Il ne suffit pas d'avoir une Europe de 180 millions d'habitants. Nous avons besoin d'une union, tout au moins économique à ses premières phases, de 300 millions d'Européens.

Lorsqu'on a poussé ce problème à son ultime conclusion, l'on constate qu'une politique qui, intentionnellement ou non, en théorie ou en fait, nous amènerait à nous en tenir à une Europe de 180 millions d'habitants ne parviendrait pas à atteindre l'objectif de l'intégration européenne.

C'est pourquoi, que cela soit conforme ou non à la ligne de conduite que nous nous sommes tracée, nous sommes obligés de poursuivre la politique qui est en ce moment la plus propre à unir les 300 millions d'Européens.

A cet égard, il peut fort bien arriver qu'un saut de 180 à 300 millions d'Européens unis — surtout s'il y a des engagements politiques — ne soit acceptable pour les Américains que si ces derniers, ainsi que les Canadiens, appartiennent à une communauté atlantique analogue, en vertu du nouveau développement de l'O.C.D.E. S'il en est ainsi, nous devons, bien entendu, accepter une telle évolution. Il n'y a, en effet, aucune raison pour que l'intégration européenne s'arrête aux frontières géographiques de l'Europe. Si elle s'étend automatiquement pour devenir une communauté atlantique, ce sera tant mieux.

Examinons maintenant le troisième facteur. Ce serait, je crois, une illusion, qui pourrait avoir des conséquences désastreuses, que de supposer que l'Europe continentale — c'est-à-dire, dans le présent contexte, la Commission économique européenne — puisse jamais être en mesure d'imposer une pression au Commonwealth et, en particulier, à la Grande-Bretagne. Une

telle hypothèse me paraît être le summum de la confusion politique; elle est, en outre, tout à fait illusoire.

Mais, dès que nous comprenons que l'Empire britannique et, en particulier, la Grande-Bretagne ne peuvent être contraints à suivre une politique donnée, il devient également évident qu'on pratiquerait une politique complètement erronée si l'on essayait d'affaiblir d'une façon quelconque les liens qui unissent la Grande-Bretagne et le Commonwealth. Toute diminution de l'importance de la cohésion et de l'unité du Commonwealth serait préjudiciable, non seulement à celui-ci et à la Grande-Bretagne, mais aussi à l'Europe continentale. Le triomphe qui consisterait à amener la Grande-Bretagne à faire partie de l'Europe, après avoir détruit la position d'outre-mer du Commonwealth, serait une victoire à la Pyrrhus qui aurait des conséquences désastreuses pour le continent européen lui-même.

Nous ne devons jamais laisser se poursuivre une politique qui ne soit pas en harmonie avec la position matérielle et morale du Commonwealth britannique et avec celle que la Grande-Bretagne occupe dans le monde.

Ce matin, à propos de l'extension du débat à des sujets qui dépassent la Communauté des Six, nous avons parlé des neutres.

Or, j'admets que la neutralité, surtout après l'évolution qu'elle a subie au cours des deux ou trois dernières décennies, est très difficile à comprendre pour des profanes. Cela tient très largement à une sorte d'aversion instinctive, née d'une confusion entre la neutralité et le neutralisme, ou encore de cette hypothèse illusoire que la neutralité pourrait, dans la pratique, se transformer en neutralisme — même lorsqu'on n'a nullement une telle intention.

Ici, je voudrais faire une importante distinction : il existe certains Etats neutres qui ne sont tenus d'observer la neutralité par aucun instrument juridique précis. C'est le cas de la Suède. Pour ce pays, la neutralité a été la base même de sa politique étrangère pendant cent cinquante ans.

Il en est tout autrement de la Suisse et de l'Autriche. Là nous sommes en présence d'actes précis de l'Etat, qui ont été notifiés à la communauté des nations et reconnus par elles. Il existe donc, en l'occurrence, un rapport juridique entre la communauté des nations et les Etats neutres.

De tels Etats sont ceux qui sont neutres de façon permanente. Même en temps de paix, ils sont tenus de ne rien faire qui puisse empêcher une déclaration de neutralité en cas de guerre ou entraver l'exécution des obligations découlant de la loi de neutralité. Par conséquent, la position de ces deux pays — la Suisse et l'Autriche — est caractérisée par le fait qu'il existe, dans ce cas, des instruments juridiques précis.

Permettez-moi maintenant d'émettre trois affirmations qui sont essentielles à la poursuite de nos discussions.

Le statut de la neutralité permanente, statut du temps de paix, est — comme je l'ai déjà dit — fixé dans un instrument juridique reconnu par la communauté des nations, sans le consentement desquelles il ne peut être abrogé.

Il ne dépend donc pas entièrement de la volonté des deux Etats de modifier un tel statut. Non seulement quatre-vingts pays l'ont reconnu, mais aucun d'eux n'a jamais exigé qu'il soit affaibli, modifié ou abrogé. Au contraire, on nous conseille constamment de maintenir notre neutralité à tout prix.

Mon second argument est que les conséquences juridiques normales de la neutralité permanente ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'opinions personnelles ou d'interprétations élastiques. Il s'agit de faits établis par la Convention de La Haye, par le droit coutumier des nations et par les conséquences logiques qui en découlent.

Si je m'exprime ainsi c'est que j'ai parfois l'impression qu'un grand nombre de nos collègues pensent que cette neutralité permanente peut être, pour ainsi dire, interprétée, que l'on

peut être plus ou moins strict avec elle et lui donner un caractère plus ou moins politique.

Or, cette opinion est absolument fausse. Le statut de la neutralité permanente est méticuleusement établi dans les instruments de droit international dont j'ai parlé et il n'y a place, dans ce cas, pour aucune divergence d'opinion ou pour aucune diversité d'interprétation.

En troisième lieu, le seul point qui prête à discussion est de savoir si et dans quelle mesure l'institution de la neutralité permanente semble conciliable avec une intégration de caractère supranational, contrairement à d'autres formes d'intégration. Or, elle est certainement compatible avec toute autre forme d'intégration; l'intégration supranationale, qui comporte des décisions prises à la majorité, est la seule qui puisse soulever des problèmes juridiques.

Pour pratiquer dans ce domaine une politique européenne constructive, il faut par conséquent examiner la question suivante : si nous voulons étendre l'intégration européenne aux pays neutres, comment pouvons-nous, d'une part, sauvegarder le statut de neutralité, quelles que soient les raisons qui le rendent nécessaire et comment pouvons-nous, d'autre part, permettre aux pays neutres de participer à l'intégration?

Une solution n'est pas possible sur la base de « soit ... ou » mais seulement sur la base de « à la fois ... et ».

Vous comprendrez qu'en évitant toute polémique et toute recherche du sensationnel, que personnellement je considère comme une méthode regrettable, nous nous sommes creusé la tête sur la forme que devrait revêtir un accord entre un Etat dont la neutralité est permanente et une communauté économique supranationale. La partie économique d'un tel accord devrait certainement revêtir des formes diverses : elle ne serait pas la même pour la Suède que pour la Suisse ou l'Autriche. Toutefois, il existe certaines prémisses d'ordre juridique qui doivent être

observées dans les trois cas — c'est-à-dire pour la Suisse et l'Autriche, parce qu'il y existe un statut de neutralité établi par la loi et, d'autre part, pour la Suède, parce que la neutralité est, dans ce pays, un principe de politique étrangère que les Suédois veulent maintenir de leur plein gré.

Je voudrais énumérer six points pour voir si un accord d'association est réalisable entre un Etat dont la neutralité est permanente et une communauté supranationale.

Premièrement, l'accord doit se borner exclusivement à des mesures douanières, c'est-à-dire à un tarif extérieur harmonisé ou uniforme, combiné avec la suppression des tarifs intérieurs, en vue de constituer une union douanière paneuropéenne.

Cette première condition est posée parce que, selon les principes généralement reconnus du droit international, une union douanière est incontestablement compatible avec le maintien de la neutralité. Quant à l'évolution de l'union douanière à l'union économique, le mieux est qu'elle s'opère en vertu de mesures parallèles prises par la communauté internationale, d'une part, et par l'Etat dont la neutralité est permanente, d'autre part.

Deuxièmement, un Etat dont la neutralité est permanente ne peut appartenir à une institution communautaire qui prend ses décisions à la majorité et ne peut pas non plus assumer l'obligation conventionnelle d'observer les décisions des Institutions de la Communauté. Il y a lieu d'insister sur le mot « conventionnelle ». Le fait qu'un pays neutre s'associe volontairement à de telles décisions est une autre question; mais il ne doit pas contracter à l'avance une obligation conventionnelle.

Troisièmement, si des organes communs de l'association sont établis, le partenaire qui pratique la neutralité de façon permanente doit avoir la possibilité de formuler une réserve de neutralité lorsqu'il s'agit de questions essentielles.

Quatrièmement, un Etat neutre de façon permanente doit avoir le droit — je dis seulement le droit — de limiter ses expor-

tations même à destination des pays de la Communauté et d'imposer des contrôles et des contingents aux importations en provenance de ces pays. Il s'agit là simplement du courant normal établi par la Suisse au cours de la deuxième guerre mondiale.

Cinquièmement, dans les questions qui touchent à la neutralité, le rapport d'association ne doit pas être assujéti aux décisions de la Cour de justice de la Communauté.

Sixièmement, un tel accord d'association doit être révocable.

Si, par conséquent, un accord entre un Etat de neutralité permanente et une communauté d'Etats supranationale remplit ces conditions juridiques, aucun obstacle ne s'opposera à une intégration économique toujours plus complète.

Je voudrais ajouter une seule observation. N'interprétez pas le résultat de cet examen comme s'il avait pour objet de soulever des difficultés. Il est bien plutôt destiné à les supprimer. En effet, il n'est pas possible de réaliser la coopération économique, si l'accord qui la régit n'est pas juridiquement sain.

L'extension de la coopération économique à l'ensemble du Continent sera donc facilitée, si nous nous adaptons strictement aux faits juridiques, si, en d'autres termes, nous ne demandons pas plus que ce qui est nécessaire. Mais, nous devons nous adapter à ce qui est nécessaire. La meilleure façon d'y parvenir est que la communauté supranationale manifeste également de la compréhension et de la bonne volonté.

J'insiste à nouveau sur le fait que je suis absolument opposé à toute dramatisation de ces problèmes. Ils sont, en effet, beaucoup plus clairs, beaucoup plus simples et beaucoup plus pratiques qu'on l'imagine. La vertu d'un débat tel que celui d'aujourd'hui et des études qui se poursuivent actuellement sur une base de plus en plus large, c'est que nous pouvons réellement passer de la simple discussion à une étude impartiale et approfondie.

Ma tâche a consisté à apporter certains éléments de réflexion sur un problème dont l'importance ne pourra inévitablement que croître à l'avenir.

M. le Président. — La parole est à M. Albu.

M. Albu (Royaume-Uni). — (*E*) Parlant au nom de la délégation britannique, je voudrais remercier M. Tonic de ses remarques sur l'importance extrême du lien qui unit la Grande-Bretagne aux pays du Commonwealth. Je dois, toutefois, indiquer que ces liens ne sont pas basés sur des traités, et que peut-être les rapports économiques eux-mêmes s'atténuent du fait qu'ils se fondent sur l'histoire et l'acceptation des traditions politiques et administratives britanniques, de sorte qu'ils ne devraient pas, à ce point de vue tout au moins, faire obstacle à l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté.

D'autre part, nous traitons ici d'une organisation européenne et je ne puis vraiment me rallier aux remarques de M. Tonic selon lesquelles une organisation de cette nature devrait s'étendre actuellement à des groupements plus larges tels que l'Alliance atlantique. Ce serait, je crois, anticiper par trop sur l'avenir.

La plupart des membres de la délégation britannique voudront, j'en suis sûr, exprimer leurs remerciements aux membres de l'Assemblée parlementaire européenne et aux autres organes de la Communauté pour l'accueil qu'ils ont réservé à la demande d'adhésion à la Communauté formulée par le Royaume-Uni. Un délégué, M. Kapteyn je crois, a dit ce matin que c'était un grand changement dans la politique britannique, mais, après tout, n'était-ce pas déjà un changement considérable, pour les pays en cause, que de s'être constitués en Communauté à la suite de négociations, il y a quelques années? C'est là un changement radical de la situation dans ce continent, et il est évident que l'isolement de la Grande-Bretagne par rapport à l'Europe, auquel M. Kapteyn a fait allusion, a été grossièrement exagéré. Outre qu'il s'est constitué chez nous — pour notre bonheur, selon certains et notre malheur, selon d'autres — une aristocratie venue

primitivement d'une région maintenant française et qui a occupé et divisé notre pays, nous avons une monarchie originaire de ce qui est aujourd'hui l'Allemagne. Et il y a eu bien peu d'années au cours des cinq derniers siècles pendant lesquelles il ne se soit pas trouvé de troupes britanniques sur le Continent, et l'Europe occidentale telle que nous la connaissons maintenant n'existerait pas dans sa forme actuelle si la Grande-Bretagne n'y avait pas été présente en 1940. Ces faits sont parfois oubliés, et on oublie aussi parfois que nous, Britanniques, sommes encore liés à l'Europe par des traités, et cela plus que nous ne l'avons jamais été auparavant. La vérité est que la Grande-Bretagne a toujours fait partie de l'Europe.

Il est vrai que la politique suivie par les gouvernements successifs de notre pays n'a pas toujours été claire, ni pour nos alliés ni pour nos ennemis, et qu'elle ne l'a pas non plus toujours été pour nous-mêmes. C'est la rançon d'avoir eu si longtemps un régime parlementaire. Il ne m'appartient pas, en tant que membre de l'opposition, de défendre la politique pratiquée ces dernières années par le gouvernement britannique. Je crois que celui-ci a péché par manque de jugement et de clarté dans ses buts, mais il est juste de dire que la décision qu'il a prise maintenant reçoit, je crois, un appui croissant dans mon pays, bien qu'il existe encore au sein des deux grands partis politiques d'évidentes divergences d'opinion à ce sujet. Néanmoins, je crois que l'opinion politique évolue de façon très ferme et avec une entière sincérité en faveur de cette décision.

Cet appui, je le répète, me paraît sincère et devrait rassurer ceux qui, dans la Communauté, craignent que la demande de la Grande-Bretagne n'ait pour objet — certains suggèrent même qu'il en est ainsi — de bloquer le développement de la Communauté. Il ressort très clairement à la fois des rapports de la Commission et de ceux présentés par les rapporteurs de l'Assemblée parlementaire qu'ils ne sont disposés à accepter aucune entrave au développement de la Communauté, et nous ne désirons nullement qu'ils y soient disposés.

Je puis parfaitement comprendre que les membres de la Communauté désirent être rassurés quant au fait que notre demande d'adhésion ne signifie de notre part aucun désir de modifier les objectifs fondamentaux du traité de Rome, mais je ne crois pas qu'il était absolument nécessaire de nous faire le genre de sermon que j'ai cru discerner dans les remarques finales formulées hier par M. Hallstein. L'esprit qui a présidé à ces remarques préliminaires, au cours desquelles il semblait accueillir favorablement notre demande, m'a paru quelque peu en contradiction avec la péroraison de son discours. Je ne crois pas qu'il soit déraisonnable de demander au gouvernement de Sa Majesté de préciser les garanties qu'il estime nécessaires relativement à sa demande d'adhésion, mais j'espère que, en nous demandant de rendre plus claires et plus précises les sauvegardes que nous jugeons indispensables pour adhérer à la Communauté, les auteurs de cette requête n'en feront pas une condition impossible, ce qui aurait pour résultat de retarder indûment les négociations.

Je suis tout à fait persuadé qu'il est parfaitement juste que la Communauté refuse qu'il soit porté atteinte à ses idéaux élevés et à ses objectifs finals, mais nous savons tous qu'un désaccord existe dans les pays de la Communauté au sujet des méthodes à employer pour réaliser ces objectifs et même au sujet de ces derniers, c'est-à-dire sur les fins réelles poursuivies par l'association. Je suis bien près de me rallier aux remarques si intéressantes et si sages faites par M. Heckscher ce matin, à savoir que la protection de ces idéaux et de ces objectifs, au cours des discussions qui ont lieu actuellement entre les pays demandant leur adhésion à la Communauté et ceux qui en font déjà partie, ne devrait pas être utilisée pour masquer les intérêts des différents pays, si légitimes d'ailleurs que puissent être ces intérêts. Dans de tels débats, il faut absolument jouer cartes sur table et, lorsque nous discutons des objectifs et des idéaux auxquels nous-mêmes ou, en tout cas, beaucoup de gens dans mon pays, sont disposés à se rallier, nous devons clairement spécifier que ces fins ne doivent pas être utilisées pour rendre plus difficile notre adhésion à l'association, alors que l'objection véritable se rapporte aux intérêts de tel ou tel pays.

Je me rends compte que des négociations de cette nature demandent nécessairement un certain temps. J'espère seulement que, pendant qu'elles se dérouleront on établira certaines modalités de consultation étroite avec les pays qui demandent à adhérer, en les tenant au courant de ce qui se passe. Ces pays ne peuvent, bien entendu, influencer sur les décisions que prend la Communauté puisqu'ils n'en font pas partie et qu'ils n'ont aucun titre juridique pour intervenir; toutefois, il serait utile, à mon avis, puisque l'on s'attend que ces Etats deviennent membres de la Communauté et que tous, j'en suis persuadé, sollicitent leur admission de bonne foi, que le contact soit maintenu avec eux et qu'ils soient consultés officieusement, afin de pouvoir ajuster leur politique avant la date à laquelle ils deviendront effectivement membres de l'association.

J'en viens maintenant à certains des problèmes que pose pour nous notre demande d'adhésion. Ces problèmes sont bien connus. Comme l'a dit hier M. Hallstein, ils ont été brillamment exposés et discutés ces dernières années dans la presse britannique. Il existe presque une surabondance d'informations à ce sujet. Prenons d'abord le cas de l'agriculture. Je crois être dans le vrai en disant que l'on ne considère pas en Grande-Bretagne que nos agriculteurs se trouveraient aux prises, en tant que producteurs, avec de grandes difficultés si nous devons entrer dans le Marché commun et s'ils étaient assujettis aux mêmes conditions que les agriculteurs des pays membres. Il est possible toutefois qu'il n'en soit pas de même pour les horticulteurs. Quant au problème des consommateurs, il a été, à mon avis, exagéré dans une certaine mesure. Je crois que les modifications à apporter aux méthodes de soutien des prix, bien qu'elles dépendent, bien entendu, de la politique adoptée par la Communauté, n'auront pas nécessairement pour effet d'augmenter sérieusement le coût de la vie.

Il existe cependant un problème bien plus important qui ne me paraît pas avoir été beaucoup discuté au sein de la Communauté. En tout cas, nous savons peu de chose des principes généraux qui ont régi ces débats. Je veux parler de la question de savoir dans quelle mesure l'Europe, ou l'Europe de la Commu-

nauté élargie comme elle peut l'être, s'efforcera de devenir une région autonome du point de vue de ses approvisionnements en denrées alimentaires et, dans l'affirmative, à quel prix cette autonomie pourra être acquise. Je ne crois pas qu'il soit de l'intérêt de l'Europe de la payer d'un prix trop lourd et, du même coup, de miner des pays qui sont devenus des fournisseurs traditionnels de produits alimentaires, des pays comme la Nouvelle-Zélande, qui sont trop petits ou ont une population trop restreinte pour devenir des puissances industrielles ou pour bénéficier d'une économie réellement équilibrée. Je parle de la Nouvelle-Zélande, mais les mêmes remarques s'appliquent dans une certaine mesure au Danemark quoique, bien entendu, si ce pays devient membre de la Communauté, il ne subira pas, du point de vue industriel, les mêmes désavantages qu'un petit Etat comme la Nouvelle-Zélande.

J'en viens maintenant au problème des produits tropicaux. En défendant les vues de la Communauté et en soutenant l'idée que la Grande-Bretagne devrait en faire partie ou solliciter son adhésion, j'ai, dans mon propre pays, dit ma conviction que les idéaux politiques de la Communauté en ce qui concerne les pays en voie de développement, idéaux qui ont été exprimés en toute liberté et de la façon la plus ferme, assureraient un traitement équitable aux Etats du Commonwealth qui sont producteurs de denrées tropicales, on assisterait à une complète négation de tous les idéaux que la Communauté a proclamés jusqu'à ce jour quant à la nécessité d'assister les pays en question et d'aider à leur évolution démocratique si, en admettant la Grande-Bretagne, les pays de la Communauté devaient ruiner l'économie des Etats, qui étaient antérieurement des colonies britanniques et qui font maintenant partie du Commonwealth. J'espère ne pas me tromper en formulant cette conviction. Je fais appel ne serait-ce qu'à l'idéalisme politique de la Communauté pour qu'elle accorde un traitement équitable aux pays du Commonwealth qui sont producteurs de denrées tropicales. De toute évidence, ils doivent être mis sur le même pied que les pays similaires qui sont associés aux membres actuels de la Communauté.

J'ai été heureux de constater l'intérêt croissant que la Communauté et le Conseil de l'Europe lui-même portent au problème de la stabilisation des prix des produits. Je considère qu'il s'agit là d'une des questions fondamentales qui doivent nous préoccuper lorsque nous avons affaire à des pays produisant des marchandises du type que je viens de mentionner, pays qui, bien souvent, sont presque entièrement tributaires de ces marchandises et où le niveau de vie est très bas.

Les Etats industrialisés ont ici un intérêt personnel à défendre parce que, dans la mesure où ils ne traitent pas ce problème, ils ne font qu'augmenter la pression qui s'exerce sur les pays en cause afin qu'ils produisent pour leur propre compte, à l'abri de tarifs douaniers, les mêmes produits industriels qui précédemment leur avaient été fournis. En tout cas, ces pays vont commencer à exporter des articles et produits manufacturés, en particulier ceux qui sont relativement simples, et, dans nos Etats industrialisés d'Europe, nous devons être prêts à accepter ces articles, notamment ceux que j'ai cités, comme la Grande-Bretagne l'a déjà fait pour les tissus et vêtements de coton originaires de pays du Commonwealth.

Je le répète, l'idéalisme si fréquemment évoqué en Europe quant à notre désir d'aider les pays en voie de développement ne serait qu'une complète dérision si nous n'étions pas disposés à accepter de ces pays les produits manufacturés du type mentionné ci-dessus dès qu'ils commenceront à les fabriquer.

Il se pose là un problème très urgent pour les Etats industrialisés d'Europe, un problème qu'ils doivent affronter en élaborant des politiques qui leur permettront d'accepter, des pays en voie de développement, des quantités croissantes de marchandises. Je suis persuadé que ce genre de problèmes jouera un rôle toujours plus important dans nos préoccupations. Ce dont nous devons être absolument certains et que nous devons spécifier de la façon la plus claire, c'est que la création d'une Communauté économique en Europe ne constitue pas, comme on l'a craint parfois dans certains pays en voie de développement, un moyen

d'établir une organisation destinée à entraver l'importation de leurs produits manufacturés. Si cette idée devait jamais se répandre, tout l'idéalisme, tous nos discours sur notre désir d'aider les pays en voie de développement en vue de les préserver du communisme, etc., sonneraient creux et seraient dépourvus de toute efficacité. C'est là un danger que nous devons envisager très sérieusement.

Jusqu'ici, naturellement, le débat a porté dans une large mesure sur la situation des pays qui n'ont pas formulé une demande d'adhésion, en particulier les neutres, qui ont assurément fort bien défendu leur thèse au cours de ce débat. J'espère que certains d'entre eux ne verront pas de difficultés à présenter une telle demande. Il est évident que l'Autriche doit bénéficier à cet égard de conditions très spéciales. Je ne suis pas convaincu que toutes les conditions que M. Tonicic a posées pour l'adhésion de son pays — quoiqu'elles puissent très bien être entièrement justifiées en raison de la position spéciale que lui confèrent les traités — soient nécessaires dans le cas des autres Etats. La Communauté constitue actuellement une association économique et, autant que je sache, il n'existe dans les documents que nous avons discutés aucune référence à quelque chose d'autre. J'aurais pensé que les neutres seraient disposés à abandonner dans ces domaines une partie de leur souveraineté, tout en se rendant parfaitement compte qu'ils rencontrent des difficultés, notamment lorsqu'il s'agit de questions telles que les dépenses afférentes à la défense nationale.

Je dois maintenant examiner certaines questions que M. Hynd a évoquées ce matin, à savoir, les dangers et les difficultés que comporte le maintien de la démocratie parlementaire dans une vaste unité politique groupant de deux à trois cents millions de personnes. Si les pouvoirs de la Commission doivent s'accroître et s'ils ne font pas l'objet d'un veto ministériel — nous avons écouté avec intérêt les remarques que M. Hallstein et M. Kapteyn ont cru devoir formuler hier à ce sujet, et je suis d'accord qu'ils devraient se développer dans cette voie, parce que je ne suis pas libre-échangiste et que je crois à une certaine planification de l'économie européenne — si tel doit être le cas,

la Commission qui, après tout, est un organe exécutif, devra tôt ou tard être responsable vis-à-vis d'un parlement directement élu. Sinon, la Communauté deviendra une technocratie — si bienveillante que celle-ci puisse être — mais non une démocratie.

Nous avons pris connaissance avec intérêt du rapport de M. Kapteyn sur les activités de l'Assemblée parlementaire européenne. J'ai lu un grand nombre de documents et d'études consacrés à ce sujet et il me semble évident que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, pour une raison au moins, à savoir, que l'Assemblée ne représente pas les électeurs de plusieurs des pays membres. Que cela nous soit agréable ou non, il s'agit d'un problème que nous devons tous affronter. Si nous voulons avoir un organisme parlementaire, il faut qu'il représente les électeurs.

Ce sont là des questions que nous avons à régler et qui peuvent, pour le moment, entraver le développement autonome de la Commission. Nous devons réaliser un équilibre entre l'efficacité de la Communauté, en tant qu'organisation de planification économique, et le maintien des institutions démocratiques. Je ne prétends pas savoir ce que sera la solution finale, mais j'aurais pensé que l'esprit humain serait en mesure d'élaborer de nouvelles formes constitutionnelles adaptées au xx^e siècle et aux objectifs généraux de la Communauté européenne.

Quelles que soient les critiques que j'aurais à formuler sur le gouvernement de Sa Majesté, je crois qu'il engage ces négociations loyalement et avec l'appui d'une grande partie de mes concitoyens. Ils sont nombreux, ceux qui, à l'intérieur comme à l'extérieur du Parlement, sont attentifs à l'orientation que vont prendre ces pourparlers.

Il existe, de toute évidence, des limites qu'un pays qui sollicite son adhésion ne saurait dépasser dans le sacrifice de ses propres intérêts et de ceux d'autres pays auxquels il est lié moralement sinon juridiquement. Je ne crois pas que, dans le cas du Royaume-Uni, ces limites soient en aucune façon incompatibles avec les objectifs fondamentaux du traité, bien qu'elles puissent

se heurter aux intérêts de certains pays, pris individuellement. J'espère que des négociations pourront avoir lieu rapidement et qu'elles seront menées de bonne foi par toutes les parties.

M. le Président. — La parole est à M. Vos.

M. Vos (Pays-Bas). — (E) Alors que nous tenons ce débat, l'une des plus anciennes organisations, l'O.E.C.E., est dissoute et transformée en une autre, l'O.C.D.E., qui est une organisation atlantique. L'O.E.C.E. a été l'une des premières organisations européennes créées après la guerre et ses activités ont été fructueuses. Mais l'on s'est aperçu qu'il n'était pas possible d'unir l'Europe dans le sens où nous le désirions.

Voyons donc pour quelle raison l'O.E.C.E., après la tâche considérable qu'elle a accomplie, n'est pas devenue le cœur d'une nouvelle Europe englobant tous les pays de ce continent, cela même qu'il nous est indispensable de réaliser à la longue. A mon avis, deux des facteurs qui ont causé l'échec de l'O.E.C.E. dans cette partie de sa tâche ont été de la plus grande importance. Tout d'abord, l'O.E.C.E. a été simplement une organisation de gouvernements et, en deuxième lieu, elle ne comportait aucun système parlementaire. Lorsque nous considérons la tâche utile que cette organisation a accomplie dans le passé, nous voyons à quel point il était regrettable que l'absence d'un organe parlementaire ait entravé son évolution.

Quelques années après la création de l'O.E.C.E., nous avons créé la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Six pays agissant, cette fois, pour des raisons économiques et politiques, ont constitué cette organisation. Nous savions tous à quel point l'industrie allemande du charbon et de l'acier avait apporté son appui à Hitler et nous ne voulions pas que ce même conflit se reproduisît. Nous pensions qu'il serait possible de résoudre ce problème et de créer une Europe plus unie où une plus grande solidarité aurait existé entre la France, l'Allemagne et d'autres pays, en créant un organe supranational doté d'un parlement qui en contrôlerait les travaux.

La difficulté, pour la Communauté du charbon et de l'acier, résidait en ce fait qu'elle n'était qu'une communauté du charbon et de l'acier. Que s'est-il passé au cours des années pendant lesquelles elle a fonctionné? Nous pouvons nous demander si le lien établi entre le charbon et l'acier a été le plus judicieux qui soit, car nous nous trouvons maintenant en présence d'une nouvelle difficulté du fait que le pétrole, le gaz naturel et l'énergie atomique sont venus contribuer dans une mesure beaucoup plus large à la satisfaction des besoins en carburants. Le charbon présente maintenant une moindre importance du point de vue énergétique. La question difficile à résoudre actuellement en Europe n'est pas celle de l'acier mais celle des problèmes énergétiques. La Communauté du charbon et de l'acier a accompli une tâche considérable mais, pendant la période de dépression, elle a éprouvé de grandes difficultés à résoudre ses problèmes et, au cours des années récentes, son caractère supranational n'a pas été aussi net qu'au cours des premières années de ses travaux. Je dis cela simplement parce que je pense que la façon dont l'économie se développe à l'heure actuelle revêt une grande importance pour la Communauté économique européenne.

Je n'ai pas eu l'occasion d'entendre M. Hallstein, mais j'ai lu le compte rendu de l'allocution qu'il a prononcée hier. Je dois dire qu'à mon sens la position qu'il a prise était un peu trop, selon l'expression allemande, sur le ton de « Wir haben es herrlich weit gebracht ». Je pense qu'une partie des réalisations communes des six pays est due à la période de prospérité que nous traversons. Il reste à voir comment la C.E.E. accomplira sa tâche en période de dépression. Nous n'en avons pas encore eu, et nous ne devons pas considérer qu'un organe a réussi tant que nous ne l'avons pas vu fonctionner aussi bien en période de prospérité qu'en période de dépression. Si je fais cette observation, c'est que les difficultés auxquelles la C.E.E. doit faire face, par exemple dans les domaines agricole et économique, sont loin d'être minimales. Je ne dis pas naturellement que la création de la Communauté économique européenne n'a pas aussi d'influence sur la période de prospérité. La création d'un marché plus important a incité les capitalistes à investir sur ce plus vaste marché, si bien qu'une partie de cette vive expansion écono-

mique est imputable à la création du Marché commun. Nous ne devons pas cependant oublier que le marché commun n'a fonctionné que pendant un petit nombre d'années et si de tout ce que l'on dit sur l'expansion de la C.E.E. je soustrais ce qui est imputable à cette période de prospérité, je n'irai pas jusqu'à déclarer que cette expansion est relativement dénuée d'importance mais je tiendrai cependant à en atténuer un peu la portée et à ne pas donner une impression excessive de la valeur qu'il convient d'attribuer aux travaux et à la fondation de la C.E.E.

Cela dit, je persiste à penser que la création de la C.E.E. a été de la plus haute importance pour l'Europe. Il serait impossible de parvenir à une Europe unie si nous n'avions des fondations comme celles de la Communauté. Je tiens aussi à insister sur ce point que la C.E.E. comporte des éléments supranationaux. J'aimerais enfin rappeler aux représentants qu'avec cette Communauté a été créée l'Assemblée parlementaire qui accomplit une œuvre réelle, stimule la C.E.E. et en canalise les activités. C'est ainsi qu'il doit en être au sein d'une société démocratique. Cependant on ne doit pas exagérer le caractère supranational de la C.E.E. Il se manifeste dans la politique commerciale : il le faut puisque nous avons un Marché commun. Nous avons un tarif douanier extérieur commun et, le moment venu, nous n'aurons plus de tarifs intérieurs. Nous avons inscrit dans le traité de Rome une politique commune pour l'agriculture, pour les transports et à l'égard des cartels. Cependant, pour certaines activités très importantes de l'Etat, par exemple en matière financière, monétaire ou de politique économique générale, le traité ne prévoit pas de politique commune.

Il existe une politique de consultation, de coordination, mais ce n'est pas la commission économique qui la formule. Il s'agit d'un système de consultation et de coordination. Ce système n'est pas mauvais en soi, mais il ne revêt pas un caractère supranational, il n'a qu'un caractère intergouvernemental. Je fais cette observation car on a beaucoup parlé, en dehors de la C.E.E., du caractère supranational de cet organisme, comme si nous avions déjà aujourd'hui un Etat unifié qui grouperait six pays. Or, nous sommes loin d'avoir atteint ce stade : nous ne l'aurons pas

atteint demain et, pour ce faire, nous devrions apporter de très profondes modifications au traité. Je ne dis pas que je n'aimerais pas voir s'opérer une telle transformation. C'est une autre question. Mais actuellement, nous sommes simplement parvenus à ce stade de supranationalité et ce degré de politique intergouvernementale.

Après la formation de la C.E.E., des négociations se sont déroulées au sein du Comité Maudling, dont l'échec tient peut-être au fait qu'elles n'ont pas duré assez longtemps. Si elles s'étaient prolongées une autre année il se peut qu'elles eussent réussi. Toujours est-il qu'après la transformation de la C.E.E. et l'échec des négociations Maudling l'A.E.L.E. a été constituée. Je ne parlerai pas ici du Portugal. Au sein des sept pays le Portugal faisait étrange figure, tant du point de vue politique que du point de vue économique; dans le premier cas il ne possédait pas un système démocratique et sur le second plan il était très en retard sur les autres Etats de l'A.E.L.E. En effet, les six autres pays de l'A.E.L.E. comme les six pays de la C.E.E. sont très fortement industrialisés. J'ai toujours estimé pour ma part, et les représentants de cette Assemblée le savent par les débats de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, qu'il serait peut-être possible d'unir ces douze Etats industriels de l'Europe et de faire en sorte que les autres Etats en tant qu'associés à l'un ou l'autre groupe viennent se fondre en une seule association. Nous aurions eu alors, en une seule organisation, tous les pays d'Europe et nous ne serions pas en présence de la division qui existe actuellement au sein de l'A.E.L.E. entre Etats membres de la C.E.E. et Etats associés à la C.E.E.

Cependant, après que le gouvernement du Royaume-Uni eut décidé d'entreprendre des négociations avec la C.E.E., nous nous trouvons sur l'autre voie. Nous allons peut-être vers une plus grande unification de l'Europe, non pas en formant une nouvelle association mais en renforçant la C.E.E. par l'adhésion de nouveaux membres et l'association d'autres Etats.

Nous connaissons la semaine prochaine la décision des ministres de la C.E.E. ainsi que la décision intergouvernementale.

tales prises par chacun des six pays. J'espère et je pense que ces négociations seront ouvertes, mais il ne s'agit pas simplement de savoir si les négociations seront ouvertes, mais de connaître la façon dont elles seront conduites. Le traité de Rome ne contient aucune disposition à ce sujet. Lorsqu'on examine son article 237, l'on constate qu'il doit y avoir des négociations, mais il n'est question que d'un seul Etat demandeur à la fois. Actuellement, trois Etats déjà demandent à faire partie de la C.E.E. Comment devra-t-on coordonner les négociations? C'est l'une des questions auxquelles les ministres de la C.E.E. devront répondre à leur prochaine session. De même, l'article 237 du traité ne contient aucune indication sur le rôle que devra jouer la Commission européenne ni sur la façon dont l'organe supranational va participer à ces négociations. Ce rôle sera-t-il limité à celui d'un groupe de travail, effectuant des études pour en soumettre les résultats aux ministres, ou la Commission siègera-t-elle et prendra-t-elle part elle-même aux négociations?

J'ignore ce qui se passera, mais j'ai un double espoir : tout d'abord que les Etats accepteront de négocier et en second lieu que la Commission européenne prendra part aux négociations et que celles-ci seront coordonnées et intégrées en une seule conférence. J'exprime ce vœu pour la raison suivante : s'il doit y avoir négociations sur négociations et des séries de traités, n'oublions pas que tous les traités devront être soumis à la ratification parlementaire dans chaque pays, en vertu des dispositions de l'article 237. Si nous avons tout d'abord des négociations avec la Grande-Bretagne et si la Grande-Bretagne devient membre de la Communauté, puis si d'autres demandes sont formulées ensuite et d'autres négociations ouvertes avec d'autres pays, l'un après l'autre, l'ensemble de ce processus durera très longtemps, car il sera nécessaire d'obtenir chaque fois la ratification parlementaire.

Une autre question se pose. Il est dit dans le communiqué de l'A.E.L.E. que les pays de l'A.E.L.E. espèrent — et je m'associe à ces vœux — qu'au moment où la Grande-Bretagne deviendra membre du Marché commun, il sera possible de trouver une solution pour tous les autres pays de l'A.E.L.E.

Je tiens à souligner, au sujet des pays qui parlent d'association en raison de leur position dans le domaine politique que, s'ils ne demandent pas l'association aujourd'hui sur la base de l'article 238, il sera très difficile de coordonner les négociations entreprises en vertu des articles 237 et 238 et que, s'ils attendent que la Grande-Bretagne, le Danemark et peut-être la Norvège et l'Irlande aient adhéré au Marché commun, la marge de négociations dont ils disposeront se réduira tout simplement à ceci : « à prendre ou à laisser ». Telle est la difficulté que doivent affronter ces pays. C'est maintenant, en cet instant même, qu'ils devraient s'efforcer d'exercer une influence sur les négociations.

Pour cette raison, de même que je demande aux gouvernements des Six d'entreprendre en commun des négociations avec tous les pays qui leur ont adressé une demande, de même je voudrais prier les pays de l'A.E.L.E. de ne pas différer trop longtemps leur demande, soit d'association soit d'adhésion, car un atermoiement ne serait favorable ni à leurs propres intérêts, ni même à ceux de la Communauté européenne.

Si je fais cette remarque, Monsieur le Président, c'est parce que nous devons considérer la tâche de la C.E.E. A la fin de l'année, elle devra se prononcer non seulement sur les négociations avec les autres pays mais aussi sur le point de savoir s'il sera mis fin ou non à la première partie de la période de transition. La C.E.E. devait, pensait-on, décider que cette première partie de la période de transition s'achèverait le 1^{er} janvier de l'année prochaine. Dans cette hypothèse, les discussions deviendront beaucoup plus difficiles, si les négociations durent trop longtemps, et cela alourdira considérablement l'ensemble de la tâche de la C.E.E.

J'insiste sur cette question de calendrier, car une partie des négociations auront trait aux nouvelles réductions tarifaires. L'objectif final est la suppression complète des tarifs douaniers. A l'heure actuelle, les six pays ont déjà abaissé leurs tarifs douaniers à un taux qui ne représente que 60 % de celui des tarifs normaux; il se peut — je l'ignore — qu'en janvier ce taux soit abaissé à 50 %. Comment les autres pays suivront-ils et avec

quelle rapidité? Cette question devra être débattue au cours des négociations. Le résultat final doit être qu'après la période de transition prévue dans le traité de Rome et dans celui de l'A.E.L.E. il n'y aura plus, dans huit ans, de droits de douane en Europe. Pour cette raison, il serait bon que les négociations aient lieu bientôt et ne durent pas trop longtemps.

L'autre question importante qu'il conviendra de résoudre au cours des négociations concerne le traité de Rome lui-même. A ce propos également, je voudrais adresser un avertissement à tous les pays qui ne font pas partie des Six. J'estime qu'ils devraient éviter d'apporter des modifications trop considérables au traité de Rome. Evidemment, il sera nécessaire d'apporter certaines modifications aux institutions, mais ils ne devraient pas chercher à modifier le traité de Rome de façon trop radicale, car cela pourrait susciter des difficultés dans certains pays. Ils devraient, dans toute la mesure du possible, avoir recours à la méthode des protocoles. J'insiste sur ce point, car au cours des négociations des Six qui ont abouti au traité de Rome on a beaucoup parlé de la question des protocoles. Or, quand je considère aujourd'hui ces protocoles, je ne puis m'empêcher de penser que nombre d'entre eux n'étaient pas nécessaires, bien qu'on les ait ajoutés au traité à cette époque.

J'espère qu'il en sera de même, la plupart du temps, des protocoles qui seront ajoutés aux nouveaux traités conclus entre les Six et les autres pays. Bien que l'existence de ces protocoles soit peut-être nécessaire il se peut fort bien qu'ils se révèlent plus tard dénués d'importance. De toute façon, il est cependant préférable de procéder par voie de protocoles que de modifier le traité, ce qui représente une procédure longue et difficile.

Je n'aborderai pas diverses autres difficultés, telles que la question de l'agriculture ou celle de la souveraineté qui a donné lieu, à la Chambre des Communes, à des débats si longs et parfois si arides dont les orateurs ignoraient les dispositions du traité de Rome en matière de souveraineté. Je pense que ces questions de Commonwealth, de souveraineté, d'agriculture et

des pays de l'A.E.L.E. peuvent être résolues et j'ai tenté, dans le rapport que j'ai présenté à l'Assemblée consultative, de signaler quelques solutions éventuelles.

Il faut ensuite ouvrir des négociations et rechercher la voie par laquelle la Grande-Bretagne et les autres pays pourront accéder au Marché européen. Je devrais peut-être maintenant formuler une observation à ce propos. Pour ce qui est des pays qui n'ont pas encore sollicité leur adhésion et qui peut-être ne le feront pas à l'avenir — la Suède, la Suisse et l'Autriche — je dois leur laisser le soin de décider eux-mêmes s'ils adhéreront ou non. C'est à eux qu'il appartient de prendre sur ce point, en toute souveraineté, une décision que je respecterai pleinement. J'espère seulement qu'ils ne considéreront pas uniquement les intérêts de leur propre pays, mais qu'ils prendront aussi en considération l'avenir de l'ensemble de l'Europe et en tiendront compte lorsqu'ils formuleront leur décision.

Pour notre part, du point de vue de la Communauté européenne et peut-être de la grande Communauté européenne de l'avenir, nous devons également penser à cette grande Europe et rechercher les moyens qui permettront d'intégrer ces pays, d'une manière ou d'une autre, dans le système d'unité européenne. Les événements futurs et les luttes que nous devons entreprendre à l'avenir détermineront le caractère de la nouvelle C.E.E. Pour ma part, je tiens simplement à dire que je lutterai pour la création de véritables Etats-Unis d'Europe et qu'il appartiendra aux membres de la nouvelle C.E.E. et à ses associés de venir, le moment venu, participer à ce combat. C'est à la C.E.E. elle-même et à ses membres qu'il appartiendra de décider s'ils suivront cette voie, car pour ce faire il sera nécessaire de procéder à une réelle modification du traité. La fondation d'Etats-Unis d'Europe n'est pas une question qui puisse faire l'objet d'un protocole au traité de Rome. Mais tout cela relève de l'avenir.

Me plaçant dans la perspective que j'ai toujours adoptée et qui, je l'espère, se révélera en définitive la meilleure pour l'Europe, et me félicitant par avance de voir l'Europe unie sur le plan aussi bien économique que politique, je tiens à dire que je

laisse aux pays eux-mêmes le soin de prendre leur décision, mais j'espère pouvoir influencer sur cette décision, comme je l'ai indiqué, dans le sens d'une future Europe unie.

M. le Président. — La parole est à M. Santero.

M. Santero (Italie). — (I) Monsieur le Président, mes chers collègues, je veux avant tout remercier nos deux rapporteurs pour les remarquables rapports écrits qu'ils ont rédigé et pour les compléments fort intéressants qu'ils ont présentés oralement lors de notre séance d'hier. Je parlerai plus particulièrement du rapport de M. Junot.

Au second chapitre du rapport de M. Junot, on trouve exposé le fruit de réflexions intéressantes sur la fonction actuelle de l'Assemblée consultative et de l'Assemblée parlementaire européenne ainsi que sur ce que sera leur fonction dans le proche avenir. Pareil à M. Junot, j'estime que le problème de fond continuera à être le peu de volonté, plus ou moins masquée, des gouvernements et des Parlements nationaux de céder une part de leurs pouvoirs aux institutions européennes, attitude qui est en contradiction avec les nombreuses déclarations officielles sur la nécessité de l'unification européenne.

Hier, M. le rapporteur Kapteyn a souligné de même cette contradiction. Elle s'accorde mal avec les progrès qui se font effectivement dans l'opinion publique et avec la conviction que l'unification européenne représente le seul moyen de salut, dans le monde de demain, pour nos pays et notre civilisation.

Monsieur le Président, en approfondissant l'action de nos deux Assemblées, M. le rapporteur Junot constate que les personnalités qui les composent sont animées d'une même volonté, d'un même désir de réaliser un même propos, fût-ce par des moyens différents et à une allure différente. Il constate en outre — et c'est la vérité — que l'identité des vues personnelles sur les moyens et la gradualité de ce processus est si grande qu'elle rapproche entre eux des hommes qui appartiennent à des groupes

politiques divers et oppose parfois des hommes qui, dans leurs Parlements nationaux, siègent du même côté de l'hémicycle. En un mot, le rapporteur se complait à souligner l'unité spirituelle fondamentale des hommes qui composent nos Assemblées; il ajoute qu'il souhaite que pour le jour où des élections au suffrage direct auront lieu on puisse faire en sorte que les saboteurs de l'idée de l'unité politique et économique, c'est-à-dire les communistes, ne trouvent pas de place dans nos assemblées.

Je suis à mon tour d'accord — et qui ne le serait pas? — pour dire que je ne voudrais pas que des hommes systématiquement hostiles à nos objectifs puissent siéger ici; cependant, si tel est le prix qu'il faudra payer les élections au suffrage direct, j'estime que nous pouvons bien le payer, même si ces hommes, qui seront nécessairement une faible minorité, devaient tenter de faire obstacle à nos entreprises, ce qui ne fera que rendre nos travaux plus vivants et peut-être aussi plus efficaces.

Monsieur le Président, il est en revanche un sujet d'inquiétude qui me semble beaucoup plus justifié et que nos deux rapporteurs parlementaires ont signalé : c'est le caractère limité des pouvoirs de nos Assemblées. Toutes deux, elles sont impatientes de recevoir des attributions plus amples, pour mieux pouvoir servir la cause de l'unification européenne. Depuis longtemps, l'Assemblée consultative insiste, depuis longtemps elle demande des pouvoirs, même limités, mais qui soient réels. Avec plus de force encore, l'Assemblée parlementaire européenne insiste, et avec de plus grandes chances de succès, pour obtenir des compétences plus étendues et des pouvoirs plus grands que ceux qu'elle a présentement.

Pour cette Assemblée, il y a une promesse et une espérance qui sont implicites dans la déclaration finale faite par les chefs d'Etat et de gouvernement à l'issue de la conférence qui s'est tenue le 18 juillet 1961 à Bonn.

J'ai dit : une promesse et une espérance, mais il nous faut attendre maintenant que des actes suivent les paroles.

Il est dans l'intérêt de tous les démocrates de voir augmenter le contrôle parlementaire des travaux de toute organisation, de toute conférence internationales : ces travaux sont préparés par une bureaucratie internationale capable et consciencieuse, il faut le reconnaître; mais c'est une bureaucratie qui n'assume pas de responsabilités directes devant les peuples. Comme il arrive souvent que même les Parlements nationaux aient de la peine à suivre les travaux de ces organismes et vu que généralement les Parlements nationaux sont appelés à ratifier des accords une fois qu'ils sont conclus, la simple logique veut qu'il appartienne à nos Assemblées de suivre les travaux des organisations internationales et des Communautés.

Mais il faut aussi que nos Assemblées soient consultées à temps, qu'elles soient consultées plus fréquemment et — c'est là le point fondamental — qu'elles soient appelées à donner non seulement des avis qui ne lient personne, mais aussi des avis impératifs.

Monsieur le Président, au troisième chapitre de son rapport, notre collègue Junot a traité le problème de l'adhésion et de l'association des pays de la zone de libre-échange à la Communauté économique européenne. Hier, les deux rapporteurs ont examiné, de même que les présidents des Commissions européennes et de la Haute Autorité, particulièrement M. le président Hallstein, cet important problème; aujourd'hui encore, de nombreux orateurs, pour ne pas dire tous, ont fait de même. Il ne pouvait pas en aller autrement; l'année dernière aussi, à la réunion jointe, alors qu'ils avaient à discuter le rapport de M. Martino, un rapport plein de données et de questions intéressantes, presque tous les orateurs se sont bornés à traiter de l'existence des deux groupements économiques européens, du danger de la scission de l'Europe, également dans un sens politique, et de la recherche des moyens propres à remédier à cette situation.

Tout cela montre, Monsieur le Président, que l'on n'exagère pas en affirmant que l'adhésion d'autres pays, membres du Conseil de l'Europe, à la Communauté économique européenne

constitue réellement un fait historique dans la vie de l'Europe. Je crois que la décision de la Grande-Bretagne doit être considérée désormais comme une décision politique irréversible. Les discussions, qui ont duré plus de six mois, entre experts et représentants du gouvernement britannique et représentants des pays de la Communauté auront convaincu les uns et les autres que l'accord final est possible.

Nos amis britanniques savent aussi que la Communauté économique représente un pas dans la marche vers la communauté politique. Les parlementaires que nous sommes l'ont répété à chaque occasion, par souci de clarté et de sincérité et aussi pour prévenir toute équivoque. Encore le 31 mai 1961, à Londres, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale approuvait pour ainsi dire à l'unanimité une recommandation dans laquelle le Conseil de ministres était invité à provoquer les négociations et par conséquent à accélérer le mouvement pour préparer un accord prévoyant l'accession du Royaume-Uni à la Communauté, sans réduire pour autant le contenu politique du traité de Rome.

Cela signifie en d'autres termes : l'Europe des Six est une Communauté ouverte, mais elle doit rester une Communauté : que chacun entre pour en faire partie!

De même, il ne nous est certainement pas permis de supposer que les ministres des pays de la Communauté aient négligé d'être explicites en face du gouvernement britannique. Aussi peut-on avoir la quasi-certitude que les négociations officielles qui sont sur le point de s'amorcer ne chemineront pas vers l'échec qui a été le sort des négociations du comité Maudling; pareil insuccès équivaldrait vraiment à un coup dur porté au processus d'unification de l'Europe; ce serait même plus grave que cela, ce serait, ainsi que le disait hier M. le rapporteur Junot, une profonde défaite politique du monde libre.

Monsieur le Président, la tâche principale de nos Assemblées consiste, me semble-t-il, à créer une atmosphère politique telle que les experts se sentent aujourd'hui obligés d'engager toute leur volonté et toutes leurs capacités pour trouver la solution la

plus équilibrée des difficultés économiques et techniques auxquelles ils pourraient se heurter. Je ne veux pas affirmer par là qu'il faille sous-estimer ces difficultés, nombreuses autant que complexes, ni non plus faire peu de cas des efforts que déploient encore nos collègues les plus compétents pour aider à identifier et à surmonter ces difficultés. J'insiste cependant sur le fait qu'ils doivent tous se laisser guider par un minimum d'optimisme.

Monsieur le Président, au cours de ces dernières années, de nombreux parlementaires ont soutenu avec moi qu'il fallait considérer l'Europe des Six comme un premier noyau qui permettra de parvenir à une union européenne plus large. Nous affirmions aussi que, plus rapide et profonde, plus solide que serait l'intégration entre les six pays, d'autant plus grande serait, pour les autres pays du Conseil de l'Europe, la stimulation qui les portera à adhérer à la Communauté. Aujourd'hui, et pour les mêmes motifs, j'estime que ce serait une grande erreur de se refermer sur soi-même, pour reprendre la marche une fois que l'adhésion de ces pays amis sera chose faite. Je pense même que pour rendre les négociations aussi courtes que possible et aider le gouvernement britannique à vaincre les résistances passives qu'il rencontre encore dans l'opinion publique et au Parlement, nous devrions continuer l'effort persévérant que réclame la mise en œuvre non seulement de la lettre du traité, mais aussi de son esprit, autrement dit pour mettre en œuvre véritablement une politique économique commune.

De nombreux esprits craignent que, si nous gagnons en extension par l'adhésion de membres nouveaux à la Communauté, nous ne risquions de perdre en profondeur, c'est-à-dire que l'esprit communautaire ne s'affaiblisse. Or, à mon avis, le fait d'insister sur ce point pourrait paraître, sinon offensant, du moins et très certainement inopportun; on pourrait y voir quelque chose comme un procès d'intention, que rien ne justifie, à l'égard des nouveaux pays membres et de nos nouveaux collègues qui s'apprentent à faire leur entrée dans l'Assemblée parlementaire européenne. Nous avons pu recueillir un écho de cette crainte, il n'y a pas longtemps, dans la déclaration de notre collègue britannique.

Cependant, le fait qu'il est plus difficile de concilier les intérêts de huit ou neuf pays que ceux de six pays seulement découle indubitablement de la logique même des choses. Il est tout aussi vrai que la création continue à laquelle j'ai fait allusion — et qui est nécessaire pour réaliser l'esprit du traité de Rome — avancera plus lentement. Mais l'inconvénient de cette démarche plus lente se trouvera, selon moi, largement compensé par le résultat final.

Monsieur le Président, si j'ai parlé uniquement de l'adhésion, la raison en est — à part le souci de gagner du temps — que le problème de l'adhésion se prête tout particulièrement à des considérations générales, tandis que l'association doit être discutée cas par cas, puisqu'il s'agit là de s'adapter, avec souplesse et sans rigidité, aux conditions particulières de chaque Etat ou groupement d'Etats. Cela ne veut pas dire que je sous-estime l'importance de l'association en tant que moyen d'unir l'Europe libre.

Je suis convaincu que, si l'Europe libre, loin de s'affaiblir par des divisions et des oppositions, réussit à constituer un ensemble de peuples unis ou associés, notre siècle — au lieu d'être le siècle du communisme, comme l'a affirmé Khrouchtchev — sera le siècle de la renaissance de l'Europe, d'une Europe unie, moderne, sociale, capable de garantir la liberté, le progrès et la prospérité de ses citoyens, prompt à appliquer dans les faits le principe de la solidarité chrétienne avec les peuples des autres continents.

Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir à mon tour, comme M. le rapporteur Junot, constater que nos deux Assemblées font, pour ce qui est de l'essentiel, une politique convergente. Mais je me permettrai de répéter une idée que j'ai exprimée déjà plusieurs fois, je dirai même un vœu. Afin d'éviter que l'Assemblée parlementaire européenne et l'Assemblée consultative n'empruntent des voies diverses dans l'étude et surtout dans la solution des problèmes qui sont d'importance fondamentale pour la vie de l'Europe, il serait bon que l'on fasse en sorte — et cela au plus tôt — que ce soit l'Assemblée parlemen-

taire européenne et non pas les Parlements nationaux qui désigne la représentation des pays de la Communauté à l'Assemblée du Conseil de l'Europe. S'il en était ainsi, la nécessité de nos réunions jointes serait moins grande.

Je soulignerai un avantage de plus et qui, selon moi, serait le plus grand : je veux dire la valeur politique que revêtirait cette innovation. La Communauté se présenterait alors comme une unité dans les organisations et les assemblées internationales; ce serait la démonstration pratique et concrète que nous marchons véritablement vers la constitution d'une société politique unie.

Monsieur le Président, nous tous, qui appartenons à l'une ou l'autre Assemblée, nous avons pour mission essentielle de travailler pour une Europe unie, libre et démocratique. On y parviendra forcément; mais nous avons à choisir — et là notre responsabilité est engagée — entre deux choses : ou bien laisser la voie libre aux circonstances qui, jour après jour, obligent toujours plus les Parlements nationaux et les gouvernements nationaux à renoncer à quelques bribes de souveraineté, ou bien choisir de sacrifier certaines parts de souveraineté nationale, délibérément, dans l'ordre, systématiquement, jusqu'à constituer un type nouveau d'Europe.

Je suis certain que chacun de nous fera de son mieux pour que les Parlements nationaux et les gouvernements nationaux choisissent la seconde de ces voies.

M. le Président. — La parole est maintenant à M. Petersen.

M. Petersen (Norvège). — (*E*) Nous avons à examiner aujourd'hui plusieurs questions importantes; mais aucune ne l'est, à mon avis, autant que celle de l'expansion de la Communauté européenne par l'adhésion de nouveaux membres. Nous espérons tous que le présent débat nous rapprochera d'une solution, et même d'une solution qui sera finalement paneuropéenne. Aucun de nous ne doit se contenter de moins. Pour atteindre cet

objectif, il est très important de considérer l'aspect dynamique de la situation. Nous ne sommes pas dans un état statique. Il suffit de jeter un regard sur les événements de ces dernières années pour voir que, sur le plan de la coopération européenne, nul d'entre nous n'est resté inactif et que nous avançons dans la bonne direction.

Depuis la rupture des négociations du Comité Maudling, on a souvent répété que les Six ne sauraient conclure un accord qui affaiblirait la Communauté ou compromettrait son objectif politique final. Ce point de vue se défendait lorsque la Communauté a commencé à fonctionner. Aujourd'hui elle est solidement établie et chaque jour plus puissante. Les principes du traité de Rome sont acceptés par les Etats qui demandent maintenant à y adhérer. La Communauté, loin d'avoir avorté, est en pleine évolution. Ce fait entraîne, selon moi, d'importantes conséquences.

La Communauté n'a plus lieu de craindre que la conclusion d'un accord avec d'autres Etats européens compromette ou retarde l'avènement d'une Europe unie qui est son objectif politique final. La Communauté peut donc, aujourd'hui plus que jamais, se montrer pleine d'égards envers les Etats tiers. Sa puissance d'attraction et de cohésion s'est déjà clairement manifestée dans le fait que trois Etats ont officiellement demandé à y adhérer. Dans mon pays, en Norvège, aucune décision n'a encore été prise, en raison principalement des élections générales de cet automne; mais il y a, à mon avis, plus de cinquante pour cent de chances que la Norvège demande en temps utile à devenir membre à part entière de la Communauté. Il y a quelques années, cette éventualité aurait été politiquement impossible. Que nous allions maintenant de l'avant, cela n'est pas douteux.

Il nous faut cependant admettre qu'il paraît actuellement impossible à certains Etats de suivre l'exemple du Royaume-Uni, parce qu'ils considèrent leur neutralité comme faisant obstacle à leur pleine accession à la Communauté. Il faut respecter cette position. Toutefois, la notion de neutralité n'est pas nécessairement figée. Nous avons aujourd'hui entendu des représentants

de deux Etats neutres, MM. Heckscher et Czernetz, nous parler de la neutralité sur un ton bien différent de celui qu'ils auraient adopté il y a quelques années. Je crois que, si la Communauté économique européenne venait à s'agrandir par l'adhésion de trois ou quatre nouveaux membres ou même davantage, le sens de la notion de neutralité évoluerait lentement. Aujourd'hui, elle implique que les pays neutres ne peuvent s'engager au-delà d'une association plus ou moins lâche avec la Communauté; mais il se peut fort bien que ces Etats, si leur association est dans leur propre intérêt, en viennent à resserrer leurs liens avec la Communauté et même, en définitive, à en devenir membres à part entière. Si cette possibilité existe, elle appelle de la part de la Communauté une attitude de grande souplesse et même de bonne volonté. D'autre part, le régime de l'association signifie que si un Etat assume une partie seulement des responsabilités et des charges de la coopération, il ne bénéficiera aussi que d'une partie des avantages que celle-ci présente.

Il serait donc dans l'intérêt de la cause européenne que la Communauté adopte une attitude libérale à l'égard de chacun des pays qui demanderaient à s'associer à elle. Actuellement, il conviendrait de ne pas mettre l'accent sur les aspects politiques de la question. Je crois qu'avec les membres associés les relations politiques se développeront tout naturellement. Nous pouvons attendre, puisque nous savons que nous avançons dans la bonne direction, et c'est en considérant avec compréhension et libéralité le problème de la neutralité et le désir qu'ont certains Etats de ne pas prendre actuellement de responsabilités d'ordre politique que, pour le moment, nous nous préparerons le mieux à une solution paneuropéenne.

Cette solution prendra peut-être au début un caractère mixte, principalement économique et partiellement politique; mais je crois qu'avec les années elle évoluera d'elle-même dans le sens d'une union économique et politique solidement implantée. Ma conclusion est que la Communauté fera bien d'accueillir les Etats neutres, quelles que soient les conditions et les réserves que chacun d'entre eux estime actuellement nécessaire de poser, et, en temps voulu, ces Etats deviendront les membres précieux

d'une Communauté paneuropéenne qui répondra aux aspirations du traité de Rome.

PRÉSIDENTENCE DE M. HANS FURLER

Président de l'Assemblée parlementaire européenne

M. le Président. — La parole est maintenant à M. von Merkatz, qui représente le président en exercice du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

M. von Merkatz, *représentant le président en exercice du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.* — (A) Le président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, M. von Brentano, espérait prendre la parole aujourd'hui devant les deux Assemblées européennes, mais la situation politique actuelle l'a malheureusement empêché de venir à Strasbourg. Aussi m'a-t-il demandé de le remplacer et de vous exprimer ses sincères regrets.

Membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe depuis de nombreuses années et appelé souvent à représenter le gouvernement fédéral au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, je suis particulièrement heureux — il est à peine besoin de le dire — d'avoir aujourd'hui l'occasion de m'adresser aux deux Assemblées européennes.

Je suis arrivé ici à un moment où l'ombre des menaces soviétiques pèse lourdement sur la politique mondiale, notamment sur les affaires européennes. Avec votre permission, je traiterai ultérieurement du conflit Est-Ouest ainsi que des questions allemandes et de Berlin, dont je suis, il va de soi, spécialement préoccupé en tant que représentant du gouvernement fédéral. Je vais tout d'abord parler d'un problème moins sombre, celui de l'unité européenne, de son évolution au cours des récents mois et de ses perspectives d'avenir.

Cependant, avant de commencer, permettez-moi d'exprimer la profonde satisfaction que j'éprouve à constater que les deux grandes Assemblées européennes se sont réunies à nouveau cette année en une session commune. Je ne sais plus qui a eu l'idée de proposer que l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire européenne s'informent réciproquement de leurs problèmes mutuels au moyen de débats communs. En tout cas, nous pouvons nous féliciter d'avoir donné suite à cette suggestion en sorte que les deux Assemblées sont maintenant en mesure de conférer à intervalles réguliers.

La solution idéale serait sans nul doute une assemblée européenne unique, avec un seul exécutif européen. Malheureusement, comme vous le savez et comme vous le déplorez, nous n'en sommes pas encore là.

Les réalités politiques de l'histoire européenne et la nécessité pressante pour les gouvernements nationaux de s'adapter à ces réalités ont eu pour effet de nous doter de trois Assemblées européennes.

Les membres de l'Assemblée de l'U.E.O. sont certes les mêmes que ceux du Conseil de l'Europe, délégués par les parlements des pays membres de l'Union de l'Europe occidentale. Ainsi, l'Assemblée de l'U.E.O. pourrait être, à juste titre, considérée comme une partie de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Quoi qu'il en soit, l'arrangement actuel ne doit pas être condamné sans autre forme de procès.

L'essentiel est que l'Assemblée consultative et l'Assemblée parlementaire européenne ne jouent pas trop sur leurs divergences, mais soient bien convaincus l'une et l'autre qu'elles frayent la voie vers un but commun.

La session jointe a justement pour objet de mettre en relief cet objectif commun, mais je suis certain qu'elle est également utile dans la mesure où l'échange de renseignements et de points de vue diminue le risque de voir chacune des deux Assemblées

assumer les mêmes tâches et en poursuivre l'exécution à partir de données différentes et selon des principes divergents.

Il est un point cependant, que nous devons préciser nettement. Nous ne voulons pas d'une autre assemblée parlementaire permanente en Europe, en plus de l'Assemblée consultative et de l'Assemblée parlementaire européenne. Je le dis ouvertement, car l'Assemblée consultative craint, je le sais, que sa recommandation visant à doter la nouvelle O.C.D.E. d'un organisme parlementaire consultatif aboutisse à la création d'une assemblée parlementaire essentiellement distincte.

Non seulement la République fédérale, mais aussi, je crois, les autres gouvernements membres du Conseil de l'Europe considèrent qu'un tel arrangement ne contribuerait ni à l'intégration européenne, ni à l'inclusion de l'Europe dans la Communauté atlantique.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a souscrit sans réserve à la recommandation n° 245, qui propose la réunion d'une Assemblée *ad hoc* avec une participation prédominante du Conseil de l'Europe. Bien entendu, il ne faut pas méconnaître que l'adhésion des Etats-Unis et du Canada pose certains problèmes dont il conviendra de tenir compte en donnant suite à cette recommandation.

Selon moi, l'idée d'assortir l'O.C.D.E., comme l'O.E.C.E. avant elle, d'un organisme consultatif ne doit pas être abandonnée. Un tel organisme pourrait faciliter beaucoup les travaux de l'O.C.D.E. Sa sphère de compétence ne serait certes pas limitée aux questions purement européennes, mais s'étendrait aux intérêts généraux de tous les membres de l'O.C.D.E. y compris les nouveaux membres que nous avons accueillis avec satisfaction, à savoir l'Amérique et le Canada.

J'en viens maintenant à un deuxième point. Vous avez entendu hier les rapports des présidents Malvestiti, Hallstein et Hirsch sur l'activité des trois Communautés européennes. Il en ressort que, l'année dernière, la mise en œuvre du traité de

Rome et du traité instituant la Communauté du charbon et de l'acier s'est poursuivie, conformément au plan prévu, non parfois sans certaines difficultés, et que de réels progrès ont été accomplis. Nous avons donc toutes raisons d'envisager avec confiance l'avenir des Communautés.

Toutefois, en dehors de l'activité même des Communautés, des faits se sont produits en Europe, cette année, qui justifient la fière conviction qu'au milieu de toutes les crises politiques mondiales il subsiste au moins une réalité à la fois bienvenue et constructive : la naissance de l'unité européenne.

Je pense aux résultats de la Conférence des chefs de gouvernements tenue à Bonn, à l'association de la Grèce à la C.E.E., aux déclarations de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande qui ont annoncé leur désir d'entrer en négociation en vue d'adhérer à la C.E.E. et à la décision des autres membres de l'A.E.L.E. de reviser et de réadapter leurs relations avec ladite Communauté. Excusez-moi d'utiliser ces sigles; je ne le fais que pour gagner du temps et non pas dans une intention discourtoise.

La conférence des six chefs de gouvernement réunis à Bonn le 18 juillet, qui a donné lieu à une déclaration commune, dite « Déclaration de Bonn », sur la coopération politique en Europe, peut être qualifiée à juste titre d'étape dans l'histoire du mouvement vers l'unité européenne et, compte tenu de la situation mondiale actuelle, d'événement historique.

Qu'il me soit permis de rappeler les points principaux de la déclaration de Bonn. Les six chefs de gouvernement ont décidé de coordonner et de développer leur coopération politique en vue de parvenir à une politique commune et, en fin de compte, de consolider l'action déjà entreprise par le moyen d'institutions. A cette fin, il se réuniront à intervalles réguliers et examineront toutes les questions qui présentent pour eux un intérêt.

Ils ont décidé aussi d'étendre leur coopération à des domaines étrangers aux traités de la Communauté, notamment

l'éducation, la culture et la recherche. Ils ont invité un comité préparatoire à formuler des propositions en vue de donner un caractère statutaire à l'unification de leurs peuples. En même temps, ils ont bien précisé leur intention de renforcer l'Alliance atlantique en favorisant l'unification politique de l'Europe et de faciliter l'application des traités de Paris et de Rome en perfectionnant leur collaboration.

Ils ont décidé enfin d'inviter l'Assemblée parlementaire européenne à étendre son action à ces nouveaux secteurs, de concert avec les gouvernements.

En se prononçant en faveur d'une collaboration accrue entre les Six dans des domaines qui ne sont pas visés par les traités de la Communauté, notamment dans le secteur politique, les six chefs de gouvernement ont relié l'application des traités européens à la construction politique européenne, comblant ainsi une lacune considérable. Sans ce nouveau pas vers l'unité politique européenne, l'esprit des traités de Rome et de Paris serait demeuré lettre morte.

Nous devons donc être reconnaissants au président de la République française, le général de Gaulle, d'avoir pris fermement l'initiative dans le domaine de la coopération politique entre les Six. A de nombreux « internationalistes » — que l'on m'excuse d'employer cette expression, dont je ne me sers que par souci de brièveté — le résultat obtenu à Bonn pourra paraître insignifiant. Ils peuvent même y voir une régression par rapport à l'idéal que constitue la fusion totale des nations européennes. Mais tous ceux d'entre vous qui accomplissent depuis des années un important travail parlementaire européen, admettront avec moi que ce serait une erreur de ne rien faire sous prétexte qu'il est impossible de tout faire immédiatement, c'est-à-dire, en l'occurrence, de réaliser une pleine intégration ou une fusion totale.

La conférence des chefs de gouvernement et les décisions de Bonn tirent sans doute leur principale importance du fait qu'elles ont marqué la fin d'une période de stagnation dans la politique

européenne, qu'elles ont donné un nouvel élan et une nouvelle force à la volonté européenne d'union et qu'elles ont fixé de nouvelles tâches aux protagonistes de cet idéal. Nous devrions laisser jouer en ce domaine la réflexion et l'expérience pour déterminer, par une appréciation réaliste du raisonnable et du possible, si l'unité européenne devra prendre un jour la forme d'une fédération ou d'une confédération. C'est aussi, je crois, aux spécialistes de la politique et du droit constitutionnel qu'il appartient de trouver les formules appropriées.

Les décisions de Bonn assignent également de nouvelles tâches à l'Assemblée parlementaire européenne, qui sera invitée à l'avenir à formuler son avis sur les problèmes au sujet desquels s'exercera la collaboration des chefs de gouvernement. Cela, bien entendu, n'implique aucune limitation des activités antérieures de l'Assemblée. Son action a été pleinement approuvée et le Comité préparatoire a été invité à procéder à une étude approfondie des propositions contenues dans la résolution du 29 juin 1961, en tenant particulièrement compte des fondements constitutionnels et institutionnels sur lesquels, à l'avenir, reposera l'unité européenne.

En exprimant, il y a un instant, notre gratitude au président de la République française, je n'ai aucunement voulu sous-estimer l'importance des assemblées européennes à tous les stades des travaux préparatoires qu'exige l'unification européenne. Grâce à la force d'impulsion issue de leurs nombreuses initiatives, elles n'ont cessé de rappeler aux gouvernements la nécessité de poursuivre et d'élaborer l'œuvre amorcée il y a onze ans.

A la vérité, je puis affirmer que sans l'aiguillon des débats publics qui se déroulent dans les assemblées européennes et sans les directives fournies par leurs résolutions et leurs recommandations, les gouvernements n'auraient pas pu poursuivre et n'auraient pas poursuivi la construction européenne. Les assemblées européennes constituent l'ultime forum où se façonne l'opinion européenne et, en même temps, le tribunal devant lequel les gouvernements sont appelés à se justifier. Les six gouvernements membres des trois Communautés sont convaincus que les déci-

sions de la conférence des chefs de gouvernement à Bonn s'harmonisent avec les desseins que les assemblées européennes se proposent depuis des années.

Les sessions de l'Assemblée consultative et de l'Assemblée parlementaire européenne, qui se sont tenues ces deux dernières années, ont été assombries par le risque d'une division de l'Europe en deux blocs économiques, c'est-à-dire par la controverse entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. Les efforts accomplis par les deux Assemblées pour empêcher cette désintégration et l'espoir, explicitement formulé dans la Déclaration de Bonn, que d'autres pays européens qui sont prêts à assumer les mêmes responsabilités et obligations dans tous les domaines pourraient se joindre aux communautés européennes, ont, depuis lors, trouvé leur récompense dans le fait que la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande ont demandé l'ouverture de négociations en vue de leur adhésion à la C.E.E. Les Etats membres de la Communauté économique européenne ont chaleureusement accueilli la déclaration que le Premier ministre, M. Macmillan, a faite à la Chambre des Communes le 31 juillet 1961, et les explications que le Lord du Sceau Privé, M. Heath, a formulées lors de la réunion du Conseil des ministres de l'U.E.O., qui s'est tenue à Paris le 1^{er} août de la même année. La demande officielle du gouvernement britannique est parvenue au Conseil de la Communauté économique européenne le 10 août 1961, et la procédure prévue au traité de Rome est, depuis lors, entrée en application. On peut compter que les négociations commenceront bientôt.

Il n'est sans doute pas un seul d'entre nous qui ne reconnaisse et n'apprécie la signification et l'importance de la décision britannique. Et nous avons certainement tous conscience du fait que cette mesure n'a pas été prise à la légère par la Grande-Bretagne. Nous devons être d'autant plus reconnaissants à ce pays d'avoir pris cette décision conçue dans un esprit de solidarité européenne. On a beaucoup dit et écrit qu'en adhérant à la C.E.E., la Grande-Bretagne devrait rejeter les principes et les idées qui ont déterminé sa politique étrangère pendant des siècles — et cela avec grand succès. Il est vrai que cette politique étrangère est avant tout guidée par les obligations de la Grande-

Bretagne envers le Commonwealth et que la position insulaire de ce pays l'a conduit à adopter une attitude particulière vis-à-vis de l'Europe. Cependant, il serait erroné de prétendre qu'il n'a eu jusqu'à ce jour aucun lien avec le Continent. En effet, la Grande-Bretagne a apporté une large contribution à l'unité européenne au cours des années d'après-guerre. Le Conseil de l'Europe et l'U.E.O. seraient inconcevables sans l'initiative prise par ce pays. Le discours prononcé par Winston Churchill à Zurich en 1946, a ouvert la voie au Congrès européen de La Haye qui a abouti, à son tour, à l'institution du Conseil de l'Europe. Et nous devons être reconnaissants à Sir Anthony Eden de ce que l'échec de la C.E.D. n'ait pas provoqué une débâcle européenne. Néanmoins, il a paru longtemps impensable que la Grande-Bretagne puisse jamais se décider à prendre une mesure aussi radicale que l'adhésion pleine et entière aux communautés européennes et qu'elle soit disposée à assumer, dans tous les domaines, les mêmes responsabilités et obligations que les Six.

Le courage montré par la Grande-Bretagne en formulant cette demande d'adhésion fait un devoir aux Six de ne pas être moins courageux et de manifester leur volonté de surmonter les difficultés qui peuvent surgir jusqu'à ce que ce pays soit admis définitivement comme membre de la Communauté. Je songe, bien entendu, avant tout aux relations de la Grande-Bretagne avec le Commonwealth. Aucun Etat européen ne peut souhaiter que les liens qui unissent ce pays à ses partenaires d'outre-mer se relâchent à la suite d'un engagement plein et entier contracté en Europe. L'existence du Commonwealth constitue un facteur vital pour la sauvegarde de la démocratie et de la liberté dans de nombreuses parties du monde. Le maintien et l'intégrité du Commonwealth, cette organisation si difficile à définir juridiquement mais néanmoins si solide, revêtent la plus haute importance politique pour l'Europe dans la situation mondiale actuelle.

Il sera donc essentiel, au cours des négociations, de maintenir l'esprit et la substance des traités tout en tenant compte des obligations particulières que la Grande-Bretagne, et avec elle l'Europe, ont assumées vis-à-vis de nombreux pays du monde libre.

Lors de la réunion que le Conseil de l'U.E.O. a tenue à Paris le 1^{er} août, le Lord du Sceau Privé, M. Heath, a déclaré que c'est le fait même que la Communauté économique européenne soit davantage qu'un simple groupement économique, qui a exercé une influence décisive sur la résolution de la Grande-Bretagne d'adhérer à la C.E.E., ajoutant que ce pays était disposé à apporter sa pleine contribution au développement de la coopération dans le domaine politique. Une telle déclaration devrait être pour nous un sujet de grande satisfaction. Combien l'Europe sera renforcée s'il existe demain une communauté politique et économique, étroitement intégrée, de sept ou neuf Etats ou même davantage! Une telle union contribuera à balayer tous les doutes qui peuvent subsister sur la solidarité des peuples de l'Europe, en même temps qu'elle renforcera la stabilité de la Communauté atlantique et donnera à l'ensemble du monde libre la conviction que l'Europe a foi en son avenir.

Pour des raisons de neutralité — laquelle a parfois été maintenue pendant des siècles — certains pays européens estiment impossible de demander leur admission comme membre à part entière. Nous respectons leurs raisons et comprenons leur position particulière. Nous espérons néanmoins qu'il sera possible de trouver des formes d'association et de coopération qui favoriseront l'essor économique de l'Europe et permettront de trouver au problème des relations entre la C.E.E. et l'A.E.L.E., une solution judicieuse du point de vue économique et propre à développer le bien-être de la population européenne dans son ensemble.

Permettez-moi maintenant, comme je l'ai annoncé au début de mon intervention, de dire quelques mots de l'évolution des relations entre l'Est et l'Ouest, qui est une cause de profonde inquiétude pour nous tous. Je n'ai pas l'intention d'énumérer toutes les phases des provocations auxquelles se livrent Khrouchtchev et ses fantoches. Le monde entier a été témoin des mesures prises à l'Est, qui constituent une attaque massive contre ce qui nous tient le plus à cœur, à savoir la liberté sans laquelle la vie ne vaudrait pas, pour nous, la peine d'être vécue. La liberté et le droit à l'autodétermination sont ici en jeu. Les manœuvres tactiques des dirigeants de l'Est, qui ne poursuivent

en apparence que des objectifs de portée limitée, ne doivent pas nous dissimuler le fait que nous sommes en présence d'une tentative sans scrupule visant à contraindre progressivement les peuples européens qui ont pu jusqu'à ce jour, grâce à leur fermeté, continuer de mener une existence libre, à se soumettre au joug communiste. Cette tentative qui a commencé avec l'asservissement des pays d'Europe orientale et la répression de la révolte hongroise, s'est poursuivie avec la menace d'un traité de paix séparé et de sécession avec la zone d'Allemagne occupée par les Soviétiques, les mesures du 13 août qui ont soulevé tant d'indignation, et enfin la menace pesant sur l'ensemble de Berlin, et qui tend essentiellement à saper la volonté de vivre et les moyens d'existence de cette ville, en l'isolant totalement. Si nous ne parvenons pas à mettre un terme à ces manœuvres, les communistes n'hésiteront pas, par leur politique de force, à submerger peu à peu le reste de l'Europe libre. Cela, nous ne devons pas l'oublier un seul instant.

Je suis convaincu que les peuples européens qui se trouvent derrière le rideau de fer apporteraient, eux aussi, leur contribution à l'édification d'une Europe libre et unie s'ils pouvaient se prononcer librement. Mais cette possibilité leur est refusée par l'Union soviétique et ses gouvernements satellites. L'Union soviétique exerce continuellement une lourde pression sur le soi-disant « camp socialiste » qui n'est qu'une parodie de l'unité des peuples. En fait, malgré le contrôle central qui s'exerce de Moscou, aucune intégration réelle des Etats satellites n'est intervenue; seule, la politique suivie par les gouvernements et les partis communistes est uniformisée et subordonnée à la dictature soviétique. Les populations elles-mêmes n'en ont pas été affectées.

Le fait significatif c'est que cette zone n'est pas seulement séparée de l'Ouest par un rideau de fer : en effet, les frontières entre les divers pays satellites et les frontières de l'Union soviétique sont, elles aussi, strictement fermées, et le nationalisme qui se manifeste dans le « camp socialiste » est devenu un danger reconnu par les communistes eux-mêmes. Alors que, selon la doctrine de Marx et de Engels, les frontières entre Etats socia-

listes devraient disparaître, elles forment maintenant une barrière encore plus élevée. Cependant, contrairement aux prophéties marxistes, les citoyens des pays dits capitalistes peuvent — comme nous le constatons nous-mêmes à quelques pas d'ici sur le pont du Rhin — traverser la frontière d'un pays à l'autre sans passeport ni visa. Le nouveau programme du parti communiste de l'Union soviétique montre combien ce fait est désagréable et pénible pour les communistes. Ce programme ignore complètement les effets de l'intégration européenne et se borne à affirmer que « des tensions et des conflits aigus » naissent de cette intégration et que les dissensions entre les Etats de l'Ouest deviennent de plus en plus graves!

En fait, c'est précisément cette menace communiste qui a mobilisé les forces d'unification de l'Europe, accélérant ainsi l'intégration et faisant disparaître même les divergences les plus profondément enracinées depuis des siècles.

La menace communiste n'a jamais été aussi grave qu'aujourd'hui. Mais les nations libres de l'Occident n'ont jamais été, de leur côté, plus unies et plus résolues qu'elles ne le sont actuellement. La Conférence de Washington en a donné une preuve éclatante.

Je n'ai pas besoin de démontrer de façon détaillée que la crise actuelle a été entièrement provoquée par la politique soviétique de menaces, de violation des traités et de mesures unilatérales. Quiconque a suivi les événements depuis l'ultimatum soviétique du 27 novembre 1958 ne peut avoir de doutes sur le fait que cette crise est due à Khrouchtchev et qu'il dépend entièrement de lui que les relations entre l'Est et l'Ouest redeviennent normales ou que la situation qu'il a créée ait ou non des conséquences fatales. Lui seul est responsable.

En fait, les puissances occidentales restent prêtes à négocier avec lui pour aboutir à une solution équitable des problèmes qui concernent Berlin et l'Allemagne dans son ensemble. Mais elles sont unies dans leur détermination de ne pas plier devant les menaces de guerre nucléaire, le chantage, les ultimatums et les

violences de Krouchtchev et de ses créatures. Si l'Occident cédait une fois à cette pression soviétique, Khrouchtchev aurait tôt fait de renouveler ses menaces et ses chantages ailleurs. En réalité, ce qui l'intéresse, c'est moins de conclure un quelconque traité de paix ou de sécession que d'imposer sa volonté à l'Occident. Mais il ne doit pas réussir et ne réussira pas. Son pouvoir s'arrête là où les peuples libres du monde lui opposent un front uni.

Notre devoir aujourd'hui est le suivant : nous unir pour la défense de la liberté! Nous unir en sachant qu'une Europe unie, renforçant la Communauté atlantique, constitue le bastion de plus puissant contre la menace venant de l'Est.

Les élections en République fédérale d'Allemagne viennent d'avoir lieu. Je puis vous assurer que malgré la grave menace qui pèse sur notre monde et sur notre existence, le peuple allemand n'en garde pas moins tout son sang-froid, ainsi que l'ont montré les résultats des élections. La politique suivie ces douze dernières années a été approuvée par la majorité. S'appuyant sur cette base solide, mon pays s'attachera de toutes ses forces à préserver la liberté et emploiera toute son intelligence et sa sagesse à maintenir la paix pour nous tous. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. von Merkatz pour l'importante déclaration qu'il vient de faire au nom du président du Comité des ministres.

La parole est maintenant à M. Haekkerup pour la suite du débat.

M. Haekkerup (Danemark). — (*E*) J'aimerais tout d'abord m'associer à M. von Merkatz, qui a relevé l'importance que présente la convocation d'une réunion jointe des deux assemblées de parlementaires d'Europe. Pour nous, représentants au Conseil de l'Europe, c'est un privilège spécial que d'avoir l'occasion d'exprimer notre point de vue à des membres de l'Assemblée parlementaire européenne, particulièrement dans la conjoncture présente.

Mon éminent ami, M. Czernetz, a exposé ce matin, d'une manière émouvante et convaincante, les problèmes de son pays, tandis que d'autres orateurs ont exposé les problèmes qui se posent en ce moment pour les autres pays neutres. J'interviens, non en tant que porte-parole, mais en qualité de représentant du seul petit pays de l'A.E.L.E. qui ait décidé, jusqu'à présent, de solliciter son admission à part entière à la C.E.E. Comme on le sait sans doute, mon Parlement a décidé, à une forte majorité, de poser la candidature du Danemark comme membre de plein droit. Cela ne veut pas dire que notre décision n'ait pas rencontré d'opposition. Le parti communiste camouflé sous le nom de « Parti social du peuple » est opposé à cette décision et, parmi ceux qui ont voté en faveur de la demande d'admission plusieurs sont à se demander encore si notre décision va se concrétiser en une décision finale et positive.

Je tiens à vous donner l'assurance, Monsieur le Président, que le Parlement danois s'est ainsi prononcé dans l'espoir que la décision définitive sera positive, mais l'ultime décision que nous prendrons plus tard, lorsque les négociations entre mon gouvernement et la C.E.E. seront terminées, dépendra de deux conditions. La première est que le Parlement britannique décide, en dernière analyse, de devenir membre à part entière de la C.E.E. Je ne veux pas dire par là que le Danemark subordonne entièrement sa décision à celle du Parlement britannique, mais qu'à notre avis une décision d'adhésion à la C.E.E. prise par le Parlement britannique signifierait qu'un grand progrès aura été réalisé vers la concrétisation des espérances, entretenues depuis tant d'années, de voir s'établir en Europe un marché commun très étendu, capable de susciter une nouvelle organisation politique de l'unification de l'Europe. Cependant, même si le Parlement britannique décidait, en définitive, de faire partie de la C.E.E., il ne s'ensuivrait pas nécessairement que le Parlement danois agisse de même. Sa décision dépendra des négociations qui auront lieu entre la C.E.E. et mon gouvernement.

Nous considérons le traité de Rome comme un traité d'ordre économique. Nous ne nions pas — nous acceptons au contraire le fait — que la C.E.E. ait un objectif politique de grande portée

qui n'est du reste indiqué que dans le préambule du traité, où nous relevons cette phrase :

« ... une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens. »

Nous nous y rallions pleinement et de tout cœur. Nous savons que dans le traité de la Communauté du charbon et de l'acier, l'objectif politique est exprimé plus clairement. Nous approuvons également cet objectif, mais nous savons qu'au sein de la C.E.E. il existe des divergences d'opinion quant au caractère organique que revêtira le développement politique de l'association économique qui a été instituée.

Nous savons qu'il existe des divergences d'opinion sur les méthodes qu'il convient d'utiliser. Lorsque nous ferons partie de la C.E.E., ce qui sera le cas, je l'espère, dans quelques mois, ou en tout cas dans un délai qui ne sera pas très supérieur à un an, nous prendrons part d'une manière positive aux discussions sur la forme à donner à l'avenir politique de l'Europe.

J'ai précisé que la décision définitive de mon Parlement dépendra des résultats des négociations avec la C.E.E. Je n'entrerai pas dans le détail des problèmes que mon pays devra soulever, mais je tiens à souligner que nous avons suivi intégralement l'avis que nous donnait notre distingué rapporteur, M. Vos. Il nous a conseillé de ne pas exiger d'amendements au traité de Rome, de ne pas réclamer de modifications au contexte ou aux articles de ce traité. Dans sa demande d'adhésion, mon gouvernement a expressément déclaré qu'il avait le ferme espoir que les problèmes spéciaux qui se posent à mon pays — tout comme il se pose des problèmes spéciaux aux autres pays membres de la C.E.E. pourraient être résolus par des protocoles. Cela signifie que nous n'avons pas l'intention de proposer des modifications au traité de Rome; nous l'acceptons comme base de notre adhésion à la C.E.E.

De même que M. Vos nous a conseillé de ne pas solliciter d'amendements au traité de Rome, nous estimons que dans la

conjoncture actuelle, il ne serait pas indiqué que la C.E.E. exige de ceux qu'elle désire accueillir comme membres à part entière ou comme membres associés une autre condition que celles qui sont spécifiquement signalées dans le traité de Rome. Mon pays accepte des objectifs politiques plus amples, mais nous estimons qu'en signant un traité, nous ne sommes liés que par ses articles et ses clauses et qu'une fois notre adhésion acceptée nous sommes pleinement libres de travailler à une expansion des objectifs communs.

Les espoirs que forment les divers pays sur l'avenir de la Communauté peuvent différer. Mon pays peut avoir ses propres espérances. Nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir, dès que nous ferons partie de la Communauté, pour que nos objectifs se réalisent. Cela dit, nous nous en tiendrons rigoureusement à la teneur du traité de Rome et j'espère que la C.E.E. fera de même.

Je n'entrerai pas dans le détail des divers problèmes qui concernent expressément mon pays; ils seront examinés au cours des négociations qui auront lieu entre mon gouvernement et la C.E.E. Mais j'aimerais signaler trois problèmes de procédure. Sur le premier, je suis très heureux de pouvoir m'associer à M. Vos. Nous espérons que les négociations entre mon pays et la C.E.E. se dérouleront parallèlement aux négociations qui auront lieu entre le gouvernement britannique et la C.E.E. et avec les autres gouvernements qui solliciteraient leur adhésion ou leur association à la C.E.E.

La question de la politique agricole présente une importance toute spéciale pour mon pays — et là encore je m'associe à M. Vos. Si la Grande-Bretagne devient membre de la C.E.E. celle-ci va compter parmi ses membres l'un des plus grands importateurs de produits agricoles. Si le Danemark adhère à la C.E.E., la Communauté comprendra l'un des plus grands exportateurs de produits agricoles. Comment peut-on s'imaginer, si la Communauté s'attend à voir adhérer, dans quelques mois, le plus grand importateur et le plus gros exportateur de produits

agricoles, qu'une politique économique à long terme puisse y être élaborée, sans qu'on ait tenu compte de leur avis et de leurs points de vue.⁹

C'est pour cette raison que le gouvernement danois a demandé que, dans les négociations ultérieures sur la politique agricole de la C.E.E., ces éléments puissent être pris en considération. Nous espérons pouvoir assister à ces négociations en qualité d'observateurs. Je crois savoir que l'idée de nous octroyer un tel statut suscite certaines oppositions, certaines résistances. Si nous ne pouvons être autorisés à être présents, en qualité d'observateurs, lorsque la Communauté examine des questions qui sont, pour nous, aussi bien que pour elle, des questions de vie ou de mort, j'espère que nous pourrions au moins recevoir toutes les informations nécessaires et que nous aurons le droit d'être consultés. Cela reviendra à exposer par écrit ce que nous pourrions mieux expliquer verbalement, mais si la C.E.E. préfère qu'il en soit ainsi, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions accepter. J'espère que nous aurons la possibilité de suivre dans une certaine mesure des consultations et des délibérations qui porteront sur une question aussi importante pour nous que pour la Grande-Bretagne.

Le troisième problème de procédure se pose ainsi : nous espérons qu'au cours de la période où des négociations se dérouleront entre mon gouvernement et la C.E.E. en vue d'un nouvel élargissement de la C.E.E., les décisions prises au sein de la Communauté ne seront pas de nature à accroître les mesures de discrimination à l'encontre de mon pays. Certains, je le sais, considèrent que la proposition danoise mène en fait à une impasse; il n'en est rien. Mais imaginons que dans une salle des représentants de la C.E.E. soient réunis pour examiner avec des représentants du gouvernement danois de quelle façon le Danemark pourrait devenir membre à part entière de la Communauté, tandis que dans une salle contiguë d'autres représentants de la C.E.E. siègent pour examiner les mesures qu'ils pourraient prendre, dans l'intervalle, pour accroître la discrimination à l'encontre de nos exportations. C'est pourquoi je viens demander, comme l'a fait mon gouvernement, que si des négociations ont

lieu elles soient tout au moins menées de telle sorte que le Danemark n'ait pas à souffrir d'un surcroît de discrimination contre ses exportations. J'espère que les autorités de la C.E.E. traiteront ces problèmes de procédure avec la plus grande sincérité.

Mon dernier point présente un caractère plus politique. Je voudrais rappeler aux membres des deux Assemblées réunis ici qu'entre les pays nordiques il s'est instauré depuis longtemps une collaboration étroite et intime dans de nombreux domaines, sur des questions culturelles, politiques, éducatives, économiques et sociales. Conformément à nos traditions nous n'avons pas incorporé cette coopération dans des institutions. Nous ne l'avons pas réalisée sous forme de traités... Nous l'avons créée dans un esprit positif et pratique et nous avons instauré de cette façon une coopération très solide. Cependant, si certains d'entre nous deviennent membres de plein droit de la C.E.E., tandis que d'autres ne seront que membres associés et que la Finlande ne pourra probablement pas y adhérer dans un avenir prévisible, nous craignons qu'il n'y ait peu de chances pour que cette coopération puisse se poursuivre.

C'est pourquoi nous demandons qu'au cours de négociations ultérieures entre notre gouvernement et la C.E.E. l'on prenne en considération ce fait que cette collaboration revêt une grande importance, non seulement pour les pays scandinaves, mais aussi en raison de l'influence qu'elle exercera sur notre décision d'adhérer ou non à la Communauté. Du point de vue européen en général, il est également important que cette coopération économique se poursuive. Nous estimons que dans le cadre du traité de Rome, il n'existe pas de dispositions qui soit de nature à faire obstacle à cette coopération, mais nous ne savons pas de quelle manière le traité sera interprété et c'est pourquoi nous demandons que la C.E.E. comprenne la grande valeur de cette collaboration, non seulement pour l'ensemble des pays nordiques, mais aussi — et je reprends les déclarations de M. Czernetz sur la position de la Finlande — parce que la Finlande a pu en définitive, conclure avec l'A.E.L.E. un accord d'association qui présente une certaine importance politique pour nous tous.

L'étroite collaboration nordique édiflée depuis de longues années avec la Finlande n'a pas été l'élément le moins déterminant de cette évolution.

Si la Finlande est appelée à entretenir des liens étroits avec les pays européens, lorsque le Danemark sera devenu membre de la C.E.E., avec la Norvège et l'Irlande, et lorsque la Suède y sera associée, la meilleure ligne de conduite sera d'accepter, de stimuler et de garantir la coopération économique qui s'est instaurée entre les pays septentrionaux. C'est pourquoi je formule l'espoir, aussi bien du point de vue strictement nordique que du point de vue plus large de la politique européenne occidentale, que les pays de la C.E.E. comprennent notre ferme et profond désir de poursuivre notre collaboration nordique et j'espère que les négociations qui se dérouleront entre mon pays et la C.E.E. et celles qu'entreprendra la C.E.E. avec la Norvège, l'Islande et la Suède aboutiront finalement à un arrangement entre ces quatre pays et la C.E.E. Pour ma part, je souhaiterais voir se réaliser une adhésion à part entière. Quoi qu'il en soit, j'espère que nous aurons un sens suffisamment précis de la réalité pour accepter le degré d'association auquel chacun des quatre pays sera en mesure de souscrire.

PRÉSIDENTE DE M. FEDERSPIEL

Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe

M. le Président. — La parole est à M. Macmillan.

M. Macmillan (Royaume-Uni). — (*E*) Je ne veux pas retenir l'Assemblée trop longtemps à cette heure tardive ni anticiper sur ce que j'ai l'intention de dire en d'autres circonstances. Je vous suis très reconnaissant, Monsieur le Président, de m'avoir donné la possibilité, tout d'abord de me joindre à ceux qui ont félicité M. Hallstein pour la grande réalisation que nous lui devons pour le succès des Communautés, ce grand avenir qui leur est manifestement réservé et, peut-être aussi, en particulier,

pour la possibilité de faire miennes les paroles de M. Heckscher lorsqu'il a déclaré que ces félicitations n'impliqueraient pas nécessairement l'approbation de tout ce qu'a dit M. Hallstein. Je vous suis tout particulièrement reconnaissant de m'avoir permis de présenter quelques observations, qui sont surtout inspirées par les commentaires des deux rapporteurs et de M. Hallstein. Je tiens à établir nettement que, ce faisant, je ne cherche pas simplement à plaider une cause ou à soulever un problème bien que je n'aie pas à m'excuser devant cette réunion jointe d'être à cette occasion un peu plus partial que je ne devrais l'être si je présentais à l'Assemblée un rapport au nom de la Commission politique.

Les difficultés que suscitent les Britanniques pour les Six sont actuellement très vivaces dans notre esprit, mais je pense quelquefois que le bien qu'ont fait les Britanniques est souvent oublié. L'aide qu'ils apportent actuellement à la cause de l'unité et de la sécurité européennes est parfois passée sous silence dans les discours. M. Hallstein a mentionné l'importante expansion économique des Communautés. Il a souligné les avantages économiques dont bénéficieront les pays qui s'associeront à cette expansion. Il m'a semblé que ses paroles étaient presque empreintes de mépris lorsqu'il parlait de ceux qui cherchaient à bénéficier des avantages d'un accroissement des échanges sans accepter l'accroissement de responsabilité politique qui résulte d'une participation intégrale.

M. Hallstein est un très bon Européen, mais il n'a fait aucune allusion à la responsabilité politique qu'ont déjà acceptée certains pays européens en dehors des Six.

M. Heckscher a mentionné la contribution qu'apportaient indirectement les neutres à la défense de l'Europe en assumant l'entière responsabilité de leur propre défense; peut-être aurait-il été un peu plus généreux de sa part de mentionner ce fait et de parler aussi du désavantage économique dont le Royaume-Uni souffre depuis longtemps, et raison de la part disproportionnée des charges de défense qu'il a dû assumer.

M. Hallstein a rendu un juste hommage à l'immense contribution des Etats-Unis d'Amérique, aussi bien sous la forme d'assistance d'outre-mer que de contribution à la défense et, en excellent Européen, il a souligné que, dorénavant, les pays d'Europe devraient eux-mêmes accepter une part plus grande de l'une et l'autre de ces charges. Mais là encore il n'a pas mentionné le fait qu'un pays européen, la Grande-Bretagne, accepte déjà des obligations très lourdes d'assistance aux pays d'outre-mer qui, ajoutées aux versements qu'elle effectue en diverses devises étrangères, au titre de la défense, contribuent dans une très large mesure à susciter les difficultés de balance des paiements et les crises économiques qui frappent périodiquement ce pays.

M. Hallstein a déclaré que le fait d'imposer la charge de la demande aux candidats à l'adhésion ne relevait d'aucune tactique de négociation, et je suis certain que les omissions de son discours n'étaient imputables à aucune tactique, car M. Hallstein est vraiment un bon Européen. Je suivrai son exemple et chercherai à éviter autant qu'il me sera possible toute manœuvre tactique, mais il est un point que je dois soulever et exposer à cette réunion jointe.

Dans le passé, la Grande-Bretagne n'a jamais hésité ou tardé à défendre la liberté et la démocratie en Europe continentale. De nombreux orateurs l'ont déjà mentionné. Ni le Royaume-Uni ni les pays d'outre-mer du Commonwealth n'ont temporisé lorsqu'il s'agissait d'accepter leurs responsabilités, dans la pleine mesure de leurs possibilités. Même maintenant, la Grande-Bretagne apporte sa pleine contribution à la défense de l'Europe occidentale et des idéaux de l'Occident, de la liberté et de la démocratie outre-mer dans toute la mesure où son économie le permet, et même au-delà.

Etant moi-même un bon Européen, je crois que je devrais rappeler non seulement à M. Hallstein, mais à tous ceux que cette question concerne, que la capacité britannique d'accepter ces responsabilités et ces charges est entièrement conditionnée par l'ampleur des échanges britanniques avec les pays d'outre-

mer. Quelle que soit notre bonne volonté, la proportion des charges européennes assumées par la Grande-Bretagne dépend dans une large mesure de l'ampleur de sa participation au Marché européen. C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles, je pense, la Grande-Bretagne parle sérieusement lorsqu'elle exprime le désir de se joindre au Marché commun en tant que partenaire politique aussi bien qu'économique. En fait c'est ce ferme propos qui a suscité l'hésitation britannique, car la contribution du Royaume-Uni à la cause politique commune ne s'étend pas simplement à l'Europe même, mais au monde tout entier. Je sais gré à M. von Merkatz d'avoir reconnu ce fait dans son allocution de cet après-midi et d'avoir souligné que l'intégration plus étroite du Royaume-Uni à l'Europe ne rendrait pas service à la cause de l'Europe si elle empêchait le Royaume-Uni de lui apporter une contribution politique toujours plus large, non seulement avec l'appui du Commonwealth mais aussi grâce à son association avec les pays de l'A.E.L.E. J'espère qu'il n'est pas question d'un tel choix, ni maintenant ni plus tard.

M. Hallstein a déclaré que la Grande-Bretagne était arrivée à un tournant de son histoire; c'est certainement exact, mais je pense que l'Europe, elle aussi, est arrivée à un tournant de son histoire. J'espère que la Grande-Bretagne ne sera jamais détournée de l'Europe. Nous saurions gré à M. Hallstein de bien vouloir reconnaître la réalité de cette position, admettre et souligner ce fait, que les difficultés britanniques sont réelles et ne sont pas simplement inventées pour des raisons d'ordre tactique. Je demande instamment à tous ceux que cette situation concerne d'être patients. Comme l'a dit M. Hallstein en se référant au problème agricole : « ... dans un domaine d'une telle complexité et d'une telle ampleur, il faut que le temps fasse son œuvre ». Ce domaine est en effet suffisamment vaste et complexe.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à M. Junot pour la compréhension qu'il a manifestée à l'égard du Royaume-Uni et pour les assurances qu'il a données, comme l'ont fait aussi d'autres orateurs, que les Six feront tout ce qui est en leur pouvoir pour lui donner satisfaction, à condition que l'intention britannique d'appliquer les clauses du traité de Rome soit réelle.

Je suis heureux que M. Junot, M. Hallstein et tous les orateurs qui ont pris part à ce débat se soient félicités de la décision britannique de demander une adhésion pleine et entière au Marché commun. Je dois remercier personnellement M. Junot des phrases aimables qu'il a insérées à mon intention dans son rapport. Je puis peut-être lui affirmer que les divergences d'opinion familiale que paraît impliquer une page de son rapport n'existent pas. C'est, je crois, M. Kapteyn qui nous a rappelé que l'un des groupes qui ont exprimé les plus grandes craintes lors des premières négociations était le patronat français, et que maintenant ce groupe compte parmi ceux qui manifestent le plus grand enthousiasme à l'égard de la C.E.E. C'est à peu de choses près ce que je cherchais à exprimer : les politiciens britanniques qui peuvent en ce moment donner l'impression de redouter l'avenir se rangeront, dès que l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun sera certaine, parmi ses partisans les plus enthousiastes.

Je tiens à rassurer M. Junot qui se déclarait alarmé de certains propos récents du Premier ministre britannique. A mon sens, la divergence résulte moins de l'intention que de la différence existant entre le rôle d'un membre du gouvernement — d'un Premier ministre — et celui d'un parlementaire qui n'a jamais eu de portefeuille; elle tient aussi à la période à laquelle se réfèrent ces déclarations. Le parlementaire pensait peut-être, légitimement, à l'avenir; le Premier ministre limitait son action aux problèmes immédiats. En outre, comme l'a fait observer M. Kapteyn, il n'est pas question maintenant de fédération, ce qu'a fait également observer M. Spaak dans l'une de ses récentes allocutions. La question actuelle n'est pas un transfert, mais une délégation de souveraineté, et il me semble que M. Kapteyn a reconnu la bonne volonté britannique, l'acceptation britannique des obligations que lui confèrent l'O.T.A.N., l'O.T.A.S.E., etc., le G.A.T.T. et l'A.E.L.E., etc.

Je reconnais avec lui qu'une adhésion du Royaume-Uni au Marché commun avec un autre statut que celui de membre à part entière serait dénuée de sens. Elle présenterait alors, me semble-t-il, le maximum de désavantages pour tous les intéressés, tout en les privant de bon nombre des avantages correspondants. Si

le Royaume-Uni adhère au Marché commun, nous sommes, je pense, tout à fait prêts à accepter les objectifs du traité de Rome, mais nous nous attendons en tout cas à bénéficier de droits égaux à ceux de nos partenaires du traité de Rome lors des décisions à prendre sur les moyens à employer pour parvenir à ces fins. Or, il m'arrive de penser que l'on éprouve en Angleterre l'impression que, presque à titre de punition pour avoir tardé à demander notre adhésion au Marché commun, l'on exige davantage du Royaume-Uni et que l'on est disposé à lui accorder moins qu'aux autres partenaires au cours des premières négociations sur le traité de Rome. Cette crainte aurait dû être effacée par plusieurs des interventions qui ont été faites au cours de ce débat, mais il en subsiste des traces. Par exemple, je ne vois réellement pas pourquoi l'on s'attendrait que le Premier ministre britannique ait une attitude plus fédéraliste à l'égard de l'intégration que le président français, malgré les liens plus lâches de notre Commonwealth. N'oublions pas, Monsieur le Président, que le Lord du Sceau Privé et d'autres ont accepté pleinement les besoins que suscitera l'intégration sur le plan des institutions et les répercussions qu'elle aura sur d'autres plans.

Au Royaume-Uni nous sommes tout à fait disposés à accepter nos obligations, mais nous comptons fermement que nous serons traités comme les autres partenaires du Marché commun dès que nous y serons associés. Et voici où réside à mon sens l'un des grands services que cette réunion jointe est en train de rendre; elle montre clairement au Royaume-Uni qu'il en sera bien ainsi.

Nous pouvions, a déclaré M. Hallstein, imaginer que les membres de vieille date garderont l'impression qu'au moment où ils ont conclu le traité de Rome ils se trouvaient en face de problèmes similaires ou analogues à ceux que tout nouvel adhérent doit affronter et qu'ils présumeront que les mêmes réponses seront valables. C'est une supposition que le Royaume-Uni peut, il me semble, faire à juste titre à condition que l'on n'attende pas davantage de lui. Nous savons ici que cette crainte n'est peut-être pas fondée sur des faits; que la continuelle opposition à l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun est motivée

dans une large mesure par un malentendu et par la peur de l'inconnu; mais elle est en partie réelle et je pense que, pour cette part, elle a été considérablement apaisée lorsque M. Hallstein est venu donner une fois de plus l'assurance que le Marché commun n'est ni exclusif, ni concentré uniquement sur ses affaires intérieures mais qu'il a, de l'avis même de ses membres et de ses dirigeants, un rôle important à jouer tant dans la Communauté atlantique que dans l'ensemble du monde.

M. Hallstein a aussi apaisé certaines autres craintes qui ont été exprimées en Angleterre lorsqu'il a déclaré que la Communauté n'était pas un Etat et qu'utilisant, d'après la traduction anglaise de ses paroles, un mode d'appréciation presque britannique par son pragmatisme, il a employé cette formule pour la Communauté : « telle qu'elle est, elle fonctionne ». Il y a là, à mon sens, une façon d'aborder le problème que l'on peut fort bien comprendre dans le Royaume-Uni, car l'intégration politique n'est pas simplement impliquée par les besoins de l'intégration économique. Dans toutes les questions d'importance majeure, elle est un fait accompli sur lequel personne ne peut faire quoi que ce soit. Il n'existe pas d'indépendance, au sens que l'on donnait autrefois à ce mot, et l'on a déjà empiété sur la souveraineté. Il est exact d'affirmer que le Royaume-Uni a suffisamment souffert dans le passé de la désunion de l'Europe pour avoir fortement intérêt à aider à créer une plus grande solidarité entre les pays de l'Europe occidentale.

Je pense qu'il est une autre différence, qui est une différence de rythme. Un hymne anglais bien connu de nombreux écoliers britanniques contient ces mots :

« Je ne cherche pas à voir les scènes lointaines
Un seul pas me suffit. »

Ceci caractérise l'attitude britannique à l'égard du Marché commun, et n'implique d'ailleurs aucune hésitation de sa part. Dans cette perspective le terme « statutaire » appliqué à la coopération devrait être rassurant pour le Royaume-Uni, car il implique que l'abrogation de la souveraineté et la délégation de

souveraineté aux institutions sont précises et limitées. M. Hallstein a reconnu lui-même que les pouvoirs des institutions dépendent d'un abandon préalable de la souveraineté par les pays. Or, il existe une grande différence entre l'abrogation de souveraineté que devrait consentir le Royaume-Uni et celle qui est requise des autres pays européens, et cela suscite les appréhensions de la Grande-Bretagne, surtout s'il s'agit d'un abandon de pouvoirs formulé en termes vagues. M. Kapteyn a parlé de la souveraineté perdue par les divers pays et regagnée grâce aux organisations internationales. C'est certainement vrai, pour la Grande-Bretagne en particulier, dans les sphères internationales, mais je ne suis pas entièrement certain que ce le soit pour la Grande-Bretagne, dans le domaine de ses affaires intérieures. La souveraineté intérieure du Parlement du Royaume-Uni dépend, dans une large mesure, du contrôle économique de l'Exécutif par le corps législatif, et plus le pouvoir économique sort des mains de l'Exécutif, moins le législatif exerce un contrôle sur lui, non seulement dans les affaires internationales mais aussi dans les questions d'ordre national et intérieur.

Peut-être pourrions-nous être tous rassurés par les déclarations de M. Junot sur cette sorte de limitation de souveraineté et par cette déclaration parallèle sur la liberté dont doit jouir le Royaume-Uni pour jouer un rôle aussi bien politique qu'économique dans le Commonwealth. Je tiens à nouveau à remercier M. von Merkatz, en particulier, pour avoir reconnu ce fait. Si la Grande-Bretagne hésite, comme l'a déclaré M. Junot dans son rapport, il se peut que ce débat ait éliminé certaines des craintes qui causaient cette hésitation. Je ne crois pas que le Royaume-Uni veuille lier l'Exécutif de quelque façon que ce soit, pourvu que le terme « statutaire » ait bien le sens que je lui attribue.

M. Junot a déclaré que tous les bons Européens se félicitaient du rapprochement de ces divers points de vue et, comme il a eu l'amabilité de me comprendre parmi les bons Européens, je suis sûr pour une fois que lui et moi pouvons être d'accord avec le Premier ministre britannique lorsqu'il affirme que l'échec des négociations serait une tragédie. Ce serait une tragédie pour l'Europe aussi bien que pour le Royaume-Uni. En fait, comme

l'échec des négociations signifierait nécessairement, à mon avis, que la Grande-Bretagne se détournait de l'Europe, une telle division de l'Europe affaiblirait nécessairement l'ensemble de l'Occident et serait une tragédie aussi bien pour cette raison que pour cette occasion perdue de vivre en bonne intelligence avec le monde moderne.

Mais l'on ne peut pas nécessairement affirmer qu'à la longue ce soit une tragédie pour l'économie britannique. On peut parfaitement prétendre que les Six en général et la France en particulier souffriraient davantage. Je ne veux en aucune façon sous-estimer les grandes réalisations et l'expansion économique des Communautés et je leur ai rendu hommage ainsi qu'à M. Hallstein. En vérité nous nous trouvons devant une grande expansion, en particulier si on la compare au rythme de développement du Royaume-Uni. Mais si l'on veut maintenir ce rythme d'expansion, il sera nécessaire, à la longue, de trouver des marchés au delà des confins de l'Europe occidentale. A court terme la fortune du Royaume-Uni et à long terme celle de l'ensemble de l'Europe occidentale dépendent moins de nos positions respectives de concurrence que de l'expansion des débouchés et, à cet égard, le problème monétaire mondial tend à favoriser le Royaume-Uni car, étant donné qu'en Grande-Bretagne nous produisons en moindre quantité que l'Europe occidentale les marchandises qu'exportent les producteurs primaires d'outre-mer, nous pouvons offrir à ces derniers de plus grands débouchés et espérer ainsi vendre une proportion plus grande de nos exportations.

Une étude approfondie du récent bulletin de la C.E.E. montre que l'expansion des échanges de l'Europe occidentale avec les producteurs de matières premières est celle dont le rythme a été le plus lent. Je n'ai pas l'intention de développer ici aujourd'hui cet argument économique. Je le signale simplement pour indiquer qu'en demandant au stade actuel son adhésion au Marché commun, le Royaume-Uni n'est pas mû par un motif spécial ou caché. Il a plus à gagner d'un succès et plus à perdre d'un échec que les autres pays européens. Nous espérons bénéficier des mêmes avantages. Nous sommes prêts à consentir

les mêmes sacrifices. Nous ne réclamons pas de compromis sur les objectifs poursuivis. Nous demandons la même voix que les autres pour les décisions à prendre sur les objectifs qui ne sont pas encore fixés, et nous comptons sur le même traitement lorsqu'il faudra mettre au point les méthodes à suivre pour atteindre ces objectifs.

Dans le Royaume-Uni, nous pouvons accepter les mêmes idéaux élevés que le reste de l'Europe et nous sentons aussi la nécessité d'une unité et d'une solidarité européennes plus étroites dans le cadre plus large de la Communauté atlantique. Un tel processus ne peut être enrayé, a dit M. Hallstein. Il est possible qu'il en soit ainsi, mais il risque pourtant d'être ralenti et limité aux diverses parties d'une Europe divisée. J'espère que nous pourrons ici, à cette réunion jointe, être unis au moins sur un point : dans l'espoir que nous partageons que les négociations qui vont être entreprises empêcheront un échec aussi lamentable de la pensée et de la politique européennes.

M. le Président. — La parole est à M. Duynstee.

M. Duynstee (Pays-Bas). — (E) J'ai fait l'an dernier un assez long discours sur cette réunion jointe et je ne veux pas recommencer cette année. Toutefois, je désirerais insister quelque peu sur certains points qui présentent de l'intérêt et sur certains sujets que je considère comme importants. Le premier problème que j'ai à soulever concerne les demandes d'adhésion à la Communauté des Six formulées par la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande. En tant qu'Européen — et que Néerlandais — je suis ravi de constater que le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande ont décidé de faire partie de cette association. Nous autres Néerlandais avons ratifié le traité de la C.E.E. parce que nous avons estimé que la Communauté des Six est un moyen pour parvenir à une fin et que nous ne l'avons jamais considérée comme une fin en soi.

Le fait que le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande ont décidé d'adhérer à la Communauté signifie que, dans le cadre de celle-ci, nous pouvons maintenant nous tourner vers des horizons

plus lointains et plus larges. L'admission du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande donnera à la Communauté économique une plus grande stabilité politique et je suis d'avis que cette stabilité est l'une des choses dont la Communauté a le plus besoin, ainsi que l'a montré l'évolution de la situation politique en Europe au cours des six ou sept dernières semaines.

Les négociations sont déjà en vue et il ne fait aucun doute qu'elles se heurteront à des difficultés. Toutefois, il est à mon avis indispensable qu'elles réussissent si nous voulons sauvegarder la position de l'Europe occidentale dans le monde moderne. M. Macmillan a fait allusion à la même question à la fin de son discours. La considération qui prime toutes les autres devrait être celle-ci : on devrait se rendre clairement compte de part et d'autre qu'un échec des négociations serait inadmissible. Appartenant à un pays qui est membre de la C.E.E., je tiens à ce que tous les aspects essentiels du traité instituant cette Communauté soient maintenus, tout en espérant que l'occasion fournie par ces négociations sera utilisée pour donner forme et substance à quelques-unes des idées exprimées dans la déclaration des chefs d'Etat, telle qu'elle a été formulée à Bonn le 18 juillet 1961.

J'espère que la structure actuelle de la C.E.E. revêtira un aspect plus politique. En toute sincérité, je dois dire — et j'espère que mes collègues de l'Assemblée européenne me pardonneront — que mon opinion personnelle, opinion qui, soit dit en passant, est partagée par d'autres en Europe, est que le Parlement des Six est dans une très large mesure un Parlement socio-économique, un organisme plutôt technocratique, dont le caractère politique est assez restreint. Nous avons maintenant, je crois, l'occasion d'accentuer ce caractère politique, d'élargir en ce sens l'organisme en question, et j'espère que cette occasion ne sera pas perdue.

Lorsque les négociations commenceront, on s'apercevra tout de suite que les partenaires envisageront de façon différente la procédure à suivre au cours de ces pourparlers. L'esprit juridique des Français, des Allemands et des Néerlandais va jusqu'au fanatisme lorsqu'il s'agit de mots, de conventions, d'accords signés,

de structures juridiques et de constitutions. Par contre, l'esprit juridique des Britanniques se soucie très peu de ces subtilités. La Grande-Bretagne n'a pas même une constitution écrite. En France et en Allemagne, on a vu trois constitutions différentes se succéder au cours des trente dernières années, c'est-à-dire dans l'espace d'une génération. Ceci montre, en passant, qu'un texte arrêté d'un commun accord n'offre aucune garantie de continuité.

A cause peut-être de mon éducation à la fois irlandaise et anglaise, j'estime que l'esprit d'un accord, la valeur à attribuer aux circonstances dans lesquelles il a été conclu, l'étendue des avantages qu'il procurera en définitive aux parties contractantes, revêtent une plus grande importance que la lettre et le texte de cet accord. Je conseillerais donc aux personnalités dirigeantes de la Communauté des Six et aux autres dirigeants qui prendront part aux prochaines négociations d'adopter, en la modifiant légèrement, l'expression utilisée par un grand révolutionnaire français, expression qui, entre parenthèses, a été également employée par M. Spaak : « Messieurs, de la souplesse, de la souplesse, et encore de la souplesse ! » Que ces personnalités n'essaient donc pas d'imposer sur tous les points leurs idées — si souvent préconçues — aux nouveaux adhérents. Qu'elles ne voient pas, dans ces négociations, l'occasion de remporter une victoire comme s'il s'agissait d'un match de cricket ou de football où, pour gagner la partie, une des deux équipes doit réaliser un score formidable. A cet égard, je voudrais citer les paroles si sages d'un grand fils de l'Inde, d'un grand philosophe asiatique, le Bouddha, qui a dit que la seule victoire réelle est celle par laquelle tous sont vainqueurs au même degré et dans laquelle il n'y a pas, en réalité, de vaincus.

Si ce principe avait été appliqué dans une certaine mesure après la première guerre mondiale, il est fort possible que nous n'aurions pas eu à déplorer un second conflit. On peut en tout cas soutenir ce point de vue. De même si, dans une certaine mesure également, l'on avait tenu compte de ce principe au cours de la deuxième guerre mondiale, il serait permis tout au moins d'exprimer l'opinion qu'aucun problème de Berlin ne se

poserait aujourd'hui. Ma conclusion, par conséquent, est que nous devons veiller à ce que les mêmes fautes ne se renouvellent pas au cours des prochaines négociations. Depuis les guerres napoléoniennes, l'Europe n'a cessé d'être presque saignée à blanc par des victoires à la Pyrrhus remportées sur ses propres enfants. Que finissent donc ces victoires désastreuses, ces victoires de mots, de phraséologie, de conventions, etc.! Contentons-nous tout simplement de bâtir une Europe unie.

J'en viens maintenant à un sujet tout à fait différent. A mon avis, le Commonwealth est une des plus grandes réalisations politiques de la race britannique. La composition multiraciale de celui-ci constitue une contribution convaincante à la conception d'un monde unique; et cette notion d'un monde indivis n'est-elle pas le but que poursuit un gouvernement humain sur cette planète, dans le contexte moderne des relations internationales, et toutes les structures internationales et régionales ne sont-elles pas des moyens de parvenir à cette fin? Je souhaiterais, par conséquent, un Commonwealth renforcé. Ce renforcement ne peut intervenir qu'en liant le Commonwealth au potentiel économique actuel de l'Europe.

Mon opinion — qui, je l'avoue, apparaîtra peut-être quelque peu dissidente — est que l'un des aspects séduisants du vieux traité de la C.E.E. résidait dans le fait qu'un certain lien était établi entre l'Europe et les territoires d'outre-mer, surtout ceux qui sont situés en Afrique. Je souhaiterais voir le même genre de rapports s'instaurer, lorsque le Royaume-Uni aura rejoint la C.E.E., avec le Commonwealth des Nations. A mon avis, la meilleure façon et la plus facile d'aboutir à ce résultat consisterait à prévoir que les pays du Commonwealth pourraient solliciter leur adhésion en tant que membres associés et que cette qualité pourrait leur être conférée par la C.E.E., à telles conditions spéciales qui conviendraient à chaque cas.

Je songe moins, en premier lieu, à une association pure et simple qu'à une formule spéciale d'association que l'on pourrait peut-être dénommer : participation au titre de membre affilié. Par cette expression, j'entends le genre d'affiliation qui serait

adopté par les Etats non européens auxquels ne s'appliqueraient que certains arrangements commerciaux, conclus de préférence, et lorsque cela serait possible, sur la base de la réciprocité, comme cela se produirait dans le cadre de la Communauté européenne élargie.

Il y aurait donc trois catégories de membres. D'abord, des membres à part entière, c'est-à-dire des Etats européens participant à toutes les activités de la Communauté. Ensuite, des membres associés, c'est-à-dire des Etats européens participant à toutes les activités de la Communauté, mais dans une moindre mesure à celles qui ont un caractère politique. Enfin, des membres affiliés, c'est-à-dire des Etats non européens qui ne participeraient qu'à certains arrangements commerciaux, sur des bases arrêtées d'un commun accord. Je crois que si nous établissions nos plans dans ce sens, nous devrions nous assurer que le caractère européen de l'organisation et tout ce qui a été réalisé jusqu'ici dans le domaine de l'intégration européenne soit sauvegardé. D'autre part, l'organisation deviendrait, de ce fait même, un instrument plus adaptable et plus flexible dans les relations commerciales internationales.

J'en viens maintenant à la position des Etats européens dits neutres. En tant que Néerlandais, je suis peut-être particulièrement mal placé pour m'aventurer dans un tel domaine. Après tout, la politique de neutralité suivie par mon gouvernement ne s'est modifiée qu'après la seconde guerre mondiale. Néanmoins, comme représentant d'un petit pays, je suis peut-être mieux placé pour prendre la parole à ce sujet. La position de l'Autriche est exceptionnelle. La neutralité autrichienne doit être acceptée par tous les membres. M. Toncic et M. Czernetz nous ont exposé éloquemment aujourd'hui le cas de leur pays. Restent à examiner la position de la Suède et celle de la Suisse.

A mon avis, la neutralité n'est un régime viable que si le pays qui opte pour lui se trouve, tout d'abord, dans une situation géographique qui n'est vitale pour aucun des deux camps, et s'il possède, en second lieu, une forte défense nationale. Or, je soutiens que la position géographique de la Suède est devenue,

contrairement à ce qu'elle était dans le passé, une position géographique vitale. D'autre part, en raison du développement des armements modernes, la création d'une forte défense autonome ayant une valeur de dissuasion suffisante n'est plus, contrairement encore à ce qui se passait autrefois, à la portée d'un Etat européen, quel qu'il soit. Je ne crois pas que l'argument de la situation géographique soit valable pour la Suisse, mais celui d'une forte défense nationale l'est certainement. Dans le passé, on pouvait dire qu'il y avait avantage à avoir une Suède neutre, et que cet avantage existait à la fois pour la Suède et pour l'Europe.

Or, les temps ont changé, et c'est ma conviction qu'il n'y a plus ni profit pour l'Europe à avoir une Suède neutre ni, en définitive, avantage pour la Suède à s'en tenir à une politique de non-alignement. Je n'ignore pas que nous n'avons pas qualité ici pour discuter de questions militaires; aussi me bornerais-je à faire remarquer que les vues que j'ai exprimées sont plus ou moins partagées par certaines personnalités militaires suédoises, ainsi qu'en témoigne un article paru dans une publication intitulée *Revue militaire générale* en juin 1961. En ce qui concerne la Suisse, des opinions similaires ont été, dans une certaine mesure, soutenues également par certaines personnalités militaires de ce pays à propos de l'argument 2 que j'ai exposé ci-dessus.

J'espère n'avoir pas offensé mes amis suédois et qu'ils accepteront mes remarques dans l'esprit même où je les ai formulées, c'est-à-dire en toute amitié pour leur pays mais aussi en me préoccupant de son avenir et de celui de l'Europe tout entière. C'est également en m'inspirant de cet esprit, en pensant « européen » que j'ai pris la parole.

J'espère que la Suède adhérera de son plein gré à la Communauté en qualité de membre à part entière. Il m'aurait été beaucoup plus facile de m'abstenir de parler de la position de la Suède — et nous aurions ainsi gagné du temps — mais j'espère que mes amis suédois n'ignorent pas que beaucoup de gens en Europe, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Communauté des Six, appuient la thèse suédoise de la neutralité, parce que si la Suède reste neutre et en dehors de la Communauté, il leur sera

plus facile de parvenir à un accord au sein de la Communauté élargie. L'adaptation de la structure hautement industrialisée de l'économie suédoise à cette Communauté élargie ne sera pas facile à réaliser, et c'est pourquoi j'ai fait allusion à ceux qui préfèrent que la Suède reste en dehors de celle-ci. Pour arriver à ce but, on encense du bout des lèvres la conception suédoise de la neutralité.

Je veux seulement espérer que le gouvernement suédois fera son profit de cette allusion.

Je souhaite bonne chance aux négociations qui doivent s'ouvrir prochainement entre la C.E.E. d'une part, le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande d'autre part. J'espère que beaucoup d'autres nations, tant européennes que non européennes, solliciteront bientôt leur adhésion.

M. le Président. — La parole est à M. Bournias.

M. Bournias (Grèce). — (*E*) La dangereuse situation résultant de la crise de Berlin et de la tension mondiale provoquée par l'attitude intransigeante et provocatrice de l'Union soviétique a détourné l'attention d'une grande partie de l'opinion publique des faits très importants et riches de promesses qui sont survenus pendant la même période. Je veux parler de la décision historique de la Grande-Bretagne de demander son admission à la Communauté économique européenne, demande à laquelle ont fait suite celles du Danemark et de l'Irlande.

Les événements qui se sont produits depuis le mois d'avril dernier et la position intransigeante adoptée par l'Union soviétique au sujet des deux problèmes cruciaux de Berlin-Ouest et des essais nucléaires préoccupent gravement les nations du monde et leurs dirigeants. Le peuple grec a eu, pour sa part, un sujet de préoccupation supplémentaire de caractère local. Il s'agit de l'attitude ombrageuse adoptée par le gouvernement bulgare à la suite de la déclaration brutale par laquelle le maître du Kremlin a annoncé que, dans l'éventualité d'une nouvelle guerre,

il n'épargnerait même pas la colline sacrée sur laquelle s'élève l'Acropole.

En dénaturant délibérément le caractère défensif des exercices militaires auxquels l'O.T.A.N. se livre périodiquement, la Bulgarie a prétendu voir dans les manœuvres de l'O.T.A.N. en Thrace et la participation de la Grèce à celles-ci une menace à son égard. Sous ce prétexte elle a, d'une part, organisé une manifestation militaire spectaculaire à l'occasion de sa fête nationale tandis que, d'autre part, elle annonçait officiellement un renforcement de son dispositif militaire le long de ses frontières méridionales, à la suite de consultations avec les autres membres du Pacte de Varsovie.

En d'autres termes, la politique bien connue de menaces et d'intimidation, inaugurée par l'Union soviétique, a maintenant reçu un commencement d'application dans la région des Balkans également. Tandis que le peuple grec observe la situation avec la plus grande attention, son gouvernement évite tout geste de provocation car il a le plus vif désir de ne pas voir la tension internationale, déjà suffisamment aiguë, aggravée par l'apparition d'un nouveau point névralgique dans les Balkans. Cependant, en tant que délégués parlementaires d'un pays libre qui se consacre uniquement à la tâche pacifique de reconstruire son économie, nous n'avons d'autre alternative que de dénoncer de cette tribune internationale toute politique de menaces, quelle qu'en soit l'origine.

Monsieur le président, j'ai choisi d'attirer l'attention de l'Assemblée sur cette nouvelle menace contre la paix, qui se développe dans le sud-est de l'Europe, plutôt que d'exposer mon point de vue sur les relations entre l'Est et l'Ouest ou sur l'étendue du rôle politique que peuvent jouer les nations ayant récemment accédé à l'indépendance.

C'est aux grandes puissances qu'il appartient de se pencher sur ces graves problèmes. Quant à la Grèce, elle continue d'être un facteur de paix dans une zone critique de l'Europe en poursuivant, pour le bien de son peuple, la réalisation de l'idéal

commun des Etats membres du Conseil de l'Europe et des autres pays du monde libre.

Mon pays ne nourrit aucun dessein agressif à l'égard de qui que ce soit. Il concentre présentement tous ses efforts sur son développement économique et l'amélioration du niveau de vie de sa population. Il est convaincu que la réalisation de ces objectifs sera largement facilitée par l'accord signé, le 9 juillet dernier, à Athènes, par lequel il s'est associé à la Communauté économique européenne. Les discussions qui ont abouti à cet accord ont connu bien des vicissitudes, mais sa conclusion est maintenant pour nous un grand sujet de satisfaction.

Ainsi le Premier ministre grec l'a récemment souligné dans un discours prononcé à Salonique, mon pays devra déployer de grands efforts pour appliquer l'accord d'une manière satisfaisante. La Grèce est décidée à fournir cet effort, car elle sait qu'il s'agit du premier accord de ce type qui ait été conclu avec le Marché commun et qu'il a suscité de l'intérêt tant dans les pays européens que hors d'Europe. Son succès aura nécessairement des répercussions décisives dans un grand nombre de petits pays appartenant ou non au monde libre. C'est peut-être la première fois depuis la guerre que des démocraties et des institutions libres mettent en œuvre des moyens pratiques destinés à favoriser le développement économique d'un petit pays, alors que jusqu'à présent les Etats totalitaires croyaient que ceci n'était possible que dans leur propre zone d'influence et selon leurs propres méthodes.

La Grèce a donc toutes les raisons d'apporter un démenti à ce mythe et de contribuer à l'unification véritable de l'Europe, qui progressera d'une manière décisive grâce aux négociations en cours avec la Grande-Bretagne, négociations dont l'ouverture a été saluée par la Grèce comme une étape importante vers la réalisation de l'union européenne.

M. le Président. — La parole est à M. Margue.

M. Margue (Luxembourg). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cette huitième réunion jointe de l'Assemblée

consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire européenne a trouvé tout naturellement un thème principal pour ses débats, thème constitué par le fait que la Grande-Bretagne et certains autres pays ont demandé l'ouverture de négociations en vue de leur adhésion aux Communautés européennes jusqu'à présent appelées les Communautés des Six.

Nul doute que ce débat, qui s'est déroulé surtout entre les représentants des Exécutifs des Communautés et les députés de ceux des pays européens qui, jusqu'à présent, ne sont pas encore membres de ces mêmes Communautés, n'ait été fructueux. Il est assez naturel que, parmi les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, ce sont surtout des représentants des pays non encore engagés avec les Six qui aient pris la parole.

Ce qui, cependant, me semble quelque peu déplorable, c'est que la liste totale des orateurs permet de constater qu'à part le rapporteur, M. Kapteyn, et une ou deux exceptions, tous les orateurs ont été des membres de l'Assemblée consultative et qu'on a très peu entendu la voix des membres de l'Assemblée parlementaire européenne. Cela ne me semble pas tout à fait dans la ligne de ces réunions jointes, du moins telles qu'elles avaient été prévues à l'origine.

Peut-être existe-t-il à ce fait une explication psychologique; la session de l'Assemblée consultative vient à peine de commencer, celle de l'Assemblée parlementaire s'est terminée hier, de sorte qu'un certain nombre de députés ont déjà pu rentrer chez eux avec la conscience du devoir accompli. Je crois qu'il existe une autre raison, symptôme d'une certaine mentalité qui ne doit pas seulement exister au sein de l'Assemblée parlementaire, mais parfois aussi, de façon plus ou moins floue, néanmoins perceptible, dans certains milieux administratifs des Communautés.

Le fait de se servir couramment de l'adjectif « européen » pour désigner l'œuvre entreprise par les Six — utilisation absolument légitime puisqu'il s'agit d'une œuvre européenne dans son but — ne fait-il pas oublier parfois que les Six ne sont pas toute l'Europe? Je me crois d'autant plus autorisé à le rappeler

que je suis moi-même membre d'un des pays engagés dans les Communautés à Six. L'Europe est plus grande que les Six; l'Europe est plus grande que l'U.E.O.; l'Europe est plus grande que le Conseil de l'Europe.

Nous avons, à l'Assemblée consultative, un organe qui nous le rappelle de temps en temps : une commission des Nations non représentées. Nous y pensons à tous ces pays européens qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas avec nous, que ce soit parce qu'une conception particulièrement stricte de la neutralité les a empêchés jusqu'ici de donner une adhésion pleine au Conseil de l'Europe, que ce soit parce qu'ils ont une organisation interne qui ne nous paraît pas assez démocratique, que ce soit encore et surtout parce qu'un grand nombre d'entre eux ne sont pas maîtres de leur destinée et sont actuellement sous le joug de l'impérialisme soviétique.

Nous pensons néanmoins à ces pays et, dans la mesure du possible, nous cherchons à les associer à telles ou telles de nos activités. Mais, ne faudrait-il pas créer aussi à l'Assemblée parlementaire européenne une espèce de commission des Nations non représentées, ne serait-ce que pour rappeler que ces nations-là font également partie de l'Europe?

Nous avons, au Conseil de l'Europe, un certain nombre de pays — leurs représentants viennent de le dire — qui ne croient pas, même maintenant, pouvoir entrer, du moins comme membres de plein droit, dans les Communautés européennes. Que nous approuvions ou désapprouvions les raisons de cette attitude, le fait est là.

Néanmoins, tous ces pays ont montré qu'ils ont conscience d'avoir quelque chose de commun avec les autres pays européens. Ils l'ont prouvé par leur adhésion au Conseil de l'Europe et par leur collaboration à toute une série de tâches communes, à l'O.E.C.E. et à d'autres entreprises encore.

Une réunion comme cette Assemblée jointe ne devrait-elle pas servir aussi de dialogue entre les membres de l'Assemblée

parlementaire et les représentants des pays qui ne siègent pas à cette Assemblée?

On nous dira peut-être que ce dialogue entre les six pays et les autres existe à l'Assemblée consultative. C'est exact, nous établissons ce contact dans toutes nos réunions. Seulement, il est un fait qu'à l'heure actuelle la plupart des délégués des six pays qui sont à l'Assemblée consultative sont autres que ceux qui siègent à l'Assemblée parlementaire européenne. Il n'en était peut-être pas ainsi au début, mais c'est sans doute inévitable. Un parlementaire qui doit cumuler la charge de son activité politique nationale avec une activité sur le plan européen, peut-être aussi avec l'exercice d'une profession personnelle, trouvera — et la plupart ont été de cet avis — qu'il est trop onéreux de travailler aux deux assemblées. Il me semble alors d'autant plus nécessaire qu'on profite de ces réunions jointes pour établir un dialogue effectif, non seulement entre représentants des différents pays de la Communauté des Six et des autres pays — ce que nous faisons à l'Assemblée consultative — mais surtout entre membres de l'Assemblée parlementaire européenne et membres de l'Assemblée consultative.

J'ose espérer qu'à une prochaine réunion jointe — car je suppose que la tradition se perpétuera — il y aura un dialogue plus vif sous ce rapport. Peut-être le thème qui a fait l'objet de nos débats ici a-t-il naturellement eu comme conséquence qu'on s'est adressé davantage aux représentants des Exécutifs des Communautés qu'aux collègues de l'autre Assemblée. Le fait ne me semble pas très heureux.

M. le ministre von Merkatz nous a rappelé les décisions prises au cours de cette année par les gouvernements des six pays, décisions qui tendent au développement de la collaboration non seulement économique, mais politique, collaboration politique qui est l'un des buts des traités de Rome. Les traités ne nous indiquent pas encore à quelle forme d'organisation elle aboutira avec le temps; il me semble toutefois évident que les nouveaux membres des Communautés y auront leur mot à dire au même titre que ceux qui y sont déjà rattachés.

Cette collaboration semble être un obstacle, pour certains pays, à se joindre comme membre de plein exercice aux Communautés. Nous devons comprendre leur raisons. Je dirai même que nous devons les comprendre, même si nous ne croyons pas pouvoir les approuver personnellement. Mais nous ne devons pas en tirer la conséquence que ces pays, à cause de leur attitude, doivent être désormais pour nous des étrangers, des laissés pour compte.

C'est un fait que, parmi les pays qui se veulent neutres, certains sont membres du Conseil de l'Europe. Ils ont manifesté par là une volonté de collaboration, au moins dans certains domaines, avec tous les autres pays européens.

C'est un fait également qu'il existe des activités, qu'une collaboration a pu se faire avec les Quinze, qui, d'ailleurs, sont devenus Seize par l'entrée au Conseil de l'Europe de la République de Chypre, ce qui prouve que la force d'attraction du Conseil de l'Europe ne s'est pas encore éteinte. Je crois que tout ce qu'on peut faire à seize ne doit pas l'être à six, à sept ou à neuf. Ce qu'on peut faire à neuf, il ne faut pas le faire à six, et ce qu'on peut faire à six, il ne faut pas le faire à deux.

Il y a deux ans, on a beaucoup parlé de la rationalisation des institutions européennes. Je me souviens qu'à cette époque, on se demandait pourquoi, par exemple, l'Union de l'Europe occidentale avait des activités culturelles tandis que le Conseil de l'Europe en avait de son côté. Il fut décidé alors, non sans une certaine résistance à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, que les activités culturelles de cet organisme passeraient au Conseil de l'Europe; ce qui fut fait. Nous constatons aujourd'hui qu'il existe certaines tendances à reprendre des activités culturelles non plus dans le cadre des Sept, ce qui était le cas de l'Union de l'Europe occidentale, mais dans celui des Six. Nous constatons — les gouvernements eux-mêmes nous l'ont fait savoir — qu'on veut développer l'activité culturelle à Six et nous connaissons une œuvre en voie de réalisation qui, à l'origine du moins, avait été envisagée au niveau des Six : l'Université européenne.

Je me demande si cela est conforme aux décisions prises il y a deux ans, dans lesquelles sont intervenus les mêmes gouvernements qui décident aujourd'hui d'entreprendre une activité culturelle à Six.

Pour autant que mon expérience à l'Assemblée consultative me l'a appris, il n'y a aucun obstacle, aucune opposition, dans le cadre de l'Assemblée consultative du moins, à poursuivre en commun, dans le cadre du Conseil de l'Europe à Seize, certaines activités culturelles au sens le plus large. Je crois qu'à l'Assemblée consultative, un appel a déjà été lancé et se fera sans doute encore entendre au cours de la session à venir, afin que, s'il est encore possible, l'Université européenne devienne l'œuvre, non pas des six pays seulement, mais de tous les pays européens qui veulent y collaborer.

Si je dis qu'à l'Assemblée consultative tout le monde est d'accord pour une activité culturelle sur le plan des Seize, je crois pouvoir dire la même chose du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Ce Comité des ministres qui, au gré de l'Assemblée consultative, montre trop peu d'esprit d'initiative, du moins en matière culturelle, vous a fait connaître, dans une communication qu'il a présentée à l'Assemblée, un certain nombre de projets émanant d'ailleurs de suggestions faites par le secrétaire général du Conseil de l'Europe. Il s'agit de projets à objectifs culturels, dont le Comité des ministres nous dit qu'il est en train de les développer et dont il nous promet qu'à bref délai il soumettra à l'Assemblée consultative les textes détaillés. N'oublions pas qu'au Comité des ministres du Conseil de l'Europe, les gouvernements des Six de la Communauté sont également représentés. On se demande alors si la main droite sait vraiment ce que fait en même temps, par ailleurs, la main gauche.

Je voudrais terminer par un appel à tous ceux que cela concerne. Ils ne doivent pas perdre de vue que l'Europe est plus grande que n'importe laquelle des organisations qui actuellement travaillent à lui donner une réalisation concrète. Il faut que nulle part on ne l'oublie! Je souhaite que l'on maintienne, comme symbole de cette unité de l'Europe, qui n'est pas encore

réalisée mais qui doit exister à titre d'idéal, l'unicité du drapeau européen et que les différentes organisations européennes ne se mettent pas à adopter chacune un drapeau européen à part.

M. le Président. — La parole est à M. Hagnell.

M. Hagnell (Suède). — (E) Monsieur le Président, M. Duynstee a introduit dans la discussion un sujet que nous n'aurons pas le temps d'examiner en détail, ni maintenant ni dans un proche avenir. Il s'agit du problème de la neutralité suédoise, dont il a déclaré qu'elle n'était avantageuse ni pour l'Europe ni pour la Suède. Il s'agit là d'une question qui pourrait être discutée ailleurs, soit aux Nations-Unies, soit devant des instances de même nature. Mais la façon de l'aborder dans un esprit réaliste consiste à accepter la politique de neutralité qui est maintenant fermement établie en Suède. Il est inutile d'en dresser l'historique. Un esprit réaliste ne peut qu'accepter cette situation telle qu'elle est, et c'est pourquoi, dans le même esprit, il convient d'accepter également la possibilité d'une discussion entre la Suède et la C.E.E. sur ce qu'il est possible de faire en vertu de l'article 238, et non pas de l'article 237, du traité de Rome.

Hier et aujourd'hui nous avons été documentés sur le développement favorable de la C.E.E. au cours de ces quatre dernières années. Les nombreux pourcentages de succès qu'elle a remportés sont tout à fait impressionnants. Il est compréhensible que ces chiffres aient convaincu les fondateurs de la C.E.E. que la voie dans laquelle ils se sont engagés était la bonne. Il est évident également qu'un tel record est attrayant pour ceux qui sont à l'extérieur de la Communauté et n'ont pas bénéficié eux-mêmes, ces dernières années, d'une expansion industrielle et commerciale aussi favorable. Nous devons le comprendre et tenir compte de leur position lorsqu'ils veulent maintenant échanger leur mince palmarès d'expansion économique pour celui, plus brillant, de la C.E.E.

Quel que puisse être le résultat des prochaines négociations, la C.E.E. doit avoir, à l'avenir, une importance très marquée

sur l'expansion économique et politique de notre continent, mais le bilan des succès présenté par M. Hallstein nous incite à nous demander s'il est une raison acceptable pour qu'à l'avenir la C.E.E. maintienne le mur tarifaire de caractère plutôt protectionniste qu'elle a élevé contre les tiers, qu'il s'agisse ou non de pays industriellement moins développés.

Certains Etats qui se trouvent, à ce point de vue, dans une meilleure situation veulent encore exporter leurs produits manufacturés vers les vieux marchés européens et continuer à importer des marchandises afin de couvrir leurs besoins en se procurant d'autres produits industriels auprès de pays qui font partie du Marché de la C.E.E. Dans plusieurs de ces Etats étrangers à la Communauté, le coût de production est considérablement plus élevé que dans certains autres pays. Ce fait pourrait leur susciter des difficultés lorsqu'ils réduiraient leurs droits à l'importation dans la mesure où la C.E.E. pourrait maintenant le faire, à en juger par les chiffres qui nous ont été présentés.

A cet égard, j'ai été heureux d'apprendre, par la déclaration que M. Hallstein nous a faite hier, que la C.E.E. a accepté une proposition du ministre des finances des Etats-Unis, M. Dillon, demandant l'ouverture de négociations sur une réduction considérable des droits à l'importation. Il est parfaitement exact que le tarif commun d'importation édifié par la C.E.E. représente la moyenne de celui qui est en vigueur dans les pays participants; mais l'effet réel, à l'encontre des pays tiers, de l'évolution qui s'opère actuellement à l'égard de ce tarif commun implique des majorations de droits là où les pays tiers avaient leurs marchés, et inversement des réductions de droits là où ils n'avaient aucun débouché et où ils ont bien peu de chance d'en obtenir jamais, dans le cadre du régime de la C.E.E. J'exprime l'espoir que les Américains réussiront à mener à bien la tâche qu'ils ont entreprise pour opérer cette réduction considérable du tarif d'importation de la C.E.E., dont nous parlait hier M. Hallstein. Une telle réduction serait bénéfique pour nous tous qui croyons à l'expansion du libre-échange dans le monde libre.

M. le Président. — La parole est à M. Le Hodey.

M. Le Hodey (Belgique). — Monsieur le Président, comme M. Heckscher et M. Czernetz ce matin, je commencerai en rendant hommage au président Hallstein non seulement pour le discours qu'il a prononcé hier, mais surtout pour le succès du Marché commun. A la différence de M. Czernetz, je ne lui dirai pas : Monsieur Hallstein, vous êtes victorieux, ayez pitié des vaincus, soyez un vainqueur généreux.

Je ne lui dirai pas cela pour deux raisons : d'abord parce qu'il n'y a ni vainqueur ni vaincu. En entendant M. Macmillan tout à l'heure, on pouvait se demander quel était le vaincu, si ce n'était pas le Marché commun obligé de recourir à des aides extérieures pour maintenir sa pérennité et sa prospérité. Il n'y a ni vainqueur ni vaincu : il y a une formule politico-économique qui a bien réussi.

La seconde raison pour laquelle je ne parlerai pas ainsi à M. Hallstein, c'est parce qu'il a montré que si, par hasard, il était vainqueur, il serait un bon vainqueur, car il est un homme d'Etat et, M. Macmillan en sera certainement d'accord, un grand Européen.

Je dirai ceci à M. Hallstein, plus précisément à M. Rey qui le représente aujourd'hui dans ce débat : « Méfiez-vous de votre succès! »

Je m'explique. Après la Libération, nous avons mis au point des organisations souples qui groupaient tous les Etats européens libres : l'Organisation européenne de coopération économique et le Conseil de l'Europe. Très vite, nous nous sommes aperçus des limites de ces organisations. Elles donnaient de bons résultats mais, au bout d'un certain temps, leur vigueur a cessé. Etait-ce la règle des décisions prises à l'unanimité ou le fait que certains Etats membres constituaient des freins permanents à toute négociation? En tout cas, ces institutions se sont paralysées. Il n'en sortait plus aucune espèce de décision.

Ensuite, est venue une seconde phase de l'évolution européenne. Les Six ont créé entre eux des institutions plus rigides,

qui engageaient davantage les Etats et ils s'efforcent d'atteindre l'unité politique par la voie de l'unification économique. Cette formule a donné lieu à énormément de critiques, M. Vos le rappelait tout à l'heure. Je me souviens de la session de janvier 1959 des assemblées jointes et du climat dans lequel elle s'est déroulée.

Aujourd'hui, à cause de la demande du Royaume-Uni d'entrer dans le Marché commun, nous nous trouvons en présence d'une troisième phase de la politique européenne. D'abord parce que le Royaume-Uni, qui était probablement le pays le plus hostile à ce système rigide mis au point par les Six, demande à y pénétrer et à jouer son rôle, ensuite parce que l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun détruit l'équilibre plus ou moins stable qui s'était établi en Europe depuis 1958 et pose aux autres pays européens, et spécialement aux pays neutres, des problèmes très difficiles.

Qu'on le veuille ou non, la décision historique de M. Macmillan, renversant la politique britannique suivie depuis la guerre, arrivant à convaincre presque tout son parti et ses adversaires politiques, arrivant même à convaincre le Commonwealth de ce renversement de politique, la décision britannique, dis-je, pose tout le problème des relations politiques et économiques européennes.

Comment résoudre ce problème? Par l'adhésion de tous les Etats européens libres au Marché commun? Ce serait la formule la plus simple, mais ce serait aussi la formule la plus mauvaise. La plus simple, c'est évident. La plus mauvaise, pourquoi? Nous le savons bien. Les Communautés sont des organismes économiques à objectif politique. Le but de leurs promoteurs est d'arriver non pas seulement à supprimer les obstacles aux échanges, mais à créer une politique économique commune devant nécessairement aboutir à une politique commune et à des institutions politiques.

Pour des raisons parfaitement légitimes, certains pays européens ne désirent pas cet objectif politique. Ils se tromperaient eux-mêmes et ils tromperaient les Six en adhérant au Marché

commun. C'est particulièrement le cas des pays neutres dont MM. Heckscher et Czernetz ont plaidé ce matin la cause, ces neutres, n'en déplaise à M. Duynstee, si utiles et si sympathiques, ces neutres qui ne sont pas des neutralistes, comme ils nous l'ont fort bien dit, ces neutres qui — MM. Heckscher et Czernetz nous l'ont montré — peuvent être extrêmement combattifs lorsqu'il s'agit de la défense de leurs points de vue.

A tous les pays européens qui ne veulent pas des objectifs politiques poursuivis par les Six, les Communautés doivent offrir sans retard des accords d'association basés sur l'article 238 du traité de Rome, accords qui assureraient à ces pays le maintien des courants d'échanges traditionnels et qui rétabliraient entre Européens le climat de confiance et de collaboration indispensable.

Comme M. Vos tout à l'heure, j'insiste pour que les Commissions, malgré le travail très lourd dont elles sont chargées, mettent au premier plan de leurs préoccupations la nécessité de résoudre le problème de ces petits pays. C'est peut-être parce que j'appartiens aussi à une petite nation que je crois particulièrement nécessaire de se soucier des petites nations. Ce sont celles qui ont le moins d'audience sur le plan international, dont les intérêts sont les plus fragiles et dont une grande création comme le Marché commun a le devoir de se préoccuper.

C'est l'association qui résoudra les problèmes commerciaux, les problèmes de tarifs que le Marché commun risque de poser.

Quant à l'adhésion au Marché commun, elle doit être réservée aux pays qui veulent aller de l'avant dans l'unification politique et économique de l'Europe, qui veulent accepter non seulement les disciplines du traité de Rome mais, comme le disait fort bien M. Hallstein hier, celles qui suivront du fait de l'évolution nécessaire et, comme l'indiquait M. le ministre von Merkatz il y a quelques instants, les déclarations de Bonn et tout ce qu'elles impliquent.

En parlant des Etats qui veulent suivre ces directives, aller dans cette voie, je préférerais employer, selon le conseil de mon

ami M. Etienne de la Vallée Poussin, l'expression « peuples » plutôt que l'expression « Etats ». Il s'agit de savoir, en effet, si ces peuples entendent participer à une communauté. La communauté ne se développera, ne sera vivante que si elle est une assemblée de peuples qui veulent lier ensemble leur destin.

Messieurs de la Commission, quand je vous dis : méfiez-vous de votre succès, c'est parce que je crains que certains Etats, devant le succès du Marché commun, ne désirent en être partenaires pour des raisons économiques très valables, mais négligent cet aspect politique fondamental.

Les peuples de ces Etats veulent-ils vraiment lier leur destin aux peuples des Six? Les Six constituent le fer de la lance de l'idée européenne. Il ne faudrait pas que le fer s'émousse sous prétexte de l'élargir. Vous devez demander aux pays candidats de faire un véritable examen de conscience, une véritable auto-critique profonde.

Veulent-ils adhérer au club pour mener la même offensive politique, parce qu'ils estiment acceptables ces règles d'aujourd'hui, ou le veulent-ils pour préparer ensemble des règles de demain qui iront plus loin que celles d'aujourd'hui?

Méfiez-vous également de votre succès, Messieurs de la Commission, parce que je crains qu'on ne s'interroge pas assez sur les limites d'une institution comme le Marché commun.

L'équilibre établi entre les pouvoirs des Commissions et ceux des ministres fonctionne de façon satisfaisante parce qu'il y a six Etats membres; qu'en serait-il s'il y avait par exemple seize Etats membres? Il est fort probable qu'on devrait revoir tout l'équilibre des pouvoirs de manière à renforcer la puissance des autorités communautaires. Cela paraît impossible puisque certains Etats des Six ne signeraient peut-être plus le traité de Rome s'il devait l'être maintenant. S'il s'agit, au contraire, de modifier le traité pour augmenter les pouvoirs des Etats et diminuer ceux des institutions communautaires, nous risquons de retomber sous le régime de l'O.E.C.E. dont nous savons tout ce qu'il a de décevant.

Méfiez-vous de votre succès, Messieurs, car il est si grand que vous risquez de ne pas en saisir la cause principale.

M. de la Vallée Poussin me disait tout à l'heure qu'une des causes du succès du Marché commun est la vitesse à laquelle les événements se sont déroulés, les décisions ont été prises et le processus d'intégration engagé.

Quand on a vu que le Marché commun se réalisait effectivement, aussi bien les dirigeants syndicaux que les dirigeants patronaux et les hommes politiques de chacun des pays des Six, tout le monde a joué le Marché commun. C'est votre vitesse qui vous a fait réussir.

C'est encore M. de la Vallée Poussin qui me disait que, comme à bicyclette, tant qu'on roule on est en équilibre. Mais il ne s'agit ni de freiner ni de s'arrêter. La bicyclette à l'arrêt ne tient pas seule debout.

Veillez à ce que ces négociations internationales ne vous arrêtent pas car la bicyclette risquerait de tomber. Ces négociations internationales ne doivent pas freiner un instant l'allure de la bicyclette du Marché commun. Il s'agit, au contraire, de rouler de plus en plus vite, notamment dans la voie de la fusion des Exécutifs.

Les négociations que vous allez engager en vue d'adhésions éventuelles au Marché commun sont une occasion qui vous est offerte de renforcer l'autorité des institutions communautaires en leur donnant tout le rôle qui leur revient dans ce domaine.

Méfiez-vous de votre succès, Messieurs de la Commission. Il est grand, il est beau! Pour la chance de tout le monde libre, des Six comme des autres, comme aussi des neutres qui ont tant besoin pour vivre d'avoir un monde libre et fort, le Marché commun doit réussir et renforcer son unité.

Vous êtes les gardiens, Messieurs des Commissions, de l'esprit du traité de Rome. Prenez garde qu'il ne se dissipe à

l'occasion d'adhésions éventuelles. Souvenez-vous de cette parole de l'Écriture : « Si le sel s'affadit, avec quoi salera-t-on ? » Si le sel du Marché commun devait s'affadir, que restera-t-il réellement de la politique européenne ?

Monsieur le Président, hier soir, dans une conversation avec un des membres de cette Assemblée après le discours de M. Hallstein, ce collègue, de langue germanique, me disait : « c'était Siegfried ». Je ne songe pas à Siegfried, mais je songe au Graal, au roi Arthur, à la Table ronde, et je vous dis : « Messieurs du Marché commun, appliquez la devise du Graal : Vas où ton aventure te mènera ! »

M. le Président. — La parole est à M. Preti.

M. Preti (Italie). — (I) Monsieur le Président, mes chers collègues, si je prends la parole pour une courte intervention c'est que les discours prononcés par les représentants de l'Autriche et de la Suède, c'est-à-dire de pays neutres, m'ont paru fort intéressants. Je pense que, le jour où la Grande-Bretagne sera devenue membre de la Communauté économique européenne, la force de cette Communauté sera devenue telle qu'elle devra faire preuve de beaucoup de largeur de vues à l'égard des petits Etats membres.

Les raisons que les représentants de l'Autriche et de la Suède ont avancées aujourd'hui pour expliquer pourquoi ces deux pays ne peuvent pas renoncer à leur souveraineté en vue d'entrer dans la Communauté économique européenne sont tellement convaincantes que, selon moi, elles ne devraient même pas être discutées. Peut-être pourrait-on discuter les raisons de la Suisse; mais dans son cas, il s'agit d'une tradition très longue, séculaire, tant il est vrai qu'à l'époque la Suisse n'a pas adhéré non plus à l'Organisation des Nations-Unies.

Nous sommes convaincus que ces petits pays neutres appartiennent spirituellement à l'Occident et que dans leur position ils peuvent rendre à l'Occident des services que, dans une situation diverse, ils ne pourraient pas lui rendre. C'est pourquoi, socia-

listes démocrates italiens, nous ne proposons pas ce qui ne saurait être proposé; je veux dire que nous ne proposons pas que la Communauté économique européenne favorise une adhésion impossible qui ferait de ces pays autant de membres de plein droit de la Communauté.

La Communauté économique européenne a des organes politiques et elle poursuit aussi des buts politiques. C'est pour cela que les Etats neutres ne peuvent pas en être membres de plein droit, de même que, du moins selon moi, des Etats non gouvernés par un régime démocratique — comme l'Espagne et le Portugal — ne devraient pas en devenir membres non plus.

Nous pensons que l'on devrait étudier et trouver, pour les Etats neutres qui le demandent, une forme d'association très étroite à la Communauté économique européenne. Il est vrai que le traité ne prévoit pas ce cas, mais ce ne serait certainement pas un obstacle insurmontable.

En définitive, je pense que l'Europe doit, dans l'intérêt de tous, se construire également avec les Etats neutres. Ce serait à mon sens une grande erreur si l'Europe libre devait, au moment où la Grande-Bretagne devient également membre de la Communauté économique européenne, rejeter ces Etats en quelque sorte dans la marge. D'ailleurs le jour pourra venir — puisque dans notre monde les situations politiques changent — où dans une situation internationale autre ces Etats neutres pourront à leur tour être membres de plein droit d'une Communauté économique européenne plus vaste et plus riche.

M. le Président. — La parole est à M. Rey pour répondre au nom de la Commission.

M. Rey, membre de la Commission de la Communauté économique européenne. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ma réponse aux nombreuses et intéressantes interventions des membres de cette Assemblée jointe ne peut être que très partielle. D'abord, en raison de l'heure; ensuite du fait que

je n'ai certainement pas l'autorité — et je ne vois pas qui l'aurait — pour répondre à toutes les questions qui ont été posées.

Je parle ici au nom de la Commission de la Communauté économique européenne, mais cette Commission n'est pas la seule Communauté européenne. Les trois Communautés européennes n'ont jamais eu la prétention d'être toute l'Europe. Par conséquent, je le répète, ce ne sont que des réponses partielles que je pourrai faire aux interventions que nous avons entendues.

Je ne peux pas non plus songer, dans les quelque quinze minutes que le président veut bien me concéder, à répondre individuellement à chaque orateur, et j'en suis désolé car nous avons entendu beaucoup de choses vraiment intéressantes qu'il faudra relire. Il y a eu des compliments et il y a eu des critiques. Je crois que les uns et les autres seront utiles et qu'ils feront réfléchir à la fois aux succès que l'on a pu remporter, peut-être aux déficiences de l'œuvre accomplie et aux progrès qu'il faudra faire demain.

Cependant, cette Assemblée s'étonnerait si je ne disais pas un mot d'une intervention qui m'a vraiment plongé dans une grande stupéfaction parce qu'elle mettait en cause, d'une façon que, personnellement, je trouve injuste, agressive et inamicale, mon président, le président Hallstein.

Si mon président n'assiste pas à la fin de cette séance, c'est parce que notre Commission reçoit ce soir à Bruxelles — et c'est une des raisons pour lesquelles un seul autre membre de la Commission, mon collègue italien, M. Levi Sandri, se trouve ici avec moi — notre Commission, dis-je, reçoit officiellement, ce soir, la grande Assemblée de l'Union interparlementaire qui, vous le savez, groupe à Bruxelles plusieurs centaines de membres des Parlements d'une trentaine de pays différents.

Mon président a donc dû quitter cette Assemblée. Je crois qu'il aurait été sidéré s'il avait entendu les paroles par lesquelles son discours d'hier a été accueilli. Je ne pense pas, Mesdames, Messieurs, que la critique soit juste. J'ai entendu ce discours; je

l'ai relu ce matin et j'y ai cherché vainement ce qui justifie ces commentaires, comme si mon président n'avait pas très tranquillement apporté une contribution, que je crois paisible et même amicale, aux problèmes devant lesquels nous sommes placés.

Je ne crois pas non plus que c'est sur ce ton-là qu'il faut parler aux membres d'un club lorsqu'on désire y entrer.

Enfin, je voudrais dire que, dans cette intervention, je n'ai rien trouvé de l'atmosphère confiante et amicale dans laquelle mon président, moi-même et mes collègues de notre Commission, nous entretenons des rapports toujours effectifs avec les membres du Cabinet britannique et avec les hauts fonctionnaires anglais. Nous avons reçu, à diverses reprises, plusieurs ministres et non des moindres, notamment le Lord du Sceau privé pour les affaires européennes, M. Heath. Nous avons été invités à Londres; nous y avons été reçus toujours très amicalement. Nos fonctionnaires sont en contacts constants. C'est précisément à ces contacts amicaux que nous devons une meilleure compréhension, de part et d'autre, des problèmes qui nous sont communs. (*Applaudissements.*)

Je n'insiste pas davantage. Je ne voudrais pas me laisser détourner des observations plus importantes que j'ai à faire. Par conséquent, après cet incident secondaire, j'arrive à l'essentiel.

L'essentiel, c'est d'abord de se réjouir de ce que nous faisons en ce moment et qui nous paraît être en Europe d'une importance économique et politique considérable. Dans notre maison, nous nous en sommes réjouis tout de suite, dès le premier jour et unanimement, et je crois que cette joie n'a rien d'unilatéral.

On se figurerait très mal la situation en Europe si l'on se représentait tel ou tel pays européen, grand ou petit, comme venant, je dirai à Canossa, après quelques années de discussion. Je crois, au contraire, que la joie doit nous être commune de voir que nous parvenons maintenant, après quelques années, soit à mieux nous comprendre, soit à être mieux compris, et de

pouvoir, en conséquence, construire ensemble une politique qui nous soit commune aux uns et aux autres.

Notre premier sentiment est un sentiment de satisfaction profonde, qui a été ressenti par toute cette Assemblée. J'en tire aussitôt une conséquence : c'est que ces négociations doivent réussir. Nous ne pourrions pas nous réjouir aujourd'hui si nous avons la perspective d'aller demain à un échec. Si nous voulons qu'elles réussissent, cela signifie, Mesdames, Messieurs, que chacun de nous, et nous y compris, évidemment, devra les aborder dans un esprit constructif, avec le désir d'y apporter la collaboration, l'esprit de conciliation, l'imagination aussi, qu'il faudra pour construire des solutions qui nous soient communes.

Je voudrais, dans cette brève intervention, évoquer quelques-unes des questions que nous allons avoir à résoudre.

Quel est le problème principal du côté de la Communauté? Quels sont ceux qui peuvent se poser pour les autres pays européens?

En passant sur les détails, je crois que, du côté de la Communauté, le problème majeur est de veiller, dans cette nouvelle évolution, à ce que la Communauté ne perde pas son dynamisme créateur. Cela a été souligné il y a un instant par un membre de cette Assemblée et d'autres aussi l'ont dit.

C'est vrai; il est essentiel que nous ne perdions pas notre dynamisme créateur. Cela signifie que nous ne pouvons pas fixer les limites de notre Communauté aux limites du monde, sinon elle perdrait vraiment son efficacité. Cela implique aussi que nous ne pouvons pas ralentir son mouvement, que nous devons dès lors, à la fin de cette année, nous efforcer de passer à la deuxième étape et, s'il était possible, continuer notre mouvement d'accélération. Enfin, nous devons poursuivre résolument la construction des politiques communes qui sont actuellement en cours d'élaboration au sein de la Communauté économique européenne.

Voilà, me semble-t-il, ce que doit être notre propre préoccupation.

Du côté britannique — et je parle de nos amis anglais d'abord —, ils nous ont clairement dit qu'ils ont des soucis, lesquels sont, je m'empresse de le reconnaître, parfaitement légitimes.

Il est tout à fait légitime que les Anglais se préoccupent des relations qu'ils ont actuellement avec leurs partenaires de l'Association européenne de libre-échange issue du traité de Stockholm et qu'ils ne se posent pas simplement la question de savoir quelle va être leur place dans la construction nouvelle, mais aussi quel sort sera réservé à leurs associés. Il est légitime aussi qu'ils cherchent des solutions de conciliation entre notre système et les mécanismes agricoles qu'ils ont bien le droit d'avoir — dont je me garde de dire qu'ils sont moins bons que les nôtres — dont je constate simplement qu'ils sont différents. De sorte que, de part et d'autre, nous allons devoir chercher des solutions acceptables pour les uns et pour les autres. Enfin, après tant d'autres, je voudrais déclarer à cette tribune qu'il est légitime que la Grande-Bretagne aborde ces négociations en voulant préserver les liens particuliers qui l'unissent aux autres pays du Commonwealth.

Mesdames, Messieurs, que ce problème soit difficile, cela est évident. Il est clair que si nous prenions cette attitude d'affirmer impossible le maintien des liens particuliers de la Grande-Bretagne avec le Commonwealth parce qu'ils seraient contraires à l'adoption de notre tarif extérieur commun, nous placerions nos partenaires britanniques dans une position bien difficile pour ne pas dire intenable. Si eux-mêmes désiraient maintenir toutes les dispositions actuelles exactement comme elles sont, sans apporter aucune adaptation à cette communauté nouvelle dans laquelle ils veulent entrer, ils nous placeraient dans une situation très incommode.

Il est probable que c'est entre ces deux positions extrêmes, qui ne seront prises probablement ni par les uns ni par les autres,

que nous allons devoir construire, avec de la patience et de l'imagination, des solutions qui nous soient communes.

Je voudrais préciser ici l'esprit dans lequel nous aborderons ces négociations. Il n'y a pas un homme d'Etat européen responsable qui ait jamais contesté ou méconnu l'importance que le Commonwealth présente pour l'ensemble des relations du monde libre et je suis heureux que M. le ministre von Merkatz, il y a une heure à peine, l'ait encore rappelé devant cette Assemblée.

Voilà, Mesdames, Messieurs, l'essentiel, me semble-t-il, des préoccupations que nous allons avoir de part et d'autre et que nous allons devoir concilier dans ces négociations.

Mais il n'y a pas que la Grande-Bretagne.

Il y a aussi les autres pays européens qui ont également ou qui sont sur le point de demander leur adhésion à notre Communauté. Leurs problèmes sont réels. Ils sont peut-être un peu différents, mais on ne peut nier leur existence. Je crois que nous devons les aborder et qu'il faudra ouvrir toutes ces négociations parallèlement.

Je ne puis pas ici faire une prophétie vraiment solide, puisque ces procédures sont encore à décider et que le Conseil de ministres doit en délibérer lundi. Mais je crois qu'un courant général d'opinion se forme pour admettre qu'on ne peut pas demander à des Etats européens d'attendre tranquillement, pendant un temps indéterminé qu'il serait imprudent de ma part d'évaluer, que la négociation britannique soit terminée, pour qu'on commence la leur.

Il me paraît probable qu'on commencera ces négociations toutes ensemble, puisque telle ou telle aura une priorité de fait qui se comprendra parce qu'elle commandera dans une certaine mesure les autres. A d'autres moments, certains problèmes, comme les problèmes agricoles, devront être traités en commun.

Nous avons entendu tout à l'heure un représentant danois nous dire qu'il croyait difficile qu'on pût terminer une négocia-

tion entre la Communauté et la Grande-Bretagne, et seulement commencer après une négociation avec le Danemark. Nous partageons entièrement cette vue dans notre maison. Je ne vois pas qu'il soit difficile de concilier la nécessité d'aborder l'essentiel et, en même temps, de traiter les autres problèmes de façon telle que l'on arrive à leur conclusion pratiquement en même temps.

Reste alors — ce qui est peut-être plus délicat — la position des pays qui, pour l'instant, soit pour des raisons géographiques, soit pour des raisons historiques, soit pour tout autre motif dont ils sont juges et que nous n'avons pas, nous, à juger, estiment ne pas pouvoir actuellement adhérer à la Communauté européenne. Je crois que la prudence avec laquelle M. le président Hallstein s'est exprimé hier sur ce problème était vraiment la position la plus sage.

J'ai été un peu étonné d'entendre aujourd'hui un de nos collègues autrichiens estimer que ce silence n'était ni encourageant ni très prometteur de bonne volonté. Il me semble, en relisant le texte du discours de mon président, que ce n'était pas tout à fait un silence. Mais, je me demande si ces Etats, qui ont bien le droit d'avoir les premiers une opinion sur leur propre destin politique et sur la ligne qu'ils veulent suivre, n'auraient pas été extrêmement choqués si un représentant de la Commission économique européenne s'était permis, avant même qu'ils n'expriment, eux, une opinion sur leur propre avenir, de tracer, au nom de la Commission, une espèce de programme, comme s'il nous appartenait à nous seuls de décerner des prix de qualité éventuellement différente et de décider que la place de tel ou tel pays serait ici ou là.

A mon sens, il est sage, de la part de notre Commission, de n'avoir pas exprimé, au stade actuel, autre chose qu'une pensée de bonne volonté. Je partage entièrement l'opinion de ceux qui ont dit tout à l'heure qu'en ce qui concerne les Etats qui n'ont pas pu ou qui ne croient pas actuellement pouvoir adhérer à notre Communauté, nous aurons à chercher, en toute amitié et avec eux, des formes de collaboration économique d'une nature

peut-être différente, mais dont la qualité politique ne sera certainement pas inférieure — car il n'y a pas de degré dans ce domaine — à celle qui pourrait être adoptée par d'autres.

Il me reste maintenant à parler — j'arrive ainsi à ma conclusion — des problèmes politiques dont il faut, je crois, dire un mot.

Il est clair, Messieurs — nous l'avons entendu de bouches les plus autorisées et même, le 31 juillet dernier, de la part même de M. le Premier ministre britannique Harold Macmillan — il est parfaitement clair que le traité de Rome, que les Communautés européennes ne sont pas seulement une institution, une opération ou une conception économique, mais qu'elles ont aussi un contenu politique fondamental.

Sur ce point, j'ai eu l'impression, en écoutant un certain nombre d'orateurs dans cette Assemblée, qu'il existait des conceptions assez différentes quant à ce que peut être ce contenu politique. Comment pourrions-nous nous en étonner puisqu'au sein de notre Communauté — pourquoi faire semblant de l'ignorer — il y a aussi, entre les Européens des Six, des nuances d'opinion — c'est le moins qu'on puisse dire — sur ce que doit être et sur ce que va devenir la conception et la construction politique de l'Europe des Six.

Messieurs, à ceux qui viennent à nous de l'extérieur actuel de notre Communauté, nous devons simplement dire ceci : Notre Communauté est quelque chose de politique et elle est destinée à le devenir plus encore. Il faut considérer que le traité de Rome n'est pas la fin de la sagesse européenne. Ce n'est qu'une étape dans le processus d'intégration économique et politique de notre continent, intégration qui a commencé, dans sa forme actuelle, me semble-t-il, en 1950 et dont nous devons, à mon avis, fermement vouloir que ce soit notre génération qui la mène à son achèvement. Cela signifie que nos Etats, les Six, seront obligés, dans les temps qui viennent, d'envisager de mettre en commun plus que ce qu'ils ont mis maintenant.

Quand je lis le traité de Rome, par exemple, et que je vois que les problèmes de la balance des paiements ne sont pas encore des problèmes communautaires, que la politique économique et la politique monétaire ne sont pas encore des problèmes de la Communauté, je crois qu'il n'est pas besoin d'être sorcier pour affirmer que ces questions, dans un avenir proche, devront être résolues sur le plan communautaire et que nos Etats membres vont, eux aussi, par le processus actuellement déclenché, accepter de mettre en commun plus de choses qu'ils n'en ont mis jusqu'à présent.

A ceux qui viennent de l'extérieur se joindre à nous, nous devons alors dire : Il faut que vous soyez prêts à accepter ce que nous avons réalisé jusqu'à présent comme contenu politique de nos traités; il faut aussi que vous soyez prêts à continuer sur ce chemin avec nous. Ce que sera ce chemin, ce que sera la vitesse avec laquelle nous le parcourrons, nous le déciderons naturellement ensemble, lorsque d'autres feront partie de notre Communauté.

Toutefois, il est clair que c'est dans un mouvement continu d'intégration politique et économique de l'Europe que nous sommes actuellement tous engagés.

Voilà, Monsieur le Président, les réflexions que je voulais vous présenter. Je crois que cet échange de vues a été utile. Ni dans nos parlements nationaux, ni dans notre Assemblée parlementaire européenne, ni, non plus, si je me souviens bien de l'époque où j'en étais membre, dans l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, on n'a considéré que les Parlements sont chargés d'élaborer les formules techniques de détail des politiques qui doivent être poursuivies. C'est la tâche des ministres, des gouvernements, c'est celle des exécutifs, des administrations et des techniciens.

Par contre, les parlements — ils l'ont montré tant de fois dans l'histoire de nos pays ou dans celle de notre Europe qui s'organise — ont été le foyer des confrontations politiques des idées nouvelles. C'est dans cette maison-ci que sont nées tant de

choses qui ont permis la construction même de nos communautés et d'autres organisations européennes qui actuellement voient le jour!

Dès lors, que nous nous rencontrions ici, qu'au sein de ces assemblées nous apportions ensemble nos préoccupations, que nous nous efforcions de trouver l'état d'esprit et ultérieurement les formules qui nous permettront d'unifier le continent européen, c'est la grande tâche qui nous incombe, qui a été constamment, depuis 1949, remplie dans cette maison et à laquelle, Monsieur le Président, je veux rendre hommage en terminant.

M. le Président. — M. Kapteyn désire-t-il répondre?

M. Kapteyn (Pays-Bas), *rapporteur*. — (N) Monsieur le Président, je répondrai brièvement à trois orateurs qui ont prononcé des paroles de critique tempérée. Il s'agit de M. Junot, qui m'a reproché de n'avoir pas voué assez d'attention à l'Euratom, de n'avoir pas assez parlé de neutrons; il s'agit aussi de M. Czernetz qui m'a reproché de n'avoir pas assez parlé des pays neutres; il s'agit enfin de M. Moutet qui a estimé que, sur le chapitre de l'agriculture, j'avais été insuffisant.

Hier, lorsque j'ai parlé d'agriculture, j'ai dit tout de suite que j'ai de nombreuses insuffisances et que je n'ai aucune compréhension pour l'agriculture.

Parmi ces insuffisances, il y a aussi que je ne suis pas le moins du monde historien. C'est pourquoi je comprends parfaitement que le tableau que j'ai brossé des débats à l'Assemblée parlementaire peut, dans la meilleure des hypothèses, être comparé à un tableau de la célèbre femme peintre américaine Grand Ma. Moses. C'est assurément une naturaliste, mais elle est très primitive. C'est assurément une vieille dame, mais ce n'est pas un vieux maître, ce n'est pas un grand maître.

Je m'explique donc fort bien que je n'aie pas atteint mon but; aussi tenterai-je de compléter ce que j'ai dit.

En ce qui concerne l'Euratom, ce n'est à vrai dire pas nécessaire. Sur certains points où j'ai manqué le but, M. Junot a apporté de si excellents compléments que je puis me dispenser d'en parler plus longuement.

Pour ce qui est de l'Assemblée parlementaire européenne, il a trouvé que je n'avais pas entièrement raison de comparer la manière de travailler de cette Assemblée à l'activité d'un Parlement qui travaille sous le régime d'un gouvernement de coalition.

Je suis entièrement d'accord avec ceux qui raisonnent en partant de la situation de certains pays. Peut-être ai-je commis une erreur; peut-être ai-je été un peu chauviniste. J'ai pris pour point de départ une situation comme celle de mon pays où il y a un gouvernement de coalition qui travaille fort bien, alors que dans un autre pays l'existence d'un gouvernement de coalition peut au contraire mener à l'immobilisme.

Sur ce point, nous sommes donc à vrai dire d'accord.

Pour ce qui est maintenant de l'agriculture, je ferai pourtant remarquer à notre Nestor, M. Moutet, qu'en parlant des difficultés du Commonwealth j'ai dit que, si je juge bien l'Assemblée parlementaire européenne, celle-ci estime qu'il faut trouver une solution pour le problème du Commonwealth.

Sur ce point je partage entièrement — et je l'ai dit hier aussi — la manière de voir dont M. Rey vient de nous faire part.

J'ai dit que l'Assemblée parlementaire européenne écarterait uniquement une solution qui menacerait la réalisation d'une politique agricole commune. En d'autres termes, j'ai dit que l'Assemblée parlementaire européenne appelle de ses vœux une politique agricole commune.

Je suis entièrement d'accord avec M. Moutet : en l'absence d'une politique agricole commune — c'est vrai pour d'autres domaines aussi, mais il arrive qu'on l'oublie — nous n'aurons jamais de communauté et toute l'affaire ira à la dérive. La poli-

tique agricole commune vient avant toute autre chose, avec toutes les difficultés qui s'y rattachent. Sur ce point, je partage entièrement les vues de M. Moutet.

En ce qui concerne les pays neutres, auxquels je n'aurais pas accordé toute l'attention voulue, j'ai dit qu'à mon avis, il faudra trouver des solutions pour leur cas.

M. Czernetz a dit qu'il faut tenir compte des gens qui — c'est ainsi qu'il s'est exprimé, si je l'ai bien entendu — ne pourraient pas suivre tout à fait la voie. Si c'est bien ce qu'il a dit, j'y souscris pleinement : qui ne pourrait pas suivre.

Ceux qui en revanche peuvent suivre tout à fait la voie devront décider eux-mêmes s'ils veulent accepter cela.

Ceux qui ne peuvent pas suivre la voie se trouvent de ce fait dans une position de contrainte.

A l'heure qu'il est, un rideau de fer traverse l'Europe. On a parlé de la petite Europe des Six. Lorsque d'autres nations s'y ajouteront, ce ne sera pas encore une grande Europe : il y a encore d'autres pays européens.

J'ai de la peine à imaginer qu'il y ait en Europe un gouvernement qui puisse souhaiter que dans la C.E.E. on fasse une politique qui permette de déplacer davantage vers l'ouest le rideau de fer.

Je crois que de la sorte on a dit tout ce qui peut être dit des pays neutres.

Pour ce qui est des remarques sur la coopération politique, je n'ajouterai rien à ce que M. Haekkerup a dit sur ce point, ni non plus aux paroles que M. Rey a prononcées il y a quelques instants.

Puisqu'on a dit si clairement quelle est la situation, je ne chercherai pas à ajouter encore quoi que ce soit ni à donner l'impression de vouloir dire les choses encore mieux.

Tout a été dit très clairement et je m'abstiendrai d'en parler davantage.

M. le Président. — La parole est à M. Sassen.

M. Sassen, *membre de la Commission de l'Euratom.* — Je ne demande à faire, Monsieur le Président, qu'une toute petite adjonction.

L'honorable rapporteur, M. Kapteyn, à qui je tiens à rendre hommage, a dit dans son exposé général et dans les réponses qu'il a faites, que ce qui manquait dans son rapport en ce qui concerne l'Euratom avait été complété par M. Junot. A cet égard, il importe d'ajouter que ce qui manquait dans le rapport de M. Junot a été complété et rectifié par l'exposé oral qu'a présenté hier, au nom de la Commission de l'Euratom, son président, M. Hirsch.

Je tenais à souligner ce point et je vous remercie de me l'avoir permis.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole?

La discussion est close.

Au nom de mon collègue, M. Furler, et en mon nom personnel, je voudrais remercier les membres de la Commission européenne et les représentants de la Haute Autorité et de l'Euratom d'avoir bien voulu, une fois de plus, collaborer avec nous pour confronter les institutions européennes des Six avec le reste de l'Europe. Depuis notre dernière réunion jointe, nous avons réalisé de grands progrès. Nul d'entre nous ne peut encore dire le temps qu'il faudra pour que ces progrès portent leurs fruits, mais nous avons tous le droit d'espérer qu'ils aboutiront à des résultats rapides, lorsque tous ensemble, nous pourrons nous réunir dans un esprit de coopération encore plus étroite.

2. Clôture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare close la huitième réunion jointe de l'Assemblée consultative et de l'Assemblée parlementaire européenne.

La séance est levée.

Clôture de la séance à 19 h 30.